



XPO LOGISTICS EUROPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 19 672 482 €

Siège social : 192 avenue Thiers, 69006 Lyon

309 645 539 RCS Lyon

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Malcolm Wilson, Président du Directoire de XPO Logistics Europe S.A. (*la Société*)

Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Malcolm Wilson
Président du Directoire
XPO Logistics Europe

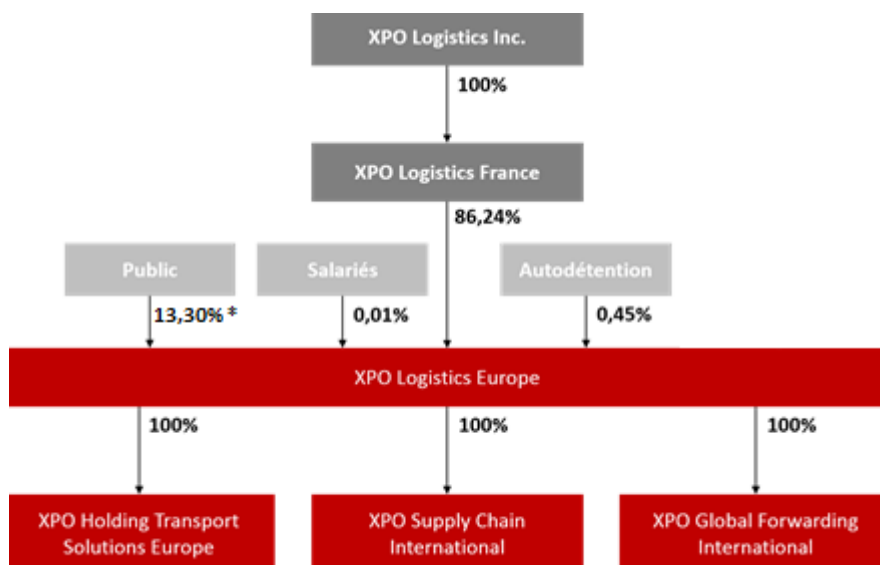
**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**Chapitre 1
PRESENTATION DE LA SOCIETE**

- 1.1 Organigramme simplifié
- 1.2 Les Ressources Humaines
- 1.3 Rôle des différentes structures juridiques dans l'organisation du Groupe
- 1.4 Activités de XPO Logistics Europe
- 1.5 Liste des sociétés consolidées

1.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (% EN CAPITAL)



* Le détail de l'actionariat public est donné en Section 4.1.2. ci-dessous

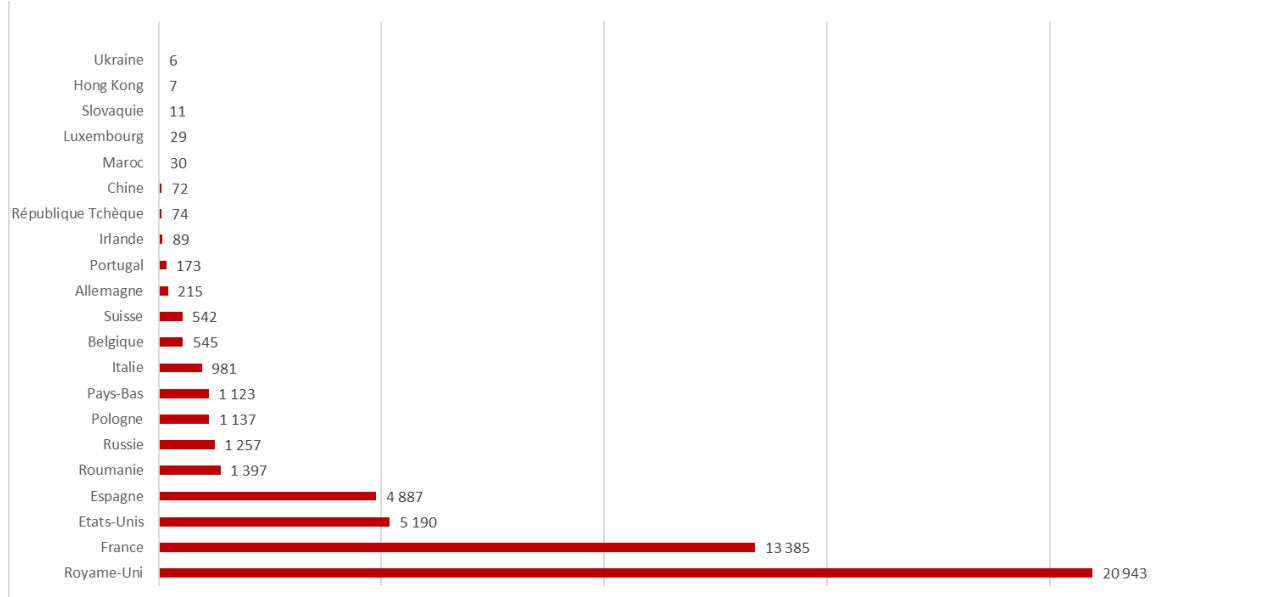
Le périmètre de consolidation de la Société est décrit ci-après en paragraphe 6.2.14 du Rapport de Gestion.

Le tableau des filiales et participations de la Société est inclus dans les comptes sociaux en chapitre 7.2.3.w).

1.2 LES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe compte au 31 décembre 2017, 52 122 collaborateurs dont 38 708 hors de France, soit près de 74,3% du Groupe.

La répartition des effectifs du Groupe par pays est la suivante :



1.3 ROLE DES DIFFERENTES STRUCTURES JURIDIQUES DANS L'ORGANISATION DU GROUPE

Trois types de sociétés peuvent être distingués au sein du Groupe :

Les sociétés opérationnelles “Supply Chain”, dont le rôle consiste à fournir des prestations d'entreposage et de distribution à partir d'entrepôts dédiés ou multi-clients.

La société XPO Supply Chain International est la société holding pour l'ensemble de la Business Unit Supply Chain.

Les sociétés opérationnelles “Transport Solutions”, dont le rôle consiste à fournir des prestations de transports routiers nationaux et internationaux. Ces sociétés exploitent un parc de véhicules poids lourds.

La société XPO Holding Transport Solutions Europe constitue la société holding de la Business Unit Transport Solutions. En outre, en 2017, ont été rattachées à cette Business Unit, managérialement et opérationnellement, les sociétés du métier de Global Forwarding, activité développée par le Groupe depuis 2010, dont le rôle consiste à fournir des prestations d'organisation internationale de transport.

Les sociétés dites de services, dont la mission consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale.

Parmi les sociétés de services, on trouve XPO Logistics Europe ainsi que ses holdings pays.

Les sociétés de services ont vocation à porter l'essentiel des investissements et l'endettement correspondant.

La pondération des deux métiers peut être appréciée grâce aux informations sectorielles fournies dans l'Annexe aux comptes consolidés.

Les différentes sociétés opérationnelles des Business Units Supply Chain et Transport Solutions du Groupe peuvent avoir entre elles des relations commerciales soit de prestations de transport (affrètement), soit d'entreposage (sous-traitance). Ces relations sont des relations de gré à gré dans des conditions commerciales de marché et représentent moins de 10% de leur chiffre d'affaires.

Certaines sociétés du Groupe ont des participations minoritaires dans un certain nombre de sociétés. Ces participations peuvent répondre à différents besoins parmi lesquels figurent la meilleure accessibilité à un marché donné, la demande d'un client, ou encore une plus grande maîtrise de la qualité de la sous-traitance. Les informations relatives à ces participations sont incluses dans l'Annexe aux comptes consolidés (Section 6.2).

1.4 ACTIVITES DE XPO LOGISTICS EUROPE

XPO Logistics Europe développe trois activités que sont le Transport de marchandises, incluant la Commission de transport international (Business Unit Transport Solutions) et la Logistique (Business Unit Supply Chain).

L'activité Supply Chain consiste à gérer des stocks de marchandises pour le compte de clients et éventuellement à apporter des prestations relatives à la distribution et mise en marché des produits. En fonction des besoins des clients, ceci peut recouvrir la finition des produits et leur conditionnement. Les prestations Supply Chain comprennent aussi toutes les prestations relatives au retour des produits invendus ou non conformes. Cette activité est réalisée dans le Groupe par deux Business Units : Supply Chain Europe et Supply Chain US (anciennement Jacobson Companies).

L'activité de la Business Unit Transport Solutions consiste à acheminer des marchandises entre un point de chargement (usine, entrepôt) et un point de livraison (autre usine, entrepôt, magasin...), ceci selon des quantités variables en fonction des besoins exprimés par les clients et sous toute forme de

conditionnements ; et à organiser le transport de marchandises entre et au sein des continents en ayant recours à tous les modes de transport (route, maritime et aérien). Cette dernière activité recouvre également la prise en charge de l'ensemble des opérations douanières associées au déplacement de ces marchandises.

L'Annexe aux comptes consolidés (paragraphe 6.2.5) permet une appréciation chiffrée de la part de chaque Business Unit ainsi qu'une appréciation chiffrée par pays : France, Grande-Bretagne et autres.

Au titre de la dépendance de l'émetteur, l'annexe 1 du Rapport de Gestion, partie II b) décrit les conditions du contrat de licence et d'utilisation par le Groupe des marques et logos mis à sa disposition.

1.4.1. La Business Unit Supply Chain Europe

Le chiffre d'affaires de la Business Unit Supply Chain Europe s'élève pour l'exercice 2017 à 2 718 millions d'euros, contre 2 483 millions d'euros en 2016 et 2 432 millions d'euros en 2015.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à 120,1 millions d'euros en 2017 contre 117,9 millions d'euros en 2016.

La Société considère que la clientèle de la Business Unit Supply Chain présente peu de concentration. En cumul, les cinq premiers clients représentent 21,6% du chiffre d'affaires annuel 2017 consolidé, les dix premiers représentent 33,5% du chiffre d'affaires annuel 2017 consolidé, et les cent premiers clients 83,5% du chiffre d'affaires annuel 2017 consolidé.

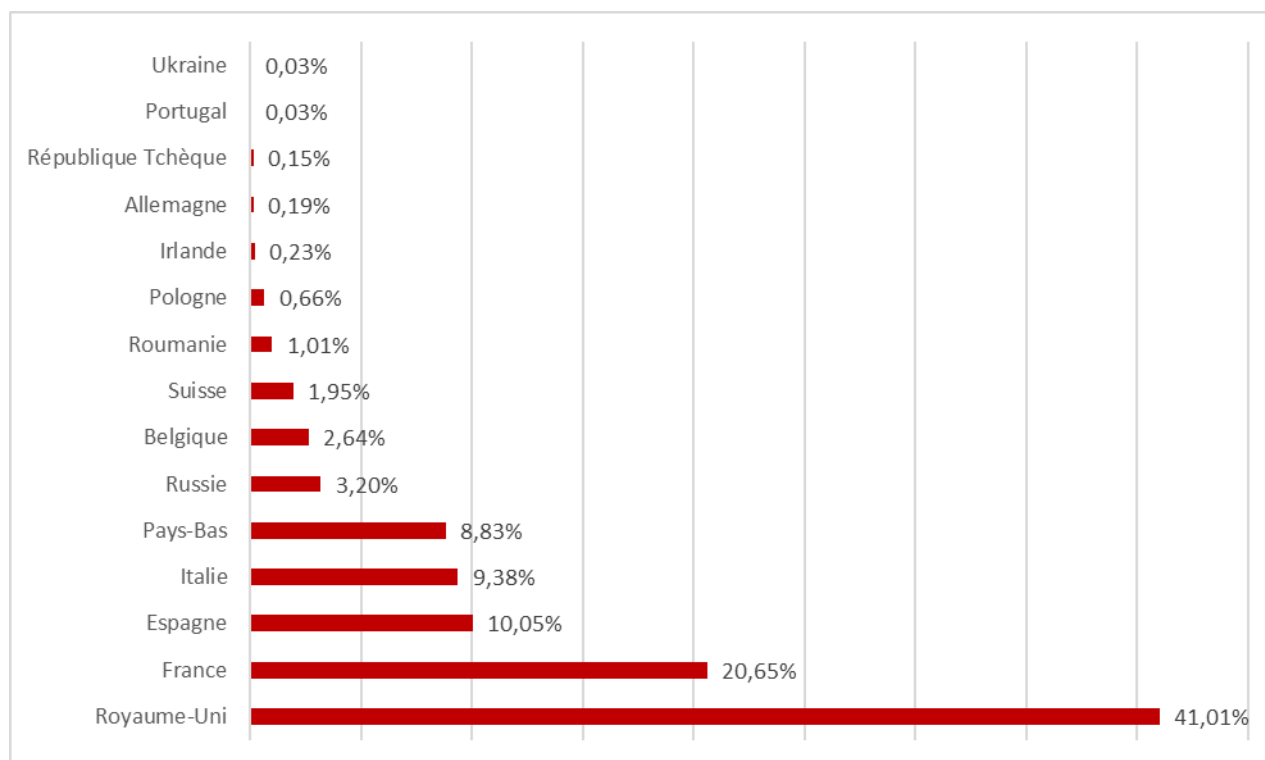
La quasi-totalité des relations contractuelles entre la Business Unit Supply Chain et ses clients sont établies par des contrats spécifiques. Au 31 décembre 2017, ces relations contractuelles sont de durées variables et leur moyenne s'établit entre 4 et 5 années.

À ce titre, la Business Unit Supply Chain apporte un soin particulier à la négociation des clauses limitant les risques liés à l'exploitation des contrats logistiques. En particulier, la Business Unit Supply Chain cherche à obtenir un engagement contractuel de ses clients pour garantir les coûts sociaux inhérents à la cessation et/ou le transfert des plateformes dédiées.

Pour limiter le risque lié à un non renouvellement ou à une rupture de contrat, le Groupe :

- s'assure de la concomitance de la facturation avec la réalisation des prestations rendues au client ;
- exploite différents types d'entrepôts (entrepôts SEVESO, entrepôts sous température dirigée, entrepôts banalisés, etc.) pouvant accueillir tous types de produits et ne présentant ainsi pas de risque lié à leur nature spécifique ;
- s'efforce de négocier une durée de bail identique à celle du contrat signé avec le client, politique qui permet au Groupe de limiter les surfaces non utilisées ;
- poursuit sa politique immobilière de location et non de détention des entrepôts logistiques ;
- lorsque des moyens techniques sont dédiés à des contrats spécifiques, comptabilise à l'actif les éléments correspondant à ces moyens et les amortit sur une durée n'excédant pas la durée du contrat sous-jacent ;
- provisionne les coûts de remise en état, avant restitution aux bailleurs, des sites logistiques dont il cesse l'exploitation, en tenant compte de la nature des engagements contractuels de réparation locative ;
- provisionne les coûts annexes qui pourraient être engagés au titre de la rupture de contrats de travail à l'expiration de contrats logistiques, conformément aux critères définis par les normes IAS 37 et IAS 19 et s'efforce de parvenir à l'application de clauses de garanties contractuelles liées à ces coûts.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS GROUPE 2017 PAR PAYS



Le chapitre 5.2. afférent aux facteurs de risques précise, le cas échéant, les facteurs clés affectant l'activité de la Business Unit Supply Chain.

a) Organisation managériale

La Business Unit Supply Chain a retenu une organisation par pays. Chaque pays, en fonction de la taille de son marché, peut être subdivisé en régions de management.

b) Environnement réglementaire

L'environnement réglementaire des prestations de logistique est essentiellement orienté sur la protection des personnes, celle des biens entreposés et celle de l'environnement. Ainsi, ces dispositions réglementaires applicables sont orientées sur la prévention des accidents ou événements susceptibles d'affecter la santé humaine, de porter atteinte à la faune et à la flore. Cet environnement réglementaire se traduit essentiellement par la configuration globale des plateformes logistiques, par l'installation et la maintenance d'équipements de sécurité, qui sont complétés par la mise en œuvre de processus opérationnels spécifiques.

Cet environnement réglementaire est directement lié aux risques industriels de ces activités logistiques. Pour évaluer et prévenir l'impact de ces risques, le Groupe mandate des sociétés spécialisées dans des études de risques et réalise une surveillance importante : identification des situations d'urgence, audits préventifs, plans d'opérations internes ou particuliers d'intervention, plans de prévention avec les intervenants extérieurs, protocoles de sécurité avec les transporteurs, tests réguliers de fiches réflexes. L'ensemble des bâtiments, équipements, matériels et marchandises font l'objet d'assurances spécifiques (dommages, RC...).

Grâce à son organisation, au nombre de bâtiments exploités, à ses moyens humains et techniques, ainsi qu'à ses processus, le Groupe est en mesure de déplacer l'exploitation d'un site incendié dans un délai de 8 à 15 jours en fonction de sa localisation d'origine (grandes agglomérations) et de la complexité de son processus.

Le Groupe met en place une politique de gestion de la sûreté et de la sécurité, accompagnée d'investissements pour diminuer les probabilités de survenance d'une part, et réduire les conséquences des incidents d'autre part. De nombreux sites sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001 mettant en œuvre une politique qualité, une politique environnementale et une politique sécurité/sûreté certifiée par un audit réalisé par la direction des Douanes.

Parmi les entrepôts exploités par la Société, un certain nombre accueille des produits classés dangereux par l'administration (liquides inflammables, aérosols, produits phytosanitaires par exemple). Ces entrepôts sont dotés des moyens rigoureux en matière de sécurité (cloisonnement en petites cellules coupe-feu, rétention interne, rétention déportée, système d'extinction adapté au risque...). En plus de la politique sécurité, d'un système de gestion de la sécurité (SGS), d'audits internes et externes, ces sites font l'objet d'opérations de surveillance approfondies avec remontée des informations à la direction du Groupe.

Un point sécurité est mis à l'ordre du jour de chaque comité de direction régional et repris au comité de direction national. Enfin le Groupe a souscrit et il renouvelle sur des bases régulières des Polices d'assurance des risques environnementaux, dont certains aspects sont adaptés aux risques spécifiques des sites stockant des produits dangereux (COMAH, SEVESO, etc.).

c) Offre de prestations de logistique

XPO Logistics développe une gamme complète de prestations logistiques pour le marché de la logistique à température ambiante et celui de la logistique sous température dirigée (produits frais et surgelés). Les principales prestations sont les suivantes :

Entreposage, gestion des stocks : Le Groupe possède l'expertise des différentes techniques d'entreposage selon la nature des produits et maîtrise les systèmes d'informations permettant de suivre en permanence les mouvements de produits et l'état des stocks avec une extrême rigueur et fiabilité.

Préparation des produits à leur mise sur le marché : Ceci recouvre un ensemble de prestations de contrôles qualité et/ou de co-packing visant à assurer la finition du produit, son adaptation à son marché local, ou encore à réaliser les opérations de promotion commerciale.

Préparation de commandes : L'ingénierie logistique du Groupe développe des solutions de préparation de commandes (cross-docking, tri successif, etc.), en faisant appel aux derniers acquis de la technologie comme la "commande vocale" permettant à l'opérateur logistique de travailler "sans papier".

La distribution en aval des entrepôts logistiques : Le Groupe organise au départ de ses plates-formes logistiques le transport des marchandises vers les points de livraison, soit avec ses propres moyens de transport, soit en faisant appel à des transporteurs sous-traitants.

Dans ce cadre, le Groupe propose aux fournisseurs de la grande distribution une offre de Gestion Mutualisée des Approvisionnements (GMA) qui permet à plusieurs industriels de bénéficier de la même organisation et du même cadencement logistique-transport pour approvisionner, en même temps et avec le même camion, leur client distributeur commun.

"Reverse Logistics" : Ceci recouvre l'ensemble des opérations de logistique et de transport visant à contribuer au recyclage ou à la destruction des produits de grande consommation en conformité avec les différentes réglementations.

eCommerce : Le Groupe développe une offre logistique spécifique couvrant l'ensemble des besoins, de la réception de la commande en ligne, la personnalisation de la préparation de la commande, la livraison à domicile et jusqu'à la gestion des retours.

L'ensemble des prestations de eCommerce s'appuie sur des systèmes d'information de pointe permettant les échanges informatisés de données, la gestion des opérations dans l'entrepôt, y compris les opérations de co-packing, la gestion des transports et la traçabilité. Ces systèmes d'information sont ceux proposés par des éditeurs sélectionnés et complétés par des développements spécifiques réalisés par les équipes informatiques internes. La Société est capable de proposer à ses clients différentes configurations et personnalisations des systèmes informatiques, en fonction de leurs besoins propres concernant leurs flux

logistiques. Enfin, l'ensemble de ces systèmes d'information s'appuient sur une infrastructure informatique assurant la sauvegarde des données et un plan de continuité informatique afin d'assurer une disponibilité permanente des systèmes pour les clients.

La Société considère que la Business Unit Supply Chain n'est pas dans une situation de dépendance à l'égard de ses fournisseurs. D'une part, la diversité des fournisseurs autorise une réelle flexibilité dans le choix et/ou la substitution de ceux-ci et d'autre part, les caractéristiques des produits ou services apportés par ces fournisseurs étant peu différenciées, la Business Unit serait en mesure de recourir sans difficulté à de nouveaux partenaires.

1.4.2. La Business Unit Supply Chain US

Le chiffre d'affaires de la Business Unit Supply Chain US s'élève pour l'exercice 2017 à 732 millions d'euros. Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à 24,3 millions d'euros en 2017.

La Société a acquis Jacobson Companies (ci-après dénommée « Supply Chain US ») en septembre 2014 pour pouvoir déployer ses activités de logistique et de transport aux Etats-Unis. La business unit Supply Chain US est un leader des prestations d'entreposage, de distribution et de co-packing sur le marché américain.

Supply Chain US est organisée en deux activités : la logistique et le transport.

a) L'activité Logistique

L'activité logistique de la Business Unit Supply Chain US inclut les prestations suivantes :

Entreposage et distribution : Supply Chain US est l'un des plus grands prestataires d'entreposage aux Etats-Unis, avec près de 160 entrepôts dédiés ou multi-clients, représentant plus de 3,8 millions de mètres carrés de surface d'entreposage.

Supply Chain US loue ses entrepôts ou exploite des entrepôts détenus ou loués par les clients eux-mêmes. La durée des baux de location pour les entrepôts dédiés coïncide majoritairement avec la durée du contrat client.

Supply Chain US développe une gamme de services logistiques à valeur ajoutée comprenant l'entreposage, la préparation de commandes, le co-packing, le contrôle qualité des produits, les opérations de *cross-docking*, ainsi que des services de *reverse logistics*.

Grâce à sa solide expertise sectorielle et à des partenariats de longue durée avec nombre de ses clients, Supply Chain US apporte une qualité de service à la pointe et sécurise les démarrages avec un déploiement rapide des solutions. La combinaison de ces atouts permet de gagner la confiance de nos clients avec des niveaux de fidélisation élevés.

Co-packing : Supply Chain US offre une gamme complète de services de co-packing pour répondre aux besoins spécifiques des produits. Ces services sont complémentaires des services d'entreposage et de transport, permettant d'accélérer les flux de nos clients. La capacité de la business unit Supply Chain US à opérer en tant que contact unique de l'ingénierie des solutions, à leur déploiement, en apportant des services logistiques à valeur ajoutée y compris des prestations de co-packing et de distribution lui apporte un véritable avantage concurrentiel.

La gamme complète de services de co-packing intègre la gestion sur mesure des projets, les services de consignation, l'assemblage de produits ou de documents, l'emballage sous blister, l'emballage sous vide, le suremballage, le cerclage, l'étiquetage, l'ensachage, le codage à barres, le montage et le remplissage des présentoirs promotionnels, etc... La Société répond aux exigences des normes EPA, USDA, Kosher, AIB, Passover et FDA, au niveau local, fédéral ou national.

b) L'activité Transport

L'activité Transport de la Business Unit Supply Chain US inclut les prestations suivantes :

Contractual Business Services : apportant des services sur mesure de transport et de logistique aux clients sous contrat, l'activité regroupe la gestion de fret (*Freight Management* - FM) et le transport dédié (*Dedicated Contract Carriage* - DCC).

Freight Management : XPO Logistics offre à ses clients un point de contact unique pour la prise en charge de l'ensemble de leurs besoins de logistique et de transport, y compris la gestion des colis, en lots complets ou partiels, la gestion du fret intermodal et la gestion du fret prioritaire. La gamme de services inclut des solutions d'affrètement au quotidien, la mise en place et le pilotage d'indicateurs de performance pour une optimisation continue des solutions, ainsi que la gestion des sous-traitants avec vérification des facturations et gestion des éventuels litiges.

Dedicated Contract Carriage : XPO Logistics apporte à ses clients des services personnalisés pour répondre aux besoins les plus exigeants notamment en termes de niveau de service. L'activité regroupe des solutions de transport dédié, de gestion des tournées de livraison, avec des systèmes à la pointe d'informatique embarquée et des conducteurs spécifiquement sélectionnés et formés. Pour ces solutions dédiées, Supply Chain US mobilisent les équipements requis pour garantir les capacités de transport. Si l'équipement est loué, le contrat de location est adossé à la durée du contrat avec le client.

Brokerage : XPO Logistics propose des services d'affrètement s'appuyant sur un système d'information de pointe pour sélectionner des prestataires Transport et utiliser leur capacité de transport inexploitée pour répondre à des clients avec des flux réguliers et des exigences strictes de livraison.

1.4.3. La Business Unit Transport Solutions

Le chiffre d'affaires de la Business Unit Transport Solutions s'élève pour l'exercice 2017 à 2 367 millions d'euros, contre 2 339 millions d'euros en 2016.

L'EBIT s'élève à 56,0 millions d'euros en 2017 contre 40,1 millions d'euros en 2016, soit une amélioration de 15,9 millions d'euros, ou 16,8 millions d'euros à change constant (+41,9%).

La Société considère que la clientèle de la Business Unit Transport Solutions ne présente pas de concentration significative. En cumul, les cinq premiers clients représentent 12% du chiffre d'affaires annuel 2017 consolidé, les dix premiers clients représentent 18% du chiffre d'affaires annuel 2017 consolidé, et les cent premiers clients représentent 54% du chiffre d'affaires annuel 2017 consolidé.

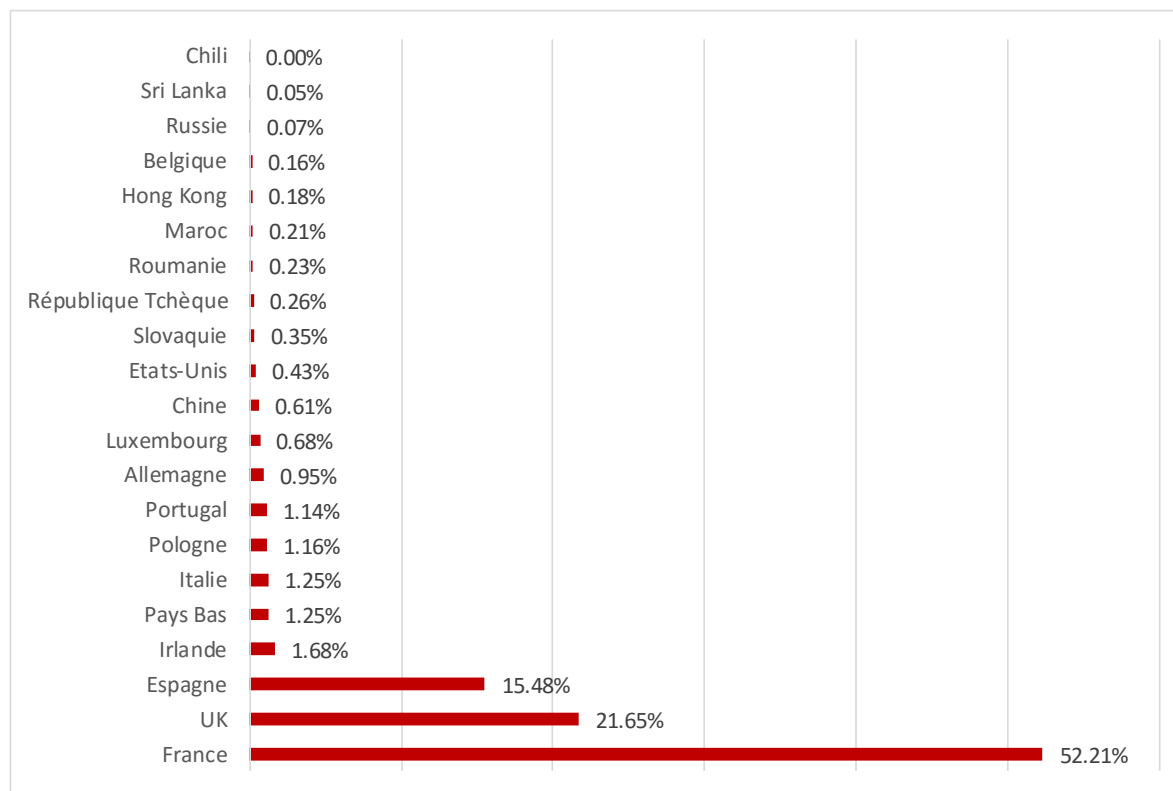
Les relations entre le Groupe et ses clients sont pour une partie d'entre eux établies sur des contrats spécifiques et pour une autre partie sur les conditions générales contractuelles utilisées par le Groupe. De plus, ces relations sont souvent encadrées par des dispositions légales ou réglementaires en vigueur dans les pays où sont réalisées les prestations. Ces dernières poursuivent des objectifs très voisins, de protection des opérateurs de transport (durée, garantie de paiement, limitation de responsabilité, etc.).

La durée moyenne des relations contractuelles entretenues par la Business Unit Transport Solutions avec sa base de clientèle varie entre une à trois années, selon la typologie des offres de prestations de transport décrites ci-dessous.

Dans le cas du Global Forwarding, la grande majorité des relations avec les clients est régie par les conditions générales de vente à défaut de contrats cadres. Par ailleurs, ces relations sont le plus souvent encadrées par les dispositions légales ou réglementaires nationales propres aux opérations dites de commissionnaires de transport et/ou de commissionnaires en douanes.

Les opérations menées par le Global Forwarding sont réalisées en collaboration avec les prestataires et agents/partenaires locaux.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR PAYS 2017 HORS GROUPE



Le chapitre 5.2. afférent aux facteurs de risques précise, le cas échéant, les facteurs clés affectant l’activité de Transport Solutions.

a) Organisation managériale

Au 31 décembre 2017, l’activité Transport Solutions Europe est organisée en “business units” (BU) qui rapportent directement au Directeur Général de Transport Solutions Europe, selon une logique géographique et une logique métier en fonction du type de véhicule exploité et/ou de la technique d’exploitation.

Les business units (BU) sont :

- La BU Solutions Transport France centrée sur le transport de produits conditionnés en lots complets en France, y compris le transport de produits en vrac, liquides ou en poudres, en citernes, en véhicules bennes ou en containers ainsi que les activités en France de Global Forwarding.
- La BU Volume Europe centrée sur le transport de produits volumineux (marchandises ayant un rapport poids/volume inférieur à 1 : produits d’isolation, d’hygiène, éléments de carrosserie automobile).
- La BU Distribution & Groupage France centrée sur la messagerie palettisée et le groupage de lots partiels en France via un réseau de plateformes interconnectées.
- La BU Transport & Distribution UK centrée sur le transport en lots complets, la messagerie palettisée de produits conditionnés et les activités de Global Forwarding au Royaume-Uni et en Irlande.
- La BU Transport & Distribution Iberia centrée sur le transport en lots complets et la messagerie palettisée de produits conditionnés et les activités de Global Forwarding en Espagne, au Portugal et au Maroc.
- Les BU d’Europe Centrale organisées par pays et centrées sur le transport international de produits conditionnés, le Global Forwarding et le transport domestique en Pologne, Roumanie, Slovaquie, Allemagne, Belgique et Pays-Bas.
- La BU KeyPL centrée sur l’activité d’organisation de transport.
- La BU Global Forwarding hors Europe qui couvre les autres activités de Global Forwarding en Chine, aux Etats-Unis, Sri Lanka, Hong-Kong, Chili et Russie.

b) Environnement réglementaire

L'environnement réglementaire des prestations de transport est relativement complexe dès lors que les États où opère la Business Unit Transport Solutions ont développé un ensemble de dispositions axées sur la sécurité des biens et des personnes, la protection de l'environnement ainsi que, selon le cas, la protection de l'opérateur de transport.

Cet environnement réglementaire est lui-même caractérisé par des changements ou évolutions fréquents.

L'environnement réglementaire des prestations de Global Forwarding est essentiellement orienté sur la réglementation d'accès à la profession, établie par les différentes législations nationales. Il est complété par les obligations opérationnelles tenant à la sûreté, au travers de l'identification des biens confiés et de l'obligation d'information des clients. Il ne comprend pas de disposition spécifique sur la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Les Global Forwarders doivent obtenir des licences et/ou des agréments, reposant sur des critères de qualification professionnelle, de solvabilité et la mise en œuvre de processus opérationnels permettant d'assurer les obligations légales de sûreté.

c) Offre de prestations de transport

Parc de véhicules dédiés avec conducteurs : la Société met à disposition exclusive de son client un parc de véhicules avec conducteurs, dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un an minimum. XPO Logistics a packagé son offre de services sous l'appellation "Dedicated".

Groupage international et messagerie palettisée européenne : à partir d'une quantité minimale d'une palette, le client bénéficie d'une prestation de collecte et de livraison en transport international partout en Europe. XPO Logistics a packagé son offre de services sous l'appellation "International LTL".

Messagerie palettisée domestique : à partir d'une palette, le client bénéficie d'une prestation de collecte et de livraison en transport domestique sur les territoires français, britannique et espagnol.

Transport domestique de lots complets : le client bénéficie d'une prestation de transport domestique pour une quantité de marchandise pouvant nécessiter la totalité de la capacité du camion, exprimée en volume ou en poids jusqu'à 28 tonnes.

Transport international de lots complets : le client bénéficie d'une prestation de transport international pour une quantité de marchandise pouvant nécessiter la totalité de la capacité du camion, exprimée en volume ou en poids jusqu'à 28 tonnes.

Organisation de transport : la Société conçoit pour son client une architecture de transport optimisée et personnalisée et s'engage sur l'atteinte d'indicateurs de performance convenus avec le client. Dans ce cas de figure, la Société devient contractuellement l'interlocuteur unique de son client pour la gestion de la totalité de ses transports. XPO Logistics a packagé son offre de services sous l'appellation "KeyPL®".

Fret aérien import / export : XPO Logistics organise le transport des marchandises par voie aérienne sur l'ensemble de la planète en s'appuyant sur un réseau intégré d'une trentaine de bureaux en Europe, aux États-Unis et en Asie. Cette activité s'appuie également sur une centaine d'agents locaux répartis dans le monde entier et elle dispose de partenariats avec les plus grandes compagnies aériennes. Les clients peuvent tracer leurs flux de marchandises en utilisant la technologie de la Société.

Fret maritime import / export : XPO Logistics organise le transport des marchandises par voie maritime sur l'ensemble de la planète en s'appuyant sur une combinaison de bureaux en propre et d'agents locaux. La Société dispose de partenariats avec les plus grandes compagnies maritimes. Les clients peuvent tracer leurs flux de marchandises en utilisant la technologie de la Société.

Douanes : Pour de nombreuses expéditions, XPO Logistics assure pour le compte de ses clients, la prise en charge et la gestion de l'ensemble des formalités administratives et douanières associées. L'obtention des agréments Opérateur Economique Agréé (France, Espagne) confirme les savoir-faire opérationnel et réglementaire du Groupe.

L'ensemble des différentes offres de prestations de transport routier est déployé au travers de plusieurs systèmes d'information dits Transport Management Systems.

L'ensemble de ces systèmes d'information est appuyé sur des systèmes de sauvegarde et de continuité en rapport avec la criticité de l'activité, assurant un back-up opérationnel robuste et permanent. Les activités de Global Forwarding reposent sur un système unique de management (Cargowise).

1.5. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

La liste des sociétés consolidées est présentée en annexe des comptes consolidés, paragraphe 6.2.14.

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

Chapitre 2
**INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE ET FINANCIER
LIEES A XPO LOGISTICS EUROPE ET SES FILIALES**

- 2.1 Situation de XPO Logistics Europe
au 31 décembre 2017
- 2.2 Comptes sociaux de la maison mère,
XPO Logistics Europe SA

2.1. SITUATION DE XPO LOGISTICS EUROPE AU 31 DECEMBRE 2017

2.1.1. Compte de résultat consolidé

En K€	Réalisé 31/12/2017	Réalisé 31/12/2016	Variation 2017/2016
Chiffre d'affaires	5 723 135	5 424 930	298 205
Résultat opérationnel	200 399	204 932	(4,533)
en % du chiffre d'affaires	3,5%	3,8%	(0,3) pt
Résultat financier	(54 783)	(67 126)	12 344
Résultat avant IS et mises en équivalence	145,617	137 805	7 811
en % du chiffre d'affaires	2,5%	2,5%	-
Impôt sur le résultat	(20 028)	(49 158)	29 130
Mises en Equivalence	41	1 037	(996)
Elimination des Minoritaires	(5 967)	(4 220)	(1 747)
RESULTAT NET part du Groupe	119 662	85 464	34 198
en % du chiffre d'affaires	2,1%	1,6%	0,5%

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe s'élève en 2017 à 5 723 millions d'euros contre 5 425 millions d'euros en 2016. Il est en hausse de + 5,5% en données publiées et de + 7,6% à taux de change constant.

L'activité Supply Chain Europe connaît une progression de 9,5% et 12,3% à taux de change constants. Cette activité a été portée par une forte accélération de la demande dans différents secteurs et pour divers types de clients, avec la plus forte croissance constatée dans la mode et le e-commerce, en particulier au Royaume-Uni.

L'activité Supply Chain US a enregistré une croissance de 4,4% (6,7% à taux de change constant), avec une augmentation notable des volumes pour nos clients du secteur agroalimentaire.

L'activité Transport Solutions a vu son chiffre d'affaires progresser de 1,2% (2,7% à taux de change constant). La performance du Transport a été tirée par la demande pour nos services d'affrètement et de transport de lots complets dans un marché à capacité restreinte, ainsi que par la conquête commerciale.

Chiffre d'affaires pour l'exercice annuel (en M€)	2017	2016	Variation
Transport Solutions	2 367	2 339	+1,2%
Supply Chain Europe	2 719	2 482	+9,5%
Supply Chain US	732	701	+4,4%
Inter-business unit	(95)	(97)	(1,6)%
TOTAL CONSOLIDÉ	5 723	5 425	+5,5%

Chiffre d'affaires pour l'exercice annuel par zone géographique (en M€)	2017	2016	Variation
France	1 772	1 717	+3,2%
Royaume-Uni	1 577	1 530	+3,1%
Etats-Unis	742	720	+3,1%
Espagne	628	586	+7,2%
Autres	1 003	872	+15,1%
TOTAL CONSOLIDÉ	5 723	5 425	+5,5%

Note : depuis 2017, les activités de global forwarding sont incluses dans la business unit Transport Solutions. Les chiffres pour 2016 ont été retraités pour refléter ce changement d'organisation.

Le **résultat opérationnel** s'établit pour 2017 à 200,4 millions d'euros représentant une marge de 3,5% du chiffre d'affaires consolidé, contre respectivement 204,9 millions d'euros et 3,8% en 2016. La diminution du résultat opérationnel reflète l'impact de produits non récurrents d'un montant total de 64,3 millions d'euros en 2016 qui ne se sont pas reproduits en 2017 (plus-values de cessions immobilières de 0,8 million d'euros en 2017 vs. 40,1 millions d'euros de gains résultant de la cession d'actifs et de la restructuration de fonds de pension, et 24,2 millions d'euros d'ajustements positifs des dettes d'earn-out en 2016).

Le **résultat financier** 2017 est une charge nette de 54,8 millions d'euros, contre 67,1 millions d'euros en 2016, soit une amélioration de 12,3 millions d'euros, résultant principalement d'une réduction de l'endettement net, d'une diminution du coût de la dette et d'une amélioration du résultat de change.

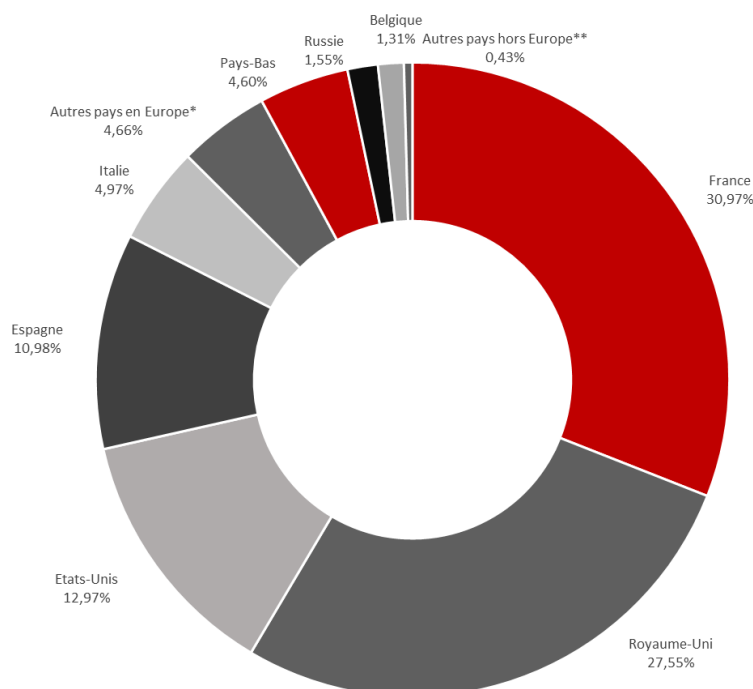
La **charge d'impôts** au titre de l'exercice 2017 s'élève à 20,0 millions d'euros, soit un taux effectif d'impôt (TEI) de 13,8% après prise en compte de la CVAE. Le groupe a vu son taux effectif d'impôt diminuer par rapport à 2016 (35,7%) essentiellement grâce à l'impact de la réforme fiscale aux Etats-Unis.

Compte tenu de l'élimination de la part des minoritaires pour 6,0 millions d'euros (principalement liée à la quote-part de notre partenaire Danone dans les filiales russes, roumaines et espagnoles), le **résultat net part du Groupe** pour 2017 s'établit à 119,7 millions d'euros, soit 2,1% du chiffre d'affaires consolidé.

La performance opérationnelle des 3 Business Units, comparée à 2016 est la suivante :

EBIT (en k€)	2017	2016	Variation
Transport Solutions	55 998	40 051	+39,8%
Supply Chain Europe	120 127	117 886	+1.9%
Supply Chain US	24 275	46 995	(48,3)%
TOTAL CONSOLIDÉ	200 399	204 931	(2,2)%

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :



* *Autres pays en Europe : Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Ukraine.*

** *Autres pays hors Europe : Chine, Hong Kong, Maroc.*

2.1.2. Bilan consolidé

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres y compris intérêts minoritaires s'établissent à 929,5 millions d'euros. Au cours de l'année 2017, les capitaux propres ont crû de 143,6 millions d'euros compte tenu :

- de la production d'un résultat net 2017 de +125,6 millions d'euros,
- d'écarts de conversion, essentiellement liés à la baisse du dollar, pour (60,9) millions d'euros,
- des gains et pertes liés aux réévaluations des instruments financiers pour +9,5 millions d'euros,
- du paiement de dividendes aux actionnaires minoritaires de certaines de nos filiales, notamment celles communes avec le groupe Danone, pour (3,3) millions d'euros,
- des gains actuarielles sur les engagements de retraites (essentiellement les fonds de pension britanniques) pour +88,2 millions d'euros,
- des rémunérations en actions pour +1,7 millions d'euros,
- des variations de périmètre pour +0,3 millions d'euros,
- de l'effet impôt induit par ces événements pour (17,5) millions d'euros.

Les **actifs non courants** sont stables par rapport à 2016 (-1% en données publiées et +4% à taux de change constant).

Le **Besoin en Fonds de Roulement** (BFR) s'établit au 31 décembre 2017 à (30,9) millions d'euros, en hausse de 16,1 millions d'euros par rapport à 2016. Cette augmentation, maîtrisée au regard de la forte croissance de l'activité, traduit l'attention que le groupe porte à la maîtrise de ses cash-flows.

La **dette financière nette** s'élève au 31 décembre 2017 à 916,2 millions d'euros, contre 989,5 au 31 décembre 2016. Ce montant est la résultante d'un montant de dette brute (financement d'actifs et dettes Corporate) de 1 134,6 millions d'euros, et d'une trésorerie nette disponible de 218,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, le montant des emprunts soumis au respect de ratios financiers (covenants) est de 12 millions d'euros, inchangé par rapport à 2016.

Les **provisions (long terme et court terme)** s'établissent au 31 décembre 2016 à 110,7 millions d'euros, en diminution de (52,8) millions d'euros par rapport à l'exercice 2016. Les principaux événements ayant impacté ce poste sont la réalisation en 2017 d'actions de restructuration provisionnées en 2016 (-9,5 millions d'euros) et la réduction du déficit des fonds de pension au Royaume-Uni, (-27,8 millions d'euros), ces fonds étant désormais excédentaires (excédent net de +70,8 millions d'euros au 31 décembre 2017).

2.1.3. Tableau des flux de trésorerie

Le flux de trésorerie généré par l'activité s'élève sur l'ensemble de l'année 2017 à 306,7 millions d'euros, contre 332,6 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 25,9 millions d'euros. Cette diminution provient essentiellement de la hausse du besoin en fonds de roulement générée par la croissance de l'activité.

Les flux de trésorerie d'investissement sont négatifs à hauteur de 139,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les acquisitions d'immobilisations sont en diminution par rapport à 2016 à 170,0 millions d'euros ; les cessions d'actifs étant en baisse modérée (-4,2 millions d'euros), la diminution du flux net d'investissement est due principalement à la variation des créances et dettes sur immobilisations.

Les flux de trésorerie de financement s'élèvent sur l'année 2017 à (44,6) millions d'euros et sont donc négatifs pour la troisième année consécutive. En 2017, XPO Logistics Europe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales ayant pour objectif d'apporter des liquidités complémentaires pour financer les opérations. Ce programme, représentant un montant de financement net de 248,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, a permis à XPO Logistics Europe de diminuer son recours au financement auprès de XPO Logistics, Inc., son actionnaire majoritaire.

Ainsi, après prise en compte d'un effet de change de (9,3) millions d'euros, la variation de trésorerie sur l'ensemble de l'année 2017 est une augmentation de 113,5 millions d'euros.

2.1.4. Business Unit Supply Chain Europe

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 de la Business Unit Supply Chain Europe s'élève à 2 719 millions d'euros, en progression de 9,5% par rapport à 2016 à taux de change réel et de 11,8% à taux de change constant (croissance organique).

Cette progression traduit la capacité de cette Business Unit à conquérir des parts de marchés dans les pays matures (Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas, Italie, France) grâce à l'attrait de son offre et son savoir-faire. La Business Unit exporte aussi son modèle et affiche des taux de croissance tout aussi forts dans les pays émergents, notamment en Russie, Pologne et Roumanie.

L'EBIT de l'année 2017 de la Business Unit est de 120,1 millions d'euros (4,4% de rentabilité), contre 117,9 millions d'euros en 2016 (4,8%), en hausse de 2,2 millions d'euros. Cette progression est liée essentiellement à l'amélioration des performances opérationnelles et la croissance de activités en Europe, malgré l'impact défavorable de l'évolution des cours de change.

Sur le périmètre de la Business Unit, l'ensemble des grands pays produisent un niveau de profitabilité élevé et généralement en progression par rapport à 2016.

2.1.5. Business Unit Supply Chain US

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 de la Business Unit Supply Chain US aux États-Unis s'élève à 827,1 millions de dollars (732,2 millions d'euros), contre 775,5 millions de dollars en 2016 (700,6 millions d'euros), soit une hausse de 51,6 millions de dollars ou 6,7%.

Au sein de la Business Unit Supply Chain US, le chiffre d'affaires 2017 de l'activité Logistique s'élève à 662,6 millions de dollars (586,6 millions d'euros), en hausse de 66,2 millions de dollars, ou 11,1%, par rapport à 2016 (596,4 millions de dollars, soit 538,8 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de l'activité Transport s'élève à 164,5 millions de dollars (145,6 millions d'euros) en baisse de 14,6 millions de dollars, ou 8,1%, par rapport à 2016 (179,1 millions de dollars, soit 161,8 millions d'euros).

Le résultat opérationnel des activités Supply Chain US atteint en 2017 24,3 millions d'euros contre 47,0 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 48,3%. Cette baisse apparente est liée essentiellement aux ajustements de dettes d'earn-out impactant positivement le résultat opérationnel 2016 pour 24,2 millions d'euros, ainsi qu'à l'évolution défavorable des taux de change.

2.1.6. Business Unit Transport Solutions

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 de la Business Unit Transport Solutions s'élève à 2 367 millions d'euros, traduisant une hausse de 28 millions d'euros par rapport à 2016, dans un contexte de change légèrement défavorable en zone sterling mais avec un contexte gasoil favorable. La croissance prix/volume constatée est de 1,2% par rapport à l'année précédente sur les activités strictement liées au transport et de 0,6% sur l'ensemble du périmètre.

Cette croissance est tirée par le bon dynamisme des activités de distribution et des activités de location dédiée qui montrent une croissance positive en prix/volume.

L'EBIT de l'année 2017 de la Business Unit est de 56,0 millions contre 40,1 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 15,9 millions d'euros, et malgré un impact négatif de change de 0,9 million d'euros, soit une progression de 41,9% à change constant.

Cette amélioration est principalement liée à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques pour augmenter les volumes, améliorer le taux de marge à travers des actions sur les prix de vente et la productivité dans l'ensemble des activités. Les efforts consentis ont été particulièrement porteurs sur les réseaux de messagerie palettisée, en France, Espagne et Royaume Uni, ainsi que sur les activités de lot complet en sous-traitance et les activités de lots dédiés. Seuls les activités de lot complet en parc propre et de Freight forwarding ont marqué le pas.

La Business Unit Transport Solutions exploite la majeure partie du parc propre Europe du Groupe. Au 31 décembre 2017, ce parc compte 8 043 moteurs contre 7 783 l'année précédente, et 14 563 remorques contre 14 001 l'année précédente.

L'évolution du mix de nos moyens de transport est totalement alignée sur la stratégie d'accroissement de la part de l'affrètement dans la conduite de nos opérations. Elle se traduit par un nombre d'affrétés réguliers passé de 37% en décembre 2015 à 39% fin 2016 et 2017.

Le nombre de conducteurs français est de 4 426 salariés, en retrait de près de 10% par rapport à l'année précédente et représentant 57% du nombre total de conducteurs de la Business Unit en Europe.

2.2. COMPTES SOCIAUX DE LA MAISON MERE, XPO LOGISTICS EUROPE SA.

2.2.1. Compte de résultat et bilan de XPO Logistics Europe SA

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2017 de la holding du Groupe se caractérisent par :

Une **situation nette** de 393 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2016 (335 millions d'euros) du fait du résultat dégagé sur l'exercice (57,4 millions d'euros).

Une **dette financière nette** à 329 millions d'euros, en diminution de 300 millions d'euros.

Une **trésorerie nette disponible** fin 2017 de -61 millions d'euros (découverts bancaires).

L'actif immobilisé, 692 millions d'euros au 31 décembre 2017, est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans XPO Holding Transport Solutions Europe (holding des activités de transport), XPO Supply Chain International (holding des activités logistiques), XPO Global Forwarding International (holding des activités de global forwarding), des prêts accordés aux sociétés du Groupe ainsi qu'au prêt de second rang octroyé par XPO Logistics Europe S.A. dans le cadre du programme de titrisation pour 109 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel** est une perte de 1,3 millions d'euros. Cette perte opérationnelle résiduelle signifie qu'en tant que holding, XPO Logistics Europe S.A. ne refacture pas tous ses coûts de fonctionnement au travers de "management fees" à ses filiales.

Le **résultat financier** est un produit de 38,5 millions d'euros, somme des intérêts d'emprunts versés, des dividendes perçus des filiales, du résultat de change sur prêts intragroupe et des dépréciations de titres.

L'année se solde par un résultat net positif de 57,4 millions d'euros.

2.2.2. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Les chiffres présentés ci-dessous ne concernent que la société XPO Logistics Europe S.A (à l'exclusion de ses filiales), qui n'exerce qu'une activité de holding et prestation intra-groupe de services corporate.

En euros	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482
Nombre d'actions ordinaires	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maxi. d'actions à créer :					
Par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
Par droit de souscription	140 000	110 000	110 000	110 000	110 000
OPERATIONS ET RESULTAT					
Chiffre d'affaires (H.T.)	15 667 561	16 826 424	18 237 314	17 742 025	23 791 208
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	50 582 843	36 886 231	(54 143 883)	14 520 909	29 306 498
Impôts sur les bénéfices	(19 920 877)	(23 825 691)	(20 320 267)	(20 374 420)	(20 635 057)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net	82 626 195	44 741 895	(36 837 918)	24 694 475	57 385 772
Résultat distribué	15 737 986	17 705 234	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis. et provisions	7,17	6,17	3,44	3,55	5,08
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	8,40	4,55	3,75	2,51	5,83
Dividende attribué	1,60	1,80	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen salariés	38	47	46	35	40
Montant masse salariale	3 637 472	3 893 806	15 353 345	4 937 136	6 113 648
Sommes versées aux organismes sociaux	1 952 635	2 101 834	7 029 118	1 278 001	1 831 676

2.2.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, il vous est signalé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal 2017.

2.2.4. Délais de paiement

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les tableaux ci-dessous décomposent, par date d'échéance, les dettes fournisseurs et les créances clients de XPO Logistics Europe S.A. :

1) Dettes Fournisseurs

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	Factures Non échues	Factures échues				TOTAL
En K€		< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	> 90 jours	
Nombre de factures concernées		982				
Montant total des factures concernées TTC	4 965	1 540	819	20	1 748	9 092
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	21%	6%	3%	0%	7%	38%

2) Créances Clients

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	Factures Non échues	Factures échues				TOTAL
En K€		< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	> 90 jours	
Nombre de factures concernées		155				
Montant total des factures concernées TTC	7 149	1 275	93	157	981	9 655
Pourcentage du Chiffre d'affaire HT	13%	2%	0%	0%	2%	17%

2.2.5. Événements significatifs et modifications statutaires survenus en cours d'exercice

- **Événements significatifs**

Les événements significatifs sont décrits en note 8.2.2 du présent rapport

- **Modifications statutaires**

Néant.

2.2.6. Événements significatifs et modifications statutaires survenus depuis la clôture de l'exercice

- **Événements significatifs**

Néant.

- **Modifications statutaires**

Néant.

2.2.7. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

En 2018, la Société aura le même type de sources de revenus et de charges que celles connues en 2017.

2.2.8. Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales et sous-filiales, par ailleurs toutes comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre Annexe comptable. Par ailleurs, l'activité de la Société, telle que décrite notamment par Business Unit aux chapitres 2.1.4. et suivants, représente la synthèse de leur activité.

- **Tableau des filiales et participations**

FILIALES	Capital	Autres cap. propres	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances en C/C	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	124 120	51 335	100	173 759	173 759	(17 998)	12 992	36 460	45 554
XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	308 438	32 116	100	348 281	348 281	106 330	15 476	12 325	42 333
XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	10 583	(21 078)	100	41 183	6 616	68 409	3 021	(7 390)	1 418
LAMBDA 5 LTD	225	183	100	450	450	(408)	0	0	0
XPO GRADUATES EUROPE	48	(250)	100	185	185	211	748	(94)	0
Titres de participation HG				66	0				
Frais d'acquisition				7	7				
TOTAL	443 413	62 305		563 930	529 297	156 544	32 236	41 301	89 305

2.2.9. Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice 2017, la Société n'a effectué aucune prise de participation ou de contrôle.

2.2.10. Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017 de ne voter la distribution d'aucun dividende pour l'exercice 2017 et d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 57 385 771,54 euros en totalité au poste « Report à nouveau » dont le montant sera porté de 94 247 410,44 euros à 151 633 181,98 euros.

Données boursières	2017	2016	2015
Cours au 31/12 en €	257,5	205	206,80
Nombre d'actions au 31/12	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Capitalisation boursière en M€	2 532,8	2 016,4	2 034,1
Résultat net par action en € ⁽²⁾	12,22	8,73	1,70
Dividende net en €	0	0	0
Ratio de distribution en % ⁽¹⁾	0	0	0

(1) Y compris les actions auto-détenues

(2) Après déduction des actions auto-détenues et calculé sur le résultat net consolidé part du Groupe.

Le Ratio de distribution correspond au Dividende net divisé par le Résultat net.

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**Chapitre 3
INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

- 3.1 Mandats en cours**
- 3.2 Honoraires perçus par les commissaires
aux comptes**

3.1. MANDATS EN COURS

Commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young et Autres
Membre de la Compagnie régionale de Versailles.
Tour Oxygène, 10-12 Boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03 - France.
Représenté par Nicolas Perlier
Date du premier mandat : 19 mai 2011.
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2022.

KPMG SA
Membre de la Compagnie régionale de Versailles.
Tour Eqho, 2 avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex - France.
Date du premier mandat : 18 novembre 2015.
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2017.

Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro Reydel
Tour Eqho, 2 avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex – France.
Date du premier mandat : 18 novembre 2015.
Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2017.

3.2 HONORAIRES PERCUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

K€	2017				2016			
	Montant		%		Montant		%	
	EY	KPMG	EY	KPMG	EY	KPMG	EY	KPMG
AUDIT								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	185	480	34%	22%	197	432	39%	14%
Filiales intégrées globalement	301	1 654	55%	76%	303	1 739	61%	55%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur	54	55	10%	3%		221		5%
Filiales intégrées globalement	6	0	1%	0%		773		26%
Sous-total Audit	546	2 189	100%	100%	500	3 165	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total Autres prestations	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL GÉNÉRAL	546	2 189	100%	100%	500	3 165	100%	100%

Les « autres honoraires » correspondent essentiellement à la vérification des informations du Rapport Social, Sociétal et Environnemental (RSE), l'émission d'un « consent », ainsi qu'au coût de la première certification en 2016 du dispositif de contrôle interne selon la réglementation Sarbane-Oxley.

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**Chapitre 4
INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL**

- 4.1 Répartition du capital et des droits de vote
- 4.2 Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription, d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice
- 4.3 Opérations sur titres - Programme de rachat

4.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

4.1.1. Capital

Au 31 décembre 2017, le capital de XPO Logistics Europe s'élevait à 19 672 482 € constitué de 9 836 241 actions de 2 € de valeur nominale.

4.1.2. Répartition du capital et des droits de vote

XPO Logistics Europe est une "société contrôlée" dont 86,24% du capital et 86,56% des droits de vote sont détenus au 31 décembre 2017 par la société XPO Logistics France, elle-même contrôlée directement à 100% par la société XPO Logistics, Inc. (qui consolide depuis le 5 juin 2015 XPO Logistics Europe par la méthode de l'intégration globale).

Sous réserve de la présomption légale d'actions de concert entre les sociétés XPO Logistics France et XPO Logistics, Inc., imposée du seul fait de leurs liens en capital, il n'existe pas d'accord en vue de mettre en œuvre une politique vis-à-vis de la société émettrice.

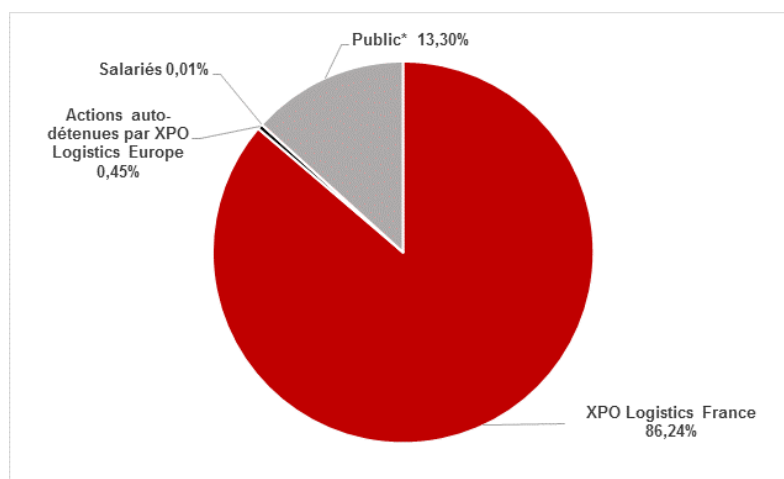
À la date de rédaction du présent document, le Groupe n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires, ni d'actions de concert au sens des articles L.233-10 et L.233-11 du Code de commerce.

D'autre part, aucune filiale de XPO Logistics Europe n'est partie à une convention d'actionnaires.

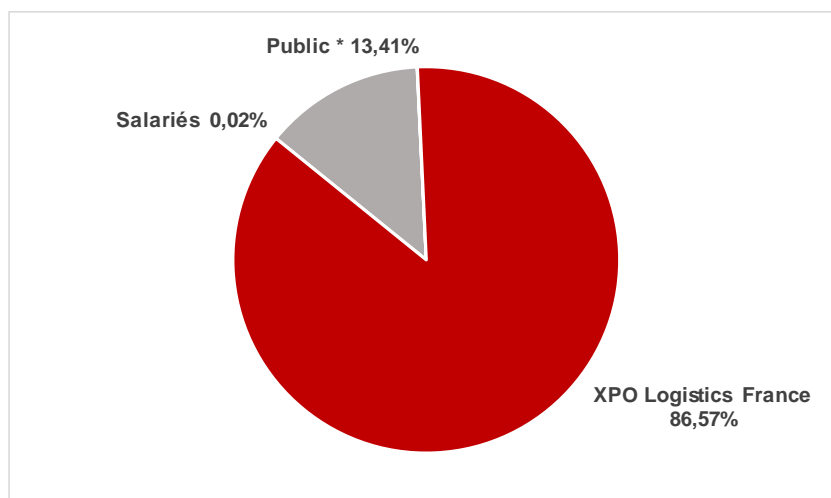
Situation au 31 décembre 2017	Actions Quantité	Droits de vote Quantité
XPO Logistics France	8 482 829	8 482 829
XPO Logistics, Inc.	100	100
Salariés	533	1 066
Public*	1 308 332	1 315 254
Actions détenues par XPO Logistics Europe	44 447	0
TOTAL	9 836 241	9 799 249

* y compris 9,12% des actions et 9,17% des droits de vote détenus par Elliott (305 364 actions détenus par Elliott Associates LP et 592 764 actions détenus par Elliott International LP au 29 juin 2017, date des dernières informations disponibles sur les actions et droits de vote détenus par les entités Elliott).

REPARTITION DU CAPITAL



REPARTITION DES DROITS DE VOTE



* dont 3,10% (soit 305 364 titres) détenus par Elliott Associates LP et 6,02% (soit 592 764 titres) détenus par Elliott International LP, soit au total 9,12% détenus par Elliott ; et 4,17% détenues par le reste du public.

Il n'existe pas au sein de la Société de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2017 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur.

Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation.

Concernant les autorisations d'émission, le rapport sur le gouvernement d'entreprise précise dans sa Partie IV l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.

4.1.3. Synthèse des détentions d'actions de la Société par les mandataires sociaux au 31 décembre 2017

A la connaissance de la Société, les actions détenues de manière directe ou indirecte par les mandataires sociaux de la Société se répartissent de la manière suivante :

Nom	Nombre de titres en détention directe	Nombre de titres en détention indirecte	BSA en détention indirecte
Bradley Jacobs	100	0	
John Hardig	100	0	
XPO Logistics, Inc.	100	8 482 829	110 000
Henri Lachmann	1 000	0	
François-Marie Valentin	100	0	
Gena Ashe	100	0	
Clare Chatfield	100	0	
Malcolm Wilson	0	0	
Luis Angel Gómez	0	0	
Ludovic Oster	0	0	

4.1.4. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents

Il n'existe pas au sein de la Société de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double.

Comme indiqué à l'article 9 des statuts, chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur (au cas où les actions viendraient à être admises à la cote officielle d'une bourse de valeur) ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Ces dispositions ont été instaurées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 1998, modifiées par les Assemblées du 29 mai 2002, du 25 mai 2004, du 24 mai 2005 et du 23 mai 2006.

Au 31 décembre 2017, aucun actionnaire principal ne bénéficie d'un droit de vote double.

4.2. RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, D'ACHAT D' ACTIONS OU ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES OU LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au cours de l'exercice.

4.2.1. Options levées par des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucune option n'a été levée.

4.2.2. Options levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Néant.

4.2.3. Actions de performance acquises par les membres du Directoire durant l'exercice

Néant.

4.3. OPERATIONS SUR TITRES - PROGRAMME DE RACHAT

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2017, la Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres.

Au 31 décembre 2017, la Société détient 44 447 de ses actions, représentant 0,45% du capital de la Société, dont 5 869 actions provenant du contrat de liquidité (résilié le 31 décembre 2015). Le solde, soit 38 578 actions, est affecté aux objectifs du plan de rachat initial (couverture d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites). Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2017, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 11 445 102 euros.

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**Chapitre 5
AUTRES INFORMATIONS**

- 5.1 Facteurs de risques
- 5.2 Rapport social, sociétal et
environnemental (RSE)
- 5.3 Recherche et développement

5.1. FACTEURS DE RISQUES ET SYSTEMES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Toutefois, l'attention des lecteurs est attirée sur le fait que d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport de Gestion ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Rapport de gestion, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société.

5.1.1. Risques opérationnels

a) Risques liés au contexte sécuritaire

- **Situation liée à l'immigration illégale dans les ports liés au trafic transManche**

Le contexte de tensions créé peut être de nature à porter atteinte à la sécurité de nos personnels, installations, véhicules et marchandises transportées, ce malgré l'ampleur des moyens déployés et régulièrement renforcés par XPO Logistics pour leur protection. Suite à l'évolution de la situation des migrants à Calais fin 2016, ce risque a significativement diminué mais a pu s'étendre à d'autres ports.

Le Groupe est le leader européen du trafic transManche avec plus de 120 000 passages ferries assurés chaque année. Les conditions de notre activité peuvent être en conséquence impactées par la situation liée aux réfugiés cherchant à rejoindre le Royaume-Uni.

- **Situation liée au risque terroriste**

Dans un contexte de menace terroriste accrue en Europe, les sites classés peuvent constituer des cibles potentielles. XPO Logistics gère plusieurs entrepôts classés, SEVESO en France et COMAH en Grande-Bretagne (système de classification des substances stockées visant à la prévention des accidents majeurs). Ces sites répondent aux règles en vigueur dans chacun des pays d'implantation, notamment pour la mise en œuvre des plans de prévention des risques, et XPO entretient partout où l'entreprise est implantée un dialogue continu avec les autorités de sécurité locales.

b) Risques liés à la conjoncture économique

Le Groupe est un acteur majeur du Transport et de la Logistique au niveau européen. Son chiffre d'affaires est étroitement lié à l'évolution de la conjoncture économique. Ainsi, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, une baisse de la consommation induit une baisse de la demande de transport. Un ralentissement économique dans un ou plusieurs marchés sur lesquels le Groupe est présent est ainsi susceptible d'avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe. La détérioration de l'environnement économique peut exposer le Groupe à divers risques susceptibles d'avoir des conséquences négatives significatives sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives, notamment :

- un risque de réduction des volumes transportés réduisant d'autant les opportunités de croissance pour le Groupe ;
- un risque d'augmentation des délais de paiement par les clients (augmentant ainsi les besoins en fonds de roulement), de défaut de paiement ou de faillite de certains clients ;
- un risque d'impossibilité pour le Groupe d'ajuster rapidement ses dépenses en fonction de l'évolution des conditions de marché.

Le Groupe est exposé au marché européen et le contexte d'incertitude prévalant pour un certain nombre de pays peut avoir une influence défavorable sur le niveau d'activité et de rentabilité du Groupe en Europe. Même si les conditions économiques se sont améliorées dans certaines régions d'Europe, de nouveaux

ralentissements, seraient de nature à détériorer l'activité économique de la zone euro et avoir une influence négative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En particulier, l'activité du Groupe présente une sensibilité aux événements ayant un impact significatif sur l'économie française ou britannique ou à tout autre événement affectant les activités en France ou au Royaume-Uni dans la mesure où les activités du Groupe dans ces deux pays représentent une très large part de son chiffre d'affaires consolidé (environ 60% en 2017). Même si la corrélation au ralentissement de la croissance du produit intérieur brut est limitée par le fait que le Groupe fournit en général des services essentiels pour les activités de ses clients, l'évolution négative de la situation en France ou au Royaume-Uni, notamment celle du climat général des affaires, pourrait affecter les activités des clients du Groupe. La concrétisation de ces risques pourrait affecter défavorablement le niveau d'activité du Groupe, sa capacité à conquérir de nouveaux clients ou contrats, entraîner une hausse du coût d'acquisition de nouveaux clients, ou encore avoir un effet négatif sur les prix pratiqués par le Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Depuis l'acquisition de Jacobson en 2014, le Groupe est également exposé aux fluctuations de l'activité économique américaine de telle sorte qu'une détérioration des conditions économiques aux Etats-Unis serait de nature à influencer négativement l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

c) Risques liés à la concurrence

Les activités de transport et de logistique sont des activités fortement concurrentielles.

Le marché des transports est largement fragmenté et marqué par une tendance à la concentration qui s'explique par une prime à la taille liée à l'effet réseau et au renchérissement du coût du transport. Les principaux acteurs de ce secteur en Europe sont Geodis, Dachser, Deutsche Bahn Schenker, DSV, Transalliance et Waberer. Dans ce contexte, certains concurrents du Groupe pourraient décider de procéder à des opérations de rapprochement et acquérir ainsi une taille critique leur conférant un avantage concurrentiel sur le Groupe.

La concrétisation d'un tel risque serait de nature à produire un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Le marché de la logistique est dominé par quelques grands acteurs comme Ceva, DHL ou Kuehne & Nagel.

L'avantage concurrentiel sur ce marché réside dans la capacité d'investissement en ingénierie et technologie de l'information et la capacité à financer des investissements conséquents (par exemple des sites opérationnels). Dès lors, une dégradation de la capacité d'investissement et de financement du Groupe affaiblirait le profil concurrentiel du Groupe sur ce marché et serait de nature à dégrader significativement l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

De manière générale sur les marchés susvisés, une augmentation de la pression concurrentielle peut entraîner une diminution de chiffre d'affaires du Groupe, une réduction des marges opérationnelles ainsi qu'une perte de parts de marché. A cet égard, divers facteurs peuvent altérer la rentabilité du Groupe, notamment :

- la concurrence d'autres sociétés de transport et de logistique disposant d'un maillage plus large, de systèmes d'informations plus performants ou de meilleures ressources en capital ; et
- la réduction des prix par les concurrents, particulièrement en période de contraction de l'activité, empêchant le Groupe de maintenir ses niveaux de prix et de conserver son niveau de marges opérationnelles.

Au niveau international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres grands groupes ou acteurs locaux de tailles diverses, certains pouvant avoir des ressources financières, de marketing ou autres plus importantes que celles du Groupe. Si le Groupe ne parvenait pas à se démarquer par la qualité et la compétitivité de son offre, son chiffre d'affaires et sa rentabilité opérationnelle pourraient en être affectés.

d) Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions et entend poursuivre sa stratégie de croissance externe. Ces acquisitions lui permettent de développer ses parts de marché. Toutefois, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe

ou sa situation financière si celui-ci n'est pas en mesure de mettre en œuvre son processus d'intégration, lequel compte trois étapes : prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du Groupe et atteinte des objectifs de niveau de performance. Le Groupe ne peut garantir le succès du processus d'intégration des sociétés qu'il acquiert. La capacité du Groupe à intégrer ses nouvelles acquisitions peut être affectée par des facteurs tels que le départ des équipes dirigeantes et des équipes commerciales présentes dans les sociétés acquises ainsi que la taille des sociétés acquises au regard des ressources managériales limitées affectées à leur intégration. Ces défaillances peuvent notamment affecter la réalisation des synergies et des économies escomptées par le Groupe.

En outre, le Groupe ne peut garantir qu'après son intégration, une activité acquise conservera la base de clientèle attendue, générera les marges ou les flux de trésorerie prévus, ou permettra de bénéficier des synergies anticipées ou autres avantages escomptés. Bien que le Groupe procède à une analyse de chaque cible d'acquisition, ces évaluations intègrent un certain nombre d'hypothèses et d'estimations concernant les marchés, la rentabilité, la croissance, les taux d'intérêt et la valorisation de la cible concernée. Le Groupe ne peut garantir que les évaluations des cibles d'acquisition et les hypothèses les concernant se révéleront exactes, l'évolution réelle pouvant être significativement différente des résultats initialement attendus. Par ailleurs, les acquisitions futures du Groupe pourraient le conduire à supporter des passifs imprévus non nécessairement couverts par une garantie octroyée par le ou les vendeurs ou à se trouver tenu au respect d'obligations juridiques imprévues ou plus lourdes que prévues liées à l'entité ou aux activités acquises, telles que des obligations à l'égard des clients, des salariés ou des fournisseurs. La concrétisation de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

e) Risques liés aux relations sociales

L'activité du Groupe génère des besoins importants en main d'œuvre qui représente l'un des principaux postes de coûts du Groupe, de sorte qu'il est essentiel pour lui d'entretenir des relations satisfaisantes avec les salariés, les syndicats et autres institutions représentatives du personnel.

f) Risques liés à l'exploitation des contrats logistiques

L'exploitation des contrats logistiques peut constituer un risque dans le cas où les engagements d'investissements ou de location liés à l'exécution d'un contrat client se poursuivraient postérieurement à la fin de ce contrat. Bien que la politique immobilière du Groupe consiste, sauf exception, à être locataire de ses entrepôts, pour des durées et des conditions de sortie de bail identiques à celles des contrats clients, le Groupe est exposé au risque de surfaces vides et inexploitées.

En particulier, en cas de résiliation anticipée d'un contrat de prestation, le Groupe risque de se trouver exposé à divers coûts tels que des coûts de licenciement ou des coûts liés au paiement de loyers et de frais d'entretien d'entrepôts spécifiquement affectés à l'exécution dudit contrat. La concrétisation de ce risque pourrait entraîner des conséquences négatives significatives pour l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

g) Risques liés aux plans de retraite

Le Groupe a réalisé par le passé diverses opérations d'acquisition et entend poursuivre sa stratégie de croissance externe. À la suite de ces opérations d'acquisition, le Groupe peut se retrouver en situation de devoir gérer les plans de retraites existants préalablement dans les entités acquises. Ces plans peuvent représenter une charge financière significative pour le Groupe. Notamment, une évolution défavorable des taux d'intérêt, de l'inflation, de la valeur des actifs ainsi que des hypothèses actuarielles représentent un risque d'alourdissement de la charge financière des plans de retraite et de dégradation de leur niveau de solvabilité. La concrétisation de ce risque est susceptible d'avoir des conséquences négatives significatives sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En particulier, depuis les acquisitions de Christian Salvesen et TDG, le Groupe gère les plans de retraite à prestations définies au Royaume-Uni qui couvrent une partie des salariés britanniques. Ces plans de retraite sont fermés aux droits futurs ainsi qu'aux nouveaux entrants.

Le 1^{er} novembre 2016, afin de rationaliser les régimes de retraite, la Société a fusionné les deux régimes de retraite à prestations définies en un nouveau régime de retraite à prestations définies appelé XPO Pension Scheme (« XPOPS »). XPOPS a été créé uniquement dans le but de consolider les deux plans

historiques en un seul régime en vue de réduire les coûts futurs. Dans le cadre de la fusion, les régimes de retraite Christian Salvesen et TDG ont été mis en liquidation et certains membres admissibles ont reçu le règlement de leurs prestations de retraite en tant que paiement forfaitaire unique en lieu et place de la retraite future.

Le financement futur de XPOPS est négocié entre les *trustees* de XPOPS et la société.

Bien que le Groupe ait négocié avec les *Trustees* la mise en place de politiques d'investissements conduisant à couvrir 89% des passifs actuariels par des instruments de taux, une évolution défavorable de ces éléments pourrait conduire à une augmentation importante des contributions du Groupe lors des évaluations triennales à venir.

h) Risques liés au prix du carburant

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole.

Le prix du carburant en Europe est fonction de la volatilité du cours du pétrole, des taxes sur le carburant ainsi que de la parité euro/dollar.

Pour l'exercice 2017, le poste carburant représentait pour le Groupe dans son ensemble un montant d'environ 239 millions d'euros, répartis respectivement pour 174 millions d'euros en Transport Solutions, 50 millions d'euros en Supply Chain Europe et 15 millions en Supply Chain US.

Le Groupe a consommé environ 244 000 m³ de gasoil en Europe en 2017. Les principaux pays de consommation sont :

- La France, avec 133 200 m³ (80% sur sites, 20% hors sites), où le prix d'achat moyen a été de 981€/m³, avec une variation de 16% entre le jour le moins cher (22 juin, 900€), et le jour le plus cher (28 décembre, 1 045€),
- UK, avec 74 400 m³ (60% sur sites, 40% hors sites), où le prix d'achat moyen a été de 926£/m³, avec une variation de 11% entre le jour le moins cher (26 juin, 875£) et le jour le plus cher (16 novembre, 971£),
- L'Espagne, avec 26 200 m³ (51% sur sites, 49% hors sites).

Le solde, environ 10 000 m³, est consommé dans les autres pays d'Europe, majoritairement Russie, Allemagne, Pologne, Pays-Bas, Luxembourg, Roumanie et Belgique.

Les volumes en vrac en France sont achetés sur une base spot, tandis que le solde, acheté via des cartes de crédit, est facturé à un prix barème diminué d'une remise négociée.

Au Royaume-Uni et en Espagne, le carburant est acheté exclusivement sur la base de Platt's, à la fois pour le carburant issu de nos propres stations-service que pour celui acheté auprès de stations-service avec des cartes de paiement.

Le carburant représentant une part importante des coûts de production, le Groupe établit chaque mois un résumé des volumes consommés, des prix d'achat réels par rapport aux repères (par exemple Platt et DIMAH) et de la consommation hors site par pays. Le système informatique permet également aux opérationnels de surveiller la consommation par véhicule et par conducteur.

En raison de la forte volatilité du cours du pétrole, le Groupe ne peut garantir que le prix du carburant ne connaisse pas à l'avenir des augmentations, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Le Groupe intègre dans ses contrats clients Transport des clauses d'ajustement tarifaire en cas de variation des cours d'approvisionnement en carburant. Ces clauses sont spécifiques à chaque client.

Ces mécanismes impliquent que la quasi-totalité des fluctuations du prix d'achat du carburant, en dehors des fluctuations économiques à court terme, peuvent être répercutées sur le prix de vente des clients. Toutefois, en raison des fluctuations spectaculaires du marché, l'ajustement des prix pour les fluctuations des prix des carburants peut s'avérer complexe, et implique souvent un décalage temporel entre le paiement du pétrole et la récupération d'une portion de la surcharge payée. Les pressions du marché pourraient en

outre limiter la capacité du Groupe à refacturer les surcharges dans le futur. Une augmentation significative du prix du pétrole serait en sus de nature à accroître les besoins en fonds de roulement du Groupe. Des changements significatifs dans le prix ou la disponibilité du pétrole ou dans la capacité du Groupe à limiter l'impact des variations de prix du pétrole pourraient ainsi avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe (voir section 7.2.6 – « Données opérationnelles » paragraphe c) – « Risques sur matières premières »).

i) Risques liés aux écarts d'acquisitions (goodwill)

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs ont été alloués aux écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an, ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Il n'y a eu aucun nouvel écart d'acquisition significatif constaté au cours de l'exercice.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice.

Le Groupe ne peut pas garantir qu'il ne constatera pas d'autres dépréciations d'écarts d'acquisition à l'avenir. Au regard du montant important des écarts d'acquisition figurant dans son bilan, toute dépréciation d'écart d'acquisition est de nature à avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

j) Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

Le Groupe s'appuie, dans certains cas, sur un nombre limité de fournisseurs. Notamment, le Groupe concentre environ 66% de ses achats de camions sur un seul fournisseur, le constructeur Renault Trucks. Le reste des achats de camions du Groupe se répartit principalement entre DAF et Mercedes. Bien que le Groupe considère ne pas être dépendant de Renault Trucks dans la mesure où il lui serait possible de recourir à d'autres fournisseurs de camions, actuellement, toute dégradation des relations entre le Groupe et Renault Trucks, toute défaillance ou toute augmentation significative des prix pratiqués par Renault Trucks pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe, dans la mesure notamment où le Groupe devrait mobiliser des ressources afin de négocier et conclure un ou plusieurs nouveaux accords commerciaux où les conditions de ce ou ces nouveaux accords pourraient être moins favorables que celles du contrat existant.

k) Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus de son système d'information, et notamment d'applications communes à l'ensemble du Groupe ou d'applications propres à chacune de ses Business Units.

Par ailleurs, le Groupe ayant réalisé une partie de son développement par croissance externe, il est exposé à la gestion de plusieurs systèmes d'information. Une incapacité à étendre de manière adéquate ou à répliquer ces systèmes d'information pour les entités nouvellement acquises ou pour les sites opérationnels repris par le Groupe serait de nature à compromettre le succès de l'intégration de ces acquisitions et à avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Une défaillance ou une interruption de ces applications ou des réseaux du fait de virus informatiques, de failles de sécurité, d'une panne matérielle ou logicielle due à un manque d'entretien ou à toute autre cause serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de services ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe. La concrétisation de ces risques serait susceptible d'avoir des conséquences négatives significatives sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

l) Risques liés aux conditions climatiques

L'activité du Groupe pourrait être significativement affectée par des conditions climatiques particulièrement défavorables dans les pays dans lesquels il opère. En effet, de telles conditions pourraient entraîner l'interruption des transports et la réduction des volumes de marchandises transportées. De telles interruptions auraient un impact direct sur la capacité des clients du Groupe à poursuivre leurs activités. De tels événements peuvent entraîner un retard ou l'arrêt de l'exécution de certains contrats ayant comme effet une baisse du chiffre d'affaires et en conséquence, un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

m) Risques de défaillance du système de contrôle interne

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne, tant dans la Société que dans l'ensemble des filiales composant le périmètre de consolidation, destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

En dépit de ce dispositif de contrôle interne, la décentralisation de la gestion du Groupe l'expose à un risque de défaillance du contrôle interne au sein de l'une ou plusieurs de ses entités, notamment s'agissant du respect des procédures comptables propres à chaque Business Unit et des règles applicables au sein du Groupe en matière de limites d'engagement.

Toute défaillance du contrôle interne serait susceptible d'avoir des conséquences négatives significatives sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

n) Risques liés au recours à la sous-traitance et à l'intérim

La sous-traitance est inhérente aux activités du Groupe, en particulier au sein de la Business Unit Transport Solutions. Le Groupe demeure responsable des prestations exécutées par ses sous-traitants et par conséquent, il est exposé au risque lié à la gestion de ses sous-traitants et au risque que ces derniers ne réalisent pas leur mission de façon satisfaisante ou dans les délais impartis. Une telle situation pourrait mettre en cause la capacité du Groupe à tenir ses engagements à l'égard de ses clients, à respecter les réglementations en vigueur ou à satisfaire les attentes de ses clients. Dans certaines situations extrêmes, une mauvaise exécution par les sous-traitants de leurs prestations pourrait entraîner la résiliation par le client du contrat le liant au Groupe. Une telle situation pourrait nuire à l'image du Groupe, à sa capacité à obtenir de nouveaux contrats et pourrait conduire à la mise en cause de sa responsabilité. Par ailleurs, en cas de défaillance des sous-traitants, le Groupe pourrait être contraint de réaliser des travaux non prévus ou de fournir des services supplémentaires afin de réaliser la prestation pour laquelle il s'est engagé sans recevoir de rémunération supplémentaire.

Enfin, certains sous-traitants pourraient ne pas être assurés ou ne pas disposer des ressources suffisantes pour faire face aux réclamations des clients résultant des éventuels dommages et pertes liés à leurs prestations.

Par conséquent, le non-respect par les sous-traitants du Groupe de leurs obligations contractuelles ou légales est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

En outre, le Groupe recourt de manière importante à l'intérim notamment pour son activité Supply Chain et peut difficilement totalement garantir que les salariés intérimaires soient aussi bien formés que les autres salariés du Groupe. En particulier, le Groupe est exposé au risque que ses salariés en intérim, notamment en raison de leur manque d'expérience, n'exécutent pas leurs missions de façon satisfaisante ou ne se conforment pas convenablement aux règles de sécurité du Groupe pouvant ainsi provoquer des dommages aux biens et aux personnes. La concrétisation de tels risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

o) Risques liés au recrutement et au maintien de personnel clé

Le succès des activités du Groupe dépend dans une large mesure des compétences de ses équipes. La capacité du Groupe d'attirer, de développer et de retenir les talents est un contributeur clé de sa performance. La politique de ressources humaines a pour objectif principal de contribuer à minimiser ce risque de perte de compétences clés.

5.1.2. Risques juridiques, réglementaires, fiscaux et d'assurance

Le Groupe se livre régulièrement à un exercice de cartographie des risques auxquels il pourrait être exposé, les évalue et définit les actions à prendre afin de les réduire ou de les maîtriser.

Il n'est pas garanti que le Groupe identifie correctement tous les risques auxquels il pourrait être exposé ou évalue correctement l'exposition aux risques dont il a connaissance. Il n'est également pas garanti que les actions prises ou qui seront prises par le Groupe aient réduit ou réduiront le préjudice que le Groupe pourrait subir en raison de la concrétisation de ces risques. La survenance de l'un quelconque des risques identifiés par le Groupe ou la survenance d'un sinistre pourrait affecter de manière significative l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

a) Risques liés à la réglementation applicable à certains secteurs d'activité du Groupe

Les activités de logistique, transport ou de commissionnement de transport constituent des activités réglementées, que ce soit au niveau national ou international.

Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes, que ce soit les autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que le *Control of major accidents hazards* au Royaume-Uni, "COMAH", et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en France, "DREAL"), la réglementation douanière, les licences de transport ou bien des réglementations spécifiques propres à l'environnement. Certaines autorisations d'exploitations ou licences de transport pourraient ne pas être renouvelées, notamment en raison d'un changement de législation ou d'une évolution de la nature ou des volumes des produits stockés, ce qui serait de nature à affecter l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, d'autres réglementations pourraient trouver à s'appliquer au titre des acquisitions réalisées par le Groupe.

Les équipes opérationnelles procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations des normes ISO. Par ailleurs, les équipes opérationnelles procèdent de façon régulière à la mise à jour de la matrice des risques auxquels sont exposées les entités de XPO Logistics. Toutefois, il n'existe pas d'outil spécifique de gestion et de suivi de ce risque.

Par ailleurs et du fait du développement de ses activités à l'international, le Groupe est exposé à l'application de réglementations diverses. Le grand nombre de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Considérant le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que, le cas échéant, leur manque de clarté, le Groupe ne peut garantir que les interprétations qu'il a faites des différentes réglementations ne seront pas contestées.

Tout changement de réglementation est imprévisible et susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs. La concrétisation d'un tel risque est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des risques liés à la corruption dans certains pays où il opère.

Le Groupe a mis en place et déploie des politiques, procédures et formations pour ses salariés en matière d'éthique et de réglementation anti-corruption. Cependant il ne peut pas garantir que ses salariés, fournisseurs, sous-traitants ou autres partenaires commerciaux se conformeront aux exigences de son code de bonne conduite, à son éthique ainsi qu'aux réglementations et exigences légales en vigueur. S'il n'était pas en mesure de faire respecter ses politiques et procédures anti-corruption, le Groupe pourrait faire l'objet de sanctions civiles et pénales, notamment d'amendes dont les montants peuvent être importants, voire d'exclusions de certains marchés. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation, son image, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

b) Risques liés aux litiges

Le Groupe est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de fournisseur de prestations de transport et de logistique ainsi que d'acheteur de biens et de services.

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales.

Dans le cas de certaines de ces procédures, des réclamations d'un montant significatif sont susceptibles d'être faites et des sanctions peuvent être prononcées contre le Groupe. Dans l'hypothèse où certaines de ces sanctions seraient prononcées à l'encontre du Groupe, leur application pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, en particulier si ces sanctions n'étaient pas provisionnées. En outre, les provisions enregistrées, le cas échéant, par le Groupe au titre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales dans ses comptes pourraient se révéler insuffisantes, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, les résultats, la situation financière, la liquidité ou les perspectives du Groupe, et ce indépendamment du bien-fondé de la réclamation sous-jacente.

Les Directions juridiques et/ou financières de chaque Business Unit sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges. À ce titre, elles réalisent un suivi ad hoc des litiges en cours.

En outre, la procédure de contrôle SOX précise un processus de surveillance et de collecte des informations sur les litiges susceptibles d'avoir un impact significatif.

Parmi les litiges ou procédures en cours, le plus significatif est la procédure devant le Tribunal correctionnel de Valence. Le Groupe a développé des filiales de transport historiquement sous marque et aux standards de qualité "Norbert Dentressangle" partout en Europe et notamment en Pologne et Roumanie.

Actuellement, ces entreprises de transport polonaise et roumaine réalisent pour moitié des prestations au service de leurs propres clients locaux et internationaux et pour moitié des missions de transport international en sous-traitance des agences Transport du Groupe situées en Europe de l'Ouest et notamment en France. L'organisation de la sous-traitance d'opérations de transport international au sein du Groupe a fait l'objet d'une enquête préliminaire de deux ans. Cette enquête a débouché sur une première audience au Tribunal correctionnel de Valence en mars 2015 à la suite de laquelle il a été jugé l'annulation d'une partie significative du dossier de l'enquête. Le dossier ainsi reconfiguré a fait l'objet d'une audience du Tribunal correctionnel de Valence, sur le fond en mars 2016. La question posée est la suivante : la manière dont des agences françaises de la Société confient des prestations de transport à d'autres agences internationales du Groupe dans un cadre de sous-traitance, dans le cas d'espèce en Europe centrale et au Portugal, est-elle assimilable à du prêt illicite de main d'œuvre et non à une prestation de service dans le cadre d'un contrat de sous-traitance ?

Le Groupe considère que ces allégations ne sont pas fondées et estime respecter la réglementation du transport et le droit social. Dans le cadre de ce litige, trois sociétés françaises du Groupe faisant appel à cette sous-traitance se sont vu notifier par l'URSSAF des redressements d'un montant total de 33 millions d'euros.

Par son jugement rendu le 26 mai 2016, le Tribunal correctionnel a fait droit aux arguments de la défense en prononçant la relaxe générale. Le parquet a fait appel de la décision. L'audience aura lieu au mois de juin 2018 devant la Cour d'appel de Grenoble. A la suite de ce jugement et de cet appel du parquet, la société a naturellement confirmé son choix de ne pas provisionner de somme au titre de ces litiges.

Toute décision défavorable au Groupe, dans l'un quelconque de ces contentieux, pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur son activité, ses résultats, sa situation financière, ses perspectives et son image.

c) Risques industriels et environnementaux

• Supply Chain

XPO Logistics est spécialisé dans le transport et la logistique des produits finis ou semi-finis conditionnés. Il n'y a donc pas de processus industriel, telle que la fabrication ou la transformation de matières premières.

La Business Unit Supply Chain du Groupe réalise le stockage de produits finis ou semi-finis et intervient le cas échéant dans le conditionnement propre au produit (suremballage, emballage d'expédition ou de vente ou encore confection de packaging) ainsi que dans la *reverse logistics* (par exemple reprise d'emballages consignés ou retours et tri de produits impropres à la commercialisation en l'état).

Selon leur activité, les sites logistiques sont amenés à transporter, à stocker, à préparer ces marchandises conditionnées pour le compte des clients du Groupe.

Le risque lié aux activités logistiques est principalement celui de l'incendie et des pollutions qui en résultent (air et milieu naturel) et en marge celui d'une pollution accidentelle par le déversement dans les sols des produits stockés (essentiellement dans le cas de produits dangereux pour l'environnement) ou les fuites de gaz frigorigènes contenus dans nos installations de froid. La présence d'une éventuelle contamination ou pollution du sol ou de l'eau sur ou près des terrains que le Groupe possède, loue ou exploite, ou a possédés, loués ou exploités par le passé, ou qu'il pourrait acquérir à l'avenir, pourrait donner lieu à des réclamations (y compris en matière pénale), ainsi qu'à des demandes en réparation des dommages matériels ou des blessures corporelles subis par les salariés du Groupe, ses clients ou des tiers, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, le Groupe pourrait être exposé à des charges financières significatives en raison des coûts de dépollution des terrains dont il est propriétaire ou qu'il exploite en tant que locataire au titre d'un bail.

- **Transport Solutions**

Concernant la Business Unit Transport Solutions, le risque principal de l'activité est le risque routier et en particulier le risque d'accidents de la route impliquant des conducteurs du Groupe. Il fait l'objet d'un plan spécifique appelé Plan Bonne Conduite mis en place en 1990 et régulièrement mis à jour depuis. Ce plan définit les procédures de recrutement, d'intégration et de formation continue des conducteurs. Son but est d'agir sur le comportement des conducteurs pour éviter les risques.

En 2017, un conducteur XPO Logistics a en moyenne 3 accidents responsables tous les 1 000 000 de kilomètres.

Enfin, le Plan Bonne Conduite est certifié par un organisme externe depuis janvier 2015, lui conférant ainsi toute sa légitimité auprès des différentes parties intéressées (clients, autorités...). Depuis 2017, ce plan intègre le dépistage systématique de l'usage de produits stupéfiants dès l'embauche des conducteurs.

En 2016, un nouveau projet « Sécurité » a été déployé sur l'ensemble des activités françaises Transport Solutions, le projet ESP « Ensemble pour la Sécurité ». L'objectif de ce nouveau projet, fortement lié à nos valeurs d'entreprise, est non seulement l'amélioration du traitement et le suivi des accidents de travail, mais également la mise en place d'une véritable politique de prévention des risques. Pour cela, il s'appuie sur un engagement fort de la direction générale de la Business Unit ainsi que sur la mise en place de préventeurs, ressources dédiées au sein des différentes organisations. Ce projet est pour l'heure déployé sur le périmètre France de la Business Unit. Ce plan a permis au cours des deux dernières années de baisser notre taux de fréquence d'accidents du travail de 7% chaque année. Depuis 2017, la prévention des accidents du travail est pilotée au plan européen et s'intègre dans une politique de prévention mondiale intitulée « Road to Zero ».

L'activité transport est également génératrice d'une quantité importante d'émissions de CO₂ et de polluants, deux enjeux de plus en plus surveillés par les pouvoirs publics à différents niveaux sur le territoire européen.

Afin d'anticiper les différentes réglementations associées à ces nuisances environnementales, XPO Logistics est engagé de manière volontaire depuis 2008 sur la réduction des émissions de CO₂ de son activité dans le cadre du programme français Objectif CO₂. Dans ce cadre, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de la flotte française est de 6% entre 2016 et 2018, sur la base de la performance CO₂ de 2015. En 2016, la flotte française a obtenu le Label CO₂, l'unique label public indépendant existant au niveau européen.

Afin de réduire les émissions de polluants de son activité, XPO Logistics investit dans la technologie gaz qui permet de réduire de 30 à 70% les émissions de NO_x comparé au diesel Euro 6. A fin 2017, XPO Logistics exploite un parc de 60 tracteurs GNL. La flotte XPO Logistics comprend par ailleurs 98% de véhicules Euro 5 et Euro 6 qui sont les deux générations de véhicules diesel les plus récentes.

Concernant l'activité Global Forwarding, il existe trois risques principaux :

- la sélection et la fiabilité des prestataires de transport ;
- la qualité et les compétences des agents utilisés dans les pays où XPO Logistics n'est pas implanté ;
- la maîtrise des processus douaniers.

Bien que diverses mesures aient été mises en place par le Groupe pour limiter ces risques (voir 1.4.3. « La Business Unit Transport Solutions »), il ne peut pas garantir que ceux-ci ne se concrétisent pas.

d) Risques liés au transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses peut générer des risques, tant par le caractère dangereux de celles-ci, que par les modes de transport utilisés, les quantités transportées et la sensibilité des zones traversées. Tout accident lors du transport de matières dangereuses peut provoquer un risque d'explosion, de dégagement de nuage toxique, de pollution du sol ou de l'eau ou de dommages aux biens et aux personnes. La concrétisation de tels risques pourrait entraîner de lourdes conséquences sanitaires et écologiques ainsi qu'une dégradation de l'image du Groupe susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Les activités de transport routier de matières dangereuses sont donc soumises à une réglementation européenne très stricte, notamment les dispositions de l'accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route ("*accord for dangerous goods by road*" ou "ADR").

Ces dispositions sont complétées par la Directive 2008/68/CE du 24 septembre 2008, relative au transport intérieur des marchandises dangereuses. Leur application fait l'objet d'une attention particulière au sein du Groupe, notamment s'agissant des règles applicables en matière de périodes durant lesquelles le transport de matières dangereuses est autorisé ainsi qu'en matière de conditionnement des produits.

Conformément aux exigences de l'ADR, chaque pays a nommé un responsable de la sécurité pour fournir des conseils sur le transport des matières dangereuses, assurer le respect des procédures de sécurité, rédiger des rapports sur les accidents identifiés, déterminer les mesures correctives à prendre et préparer un rapport et des recommandations chaque année.

e) Risques liés aux stations de lavage

Concernant les stations de lavage, principalement implantées en France, les sites sur lesquels elles sont implantées constituent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ayant fait l'objet de déclarations ou d'autorisations préfectorales, et ce conformément au Code de l'environnement. Toutes les stations sont exploitées conformément à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, dont l'application est contrôlée par la DREAL. Dès lors, le Groupe est exposé au risque de non renouvellement ou de retrait de ces autorisations en cas d'évolution défavorable des législations locales.

En 2010, un nouveau régime ICPE (rubrique 2795) a été créé afin de reconnaître la spécificité du lavage qui auparavant se confondait avec les activités de déchets. Il existe deux niveaux dans cette rubrique, moins de 20m³ d'eau mis en œuvre à la journée, l'activité est soumise à déclaration avec contrôle, plus de 20 m³, l'activité est soumise à autorisation, ce qui est le cas des activités du Groupe en France. Le système de traitement des eaux usées est organisé conformément à la législation et au Code de l'environnement.

Une convention de rejet est systématiquement établie avec les communes responsables du réseau vers lequel les eaux de lavage sont envoyées, sous le contrôle de l'Agence de l'eau.

L'ensemble des installations de lavage sont certifiées ISO 9001 et pour certaines ISO 14001, et font l'objet d'évaluations SQAS périodiques. Elles sont par ailleurs adhérentes de l'association APLICA qui regroupe l'ensemble des stations de lavage françaises agréées, elle-même rattachée à l'association européenne EFTCO.

Cette démarche impose que les sites soient soumis à des évaluations régulières par des auditeurs indépendants, afin de vérifier leurs performances en matière de qualité, de sécurité, de sûreté, d'hygiène et de respect de l'environnement.

Une évaluation des risques est effectuée pour chacune des stations, conformément au Code du travail, et fait l'objet d'une synthèse par le biais d'un document unique d'évaluation des risques. Des formations sont par ailleurs dispensées aux salariés des stations de lavage afin de les prémunir contre les risques potentiellement engendrés par la manipulation de produits dangereux ou à risques.

Enfin, il a été procédé, conformément à la Directive ATEX, à l'évaluation des risques liés aux atmosphères explosives, et ce en collaboration avec un prestataire externe. Le Document Relatif à la Protection contre les Explosions démontre que la maîtrise des risques d'explosion est assurée par des mesures techniques et organisationnelles comme la formation du personnel, la mise en place de procédures, le déclassement de zones ATEX ou encore la réalisation d'analyses de risques spécifiques.

f) Risques en matière fiscale

En raison de sa présence internationale, du caractère transfrontalier de ses activités et de son organisation juridique multiple, le Groupe est exposé à des risques fiscaux, associés notamment à des changements de lois et règlements, pouvant avoir un effet rétroactif, à l'interprétation desdites lois et règlements et à l'évolution de la jurisprudence décidant de l'application de la réglementation fiscale. Suite aux différentes recommandations formulées par l'OCDE (initiative « BEPS ») et à leurs transpositions nationales et européennes, le Groupe est également soumis à des obligations de communication et de transparence accrues auprès des autorités fiscales.

Ainsi, le Groupe structure ses activités commerciales et financières en fonction des exigences législatives et réglementaires diverses et complexes, en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Des modifications de la réglementation ou de son interprétation dans les différents pays où le Groupe est présent pourraient affecter le calcul de la charge fiscale et autres prélèvements obligatoires du Groupe (impôts, taxes et charges sociales – voir aussi section 6.2.2 "Risques juridiques, réglementaires, fiscaux et d'assurance", paragraphe b) "Risques liés aux litiges en cours", sous-paragraphe "Procédure devant le Tribunal correctionnel de Valence").

Le Groupe est donc amené à interpréter les réglementations européennes, françaises et locales, les conventions fiscales internationales, la doctrine et la pratique administrative dans chacune des juridictions dans lesquelles il opère. Le Groupe ne peut affirmer que de telles applications et interprétations ne seront pas remises en cause par les autorités concernées ni que le traitement fiscal et social retenu par le Groupe pour les réorganisations et transactions impliquant les sociétés du Groupe, leurs actionnaires et leurs mandataires ou salariés ne sera pas contesté par les administrations compétentes dans les juridictions concernées. De manière générale, tout manquement aux lois ou aux réglementations fiscales applicables dans les pays dans lesquels le Groupe intervient peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités.

Par conséquent, l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la concrétisation de l'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus.

g) Risques liés aux polices d'assurance

En matière d'assurances, la politique du Groupe consiste à couvrir ses risques par des contrats d'assurances garantissant l'ensemble du Groupe et de ses filiales.

La part du risque conservée par le Groupe correspond à des montants présentant de faibles variations annuelles, pouvant être absorbés par le Groupe et ses filiales, le risque étant maîtrisé et suivi par la mise en place de la politique de prévention et de formation décrite dans le présent Rapport.

Le risque responsabilité civile circulation est garanti conformément à la réglementation en vigueur. Les dommages aux véhicules du Groupe sont auto-assurés. Le vol et l'incendie des véhicules sont assurés avec une franchise réduite pour les principaux pays : France, Royaume Uni, Pologne et Espagne.

Les dommages aux biens sont garantis "en tous risques sauf" et "en valeur à neuf" au sein d'un programme unique, à l'exception de quelques pays (Italie et Allemagne). Les marchandises entreposées sont généralement assurées par les clients avec une renonciation à recours à l'égard du Groupe ou par l'intermédiaire du Groupe, auquel cas le client lui déclare la valeur à assurer.

Le Groupe dispose d'une garantie "frais supplémentaires d'exploitation" et d'une garantie "pertes d'exploitation" garantissant ses frais fixes, les frais supplémentaires d'exploitation et les indemnités de licenciements en cas de sinistre majeur.

Les marchandises transportées et la responsabilité civile exploitation sont garanties au sein d'un programme mondial négocié par XPO Logistics, Inc. aux Etats Unis.

Le Groupe dispose d'une garantie suffisante en ce qui concerne ses véhicules et les marchandises empruntant les *ferries* ou les navettes Eurotunnel dans le cadre du trafic Transmanche.

Le Groupe dispose également d'une garantie responsabilité civile des mandataires sociaux.

Le Groupe dispose enfin d'une couverture d'assurance contre la cyber-criminalité.

h) Risques liés à la présence d'un actionnaire de contrôle

La Société est contrôlée par la société XPO Logistics France qui détient 86,24% du capital et 86,56% des droits de vote de la Société au 31 décembre 2017, XPO Logistics France étant elle-même contrôlée directement à 100% par la société XPO Logistics, Inc. Par conséquent, XPO Logistics France a une influence significative sur l'adoption des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société et est en mesure de faire adopter toutes les résolutions soumises à l'Assemblée Générale, qu'elles requièrent une majorité simple ou une majorité des deux tiers.

Par ailleurs, la Société n'est pas propriétaire de sa marque ni de son logo qui lui sont concédés par XPO Logistics, Inc. au titre d'un contrat de licence, à titre gratuit jusqu'au 8 juin 2018 (voir Partie II de l'Annexe 1 du présent rapport). Le Groupe est donc exposé notamment au risque de résiliation de ce contrat de licence. En cas de résiliation, la Société ainsi que ses filiales se trouveraient contraintes de modifier leur dénomination sociale et de ne plus utiliser la marque "XPO Logistics" ni le logo "XPO" dans les délais prévus par le contrat de licence.

La concrétisation de ces risques est de nature à avoir des conséquences négatives significatives pour l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

5.1.3. Risques de marché

a) Risque de crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les placements financiers.

- **Supply Chain**

- *Importance du risque crédit/contrepartie*

Dans la Business Unit Supply Chain Europe, l'encours client total s'élève à 445,6 millions d'euros. Les 35 premiers clients de la Business Unit représentent 52% de cet encours. Les 35 clients suivants représentent 15% de l'encours client au 31 décembre 2017. 90% de l'encours concerne des clients permanents que la Business Unit Supply Chain facture mensuellement.

- *Gestion du risque*

L'exposition de la Business Unit Supply Chain au risque de crédit client est très faible.

Pour les clients majeurs de la Business Unit Supply Chain - grands groupes internationaux de la distribution et de l'industrie - qui représentent 80% de l'encours, ainsi que pour la majeure partie des autres clients, les prestations de services s'inscrivent dans une relation durable avec des contrats longue durée de moyen ou long terme.

La Business Unit Supply Chain gère les stocks des clients dans ses propres entrepôts. Les prestations réalisées sont régulières tout au long de l'année et font l'objet d'une facturation hebdomadaire ou mensuelle systématique. Le statut juridique d'entrepoteur permet de mettre en œuvre un droit de rétention sur les marchandises en entrepôt en cas de prestations impayées.

Les délais de règlement contractuels sont validés par la Direction financière selon les règles en vigueur dans chaque pays. Ils sont suivis et analysés mensuellement par la Direction financière de la Business Unit qui contacte les équipes financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

- **Transport Solutions**

- *Importance du risque de crédit/contrepartie*

Au 31 décembre 2017, l'encours client de la Business Unit Transport Solutions représente environ 473 millions d'euros pour environ 19 000 clients actifs. Cet encours se répartit comme suit :

- 41% de soldes clients supérieurs ou égaux à 500 K€ (un peu moins de 1% du nombre de clients)
- 31% de soldes clients supérieurs à 100 K€ et inférieurs à 500 K€ (environ 4% du nombre de clients)
- 28% de soldes clients inférieurs à 100 K€ (95% du nombre de clients)

Le client avec la plus forte exposition représente moins de 2% de l'exposition totale. Les 100 premiers clients représentent moins d'un tiers de notre exposition.

Cette typologie de concentration confère à la Business Unit Transport Solutions une dispersion du risque client forte.

- *Gestion du risque*

Afin de limiter les risques liés à l'encours clients, la Business Unit Transport Solutions possède des équipes "Crédit clients" dédiées à la gestion de l'encours et du risque client en général.

Cette politique de gestion du risque client est assurée par la mise en œuvre de mesures destinées à circonscrire un risque potentiel.

Ainsi, toute entrée en relation ou tout développement d'un courant d'affaires avec un client est obligatoirement soumis à l'approbation du service "crédit clients" pour détermination d'un plafond de crédit et prise ou non de garanties.

Des règles d'arbitrage gérées par le biais d'un workflow d'approbation ont été établies au sein des équipes de management opérationnel et au niveau de la Direction Financière pour les encours sensibles et stratégiques.

Les plafonds de crédit sont revus périodiquement pour tenir compte de l'évolution de la situation des clients et du volume d'affaires traité. Des états pour dépassement d'échéances et pour dépassement du plafond de crédit sont préparés, analysés et diffusés au sein des équipes.

Toute la politique de crédit de la Division Transport est en complète compliance avec la Credit Policy en vigueur dans le groupe XPO.

b) Risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du Groupe (GBP, PLN, RON, USD, RMB, HKD, RUB, CHF, HUF, CZK, INR, CLP, BRL, MAD, UAH) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une gestion externe.

Devises – K€	USD (États-Unis)	GBP (Royaume-Uni)	PLN (Pologne)	RON (Roumanie)	RUB (Russie)	AUTRES	Total
Actif (passif) net avant couverture	348 922	242 397	24 841	43 894	10 563	14 400	685 017
Couverture							
Position nette après couverture	348 922	242 397	24 841	43 894	10 563	14 400	685 017

Sur l'exercice 2017, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de (52,8) millions d'euros, dont un impact des couvertures naturelles comptabilisé en augmentation des capitaux propres à la clôture de l'exercice (couvertures d'investissement net à l'étranger et couvertures de flux de trésorerie) conformément aux normes IAS21 et IAS39, de +7,5 millions d'euros.

Le montant recyclé en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie exposés au risque de change est une charge de (0,9) million d'euros en 2017 contre (1,5) millions d'euros en 2016 et (0,8) million d'euros en 2015.

En 2017 comme en 2016 et 2015, il n'y a eu aucun recyclage en résultat au titre des couvertures d'investissement net.

Le Groupe est principalement exposé à l'USD et au GBP.

Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ (34,9) millions d'euros.

Une dépréciation de 10% du GBP entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ (24,2) millions d'euros.

c) Risques de taux d'intérêt

Le risque de taux est géré au niveau central pour l'ensemble des positions du Groupe.

Les emprunts bancaires et location financement sont concentrés sur quelques sociétés du Groupe : XPO Logistics Europe, XPO Transport Location France, XPO Supply Chain France, XPO Supply Chain International, XPO Holding Transport Solutions Europe, XPO Supply Chain UK Limited, XPO Transport Solutions Spain S.L., les LOCAD et XPO Holdings UK and Ireland Limited. Tous les contrats sont négociés et validés par la direction financière du Groupe.

La dette du Groupe afférente aux actifs corporels étant contractée à taux variable Euribor 3 mois, le Groupe avait mis en place, jusqu'au 29 décembre 2017, des instruments de couverture afin de limiter son exposition aux risques de variation de taux.

Le portefeuille de couvertures de taux était constitué exclusivement de swaps de taux (échange d'un taux variable - Euribor 3 mois - contre un taux fixe), les contrats sont arrivés à maturité le 29/12/2017.

Les charges ou produits résultant de la différence entre le taux servi et le taux reçu sont comptabilisés en résultat sur l'exercice. Le résultat ainsi enregistré au titre de l'année 2017 est une perte nette de 2 204 K€ (perte de 4 472 K€ en 2016).

La juste valeur de l'instrument de couverture de taux est comptabilisée conformément à la norme IAS 39 au bilan avec en contrepartie, une augmentation des capitaux propres de 2 028 K€ au 31 décembre 2017 contre une augmentation des capitaux propres de 4 638 K€ au 31 décembre 2016.

En K€	Nominal	Juste valeur au bilan				Imputation en	
		Ouverture		Clôture		Résultat	Capitaux Propres
		Actif	Passif	Actif	Passif		
Swaps de taux							
Exercice clos au 31 décembre 2016	100 000	0	7 265	0	2 017	611	4 638
Exercice clos au 31 décembre 2017	100 000	0	2 017	0	0	(12)	2 028

Le Groupe ne souscrit pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

d) Risque de liquidité

Au 31/12/2017, le Groupe dispose de lignes de découvert, confirmées à hauteur de 40,9 millions d'euros et non confirmées à hauteur de 51,5 millions d'euros, ainsi que de la trésorerie disponible à hauteur de 226 millions d'euros. Une partie du financement du Groupe est assortie de conditions de performance financière. Ces conditions financières sont décrites en note 7.2.10.a.2 § Ratios liés à la dette financière.

Les montants des flux de trésorerie des passifs financiers établis sur la base des paiements contractuels non actualisés sont les suivants :

En K€	Valeur comptable	Moins d'1 an			Entre 1 et 5 ans			Plus de 5 ans		
		Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital
Passifs financiers										
Dettes financières	999 573	34 406	801	161 489	97 939	280	570 296	18 024	29	267 788
Dettes location financement	135 052	768	565	24 043	2 075	1 375	81 673	323	53	29 336
Découverts bancaires	7 556	0	0	7 556	0	0	0	0	0	0

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'échéancier sont les suivantes :

- taux de change retenus : taux de clôture
- taux d'intérêts retenus : taux applicables au 31/12/2017

En K€	31/12/2017	dont confirmées		dont non confirmées	
		Tirées	Non Tirées	Tirées	Non Tirées
Lignes de crédits disponibles					
Dettes financières	999 573	999 573	0	0	0
Dettes location financement	178 430	135 052	43 378	0	0
Découverts bancaires	92 447	2 744	38 203	4 812	46 688

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère avoir la capacité à faire face à ses échéances à moins d'un an.

e) Risque sur actions et autres plans financiers

Le Groupe ne dispose d'aucun placement financier susceptible d'être exposé à un risque de fluctuation de cours.

5.1.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

a) Introduction

Le contrôle interne dans le Groupe constitue un dispositif destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations et contribue à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés au Groupe pour prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs opérationnels, financiers ou de conformité.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la conformité aux lois et règlements applicables ; et
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés.

Il est rendu compte des risques auxquels le Groupe pourrait être confronté dans les sections 5.1.1., 5.1.2. et 5.1.3. ci-dessus.

b) Organisation et principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

• Le Conseil de Surveillance et le Directoire

La forme duale de la Société, constituée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire, la présence de membres indépendants à l'intérieur du Conseil de Surveillance ainsi que les règles de communication instituées entre le Conseil de Surveillance et le Directoire constituent des éléments forts et structurants du contrôle interne du Groupe.

Le Directoire procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Les recommandations émises par le Conseil de Surveillance au Directoire ainsi que les contrôles exercés par le Conseil de Surveillance permettent également d'assurer une meilleure définition des orientations stratégiques du Groupe.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

C'est dans ce cadre que le Conseil de Surveillance est informé périodiquement des résultats du fonctionnement des systèmes, des principales défaillances constatées au cours de la période écoulée et des plans d'actions arrêtés par le Directoire.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie, avec l'assistance de la Commission d'audit, auprès du Directoire que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière donnée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les actionnaires et les investisseurs reçoivent une information pertinente, équilibrée et pédagogique sur la stratégie, le modèle de développement, la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour la Société ainsi que sur ses perspectives à long terme.

• La Commission d'audit

En outre, conformément à la loi, la Commission d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Elle assiste ainsi le Conseil de Surveillance et exerce les missions prévues à l'article L.823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice écoulé, la Commission d'audit s'est réunie à quatre reprises.

À chaque fois, celle-ci a informé le Conseil de Surveillance des contrôles effectués et de ses conclusions.

La composition et les missions du Conseil de surveillance, de la Commission d'audit et du Directoire sont précisées dans la Partie I du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Annexe 1 au présent rapport).

• L'Audit interne

Le service d'Audit interne a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement des dispositions de gestion des risques et de contrôle interne, d'en effectuer une surveillance régulière et de faire toute préconisation pour l'améliorer. Il examine la conformité aux lois et règlements et vérifie le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, relatifs notamment à la fiabilité des d'information et aux systèmes d'information.

Au 31 décembre 2017, le service d'Audit interne du Groupe était composé de six (6) collaborateurs, dont cinq (5) sont localisés en Europe et un (1) en Chine. Ils sont placés sous l'autorité du Directoire et du Directeur de l'Audit interne (ce dernier étant basé aux Etats-Unis).

La ligne hiérarchique reste courte, ce qui assure une réactivité importante dans la prise de décision et la correction d'éventuelles faiblesses détectées. Des réunions sont organisées à l'issue des missions menées par l'Audit interne. Ces réunions sont destinées à présenter les conclusions et les

recommandations afférentes, et à envisager les actions à mettre en place afin de garantir un dispositif de contrôle interne efficient. Le service d'Audit interne rend régulièrement compte de son travail à la Commission d'audit.

- **Le Comité Européen des Risques**

Par ailleurs, la Société a mis en place au cours de l'exercice 2014, à titre expérimental, un groupe de travail dénommé "Comité de management des Risques", devenu en 2016 le Comité Européen des Risques.

Ce Comité, désormais institutionnalisé au sein du Groupe, s'est réuni à cinq (5) reprises en 2017. Il recense, analyse, et traite les principaux risques identifiés par le Groupe, y compris les risques à suivre dans le cadre du plan de vigilance introduit par la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Il va continuer à se réunir au cours de l'exercice 2018 suivant un calendrier en cours d'élaboration.

- **Les Cabinets de Conseil extérieurs**

Le Groupe fait régulièrement appel à des Conseils extérieurs afin de valider un certain nombre de processus.

- c) **Procédures opérationnelles et fonctionnelles de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société**

En tant que filiale significative du groupe XPO Logistics, Inc., la Société a renforcé son dispositif de contrôle interne depuis 2016 afin de s'assurer que cette dernière satisfasse aux exigences de la loi américaine Sarbanes-Oxley de 2002. Cela consiste notamment à :

- décrire et documenter formellement les politiques et procédures de contrôle interne ;
- identifier les risques clés et concevoir les contrôles préventifs et détectifs nécessaires pour répondre aux risques ;
- tester la qualité de la conception des contrôles internes clés et leur efficacité opérationnelle ; et
- faire tester l'organisation de contrôle interne par les auditeurs.

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation et les activités du Groupe ainsi que l'environnement de contrôle interne. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances.

- **L'organisation et les activités du Groupe**

Les activités du Groupe sont réparties en trois métiers regroupés en deux Business Units : Transport Solutions qui depuis mi-2017 a intégré l'activité Global Forwarding ; et Supply Chain.

Les Business Units sont placées sous la responsabilité de Comités de Direction distincts qui se réunissent régulièrement afin de discerner et de planifier les orientations stratégiques.

Les Comités de Direction Business Unit

Différents comités existent au sein de chaque Business Unit :

- Au sein de la Business Unit Transport Solutions : les opérations et événements importants ainsi que les performances des différentes unités de gestion sont revus dans la Business Unit Transport Solutions par des comités de pilotage mensuels (Monthly Operating Reviews) réunissant les membres du Comité de Direction Business Unit, les principaux managers opérationnels et leurs contrôleurs de gestion.
- Au sein des Business Units Supply Chain Europe et Supply Chain US : Les opérations et événements importants ainsi que les performances des différentes unités de gestion sont revus dans la Business Unit Supply Chain par des comités de pilotage mensuels (Monthly Operating Reviews) réunissant les membres du Comité de Direction Business Unit, les principaux managers opérationnels et leurs contrôleurs de gestion.

Par ailleurs, le Comité de Direction de chacune de ces Business Units se réunit respectivement tous les deux (2) mois afin d'identifier et de planifier les orientations stratégiques.

Au niveau des Business Units, un logiciel a été mis en place en 2015 aux fins de permettre la réconciliation et la justification de chaque poste bilanciel.

Ce dispositif était initialement structuré autour d'un système de délégations ainsi que de deux documents. L'un intitulé « Delegation of Authority Policy », détaillant les procédures d'approbation interne ; et l'autre reprenant les règles de déontologie et d'éthique « Code d'éthique des affaires ». Ces documents rappellent précisément les règles fondamentales que doit respecter chaque manager dans l'exercice quotidien de son

métier, notamment sur les aspects relatifs à l'éthique, la déontologie, la conformité avec le cadre légal et organisationnel. Chaque manager doit confirmer la réception de ces guides pratiques et le respect des principes qu'ils contiennent.

Ces systèmes de délégations et guide de procédures, fondés sur des règles de conduite et d'intégrité, assurent la cohérence dans la transmission de la politique du Groupe tant en matière juridique, financière que de ressources humaines.

Les opérations et événements importants ainsi que les performances des différentes unités de gestion sont revus dans les Business Units Transport Solutions et Supply Chain par des comités mensuels (Monthly Operating Reviews) réunissant les membres du Comité de Direction des Business Units, les principaux managers opérationnels et leurs contrôleurs de gestion.

Les Comités d'Investissement et d'Engagement Business Unit

Un Comité d'Investissement et d'Engagement existe au niveau de chaque Business Unit pour les investissements ne remplissant pas les critères impliquant la validation du Directoire. Il se réunit en général à l'occasion des Comités de Direction de Business Unit.

Les demandes d'investissements et d'engagements sont présentées par le responsable de la Business Unit concernée, selon un formalisme préalablement défini, comportant une présentation stratégique et une présentation financière du projet. Les critères de validation par le Directoire sont le cas échéant actualisés afin de tenir compte de la taille et des problématiques du Groupe.

Les Services Juridiques des Business Units

Les Services Juridiques centralisés des Business Units du Groupe sont responsables de la maîtrise des engagements contractuels et juridiques. Ils sont intégrés dès les premiers stades des démarches de négociations commerciales tant avec les clients qu'avec les fournisseurs et les bailleurs.

Le Contrôle de Gestion Opérationnel des Business Units

Le Contrôle de Gestion Opérationnel de Business Unit rattaché à la Direction Financière de la Business Unit est constitué d'un réseau de contrôleurs de gestion décentralisés auprès des différents managers opérationnels de chaque Business Unit. Le Contrôle de Gestion Opérationnel est un élément clé du contrôle interne du Groupe. En 2016, deux postes de « contrôleurs Financier Europe » ont été créés respectivement au niveau de la Business Unit Transport et de la Business Unit Supply Chain. Ils sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Financier du groupe XPO Logistics Europe, et leur rôle est de contrôler la qualité de la production des documents comptables et de s'assurer de la bonne application des processus comptables et de contrôle interne.

Le Contrôle de Gestion est en charge du processus budgétaire. Chaque mois, il est partie prenante à l'élaboration des différents reportings financiers à destination du Groupe et participe notamment à la réconciliation reporting comptable/reporting de gestion. Le Contrôle de Gestion commente les résultats en *Monthly Operating Review*, notamment les analyses d'écart réel/budget et réel/historique. Des audits de procédures, analyses et autres études spécifiques peuvent, le cas échéant, être mandatés par la Direction de Business Unit à l'issue de ces *Monthly Operating Review*.

Le suivi des conclusions est réalisé au cours des *Monthly Operating Review* suivants.

Le Credit Management

Le contrôle des engagements du Groupe vis-à-vis des tiers, est constitué dans chaque Business Unit, sous la responsabilité de la Direction Financière.

Les procédures mises en place par les services de Credit Management (analyses crédit régulières, détermination de seuils d'engagement autorisés, interdits clients, etc.) ainsi que les tableaux de bord gérés par le service Consolidation Groupe maintiennent une veille permanente sur les encours clients et assurent une bonne réactivité en cas de défaillance de l'un d'entre eux. Les tableaux de bord sont diffusés aux managers afin de les alerter et d'assurer une action coordonnée de tous.

Les Achats

Chaque Business Unit dispose d'un Service Achats centralisé, garant de la qualité et de l'optimisation des achats stratégiques. Ces Services sont également en charge de la diversification de l'exposition aux fournisseurs.

La Société s'inscrit dans une démarche d'harmonisation et de partage des fournisseurs sur certaines familles de produits afin de renforcer l'homogénéisation des pratiques achats et assurer la diffusion des bonnes pratiques.

Les Assurances

La gestion des polices d'assurances, contractées auprès de courtiers notoirement connus et disposant d'un réseau international, est centralisée par le Directeur des Assurances Groupe et fait l'objet d'appels d'offres réguliers.

En matière d'assurances, la politique du Groupe consiste à couvrir ses risques par des contrats d'assurances garantissant l'ensemble du Groupe et de ses filiales.

La part du risque conservée par le Groupe correspond à des montants présentant de faibles variations annuelles, pouvant être absorbés par le Groupe et ses filiales, le risque étant maîtrisé et suivi par la mise en place de la politique de prévention et de formation décrite dans le présent Rapport.

Le risque responsabilité civile circulation est garanti conformément à la réglementation en vigueur. Les dommages aux véhicules du Groupe sont auto-assurés. Le vol et l'incendie des véhicules sont assurés avec une faible franchise.

Les dommages aux biens sont garantis "en tous risques sauf" et "en valeur à neuf" au sein d'un programme unique, à l'exception de quelques pays (Italie et Allemagne). Les marchandises entreposées sont généralement assurées par les clients avec une renonciation à recours à l'égard du Groupe ou par l'intermédiaire du Groupe, auquel cas le client lui déclare la valeur à assurer.

Le Groupe dispose d'une garantie "frais supplémentaires d'exploitation" et d'une garantie "pertes d'exploitation" garantissant ses frais fixes, les frais supplémentaires d'exploitation et les indemnités de licenciements en cas de sinistre majeur.

Le Groupe dispose de polices d'assurance garantissant la responsabilité contractuelle notamment pour les marchandises transportées et la responsabilité civile professionnelle.

La majorité de ces risques sont garanties au sein de programmes mondiaux négociés par XPO Logistics, Inc. aux Etats Unis.

Le Groupe dispose d'une garantie suffisante en ce qui concerne ses véhicules et les marchandises empruntant les *ferries* ou les navettes Eurotunnel dans le cadre du trafic Transmanche.

Le Groupe dispose également d'une garantie responsabilité civile des mandataires sociaux et d'une couverture d'assurance contre la cyber-criminalité.

S'agissant de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société n'a pas connu de sinistre majeur dont les pertes n'ont pu être compensées par ses couvertures d'assurance.

Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement

La sécurité de nos opérations et la réduction de notre impact environnemental sont des facteurs clés de succès de notre activité, au même titre que la qualité de service. Les équipes Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement sont rattachées hiérarchiquement aux Directeurs respectifs des Business Units Transport Solutions et Supply Chain et sont garants de notre politique QHSE.

Nos animateurs QHSE assurent le déploiement des procédures de sécurité et de prévention au sein de chaque entrepôt, et réalisent le suivi de notre performance environnementale.

En outre, XPO Logistics a une ambition forte en matière de sécurité animée par le programme Road to zero en cours de déploiement à travers l'Europe. L'ensemble des actions menées en matière de QHSE sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire, sous l'intitulé "Réalizations et engagements concernant la politique sociale et environnementale de la Société".

Les Systèmes d'Information

Les départements informatiques de chaque Business Unit assurent le fonctionnement et la pérennité des systèmes d'information, dans un environnement où les partages d'information avec nos clients sont le plus

souvent dématérialisés (EDI, portail clients, etc.).

Il en est de même pour les relations internes au Groupe (Intranet, extranet, bases de données, etc.) ainsi que pour l'intégration des systèmes d'information en général.

La sécurité des systèmes "en ligne", et la capacité des réseaux à faire face à des défaillances, prennent de plus en plus d'importance au sein du Groupe et font l'objet d'une surveillance étroite et de procédures strictes (protection, sauvegarde, etc.).

- **L'environnement de contrôle interne**

Le respect des règles d'éthique et de procédures, diffusées auprès de chaque collaborateur du Groupe et relayées notamment à travers le « Code d'éthique des affaires » qui remplace la Charte d'engagement et le Code déontologique. Ce code constitue une priorité pour le Groupe.

L'amélioration et la sophistication de son outil informatique participent également à la structuration de son contrôle interne. La majorité des services dispose aujourd'hui d'une ou plusieurs bases de données constamment alimentées et développées. Dans le cadre du déploiement du système de reporting et de consolidation Groupe, un Intranet récapitulant les procédures et les règles financières du Groupe est en place et assure une communication étendue à l'ensemble des intervenants.

Si l'organisation opérationnelle du Groupe reste décentralisée, l'utilisation d'outils de communication centralisés permet de diffuser des procédures de contrôle claires dans l'ensemble du réseau. Ces procédures sont relayées par la Direction du Groupe.

Au-delà de l'amélioration des outils, le Groupe a également maintenu au cours de l'exercice, le contrôle régulier et précis des performances de chaque unité de gestion qui est l'un des fondements de son contrôle interne.

À ce titre, il est précisé que dès leur intégration dans le périmètre du Groupe, toutes activités acquises par le Groupe font l'objet de missions du service d'Audit interne.

Le renforcement du dispositif de contrôle interne constitue une préoccupation permanente pour le Groupe et passe notamment par une documentation des procédures accrue, la mise en place d'indicateurs supplémentaires ainsi qu'une structure de délégation.

- **La gestion des risques et le plan de vigilance**

L'organisation du Groupe permet d'assurer la gestion des risques et des opportunités liés à son activité. Cette responsabilité est déclinée à tous les niveaux au sein du Groupe. Les équipes centrales, opérationnelles et support décrites ci-dessus constituent les acteurs du contrôle interne, conduisent les processus dans leur domaine de responsabilité et contribuent au dispositif de maîtrise des risques. Elles s'appuient sur leur expérience pour anticiper les risques et les opportunités liés aux évolutions du secteur. Les risques sont gérés au niveau approprié de l'organisation.

Le Groupe établit et met à jour une cartographie des risques visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard de ses objectifs et à assurer l'existence de procédures de gestion de ces risques. Suite au changement d'actionnaire majoritaire intervenu en 2015, une nouvelle cartographie des risques a été mise en place au cours de l'année 2016.

Cette cartographie, à la charge du service d'Audit interne, est régulièrement actualisée à la suite des entretiens menés avec les directions opérationnelles et fonctionnelles de chaque Business Unit ainsi qu'avec les directions fonctionnelles transversales. Elle constitue l'occasion de vérifier la qualité des couvertures mises en place face aux risques identifiés ainsi que des actions correctives à entreprendre. En matière de gestion des risques opérationnels, le Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de prévention active des risques, tant dans le domaine de la logistique que du transport routier.

Ainsi pour le transport, le Groupe est engagé dans la mise en œuvre :

- d'un plan de prévention appelé "Plan Bonne Conduite" qui consiste principalement en la formation et l'accompagnement permanent des conducteurs, une sélection lors du recrutement, un programme d'amélioration continue du risque par l'analyse des sinistres, la mise en place d'actions correctives ainsi qu'une communication forte en matière de sécurité auprès de l'ensemble du personnel impliqué ;

- d'une politique QSE incluant les aspects de prévention des vols de matériels roulants et de leur contenu ainsi que sur les sites transport ;
- de prise en compte et diminution de nos impacts environnementaux et énergétiques dans le respect des réglementations applicables au codes du travail et de l'environnement.
- d'un programme de prévention des risques d'accidents du travail intitulé "Ensemble pour la Sécurité" basé sur la prévention et l'analyse des incidents et accidents du travail pour nos collaborateurs et la mise en place de plans d'actions dans une logique d'amélioration continue.
- d'un plan de prévention des risques environnementaux, tel que prévu tant par la Directive 2004/35/CE du 21 avril 2004 (modifiée par les Directives 2006/21/CE du 15 mars et 2009/31/CE) que par les dispositions de la loi n°2008-757 du 1^{er} août 2008 et son décret d'application n° 2009-468 du 23 avril 2009, dont l'objectif est la prévention des détériorations directes ou indirectes mesurables qui affectent certaines ressources naturelles, certains services écologiques et services rendus au public.

Dans le domaine de la logistique et de l'entreposage, la politique de maîtrise du risque opérationnel consiste notamment à veiller de façon permanente à l'amélioration de la sécurité des bâtiments d'entreposage, que ces derniers appartiennent au Groupe ou bien qu'ils soient pris en location.

- **La politique de ressources humaines**

Dans un souci permanent de renforcer une politique de ressources humaines fondée sur la compétence, le savoir-faire et l'exigence de ses femmes et de ses hommes, le Groupe s'est engagé tant au niveau de la Direction Groupe qu'au niveau des Business Units :

- dans une politique de recrutement permettant d'améliorer le professionnalisme des équipes ;
- dans une politique de développement des compétences afin de maintenir un haut degré d'expertise de ses collaborateurs ;
- à respecter des dispositions en matière d'égalité professionnelle et salariale telles que prévues par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

- d) **Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Le contrôle financier et la production de l'information financière et comptable s'articulent autour de l'organisation opérationnelle du Groupe.

Ainsi, dans le cadre de la décentralisation, chaque entité légale a la responsabilité de transmettre au Groupe mensuellement un ensemble d'informations financières préalablement définies, y compris les engagements hors bilan.

Annuellement et semestriellement, ces données sont revues par les commissaires aux comptes qui font état de leurs conclusions, tant en terme de qualité d'information financière et comptable que d'appréciation du contrôle interne des différentes sociétés du Groupe.

- **Opérations de trésorerie et de financement**

L'équipe de Trésorerie, centralisée au niveau du siège, permet un contrôle fort des opérations.

Les règlements et le financement des activités des filiales françaises et étrangères sont centralisés au niveau de chaque Business Unit. Les lignes de crédits et emprunts ainsi que les options de placements de trésorerie sont négociées par le Service Trésorerie du Groupe et approuvées par le Directoire. Le Service Trésorerie du Groupe gère également les risques de taux et de change du Groupe à partir de seuils fixés par la Direction Financière Groupe avec un recours volontairement limité au marché.

Concernant les risques de change, le Groupe privilégie les systèmes d'auto-couverture naturelle et pour le risque de taux, l'utilisation de contrats d'échange type swaps.

Enfin, des reportings simplifiés établis par la Trésorerie sont revus par le Directeur Financier Groupe et transmis au Président du Conseil de Surveillance, et des reportings complets sont revus par les membres du Directoire tous les trimestres.

- **Reporting de gestion et Contrôle de Gestion Groupe**

Le processus de reporting est un élément clé de la gestion et du contrôle interne du Groupe.

Les reporting de gestion établis par le contrôle de gestion opérationnel sur une base mensuelle sont consolidés dans un outil unique par le Contrôle de Gestion Groupe ; ils sont réconciliés avec les résultats comptables, comparés au budget et à des données historiques tous les mois.

Les données (indicateurs d'exploitation et indicateurs financiers) sont disponibles pour les Directions Business Unit et Groupe ainsi que pour les managers opérationnels et contrôleurs de gestion opérationnels sur l'outil unique géré par le Contrôle de Gestion du Groupe, associées aux données budgétaires et historiques comparatives.

Le reporting de gestion est systématiquement réconcilié avec les données comptables auditées.

Chaque mois, le reporting de gestion est présenté en détail par la Direction Financière au Directoire.

Des audits de procédures, analyses et autres études spécifiques peuvent, le cas échéant, être mandatés par la Direction Financière ou le Directoire.

- **Consolidation statutaire**

Un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie consolidés sont produits chaque trimestre et publiés chaque semestre, ainsi que les annexes comprenant les engagements hors-bilan.

La cellule de consolidation du Groupe émet chaque mois des instructions fixant un calendrier des tâches et rappelant les modalités de préparation des liasses de consolidation, à destination des services comptables/centres de services comptables partagés de chaque pays.

Les liasses de consolidation peuvent faire l'objet de contrôles par la cellule Consolidation avant intégration. Un rapprochement des résultats avec ceux des reporting de gestion peut être effectué chaque trimestre avec le Contrôle de Gestion Groupe.

Le reporting de gestion et la consolidation sont présentés par le Directoire au Conseil de Surveillance tous les trimestres.

La consolidation fait l'objet d'une publication et donc d'une validation par les commissaires aux comptes tous les semestres.

Dans un souci de répondre aux enjeux des nouvelles normes et obligations légales afférentes, le Groupe a déployé, depuis plusieurs années, un outil de reporting et de consolidation statutaire. Cette unification de l'outil informatique participe au souci constant d'amélioration du contrôle interne manifesté par le Groupe.

5.2 RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

5.2.1 La responsabilité sociétale chez XPO Logistics Europe : des engagements concrets et un levier de la performance

a) Une démarche volontaire ancrée dans la réalité de ses opérations

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est pleinement intégrée à la conduite quotidienne des opérations de XPO Logistics Europe. Dans ses métiers, la convergence est en effet forte entre les enjeux économiques de développement et les exigences de maîtrise de l'empreinte de ses activités sur l'environnement et la société. La RSE est ainsi devenue un levier de performance de l'entreprise et un engagement concret pour tous ses collaborateurs. Ses 3 axes d'actions prioritaires sont la santé et la sécurité, la maîtrise de l'empreinte environnementale et la responsabilité sociale.

- **La sécurité, sur la route ou en entrepôt**

XPO Logistics Europe forme ses équipes et se dote des équipements et infrastructures les plus avancés pour opérer à très haut niveau de sécurité, sur la route ou en entrepôt dans le cadre du stockage et de la manutention des produits.

Convaincu que chaque accident peut être évité, XPO Logistics Europe a défini en 2017 un nouveau programme intitulé « Road to Zero ». Ce programme promeut auprès de l'ensemble des employés une culture visant à tendre à « zéro accident » sur tous ses sites et dans toutes ses activités. Le programme « Road to Zero » a été initié au Royaume-Uni en 2016 et est actuellement en cours de déploiement à l'échelle européenne.

Pour le moment centré sur la réduction des accidents du travail sur site, le plan « Road to Zero » intègrera également à terme la gestion de la sinistralité routière, au cœur du « Plan Bonne Conduite » mis en œuvre depuis les années 90 et du programme « ESP – Ensemble pour la sécurité » initié en septembre 2015. Il intègrera également les initiatives locales, telles que le « Plan Bonne Manutention » à destination des manutentionnaires, préparateurs de commandes et conducteurs d'engins de manutention en France.

- **La maîtrise de l'empreinte environnementale, via la réduction des émissions de CO₂ et de polluants et l'amélioration de la performance environnementale de ses sites**

Exploitant du premier parc de poids lourds en Europe et de plus de 350 entrepôts, XPO Logistics Europe est en première ligne dans le combat pour la réduction de l'impact environnemental des prestations de transport et des solutions logistiques.

L'amélioration de l'impact environnemental de XPO Logistics Europe concerne les 4 enjeux suivants :

- réduire les émissions de CO₂ et de polluants ;
- faire des économies d'énergie ;
- limiter la consommation de ressources naturelles ;
- réduire la production de déchets.

L'impact principal de XPO Logistics Europe sur l'environnement provient des prestations de transport. Néanmoins, l'entreprise porte une attention particulière à la performance environnementale de ses sites logistiques, qui concentrent la majorité de la production de déchets et de consommation d'eau du Groupe.

La performance environnementale globale de l'entreprise est mesurée au niveau européen une fois par an. Au niveau local, une mesure mensuelle est réalisée dans le cadre de son système certifié ISO 9001 pour les prestations de transport, et sur la base de référentiels de gestion environnementale des sites définis par ses équipes QHSE dans chaque pays ou business unit.

Chaque pays est ainsi garant de la performance environnementale de ses opérations et s'appuie sur un système de gestion environnementale qui lui est propre et intègre :

- le respect de la réglementation applicable ;
- le suivi et la mesure des consommations d'énergie, des rejets en eau et des nuisances sonores ;
- le recyclage et la valorisation des déchets ;
- la sensibilisation des collaborateurs.

Compte tenu du poids de la sous-traitance dans ses activités transport, l'entreprise est consciente que sa performance environnementale est étroitement liée à celle de ses fournisseurs sous-traitants. L'ambition de XPO Logistics est de partager ses engagements en matière de RSE avec ses partenaires, en particulier sur le volet environnemental. Par la diffusion de sa charte de sous-traitance, XPO Logistics s'assure que les exigences réglementaires sont respectées par ses partenaires et les accompagne dans l'amélioration de leur performance globale.

- **La responsabilité sociale, guidée par ses valeurs**

En tant qu'entreprise citoyenne, XPO Logistics a développé un code d'éthique des affaires intitulé « Integrity Matters » visant à guider les opérations des collaborateurs de l'entreprise au quotidien.

L'entreprise porte une attention particulière à la promotion interne et au développement des talents. A ce titre, XPO Logistics Europe investit dans la formation de ses équipes, qui leur permet de grandir au sein de l'entreprise. 65% des postes ouverts ont ainsi été pourvus par mobilité interne.

XPO Logistics Europe a également développé sur certains marchés une politique d'intégration de travailleurs en situation de handicap.

L'entreprise encourage ses collaborateurs à être des citoyens responsables et des ambassadeurs, au sein de leurs communautés, des valeurs de XPO : l'intégrité, la solidarité, la sécurité, la réactivité, l'engagement, l'entrepreneuriat.

- b) Des objectifs partagés et une mesure régulière de la performance**

XPO Logistics Europe a fait le choix d'étendre ses engagements responsables en rejoignant le Pacte mondial des Nations unies (ou Global Compact) en soutenant ses 10 principes fondamentaux en faveur des droits humains, du droit du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Cette adhésion fait l'objet d'une communication de progrès annuelle (COP), complémentaire du protocole de reporting RSE dont les indicateurs ont été définis par l'entreprise en cohérence avec les 3 piliers précédemment cités et pour refléter les exigences de la loi Grenelle II. La dernière COP a été communiquée au Global Compact en mai 2017 pour l'année 2016.

XPO a également initié une démarche d'évaluation externe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise conduite par EcoVadis, qui lui a attribué en 2017 une note de 58/100, ce qui correspond au statut Silver. La performance a été évaluée sur la base du référentiel sectoriel « Transport et stockage » qui prend en compte les aspects suivants : impact environnemental, éthique des affaires, gestion des fournisseurs et impacts sociétaux.

5.2.2. Modalités de reporting : rappels méthodologiques

L'entreprise dispose d'un protocole de reporting RSE détaillé, prenant en compte les exigences de la loi Grenelle II. Dans un souci d'amélioration continue de cette démarche, ce protocole est mis à jour chaque année et diffusé à l'ensemble des personnes intervenant dans la réalisation du reporting RSE.

Les indicateurs présentés dans le "Rapport social, environnemental et sociétal" ont fait l'objet d'une sélection par les instances de direction de XPO Logistics Europe sur la base de la pertinence des informations au regard de ses activités, à savoir le Transport (incluant depuis 2017 les activités de global forwarding) et la Logistique (*Supply Chain Europe*). Chaque indicateur fait l'objet d'une définition précise, communiquée à l'ensemble des entités. En 2016, une mise à jour des indicateurs environnementaux a été réalisée suite à plusieurs groupes de travail réunissant les équipes Transport et Supply Chain. En 2017, une mise à jour mineure du référentiel de reporting s'est traduite par l'intégration de plusieurs questions additionnelles qualitatives sur les aspects sociaux et environnementaux.

Le périmètre cible de calcul des indicateurs comprend l'ensemble des entités de l'entreprise qui sont consolidées dans les comptes consolidés du groupe XPO Logistics Europe, soit la société XPO Logistics Europe et l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

Par convention, l'ensemble des sociétés récemment acquises ou cédées au cours de l'exercice considéré ainsi que les franchisés (non consolidés financièrement) sont exclus du périmètre cible. En outre, les entités

Jacobson, acquises en 2014 et représentant 13% du chiffre d'affaires groupe à fin décembre 2017, sont encore exclues du périmètre de reporting en 2017 (cf. paragraphe 7.2.5. Secteurs opérationnels).

De façon générale, les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice 2017.

Selon les indicateurs, les données correspondent à une consolidation annuelle des données du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ou à la donnée mesurée au 31 décembre 2017.

Sur les aspects sociaux et environnementaux, les données de l'ensemble des entités opérationnelles ont été collectées en utilisant un logiciel de reporting spécifique et transmises aux directions QHSE des différentes activités ou à la Direction des Ressources Humaines, après avoir fait l'objet d'une consolidation pays préalable.

Lorsque cela est possible et pertinent, des comparaisons sont faites entre les indicateurs de 2017 et 2016. Cependant, une grande part des variations observées peut être expliquée par les changements de périmètre de mesure. En effet, au cours d'une année, des sites sont fermés ou créés, et leurs consommations ne se compensent pas toujours, en raison de la diversité des activités. Dans l'activité Supply Chain notamment, les sites sous température dirigée consomment plus d'énergie que les entrepôts à température ambiante.

L'activité RSE couvre l'ensemble des activités du périmètre européen et est assurée par une fonction rattachée au département Sales Operations Europe. Son rôle est de piloter la démarche RSE européenne en concertation avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes ayant des attentes ou un impact sur la performance sociétale de l'entreprise. Elle assure également un rôle de promotion de la démarche en interne et en externe, de benchmark des bonnes pratiques et de veille réglementaire.

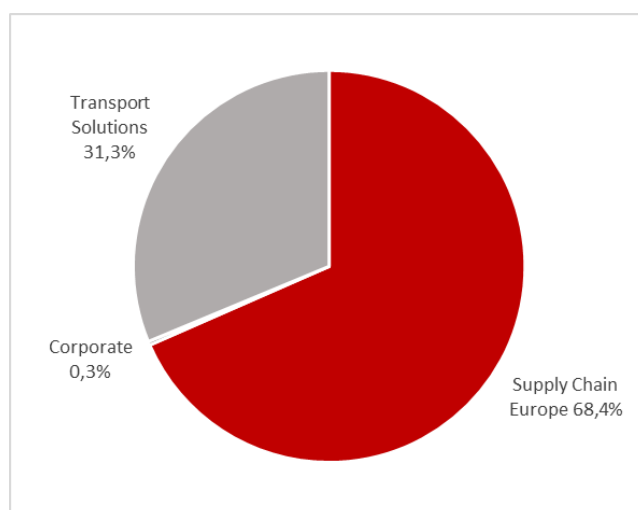
5.2.3. Responsabilité sociale de XPO Logistics Europe

a) Profil des effectifs

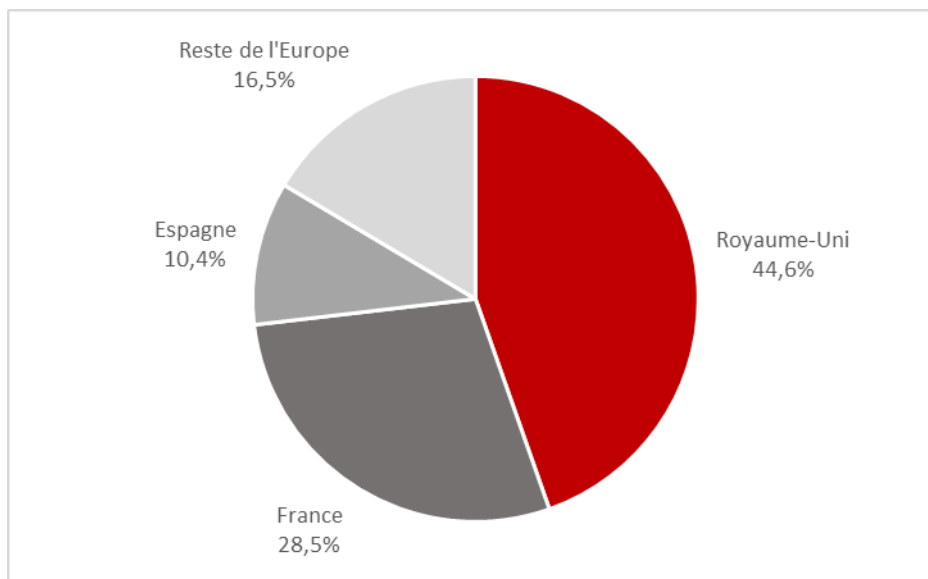
L'effectif total de l'entreprise au 31 décembre 2017 est de 46 932 collaborateurs (tous contrats confondus, stagiaires rémunérés compris mais hors intérimaires), pour l'essentiel en Europe. L'activité Supply Chain emploie une majorité des collaborateurs de l'entreprise (68,4%). En termes de répartition géographique, le Royaume-Uni (1^{er} pays en nombre d'emplois) et la France représentent à eux seuls 73,1% des effectifs.

Les effectifs sont en augmentation de 5,6% par rapport à 2016, principalement pour l'activité Supply Chain.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ACTIVITE AU 31/12/2017



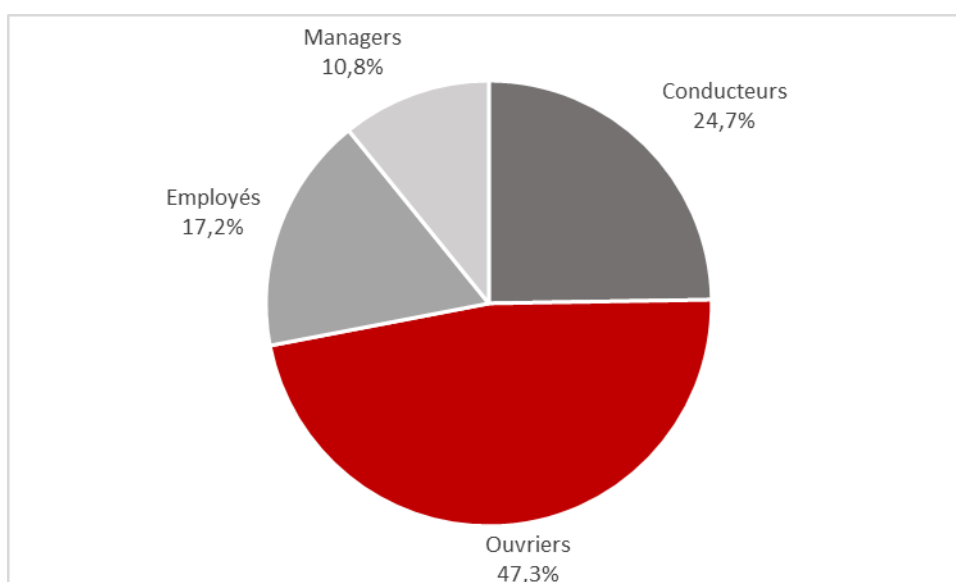
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 31/12/2017



A noter, la catégorie « reste de l'Europe » inclut les autres pays européens dans lesquels le Groupe est présent, tels que la Pologne, la Roumanie, l'Italie et les Pays-Bas, ainsi que d'autres pays non-européens tels que la Russie, la Chine et Hong Kong.

Plus des deux tiers des effectifs exercent leur métier en tant que personnel d'entrepôt (47,3%) ou en tant que conducteur (24,7%). Le taux d'encadrement est de 10,8%, reflétant une organisation peu hiérarchique des opérations.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE EN 2017

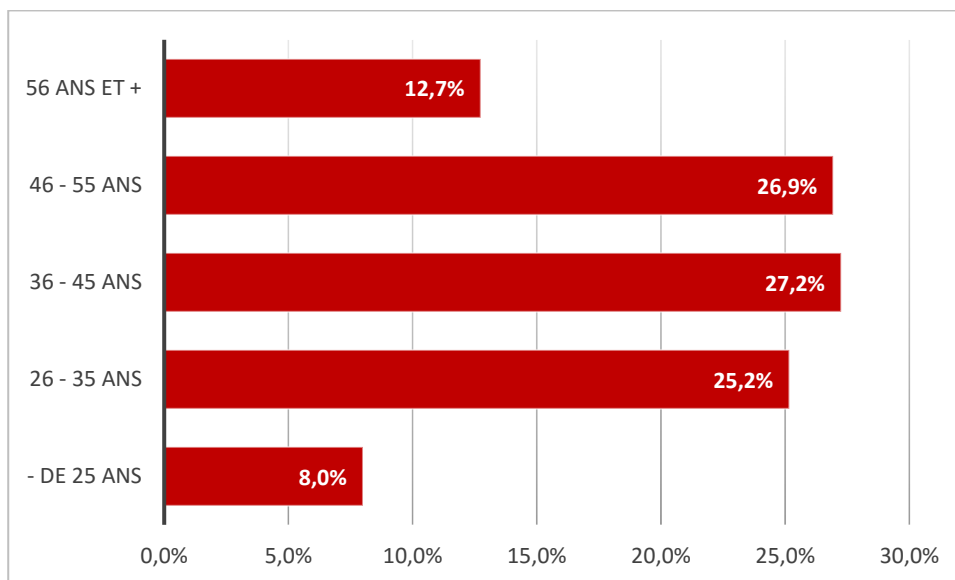


Le contrat à durée indéterminée à temps plein (91,4%) est très majoritaire au sein de l'entreprise. La part des temps partiels est plus importante au sein de l'activité Supply Chain car ils sont davantage compatibles avec les contraintes de cette activité (13,0% contre 2,1% en Transport Solutions). A noter que le recours à l'intérim a représenté en 2017 22,2% de la masse salariale, principalement dans l'activité Supply Chain

(29,1% en Supply Chain et 4,2% en Transport) en raison d'une variabilité élevée du niveau d'activité de ses clients.

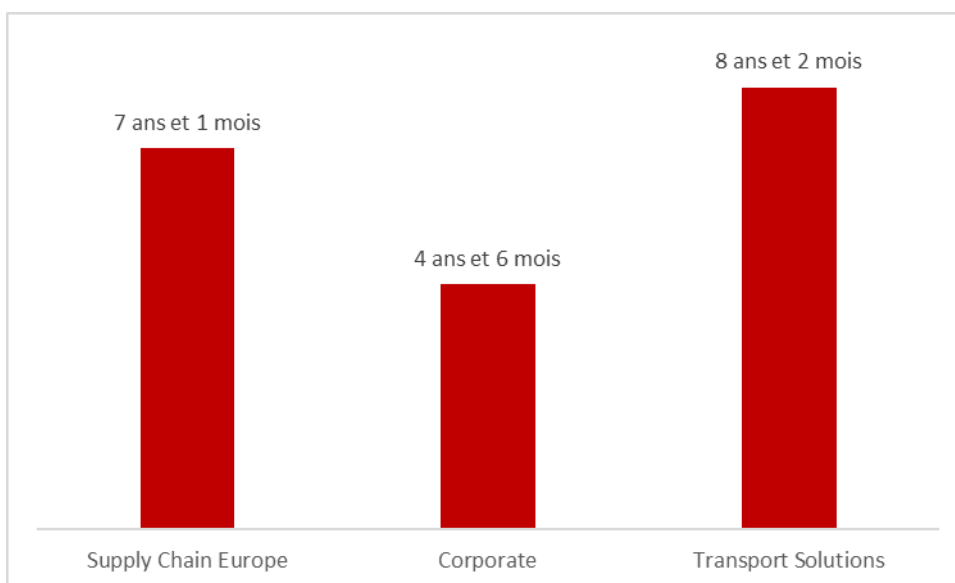
L'âge moyen des collaborateurs est de 41 ans et 11 mois.
Il est légèrement plus élevé dans l'activité Transport Solutions (44 ans).

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'AGE



L'ancienneté moyenne s'établit à 7 ans et 5 mois. Elle est plus élevée en Transport (8 ans et 2 mois) et significativement plus importante en France (9 ans et 3 mois), ce qui s'explique essentiellement par les racines historiques du Groupe.

ANCIENNETE MOYENNE DE L'EFFECTIF PAR BUSINESS UNIT EN NOMBRE D'ANNEES



b) Mobilité

Le turnover global du personnel mesure la part de salariés ayant quitté le Groupe volontairement ou indépendamment de leur volonté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, par rapport à l'effectif total.

Le taux de turnover global de l'entreprise est de 26,2% (23,6% en 2016) dont 12,0% de volontaire et 14,3% d'involontaire. Les causes de départs non volontaires considérées sont : la rupture de contrat pendant la période d'essai à l'initiative de XPO, le licenciement, la fin de contrat temporaire non renouvelé ou renouvelé après un délai de carence et non converti en contrat permanent, la retraite, le décès ou l'incapacité de travail.

A ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de communiquer les licenciements de manière isolée sur l'ensemble du périmètre européen. En France, 523 licenciements ont été réalisés en 2017.

L'attention portée au développement des talents, les valeurs d'entrepreneuriat promues à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que sa politique de croissance sont autant d'atouts qui contribuent à ce faible taux de départ.

XPO fait de la mobilité interne une priorité en matière de recrutement. Les postes à pourvoir sont systématiquement ouverts aux candidatures intra-entreprise, de sorte que près de 65,0% des postes (toutes catégories confondues) sont pourvus par mobilité interne. Ainsi par exemple, en Supply Chain, 77,9% des chefs d'équipe, 69,6% des responsables d'exploitation et 66,7% des directeurs de site sont issus de la promotion interne.

Il n'en reste pas moins qu'en 2017, 10 592 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en Contrat à Durée Indéterminée dans l'ensemble de ses business units et pays.

c) Absentéisme

Le taux global d'absentéisme au sein de l'entreprise est de 4,9% (contre 5% en 2016). Il est inférieur à ceux du marché des services en général et du Transport en particulier. La répartition du taux d'absentéisme par pays est plus hétérogène. Elle est cependant conforme aux différences que l'on peut observer entre ces pays, tous secteurs confondus.

d) Relations sociales

Au global, 66,8% des salariés de XPO Logistics Europe sont couverts par une convention ou un accord collectif. A ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de publier un rapport sur les accords collectifs signés en 2017. Il n'y a pas à ce jour d'outil permettant d'en réaliser le suivi au niveau européen. Le Groupe étudie la possibilité de mettre en place un tel suivi.

A noter que la différence de taux de couverture au sein de XPO Logistics Europe s'explique essentiellement par des différences de pratiques en matière de relations sociales entre les différents pays.

En 2017, 290 négociations ont été ouvertes, dont 221 accords signés, avec les partenaires sociaux partout dans l'entreprise, concernant les négociations annuelles obligatoires, l'intéressement ou les accords préélectorales. Ces accords contribuent à la performance économique de l'entreprise, en favorisant la mobilisation des collaborateurs ou en assurant la représentation du personnel.

TAUX DE SALAIRES COUVERTS PAR UNE CONVENTION COLLECTIVE ET/OU UN ACCORD COLLECTIF

84,8%	Transport Solutions
56,3%	Supply Chain Europe
47,6%	Corporate

e) Politique salariale

Les rémunérations pratiquées au sein de XPO sont le reflet de la différence des pratiques de marché dans les différents secteurs d'activité et les géographies où l'entreprise opère. En 2017, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale a été de 2,9%, avec des spécificités propres aux Business Units intégrant la dynamique générale de leurs marchés.

Plus de 10,1 millions d'euros d'intéressement et de participation ont été versés en 2017 au titre de 2016. Ils ne sont cependant pas intégrés dans les chiffres ci-dessous.

SALAIRE DE BASE ANNUEL MOYEN PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE PAR BUSINESS UNIT

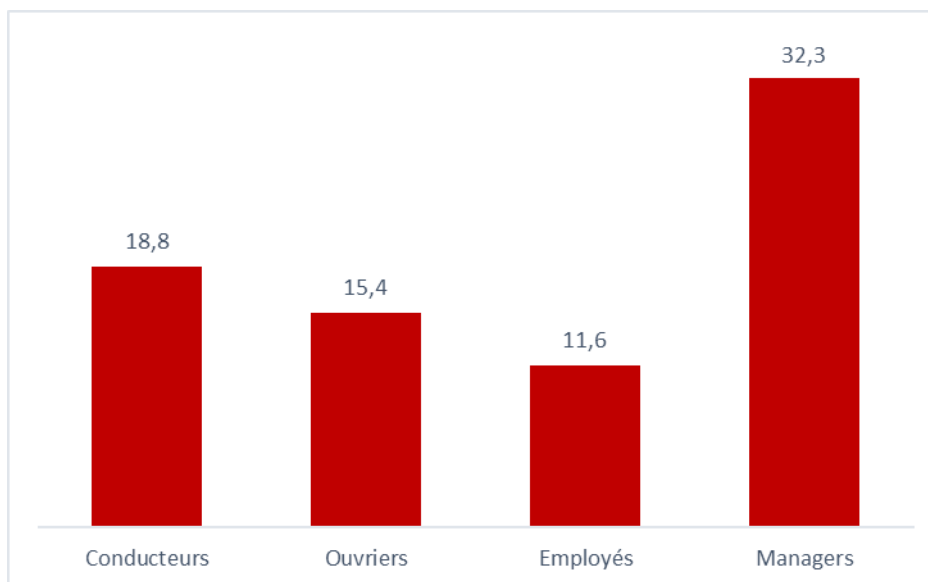
(en Euros)	TRANSPORT SOLUTIONS	SUPPLY CHAIN EUROPE	CORPORATE
Conducteurs	22 906	31 138	
Ouvriers	20 747	22 944	
Employés	24 865	31 887	25 586
Managers	53 185	36 091	71 476

f) Développement des talents

En 2017, 817 069 heures de formation ont été dispensées (782 990 heures en 2016).

En 2017, XPO Logistics Europe a consacré 16,8 millions d'euros à la formation de ses collaborateurs, soit environ 1% de sa masse salariale. Chaque salarié a suivi en moyenne 17 heures de formation au cours de l'année.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION MOYEN PAR COLLABORATEUR ET PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE



La politique de formation de XPO Logistics Europe s'articule autour de 3 axes :

- les formations métier dans toutes les activités de l'entreprise et à tous les niveaux de responsabilité. Avec le déploiement de l'automatisation dans les entrepôts logistiques et la croissance du e-commerce par exemple, l'entreprise renforce les formations permettant de développer les compétences et le savoir-faire de ses collaborateurs (packing ; emballage) ;
- les formations à la sécurité au-delà des obligations imposées par les cadres légaux au travers notamment du programme « Road to Zero », visant à promouvoir auprès de l'ensemble des employés

une culture visant à tendre vers « zéro accident » sur tous ses sites et dans toutes ses activités, ainsi qu'avec ses initiatives locales tels que le « Plan Bonne Conduite », qui jalonne la carrière de tout conducteur rejoignant XPO, et le « Plan Bonne Manutention » visant à limiter l'accidentologie au cours des opérations de manutention en France.

- les formations au management notamment au travers du programme « Red Management » dont ont pu bénéficier 450 managers à fin 2017, soit plus de 3 344 managers depuis la création du programme.

Par ailleurs, 61,9% de ses managers ont eu un entretien annuel en 2017. Ces entretiens, parce qu'ils sont le lieu privilégié d'expression des souhaits d'évolution et de développement, participent à la construction de la carrière de ses collaborateurs. Ils permettent la définition de plans de développement individualisés.

Enfin, 46,7% de ses employés ont eu un entretien professionnel en 2017. Ces entretiens permettent à ses employés d'échanger sur leur performance annuelle afin de renforcer leurs compétences.

g) Hygiène et Sécurité

L'engagement de la direction en matière de santé et de sécurité est pris à deux niveaux dans l'entreprise, dans le cadre de l'engagement RSE et de la politique QHSE.

Afin de renforcer la cohérence des initiatives de l'entreprise liées à la santé et à la sécurité, une nouvelle fonction a été créée en 2017 au sein de la Business Unit Corporate. L'objectif prioritaire de cette fonction est d'améliorer la performance globale en matière de santé et de sécurité dans ses deux domaines d'actions prioritaires : la sécurité sur site et sur la route. Cette fonction sera notamment en charge de déployer les bonnes pratiques mises en œuvre au Royaume-Uni dans le cadre du programme « Road to Zero ».

Ce programme constitue désormais le programme de référence de XPO Logistics en Europe. Il définit une ambition et des exigences communes et se traduit par des initiatives nationales par métier définies localement couvrant ses différents domaines d'actions.

Il viendra renforcer les initiatives locales existantes, en particulier :

- le « Plan Bonne Manutention » initié en France en 2015, et déployé sur 100% des entrepôts français depuis son entrée en vigueur, permettant de renforcer le pilotage de la prévention des risques sur site, en fixant des objectifs et mesurant la performance.
- le plan « Ensemble Pour la Sécurité » (ESP) pour la sécurité au travail, initié en France, se concentrant sur la sécurité au sein des agences de transport.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'entreprise investit sur les deux axes suivants :

- la prévention et la formation au-delà des obligations de sécurité imposées par les cadres légaux ;
- le renouvellement des outils de travail des collaborateurs (tracteurs, chariots...) dans un objectif de mettre à leur disposition les équipements les plus en pointe notamment sur les aspects de Sécurité et de réduction de la pénibilité (outils d'aide à la manutention tel que le filmage automatique des palettes, corsets, stations goods-to-man, etc.).

Pour les activités transport, l'indicateur de performance sécurité routière intitulé « Crash rate » est basé sur le nombre d'accidents responsables déclarés à l'assurance divisés par 1 000 000 de km. La performance 2017 est de 3 accidents tous les 1 000 000 km sur le périmètre Transport Solutions.

En 2017, XPO Logistics s'est également associé au Royaume-Uni à Brake, association caritative en faveur de la sécurité routière, au travers d'une donation financière et d'équipements opérationnels pour réaliser des démonstrations. XPO participe au programme de sécurité intitulé STARS (School Teaching Awareness in Road Safety – sensibilisation à la sécurité routière à l'école) dans des établissements scolaires au Royaume-Uni, auprès d'enfants âgés entre 5 et 11 ans. XPO encourage par ailleurs l'éco-conduite au sein de ses équipes et fera la promotion de comportements en faveur de la sécurité par le biais de formation et de campagne. Enfin XPO participe à l'offre de Brake visant à soutenir des employés qui ont pu être victimes ou témoins d'un accident routier.

Le taux de gravité est calculé sur la base du nombre de jours d'arrêt pour accident du travail multiplié par 1000, divisé par le nombre d'heures travaillées théoriques.

Le taux de fréquence est calculé sur la base du nombre d'accidents du travail avec arrêt multiplié par 1 000 000, divisé par le nombre d'heures travaillées théoriques.

Le taux de gravité global des accidents au travail de la Société s'établit à 1,0 en 2017 contre 0,6 en 2016 (pour 1 000 heures travaillées). Le taux de fréquence est quant à lui passé de 17,6 en 2016 à 16,1 en 2017 (pour 1 million d'heures travaillées), avec des réalités très différentes selon les activités mais en-dessous des moyennes sectorielles. Conformément aux procédures de reporting, une durée de 1 000 jours est appliquée aux accidents mortels pour le calcul du taux de gravité. A noter que la méthodologie a évolué entre 2016 et 2017 (les jours d'absence étaient suivis en jours ouvrés en 2016, alors qu'ils le sont en jours calendaires en 2017).

Le Groupe n'a, à ce jour, identifié aucun facteur de risque en lien avec une maladie professionnelle reconnue.

Le Groupe n'est pas en mesure à ce jour de lister l'ensemble des accords signés localement sur les thématiques Hygiène et Sécurité. Sur le périmètre France, les accords collectifs portent principalement sur les conditions de rémunération et sur la durée du travail. En logistique, des accords relatifs à la pénibilité au travail existent. En Transport, des plans d'action pénibilité au travail ont été définis, mais ils ne portent pas à proprement parler sur l'hygiène et la sécurité. Dans les négociations annuelles, le sujet des conditions de travail peut recouvrir des questions d'hygiène et sécurité. L'entreprise étudie la possibilité d'étendre le suivi des accords signés sur le périmètre européen.

h) Lutte contre les discriminations

• L'engagement Ressources Humaines

L'effort de l'entreprise en matière de lutte contre les discriminations s'inscrit dans le cadre de son adhésion au Global Compact (et notamment son Principe 6), par lequel il s'engage à promouvoir la diversité, le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants.

Il n'existe pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

La politique Ressources Humaines de XPO Logistics Europe définit ainsi précisément les critères qui doivent déterminer, pour tous, les décisions relatives à l'embauche, aux revalorisations salariales, aux promotions, aux sanctions disciplinaires et à l'accès à la formation : les faits, les compétences, le parcours et l'expérience du collaborateur ou candidat.

• Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Pour plus d'impact, l'enjeu d'intégration et d'accompagnement des collaborateurs handicapés fait l'objet de politiques décentralisées, par pays et activités. Elles visent notamment une progression du taux d'emploi. La Supply Chain en France totalise le travail de 443 travailleurs ayant obtenu la Reconnaissance Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) conformément à la réglementation française en 2017.

En France, au sein de l'activité Supply Chain, cette question fait l'objet d'un accord signé avec les partenaires sociaux. Il intègre les engagements suivants :

- améliorer le recrutement des personnes handicapées et la formation pour favoriser le maintien et l'accès à l'emploi ;
- développer les stages et les contrats d'apprentissage, le recours aux entreprises du secteur protégé ainsi que l'intérim en partenariat avec des agences faisant travailler des personnes en situation de handicap ;
- accompagner les salariés dans leurs démarches de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ainsi que les salariés handicapés sur leur poste de travail et au sein de l'entreprise ;
- favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

XPO est également à l'origine en France, en partenariat avec l'association Ares, de la création d'une structure inédite sous forme de co-entreprise (*joint-venture*) à vocation sociale : Log'ins. Accueillie initialement sur le site de la plateforme logistique XPO Logistics du Coudray-Montceaux (Essonne), elle dispose de sa propre plateforme logistique de 8000m² à Villabé (Essonne) depuis 2016 et de plusieurs antennes sur les sites de XPO Logistics en Auvergne-Rhône-Alpes (Saint-Vulbas, Ain, depuis mai 2016 ; Satolas-et-Bonce, Isère depuis 2017). Log'ins a pour but de former des travailleurs handicapés ou sans qualification aux métiers de la logistique et de leur permettre d'accéder ensuite à l'emploi en entreprise grâce à un accompagnement social (pour le logement, l'accès aux soins, la mobilité, etc.) et professionnel personnalisé. En 2017, Log'ins a accueilli 97 personnes en insertion accompagnées par 18 encadrants en

Ile-de-France et 38 personnes en situation de handicap avec l'appui de 8 encadrants en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans les différents marchés européens, XPO développe des initiatives locales et soutient en particulier plusieurs associations sur certains sites au Royaume-Uni, telles que REMPLOY, association qui soutient l'emploi de personnes en situation de handicap au travail.

- **Egalité professionnelle hommes-femmes**

La part des femmes dans l'entreprise est de 24,4%, ce qui se situe au-dessus de la moyenne du secteur. Leur proportion dans les fonctions de management est sensiblement plus élevée puisqu'elle s'établit à 31,9%.

Les équilibres rapportés ci-dessous sont le reflet de la part des femmes candidates dans ses processus de recrutement.

PART DES FEMMES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR BUSINESS UNIT

	TRANSPORT SOLUTIONS	SUPPLY CHAIN EUROPE	CORPORATE EUROPE
Conducteurs	1,6%	2,5%	
Ouvriers	4,0%	27,6%	
Employés	52,2%	45,0%	72,1%
Managers	29,7%	32,0%	47,6%

Le niveau de rémunération moyen des femmes toutes catégories professionnelles confondues reste inférieur de 17% à celui des hommes. Cet écart est observé sur les différentes catégories professionnelles.

5.2.4. Responsabilité environnementale de XPO Logistics

a) Une organisation adaptée aux enjeux spécifiques de ses métiers

Les deux Business Units opérationnelles de l'entreprise – Transport Solutions et Supply Chain Europe – ont mis en place une organisation qui leur est propre afin de répondre aux spécificités de leur métier en matière de gestion environnementale.

Pour s'assurer du bon déploiement de la démarche retenue et notamment pour garantir le suivi des objectifs et une mise en œuvre uniforme, chaque Business Unit s'inscrit dans une démarche d'évaluation avec un reporting dédié et des audits réguliers de la performance définis et réalisés localement. Chaque pays dispose d'un département prenant en charge les sujets Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement qui s'appuie sur des correspondants opérationnels sur sites.

En matière de performance environnementale, ses équipes QHSE sont notamment en charge du suivi et de l'amélioration de l'impact environnemental de ses entrepôts et de ses prestations de transport en fonction de la part occupée par chaque activité dans les opérations quotidiennes.

Les effectifs QHSE européens représentent 246 ETP sachant qu'en fonction des périmètres, le pourcentage de leur temps dédié à l'amélioration de la performance environnementale est variable.

En complément des missions assurées par les équipes QHSE, la performance environnementale de ses prestations de transport est positivement impactée par le travail des services achat, maintenance et flotte de chaque pays. Ses moniteurs de conduite et de conducteurs formateurs européens jouent également un rôle majeur en matière d'amélioration de la performance de ses véhicules au travers des formations à l'éco-conduite dispensées annuellement.

La certification ISO 14 001 (la norme de management environnemental de référence) de ses entrepôts contribue à structurer sa démarche de mise en conformité réglementaire et de prévention des risques. Ce sont, en 2017, 61% des entrepôts qui sont concernés par cette certification. Les implantations non certifiées correspondent à des sites où XPO opère directement chez son client ou des sites pour lesquels l'investissement nécessaire à l'obtention de la certification serait trop lourd. Malgré l'absence de

certification, ces sites répondent au même niveau d'exigence interne en termes de mise en œuvre des obligations réglementaires et de gestion prévisionnelle des risques.

b) Une sensibilisation et formation de ses collaborateurs en matière de protection de l'environnement

En 2017, le Groupe a dispensé 20 935 heures de formation portant exclusivement ou partiellement sur la réduction de son impact environnemental.

Au sein de ses entrepôts (9 387 heures), ces formations portent sur le tri des déchets, les économies d'énergie, les nouvelles technologies et la prévention des accidents environnementaux. Ces formations et opérations de sensibilisation concernent l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient managers, issus de fonctions supports ou exploitants opérationnels. Leur contenu dépend, d'une part, de l'actualité réglementaire et, d'autre part, des problématiques propres à chaque site (par exemple : suivi de la réglementation relative aux installations classées, aux transports de déchets, à la prévention incendie ou encore au respect de la norme ISO 14 001).

Sur la route (11 548 heures), la priorité de XPO Logistics Europe est la formation de ses conducteurs en matière de prévention des accidents et de l'éco-conduite. Ce type de formation est notamment piloté, en France, en Pologne et en Roumanie, via son système de management des conducteurs intitulé le « Plan Bonne Conduite » qui implique une formation systématique des nouveaux conducteurs à l'éco-conduite dès leur intégration dans l'entreprise puis à 6 mois et tous les 18 mois.

c) Un investissement en matière de prévention des risques

• Prévention des risques environnementaux et des pollutions

XPO Logistics Europe travaille sur la prévention des situations d'urgence par un suivi de la conformité de ses installations à la réglementation en vigueur. L'entreprise élabore des scénarios d'incidents, testés régulièrement en situation réelle. Ces scénarios sont construits en tenant compte des spécificités des bâtiments et des marchandises stockées ainsi que de l'existence de tiers pouvant être impactés par les activités de l'entreprise.

Chaque pays a rédigé une politique QHSE, qui a permis de fédérer les collaborateurs autour d'une stratégie commune de prévention des risques et de protection de l'environnement. La sécurité des personnes, des marchandises et des bâtiments est ainsi assurée.

Au sein de XPO Logistics, 100% du réseau de distribution à la palette domestique sur les périmètres France, Espagne et UK utilise des véhicules équipés pour le transport de matière dangereuse et disposent de conducteurs formés à ce type de transport conformément à la réglementation européenne. En parallèle, 20 conseillers à la sécurité ont pour rôle de valider le respect de la réglementation en la matière, de former les sédentaires et de rédiger les rapports annuels obligatoires sur leur périmètre respectif. Entre 2015 et 2016, ils ont par exemple formé plus de 1 700 sédentaires. En 2017, l'entreprise a formé 664 personnes en France.

• Provisions et garanties pour risque en matière d'environnement

XPO procède régulièrement à l'évaluation des risques environnementaux en appliquant des méthodes de provisionnement identiques à celles définies par les règles et méthodes comptables annexées aux états financiers statutaires et consolidés. Les cautions nécessaires à la gestion de sites classés (SEVESO en France, COMAH en Grande-Bretagne) sont dûment versées ; les montants, peu significatifs, ne sont cependant pas communiqués pour raison de confidentialité.

d) Pollution et gestion des déchets

• Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, affectant l'environnement

Dans le cadre de ses activités, les rejets dans l'air sont essentiellement dus aux émissions de gaz à effet de serre, détaillées dans le paragraphe « Rejets de Gaz à Effet de Serre », et aux émissions de polluants liés à la réalisation de ses prestations de transport, majoritairement routières.

Certains sites logistiques sous température dirigée utilisent dans les systèmes réfrigérants des gaz susceptibles d'impacter le réchauffement climatique. Ils peuvent donner lieu à de faibles émissions fugitives. C'est pourquoi XPO Logistics investit de façon importante dans sa transition énergétique, pour répondre

aux normes de 2030. L'entreprise privilégie notamment des solutions au CO₂ et à base d'ammoniac pour ses installations frigorifiques.

Les émissions de particules et de polluants liées au transport routier de marchandises sont encadrées par les normes Euro. Ces normes établies par la réglementation de l'Union européenne fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants neufs, ce afin de réduire la pollution atmosphérique. Depuis janvier 2014, tous les véhicules neufs commercialisés en Europe doivent répondre à la norme Euro VI.

SEUILS D'EMISSION IMPOSES PAR LES NORMES EURO

	Euro III	Euro IV	Euro V	Euro VI
Date d'application	Octobre 2001	Octobre 2006	Octobre 2009	Janvier 2014
Oxydes d'azotes	5,00 g/kW.h	3,50 g/kW.h	2,00 g/kW.h	0,40 g/kW.h
Monoxyde de carbone	2,10 g/kW.h	1,50 g/kW.h	1,50 g/kW.h	1,50 g/kW.h
Hydrocarbures	0,66 g/kW.h	0,46 g/kW.h	0,46 g/kW.h	0,13 g/kW.h
Particules	0,10 g/kW.h	0,02 g/kW.h	0,02 g/kW.h	0,01 g/kW.h
Fumées	0,80 g/kW.h	0,50 g/kW.h	0,50 g/kW.h	0,15 g/kW.h

Aux normes susmentionnées s'ajoute la norme EEV, une norme antipollution plus stricte que la norme Euro V sur les gaz d'échappement, ne tolérant qu'une très faible quantité d'émissions de particules et de fumée. Cette norme n'est pas obligatoire mais elle apporte une réduction supplémentaire de 30% des émissions de particules par rapport à Euro V.

REPARTITION DU PARC DE VEHICULES DE XPO LOGISTICS EUROPE

	31/12/2017		31/12/2016	
	Nombre de véhicules moteur	% du parc	Nombre de véhicules moteur	% du parc
Euro III et IV	188	2,3	361	4,6
Euro V et Euro V EEV	2 865	35,6	3 890	50,0
Euro VI	4 990	62,1	3 532	45,4
Total	8 043	100	7 783	100

XPO Logistics suit une politique de renouvellement régulier de ses véhicules, leur âge moyen étant de 32 mois au 31 décembre 2016 versus 31 mois au 31 décembre 2017. L'entreprise exploite en conséquence un parc moderne ayant une bonne performance environnementale.

Enfin, afin de réduire de manière proactive les émissions de polluants de ses prestations de transport, XPO Logistics a poursuivi ses investissements dans la technologie gaz en 2017. A fin décembre, les équipes Transport exploitent un parc de 59 tracteurs GNL dont la performance en matière d'émissions d'oxydes d'azote est de 30% à 70% meilleure que celle des véhicules diesel Euro VI.

- **Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Ses équipes cherchent à réduire le volume de déchets générés par l'activité en assurant le tri sélectif de ses déchets et leur recyclage maximum. Pour y parvenir, elles s'appuient sur les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale de sites dans le but de réduire la production de déchets et d'encourager l'utilisation de produits recyclés lorsque cela est possible.

XPO Logistics Europe a mis en place plusieurs partenariats avec des professionnels de la collecte et de la valorisation des déchets. Dans ce cadre, le Groupe est constamment à la recherche de nouvelles filières de recyclage et de valorisation de ses déchets.

De manière non homogène selon les pays, XPO développe également de nouvelles activités sur le marché de la fin de vie des produits et devient alors acteur de la filière déchets.

En 2017, l'activité de l'entreprise a généré 84 132 tonnes de déchets dont 90,5% de déchets non dangereux. 77% de ses déchets ont été recyclés (contre 76% en 2016).

- **Gaspillage alimentaire**

L'activité du Groupe génère des déchets alimentaires dans le cadre de la restauration de son personnel, ainsi que dans le cadre des prestations logistiques pour le compte de la grande distribution. En 2017, le Groupe a comptabilisé 4679 tonnes de déchets alimentaires.

La réduction du gaspillage alimentaire n'est pas du ressort d'XPO Logistics qui applique à la lettre le cahier des charges de ses clients. Cependant, l'entreprise utilise des outils de traçabilité des produits qui permettent d'alerter le client sur les produits arrivant en fin de vie afin d'éviter que les produits ne soient détruits.

Voir également le paragraphe « *Une garantie de traçabilité pour la logistique des produits alimentaires* » pour plus de détails.

- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

L'activité de XPO Logistics Europe a peu d'impact en matière de nuisances sonores car la majorité de ses activités transport s'effectuent en zone périurbaine et industrielle à faible densité. Dans le cadre de l'activité logistique, l'entreprise effectue des études sonores régulières. Elle met également en œuvre des actions préventives afin de se conformer aux seuils sonores imposés localement.

Les analyses environnementales n'ont révélé aucun impact majeur des activités de l'entreprise sur les sols ou l'eau.

e) Utilisation durable des ressources

- **Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

L'entreprise mesure les consommations d'eau mensuellement sur chacun de ses sites logistiques et surveille les variations de volumes afin de mettre en œuvre des actions correctives si besoin. Par ailleurs, certains sites de l'activité logistique en Europe sont équipés de systèmes permettant la récupération d'eau de pluie.

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

En m ³	2017	2016	Variation
Supply Chain Europe	922 465	742 873	+24,2%
Transport Solutions	302 572	292 530	+3,4%
Total	1 225 037	1 035 403	+18,3%

Suite à un changement de méthodologie de comptage en interne (la donnée 2016 d'un site avait été estimée en 2016 et a été reportée au réel sur l'exercice 2017), les données 2016 ont été réévaluées en 2017 à 832 986 m³ pour l'activité logistique en Europe au lieu de 742 873 m³. La consommation totale d'eau en 2016 s'élève donc à 1 125 516 m³ ce qui représente une hausse des consommations d'eau de 8%.

- **Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation**

Les consommations des principales matières premières mesurées en 2017 sont :

	Masses consommées en tonnes
Film	5 188
Papier	2 891
Carton	12 109
Plastique	1 336

- **Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique**

L'activité de l'entreprise a un impact fort en matière de consommation énergétique aussi bien dans le cadre de ses opérations de transport que de logistique. C'est pourquoi le Groupe est particulièrement engagé dans la réduction de ses consommations à tous les niveaux de l'entreprise.

Au niveau européen, la majorité de l'énergie consommée dans le cadre de ses opérations est associée aux prestations de transport réalisées pour le compte de ses clients. En 2017, XPO Logistics Europe a consommé 256 879 591 litres de diesel dans le cadre de ses prestations de transport en Europe, ce qui représente 89% de sa consommation d'énergie sur la base des données collectées dans le cadre du présent reporting Grenelle 2.

L'électricité est également une source d'énergie importante, particulièrement dans l'activité Supply Chain. En 2017, l'entreprise a consommé 389 233 978 kwh d'électricité.

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE

En kWh	2017	2016	Variation
Supply Chain Europe	361 953 031	352 967 987	+2,5%
Transport Solutions	27 280 947	27 495 601	-0,8%
Total	389 233 978	380 463 588	+2,3%

Afin de réduire les consommations d'électricité, l'utilisation de nouvelles technologies (LED, détecteurs de présence, détecteurs de luminosité) et le recours à du matériel à moindre consommation sont systématiques pour toutes les nouvelles constructions et rénovations.

En 2017, XPO Logistics Europe exploite 4 entrepôts 100% LED en Espagne, ce qui représente 202 375 m², et 3 sites transport cross-docks en France. A fin 2017, sur le périmètre européen, 15 entrepôts utilisent de l'électricité renouvelable, soit plus de 300 000 m².

Conformément aux réglementations nationales transposant l'article 8 de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, l'entreprise a réalisé des audits énergétiques aux UK, en Espagne, au Portugal et en France.

Sur ses sites, l'entreprise utilise également du fioul, du gazole, de l'essence et du gaz naturel dont les consommations figurent ci-dessous (hors consommations de carburant du parc de véhicules, traitées dans le paragraphe "Rejets de Gaz à Effet de Serre") :

	2017	2016	Variation
Gaz naturel (m³)	7 279 508	6 370 302	+14,3%
Fioul (litres)	1 099 583	1 069 639	+2,8%
Gazole (litres)	723 484	671 280	+7,8%

Depuis 2011, les équipes Transport France de l'entreprise travaillent sur la mesure et la réduction de leurs dépenses énergétiques dans le cadre incitatif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif national français (régé par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique et modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) permet de valoriser économiquement les gains d'énergie issus de la mise en place d'actions d'économie dans la conduite quotidienne des activités de l'entreprise.

XPO Logistics a ainsi mis en place des partenariats avec des distributeurs de carburant. Ces derniers ont joué un rôle moteur dans la réalisation d'économies d'énergie puisqu'ils ont permis d'économiser 471 737 Mwh cumac entre 2011 et 2016. En 2017, l'entreprise a économisé 112 295 488 Mwh cumac supplémentaires.

Parmi les actions mises en œuvre figurent la formation à l'éco-conduite de 586 nouveaux conducteurs ou encore le remplacement de plus de 539 véhicules par des véhicules optimisés (soit des tracteurs équipés de boîtes de vitesse robotisées, de déflecteurs de toit et latéraux ainsi que de pneumatiques à basse résistance au roulement).

f) Changement climatique

• Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)

Dans ses activités Supply Chain, ses émissions proviennent essentiellement de ses consommations de gaz et électricité, néanmoins limitées. En Transport, la combustion du carburant du parc de véhicules est la plus significative étant donnée la taille du parc de véhicules lourds.

La consommation de carburant est ainsi le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe et constitue donc un levier essentiel de réduction de ses émissions. Il s'agit d'ailleurs d'une clef de performance intrinsèque de l'activité de transport routier de marchandises, du fait de son lien étroit avec la rentabilité d'une prestation de transport.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont suivies et analysées via un reporting annuel global de ses émissions dans le cadre du présent rapport RSE et d'un suivi mensuel sur l'ensemble de ses sites en Europe que ce soit via les reportings environnementaux de sites logistiques ou via les suivis de performance carburant des véhicules dans le cadre des activités de transport.

Une fois par an, XPO Logistics Europe mesure également la performance de la flotte de véhicules français, conformément à l'engagement pris dans le cadre du plan d'action Charte CO₂ et évalué dans le cadre du Label CO₂.

Enfin, le Groupe mesure ses émissions par client et à la maille de l'opération de transport dans le cadre de la réglementation française relative à l'information GES des prestations de transport (décret 13-36). Depuis 2010, l'entreprise a informé 275 clients sur les émissions de GES relatives à ses prestations de transport.

L'outil de calcul des émissions de GES par client a été créé par l'entreprise en 2009 et est interfacé avec ses différents Transport Management Systems. Courant 2017, la méthodologie de son outil de calcul des émissions de GES a été mise à jour pour tenir compte de l'évaluation de la réglementation française. Les facteurs d'émissions de l'énergie et d'activité utilisé dans l'outil étaient auparavant calculés en quantité de CO₂ et ils sont désormais calculé en CO₂ équivalent, conformément à la réglementation.

• Emissions directes (scope 1)

REJETS DE GES CALCULES DUS AUX CONSOMMATIONS DE COMBUSTIBLES (GAZ NATUREL, FIOUL, GAZOLE) EN 2017

En tonnes de CO ₂ équivalent	2017	2016
Transport Solutions	1 707	1 055
Supply Chain Europe	21 410	20 602
Total	23 117	21 657

La hausse des rejets de gaz à effet de serre s'explique par des conditions climatiques exceptionnelles en 2017.

REJETS DE GES DUS AUX SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUE (CARBURANT)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Transport Solutions	Supply Chain Europe	XPO Logistics Europe	Transport Solutions	Supply Chain Europe	XPO Logistics Europe
Total en tonne équivalent CO₂	555 209	212 438	767 647	598 292	210 080	808 372

- Emissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)

REJETS DE GES CALCULES POUR SES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE EN 2017

(en tonnes de CO ₂ équivalent)	2017	2016
Transport Solutions	3 961	5 323
Supply Chain Europe	98 564	115 385
Total	102 525	120 708

- Autres émissions indirectes (scope 3)

XPO Logistics Europe a réalisé 52,8% de ses prestations de transport à l'aide de moyens sous-traités en 2017.

L'entreprise a pu estimer les émissions de GES induites par ces activités en additionnant la distance théorique de l'ensemble des voyages affrétés sur une année (tenant compte du poids de la marchandise) et en utilisant les facteurs d'émissions par défaut en gr/tonne.km du guide méthodologique associé au décret français 13-36.

En 2017, le Groupe estime que la sous-traitance transport (sur le périmètre Transport Solutions, le plus pertinent cf. commentaires précédents) a induit 1 069 761 tonnes de CO₂e.

TOTAL DES EMISSIONS DE GES EN TONNE CO₂ EN 2017

	2017			2016		
	Transport Solutions	Supply Chain Europe	TOTAL	Transport Solutions	Supply Chain Europe	TOTAL
	2017					2016
Emissions directes (Scope 1)	556 916	233 848	790 764	599 347	230 682	830 029
Emissions indirectes associées à l'énergie (Scope 2)	3 961	98 565	102 526	5 323	115 385	120 708
Autres émissions indirectes (scope 3-sous-traitance transport)	1 068 561	1 200	1 069 761	961 498	1 009	962 507
Total	1 629 438	333 613	1 963 051	1 566 168	347 076	1 913 244

A noter que pour l'activité transport en Europe, les véhicules pris en compte sont des poids lourds, porteurs et tracteurs dont le poids total en charge s'échelonne entre 19 et 40 tonnes.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la "Charte CO₂" (démarche volontaire de réduction des émissions carbone créée par l'ADEME et le ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire avec la collaboration de XPO Logistics en 2007, signée par l'entreprise une première fois en 2008 et renouvelée depuis à quatre reprises), XPO s'est engagé dans un cadre triennal (2016-2018) à réduire les émissions liées à son parc de véhicules de 6%.

Pour respecter les objectifs de réduction d'émissions de l'entreprise (voir tableau ci-après), ses équipes Transport Solutions travaillent sur le plan d'actions ci-dessous. La France (qui représente en 2017 46% de la flotte européenne) est pilote dans le cadre de ces actions qui, par partage de bonnes pratiques, ont vocation à être adoptées par l'ensemble des pays d'implantation de ses activités de transport. XPO travaille sur 13 actions qui s'inscrivent dans le cadre des axes de travail définis par la "Charte CO₂": le véhicule, le conducteur, le carburant et l'organisation des flux de transport.

Axe 1 : le véhicule

Son objectif : réduire la consommation brute des véhicules.

L'approche : Depuis 2008, XPO Logistics multiplie les initiatives en la matière avec ses partenaires constructeurs et équipementiers pour améliorer l'aérodynamisme, optimiser la chaîne cinématique, réduire la résistance au roulement ou intégrer des dispositifs d'économie de consommation des moteurs comme le système Start & Stop. Depuis 2016, tous les nouveaux véhicules Euro 6 commandés par l'entreprise (hors métiers de messagerie palettisée) sont équipés de pneumatiques basse résistance au roulement soit 2108 véhicules à ce jour. En 2018, 30% de ses véhicules seront également équipés avec des fonctionnalités dites « intelligentes », telles que les systèmes de pilotes automatiques permettant d'optimiser le régime moteur et la vitesse du véhicule en fonction du relief et de la circulation. Ce type d'option permettra au Groupe de réduire de 1% la consommation d'énergie des véhicules concernés.

Axe 2 : le conducteur

Son objectif : former et responsabiliser ses conducteurs en matière d'éco-conduite

L'approche : Le comportement des conducteurs au volant a un impact fort sur la consommation de carburant du véhicule. L'adoption d'une conduite préventive basée sur l'anticipation et l'optimisation du rendement moteur peut permettre une réduction de 10% de la consommation d'énergie. C'est pour cette raison que XPO Logistics Europe assure la formation à l'éco-conduite de 100% de ses conducteurs. Ces formations sont complétées par un pilotage individuel mensuel de leur performance qui s'appuie notamment sur l'affichage des consommations de carburant par conducteur en agence ou encore par l'analyse des modes de conduite via des outils d'informatique embarquée. En 2015, l'entreprise a décidé d'initier un projet visant à équiper 28 de ses véhicules d'ici 2018 avec des systèmes d'auto-évaluation de l'éco-conduite, permettant à ses conducteurs d'évaluer eux-mêmes en temps réel leur comportement. En 2017, l'entreprise a défini un nouvel outil de pilotage de la performance de conduite de ses conducteurs intitulé « Eco Score ». Cet outil utilise les données de ses systèmes d'informatique embarquée véhicule pour évaluer la performance de conduite sur une échelle de 1 à 10 et identifier les leviers d'amélioration de la consommation de carburant du véhicule. La logique de cet outil est de s'assurer que l'entreprise tient compte des contraintes d'activité du véhicule pour évaluer sa performance environnementale.

Axe 3 : le carburant

Son objectif : tester les technologies alternatives à la motorisation 100% diesel

L'approche : Après avoir testé dès 2011 plusieurs porteurs hybrides diesel-électrique préséries, en 2013 XPO Logistics Europe a testé les performances d'un prototype de camion électrique avec prolongateur d'autonomie, le MelodyS. En 2014, l'entreprise a mené plusieurs études de faisabilité sur la motorisation gaz qui se sont traduites en 2015 par la mise en circulation de 7 tracteurs fonctionnant au GNL. Compte tenu du succès de cette expérimentation, l'ensemble de la flotte (30 véhicules) de son agence de Bondoufle (Essonne) assurant le service de livraison à la palette dans Paris intramuros et le sud de l'Île-de-France est constituée de tracteurs fonctionnant au GNL. A fin 2017, le Groupe exploite un parc de 59 tracteurs GNL. L'entreprise a également équipé 392 véhicules d'un système de tracking par géolocalisation en 2017 soit un total de 2 552 véhicules équipés.

Axe 4 : l'organisation des flux

Son objectif : réduire la consommation de carburant par marchandise transportée

L'approche : Les experts XPO travaillent étroitement avec leurs fournisseurs pour mettre au point des solutions techniques permettant d'optimiser la capacité d'emport des véhicules, comme les remorques à double-plancher, les citernes en composite ou les semi-remorques en aluminium. Les équipes de l'entreprise œuvrent de la même façon au quotidien avec leurs clients pour adopter le plan de transport le plus efficace et réduire les kilomètres à vide, et disposent de compétences internes en ingénierie pour concevoir des solutions intelligentes d'optimisation des flux. En 2017, XPO Logistics Europe exploite également 15 « méga-camions » en Espagne. Ces véhicules permettent de réduire les émissions de CO₂ de 20% grâce à l'augmentation de la charge utile transportée.

XPO s'engage également à sensibiliser ses sous-traitants aux bonnes pratiques visant à réduire leur empreinte environnementale. Ces messages sont communiqués lors des audits sous-traitance. 39% des sous-traitants du réseau de distribution France ont reçu cette formation en 2017.

Depuis 2010, XPO Logistics développe en outre des solutions de transport multimodales afin d'accompagner ses clients vers une alternative au 100% route. En 2017, les équipes XPO ont par exemple ainsi réalisé 11 118 opérations sur le territoire Français.

PLAN D' ACTIONS "CHARTRE CO₂" 2016 - 2018

		Etat des lieux	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
Axes	Actions	2015	2016	2016	2017	2017
Véhicule	% des tracteurs bridés à 85 km/h (98% des camions-remorques en 2018)	16%	17%	Non disponible	18%	19%
	% de porteurs de distribution bridés à 85 km/h	19%	25%	30%	33%	42%
	Développement des fonctionnalités des véhicules intelligents (en % du parc total)	8%	14%	41%	22%	81%
	% de véhicules (tracteurs et porteurs) équipés de coupure moteur à l'arrêt	18%	20%	26%	28%	54%
	% des tracteurs équipés de pneumatiques verts	26%	50%	50%	75%	83%
Conducteur	% de véhicules équipés de système d'auto-évaluation de l'éco-conduite	0%	6%	0%	14%	0%
Carburant	% de véhicules gaz (soit 250 véhicules en 2018)	0,2%	1%	1,3%	2,8%	2%
	Aide au développement de la filière biogaz	na	Na	Na	na	Na
	% de véhicules équipés d'informatique embarquée	72%	80%	75%	80%	100%
Organisation	% de sous-traitants du réseau de distribution à la palette sensibilisée aux bonnes pratiques	25%	30%	37%	50%	39%
	Nombre de transports réalisés en rail-route	914	2 551	935	3 351	372
	Nombre de transports réalisés en fleuve-route pour Paris	6 384	9 000	7 376	10 000	8840

La « haute performance » de la flotte française XPO Logistics en matière de maîtrise et réduction des émissions de CO₂ a été reconnue par l'obtention du Label Objectif CO₂, en mai 2016, attribué conjointement par le Ministère français de l'Environnement et l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) suite à un audit indépendant. Il atteste de la performance CO₂ de 2 176 véhicules sur 3 846 (en 2015). Ce label porte uniquement sur les véhicules hors location avec conducteur exploités par les équipes Transport.

Pour rappel, dans la continuité de la démarche partenariale engagée depuis 2005 avec l'ADEME autour de l'évaluation continue de solutions technologiques et organisationnelles, XPO Logistics a étroitement collaboré en 2014-2015 à la construction du nouveau référentiel Label Objectif CO₂. Dans ce cadre, l'entreprise a contribué à plusieurs réunions de travail sur la méthodologie et fait l'objet d'un audit pour tester les premières hypothèses du label ; ce qui a permis à l'ADEME de faire ressortir les principaux enjeux liés à sa mise en place : pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs mobilisés, lisibilité de la mesure, équité des référentiels retenus, etc.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU PARC XPO LOGISTICS (FRANCE – HORS LOCATION) DANS LE CADRE DU REFERENTIEL LABEL OBJECTIF CO₂

	Unité	2012	2013	2014	2015	2016
Performance de l'entreprise sur le dossier	gCO ₂ /km	949,64	910,43	898,21	955,50	953,79
Performance de référence (calcul HBEFA)	gCO ₂ /km	1347,06	1316,74	1357,8	1400,75	1331,84
Performance de l'entreprise sur le dossier	gCO ₂ /t.km	66,74	63,59	60,62	62,87	58,68
Performance de référence (calcul HBEFA)	gCO ₂ /t.km	94,57	91,51	91,49	91,76	81,86
Evaluation de la performance CO ₂		Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne

Au-delà du plan d'actions de réduction des émissions de CO₂ sur le périmètre français présenté ci-dessus, l'entreprise suit également depuis 2005 la performance CO₂ de l'ensemble de son activité Transport en Europe et depuis 2011 celle de l'activité Supply Chain. La méthode de calcul a été alignée en 2015 pour la Business Unit Transport Solutions avec le référentiel de calcul du Label Objectif CO₂.

Ce reporting met en évidence une amélioration continue. Celle-ci reflète, d'une part, la capacité de l'entreprise à travailler dans la durée sur la réduction des kilomètres à vide parcourus ainsi que l'optimisation du taux de chargement de ses véhicules et, d'autre part, sa capacité à investir dans la formation de ses conducteurs et la modernisation de ses véhicules.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE CO₂ EN GR/TONNE.KM : EMISSIONS DIRECTES DES SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUE

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
XPO Logistics Europe (périmètre Transport Solutions)	61,17	60,56	59,27	-2,1%

- **Lutte contre la pollution aux particules**

XPO Logistics contribue activement à la lutte contre la pollution de l'air par le rythme soutenu de renouvellement de ses véhicules détenus en propre, détaillé dans la section « Rejets de Gaz à Effet de Serre » et par ces investissements dans la technologie véhicule gaz.

Par ailleurs, XPO Logistics s'assure que toutes les installations et équipements qui produisent des émissions de polluants bénéficient d'un entretien régulier qui garantit leur meilleure performance.

- **Adaptation aux conséquences du changement climatique**

L'activité de XPO Logistics Europe n'est pas fortement exposée aux conséquences du changement climatique car ses implantations actuelles ne sont pas situées sur les territoires les plus vulnérables au niveau international. D'autre part, son portefeuille client est extrêmement diversifié en terme de secteur d'activité ce qui rend l'entreprise peu sensible aux variations de performances sectorielles qui peuvent être engendrées par les changements climatiques.

Le changement climatique peut également avoir des impacts régionaux susceptibles de se répercuter sur ses clients ou son activité, en particulier dans le cadre d'événements climatiques extrêmes (tempêtes, épisodes neigeux, etc.).

XPO Logistics Europe a par exemple réalisé, conformément à la réglementation, des études d'impact sur les risques naturels sur l'ensemble de ses sites SEVESO / COMAH/ et 14 001. Ces études d'impact ont été validées par l'ensemble des autorités publiques. L'entreprise exploite 4 sites classés SEVESO en France, 4 sites COMAH au Royaume-Uni et 1 site COMAH en Italie. Les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, ainsi que la production de déchets relative à ces sites sont reportées intégralement dans le présent rapport.

g) Protection de la biodiversité

Outre les rejets de gaz à effet de serre, les impacts directs de ses activités de services sur la biodiversité sont relativement limités. Son impact sur la biodiversité est mesuré dans le cadre des analyses environnementale de l'ensemble de ses sites certifiés ISO 14 001.

Compte tenu de la localisation de ses activités situées en zones urbaines ou périurbaines et de son modèle basé sur la location de terrain, ses capacités à contribuer à la préservation des habitats et de la faune et de la flore locale sont donc limitées.

L'entreprise soutient néanmoins certaines initiatives locales visant à contribuer à la biodiversité, telles que l'introduction de ruches sur ses sites logistiques. En 2017, dans le cadre des activités logistiques France, les acteurs du site de Satolas ont implanté plusieurs ruches sur 2 sites de la région lyonnaise. Toutes les démarches techniques (installation, entretien des ruches, soin des abeilles...) sont gérées par l'apiculteur de la société Graine d'Abeilles. Plusieurs ateliers de sensibilisation des collaborateurs ont par ailleurs été organisés.

Sur les activités logistiques au Royaume-Uni, XPO Logistics Europe dispose également d'une stratégie environnementale qui encourage le développement des habitats et qui se traduit concrètement par les actions suivantes : l'entretien de haies vives ou d'espaces verts autour de ses sites qui favorisent la protection et le développement des espèces d'une part, et le fait de s'assurer que ses opérations de stockage et d'exploitation sont réalisées en toute sécurité pour éviter tout effet négatif sur l'environnement terrestre et aquatique d'autre part.

Certains de ses sites français ont par ailleurs mis en place l'entretien des espaces extérieurs assuré par des moutons au Coudray-Montceaux, à Beaulieu-sur-Layon et à Boigny-sur-Bionne (France).

5.2.5. Responsabilité sociétale de XPO Logistics Europe

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional

- **Un grand employeur en Europe, créateur d'emplois à tous niveaux de qualification**

Avec 46 932 collaborateurs à la fin 2017 en Europe et un effectif en progression continue, XPO est un grand employeur à l'échelle de l'Europe et dans ses principaux pays d'implantation. Cela s'explique par la nature de ses métiers, fortement intégrateurs de main d'œuvre, qualifiée comme peu ou non qualifiée, ainsi que par une dynamique de croissance continue de ses activités, en Europe et à l'international.

XPO Logistics est l'un des principaux employeurs de conducteurs en Europe avec un effectif de 11 605 conducteurs routiers dont 4 824 en France au 31 décembre 2017.

- **Un maillage du territoire européen**

Une spécificité de l'entreprise relève de son fort ancrage franco-britannique. Au Royaume-Uni, XPO est fortement implanté dans les Midlands, la région de Manchester, le Yorkshire et l'Ecosse. C'est un employeur important dans des zones touchées par le sous-emploi. En France, ses activités maillent l'ensemble du territoire national au travers des grands bassins d'emplois logistiques de l'entreprise (que sont la région parisienne, le Lyonnais, la région Sud-Est et l'Orléanais, ainsi que dans une moindre mesure l'Est et le Nord de la France) et de la présence en régions de 100 agences de Transport.

XPO Logistics est au-delà de cet axe franco-britannique structurant un employeur dans la moitié des Etats membres de l'Union européenne.

Malgré l'envergure acquise, partout où l'entreprise est implantée et au travers de ses agences de transport ou de ses sites logistiques, XPO reste avant tout un partenaire économique local : il emploie managers et personnels locaux, il se positionne en interlocuteur privilégié des entrepreneurs du territoire pour accompagner leur développement et il est de fait ambassadeur de ses grands clients internationaux au plus près de leurs points de vente.

b) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société sur les populations riveraines et locales

- **Des choix d'implantation pensés pour leur impact sur l'environnement local**

Les entrepôts logistiques sont essentiellement implantés en zones industrielles et aménagés à distance des centres urbains afin de limiter les nuisances liées au trafic des poids lourds à destination ou en provenance des entrepôts. Indépendamment de la circulation routière générée par les flux de marchandises réceptionnées ou expédiées depuis ses entrepôts, l'activité quotidienne des sites est en outre peu impactante pour leur environnement : notamment, elle n'entraîne pas de rejets dans l'atmosphère, ni dans les cours d'eau.

XPO Logistics privilégie pour ses plateformes de transport des implantations les plus proches possibles des grands axes routiers et autoroutiers, ce qui contribue à limiter la circulation de ses véhicules poids lourds dans les zones d'habitation.

- **Une expérience pionnière en matière de logistique urbaine**

XPO est en outre de longue date concepteur et opérateur de solutions de transport visant à mobiliser le mode de transport le plus pertinent (route, ferroviaire, fluvial ou *short sea*) tant du point de vue économique que de son impact environnemental.

L'entreprise a notamment été pionnière en concevant une solution de transport multimodale unique en Europe permettant d'approvisionner Paris intra-muros par combinaison de transport fluvial par barge et transport routier.

L'entreprise s'inscrit ainsi pleinement dans l'ambition que se donnent les collectivités locales en matière de réduction des impacts environnementaux (engorgement lié au trafic, nuisances sonores, émissions de particules et gaz à effet de serre, etc.) de la logistique urbaine.

- **Un savoir-faire éprouvé en matière de logistique de produits réglementés**

XPO Logistics gère plusieurs entrepôts classés, SEVESO en France et COMAH en Grande-Bretagne (système de classification des substances stockées visant à la prévention des accidents majeurs, par exemple en raison de leur caractère toxique pour les milieux aquatiques ou inflammable). L'entreprise dispose d'un savoir-faire de longue date en logistique de produits réglementés et ses sites répondent aux règles en vigueur dans chacun des pays d'implantation, notamment pour la mise en œuvre des plans de prévention des risques.

c) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société - Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

- **Un engagement dans le débat public**

XPO Logistics est engagé dans une démarche de dialogue autour des enjeux de ses métiers, à tous les niveaux d'impact de ses activités et de décision : en local, au plus près des opérations quotidiennes de l'entreprise comme aux niveaux national et européen.

Les membres du Directoire sont également personnellement engagés dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, institutionnels et partenaires sociaux. Les responsables de ses activités sur le terrain sont en outre encouragés à établir et entretenir une communication régulière avec leurs écosystèmes locaux : tutelles, élus, citoyens et riverains de ses sites.

- **Une participation active au dialogue sectoriel**

XPO Logistics est aussi membre actif des associations professionnelles nationales représentatives dans son secteur d'activité (dont la Fédération Nationale du Transport Routier en France, les Road Haulage Association et Freight Transport Association au Royaume-Uni ou l'Asociación Del Transporte Internacional en Espagne), également présentes au sein de l'International Road Transport Union.

d) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société - Les actions de partenariat ou de mécénat

La priorité est donnée à deux axes d'engagement :

- L'insertion sociale : Il s'agit de promouvoir ou participer directement ou indirectement à toutes actions en faveur de l'insertion sociale des populations sans qualification ou faiblement qualifiées.
- Le mécénat de compétence : L'objectif est d'apporter, à titre non marchand, l'expertise Supply Chain de XPO Logistics au bénéfice des populations, organisations et pays en manque de ce savoir-faire.

- **Une poursuite de la collaboration entre XPO Logistics et l'association Ares dans le cadre de la première co-entreprise sociale en Logistique "Log'ins"**

Co-entreprise entre XPO et l'association Ares, Log'ins a été fondée en 2011 dans le but de former des travailleurs handicapés ou sans qualification aux métiers de la Logistique et de leur permettre ensuite d'accéder à l'emploi en entreprise, grâce à un accompagnement social et professionnel personnalisé. Il s'agit d'un dispositif tremplin innovant, sans équivalent dans le secteur de la Logistique.

Log'ins, qui s'attache à fonctionner conformément aux exigences financières et de développement d'une entreprise dite "traditionnelle", est spécialisée en logistique publi-promotionnelle, e-commerce ainsi que co-packing et bénéficie de la confiance de clients prestigieux, parmi lesquels SFR, L'Oréal et Beiersdorf.

En 2017, Log'ins a accueilli une équipe de 97 personnes en insertion avec 18 encadrants dans un entrepôt dédié à ses activités à Villabé (Essonne) et de 38 personnes en situation de handicap avec l'appui de 8 encadrants sur ses antennes en Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Un partenariat durable avec Transaid**

Transaid est une organisation caritative fondée en 1980 et basée en Grande-Bretagne qui identifie, soutient, met en place et partage des solutions de transport locales qui améliorent l'accès aux services de base et permettent le développement économique des populations défavorisées dans les pays en voie de développement. Elle est soutenue par les associations "Save the Children" et "The Chartered Institute of Logistics and Transport" et est parrainée par Son Altesse Royale, la Princesse Anne.

XPO Logistics est membre de Transaid depuis 2009 et contribue financièrement chaque année à son bon fonctionnement. XPO est aussi membre actif du "Professional Driver Training Project Consortium", qui réunit des membres et soutiens de Transaid autour de l'amélioration de la formation des conducteurs professionnels et de la promotion de la Sécurité routière en Afrique sub-saharienne. L'entreprise participe tant au niveau stratégique qu'opérationnel au travers du détachement de collaborateurs volontaires. Enfin, XPO contribue aux démarches de levées de fonds de l'organisation.

- e) **Sous-traitance et fournisseurs - La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux**

- **Un investissement important dans le métier de Transport au travers de l'achat responsable de véhicules**

Comme premier détenteur de parc propre en Europe avec 8043 véhicules moteur ainsi que de la flotte la plus performante au plan environnemental avec 98% de modèles aux normes les plus avancées - Euro V et VI, XPO Logistics est un acteur majeur de la filière industrielle du poids lourd.

- f) **Sous-traitance et fournisseurs - L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale**

- **Une sous-traitance inhérente au métier de Transport**

XPO Logistics confie à des partenaires hors entreprise 52,8% de son activité de Transport en 2017, toujours en transparence vis-à-vis de ses clients. Ce recours peut s'expliquer par des besoins qui ne peuvent être satisfaits en mobilisant le parc propre de l'entreprise (en cas de pic d'activité ou de nécessité de recourir à un matériel spécifique par exemple) mais aussi et de plus en plus par le développement de ses activités d'organisateur de transport et d'affréteur.

- **Un encadrement du recours à la sous-traitance**

Même lorsque le transport est sous-traité, XPO Logistics engage sa marque et sa réputation. C'est pourquoi la sélection et la fidélisation de ses sous-traitants est un sujet de préoccupation majeure pour l'entreprise. Choisir un sous-traitant chez XPO c'est en effet : choisir le meilleur expert, choisir un transporteur présentant toutes les garanties de professionnalisme (conformité à la réglementation sociale européenne, entretien des véhicules, formation des conducteurs...) et qui répondra aux exigences résultant des engagements de l'entreprise en matière de Sécurité routière et de respect de l'environnement.

Une politique dédiée a pour cette raison été mise en place et est pilotée par la Business Unit Transport Solutions. Tout nouveau sous-traitant Transport de XPO Logistics doit signer la Charte de sous-traitance et répondre aux exigences définies par les conditions générales d'achat de l'entreprise, qui définissent les engagements Qualité et Sécurité auxquels doit souscrire tout transporteur affrété. En contrepartie, XPO offre à ses sous-traitants la qualité de sa signature.

La Business Unit Transport Solutions du Groupe a en outre développé une plateforme de référencement "Sous-traitants Transport" permettant de favoriser le recours prioritaire à des partenaires déjà référencés, qualifiés et suivis par ses équipes. Elle permet de procéder à un contrôle continu de conformité des sous-traitants référencés. Des audits ponctuels sont réalisés chez les sous-traitants.

Depuis la fin 2014, un audit de bonne mise en œuvre et une démarche de sensibilisation des équipes XPO à l'importance de ces bonnes pratiques ont été mis en œuvre. En 2017, l'activité transport a effectué la phase préparatoire au déploiement du programme Freight Optimizer, prévu en 2018, qui permettra de renforcer la visibilité des activités pour chaque sous-traitant sur l'ensemble du territoire européen.

Le département d'Audit interne de l'entreprise réalise en outre régulièrement des missions d'évaluation des procédures XPO en matière de gestion de ses sous-traitants. Le plan de vigilance décrit ci-dessus en section 5.1.4 contribue également à cet objectif.

En réponse aux attendus de la loi sur le devoir de vigilance, XPO Logistics a par ailleurs lancé fin 2017 les travaux relatifs à la définition d'un plan de vigilance dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance.

Conformément à la loi n° 2017-399 sur le devoir de vigilance (la « Loi »), XPO Logistics Europe a élaboré un plan de vigilance destiné à mettre en œuvre des pratiques et des procédures visant à prévenir les atteintes graves envers (1) les droits humains et les libertés fondamentales, (2) la santé et la sécurité des personnes et (3) l'environnement, résultant des activités de la Société et des activités des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Le plan de vigilance de XPO pour la période 2017-2019 recense les mesures que XPO Logistics Europe a déjà mises en place et les mesures supplémentaires qu'elle entend mettre en œuvre pour satisfaire aux obligations imposées par la Loi dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Le plan de vigilance a été approuvé par la direction de XPO Logistics et sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi trimestriel par l'intermédiaire du Comité européen des risques de l'entreprise :

- **cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation** : XPO identifie et surveille actuellement les risques par l'intermédiaire de son Comité européen des risques qui se réunit tous les trimestres. D'autres mesures sont prévues pour étendre à ses fournisseurs et sous-traitants les processus de « due diligence » de XPO afin d'améliorer l'identification et le suivi des risques dans ce domaine.
- **mise en place de procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques** : les processus de « due diligence » et d'attribution de contrats à des fournisseurs et sous-traitants de XPO seront renforcés afin de répondre aux exigences spécifiques de la Loi.
- **mise en place d'actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves** : XPO a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la sécurité et de la santé, ainsi que de l'environnement. D'autres mesures seront prises pour s'assurer que ses sous-traitants et fournisseurs sont également inclus dans ces procédures et initiatives.
- **mise en place d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques** : XPO dispose actuellement d'un numéro téléphonique d'alerte pour signaler à son équipe Conformité tout fait pouvant nécessiter une enquête. Ce dispositif sera réexaminé pour s'assurer qu'il est pleinement efficace en ce qui concerne les domaines couverts par la Loi.
- **mise en place d'un mécanisme de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité** : la fonction du Comité européen des risques est de contrôler la mise en œuvre et l'efficacité des mesures prises. Ses attributions comprennent expressément les droits de l'homme et libertés fondamentales, la sécurité et la santé, ainsi que l'environnement.

Le plan de vigilance vise à compléter les initiatives déjà prises par la Société dans les domaines visés par la Loi.

g) Loyauté des pratiques - Les actions engagées pour prévenir la corruption

- **Politique en matière de conformité réglementaire et d'éthique des affaires**

En 2017, un extrait du Code d'Éthique des Affaires intitulé « Integrity Matters » a été diffusé par le siège européen de XPO Logistics à l'ensemble des managers européens. Ce document rappelle précisément les règles fondamentales que chaque manager doit respecter dans l'exercice quotidien de son métier, notamment sur les aspects relatifs à l'éthique, la déontologie, la conformité avec le cadre légal et organisationnel.

- **Une procédure d'audit interne**

XPO Logistics s'est également doté d'une équipe d'auditeurs internes, chargée de contrôler, par le biais d'un programme annuel, la bonne application des fondamentaux XPO par les différents sites de l'entreprise.

h) Loyauté des pratiques - Les mesures prises en faveur de la Santé et de la Sécurité des consommateurs

- **Un engagement fort en matière de Sécurité routière**

Depuis 1991, XPO Logistics s'est engagé dans un programme visant à réduire l'accidentologie routière de ses conducteurs, le "Plan Bonne Conduite". Ce plan porte essentiellement sur la formation initiale et continue des conducteurs de l'entreprise aux principes de la "conduite défensive", c'est-à-dire un comportement visant à éviter l'accident. Ce programme est renforcé avec le nouveau programme Road to Zero.

- **Une garantie de traçabilité pour la logistique des produits alimentaires**

Pour ses activités Supply Chain, XPO dispose, au travers d'outils développés pour la gestion des stocks, de l'information permettant la traçabilité des produits manipulés, stockés et livrés sur les points de ventes. Ainsi, en cas de nécessité, l'identification de lots posant problème est rapide et fiable.

De plus, XPO Logistics a développé, pour l'entreposage de produits alimentaires, l'obtention de la certification ISO 22000 (sécurité alimentaire) et s'inscrit dans la démarche HACCP.

- **Une expertise en matière de logistique des matières dangereuses**

L'entreprise dispose d'un savoir-faire de longue date en logistique de produits réglementés et ses sites répondent aux règles en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation, notamment SEVESO en France et COMAH au Royaume-Uni. Les sites classés ICPE sont bien répertoriés dans le reporting RSE.

5.3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour ses prestations, XPO Logistics développe des technologies à la pointe de l'innovation, au service de la performance de ses clients.

Ainsi, les Directions de l'ingénierie des Business Units Transport Solutions et Supply Chain consacrent une partie de leur activité à la Recherche et Développement pour identifier et concevoir de nouveaux process, solutions informatiques ou équipements. L'objectif est d'être à l'avant-garde des solutions disponibles sur le marché et d'enrichir sans cesse notre offre de services.

- **En Supply Chain**

XPO s'inscrit dans une logique d'amélioration continue ou renouvellement de ses systèmes pour répondre aux nouvelles attentes du marché, notamment en matière de reverse logistics et de logistique du e-commerce. Dans ce cadre, priorité est donnée à l'investissement dans les ressources humaines (recrutement de profils spécialistes) et dans des outils « maison », afin d'assurer pertinence et rapidité de la réponse apportée aux clients de l'entreprise.

En 2017, XPO Logistics Europe a conduit des chantiers majeurs dans les domaines suivants :

- Solutions de tracking et tracing, intégrées aux WMS et TMS XPO ;
- Systèmes 100% automatisés, en particulier au service de clients majeurs dans les secteurs du retail et du textile, au Royaume-Uni, au Pays-Bas et en France.

- **En Transport Solutions**

XPO investit de façon continue dans les solutions numériques, suivant 4 axes de valeur et progrès :

- Productivité et compétitivité, autour de la performance du véhicule, des conducteurs et l'utilisation des remorques, avec le suivi des données GPS, sociales (temps de conduite, etc.), techniques et RSE (performance sécurité et environnementale) ;
- Maîtrise et Performance de notre sous-traitance, avec l'adaptation et le déploiement généralisé en Europe de notre technologie exclusive « Freight Optimizer » dans notre activité en lot complet pour nos opérations réalisées en sous-traitance (sélection du partenaire / véhicule le mieux adapté à chaque chargement grâce à des algorithmes avancés intégrant disponibilité, prix et qualité) ;
- Traçabilité de la marchandise. Priorité est donnée aux outils intégrés dans notre parc en propre (boîtiers et tablettes) et notre application mobile DriveXPO pour le suivi des opérations réalisées en sous-traitance. Nous investissons notamment dans la e-CMR pour fluidifier le process POD pour nos clients et nos process back office.
- Accessibilité et partage de l'information en temps réel avec les clients (notamment sur nos extranets pour améliorer l'expérience utilisateur). Nous investissons notamment dans notre plateforme XPO Connect, place de marché digitale connectant nos clients, XPO et nos partenaires.

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

ANNEXES

- A.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise**
- A.2 Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription, d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice**
- A.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**
- A.4 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

ANNEXE 1

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- I. Gouvernance (y compris la liste des mandats)**
- II. Caractéristiques et modalités essentielles des conventions et engagements entre la société et son actionnaire majoritaire ou ses dirigeants**
- III. Description des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**
- IV. Tableau des délégations**
- V. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**
- VI. Rémunération des mandataires sociaux**
- VII. Code de gouvernement d'entreprise**
- VIII. Observations du Conseil de Surveillance**

ANNEXE 1

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce et sous la responsabilité du Conseil de Surveillance.

Il a été préparé avec le soutien de contributions de plusieurs Directions, notamment des Directions financière, juridique et de l'Audit interne du Groupe. Ces diligences ont fait l'objet d'une synthèse présentée le 28 mars 2018 à la Commission d'audit de la Société. Ce rapport a ensuite été approuvé par le Conseil de Surveillance à l'occasion de sa séance du 30 mars 2018.

PARTIE I : GOUVERNANCE

La Société a adopté en mars 1998 la forme duale à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette structure permet de dissocier les pouvoirs de contrôle et de gestion, au bénéfice de toutes les parties prenantes.

Les statuts de la Société sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://europe.xpo.com/fr>).

COMPOSITION ET CONDITIONS DE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITES SPECIALISES

a) Conseil de surveillance

• Règlement intérieur

Le fonctionnement interne du Conseil de Surveillance et notamment l'organisation de l'information des membres du Conseil de Surveillance ainsi que ses relations avec le Directoire sont régis par un règlement intérieur qui a été adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 30 mai 2007. Il a été actualisé pour la dernière fois lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 5 mai 2017 afin de tenir compte notamment des modifications apportées au Code AFEP-MEDEF.

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

• Composition du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Au 31 décembre 2017, le Conseil de Surveillance était composé de sept (7) membres. Sa composition est demeurée inchangée à la date du présent rapport. Un huitième membre viendra compléter la composition du Conseil de Surveillance dès qu'il aura été désigné par le Comité de Groupe de la Société conformément aux statuts de la Société tels que modifiés par l'Assemblée générale du 29 juin 2017 en application de l'article L. 225-79-2 du Code de commerce issu de la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.

Le Conseil de Surveillance est renouvelable par moitié tous les deux (2) ans, les premiers membres sortant étant désignés par tirage au sort.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance

Les informations relatives à l'âge et la nationalité des membres du Conseil de Surveillance en fonction au 31 décembre 2017, leur qualité d'indépendant et/ou de membre de la Commission d'audit, la date d'expiration de leurs mandats exercés au sein de la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés (cotées ou non cotées) et le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance figurent dans le tableau ci-dessous.

Conformément aux dispositions de l'article 6 III des statuts de la Société et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, il est rappelé que chaque membre du Conseil de Surveillance, à l'exception du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (désigné conformément aux modalités prévues à l'article 18 des statuts de la Société), doit être propriétaire de 100 actions au moins.

Fonction principale	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Nombre d'actions détenues au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe
Monsieur Bradley JACOBS (61 ans, de nationalité américaine)					
Président du Conseil de Surveillance	08/06/2015	Assemblée générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	100	Président Directeur Général - XPO LOGISTICS, Inc.	Aucun
Membre du Conseil de Surveillance	08/06/2015 Co-optation 18/11/2015 Ratification				
Madame Gena ASHE (56 ans, de nationalité américaine)					
Vice Président du Conseil de Surveillance	21/02/2017	Assemblée générale annuelle appelée en 2020 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2019	100	Directeur - XPO LOGISTICS, INC.	None
Membre du Conseil de Surveillance	21/02/2017 Co-optation 29/06/2017 Ratification				
Madame Clare CHATFIELD (60 ans, de nationalité française, brésilienne et Britannique)					
Membre du Conseil de Surveillance	24/05/2012	Assemblée générale annuelle appelée en 2020 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2019	100	Aucun	Co-gérant - LEK CONSULTING Membre du Conseil d'Administration Groupe - - - Savencia Membre du Conseil d'Administration - Groupe Daher Membre du Conseil d'Administration - Groupe Antalis
Membre de la commission d'audit	30/07/2015 (et présidente depuis le 1er août 2016)	24/05/2020			

Monsieur John HARDIG (53 ans, de nationalité américaine)				
Membre du Conseil de Surveillance	08/06/2015 Co-optation 18/11/2015 Ratification	Assemblée générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	100	<p>Directeur financier - XPO LOGISTICS, INC.</p> <p>Director - BOUNCE LOGISTICS, LLC. - CON-WAY MULTIMODAL, INC. - PACER SERVICES, INC. - PDS TRUCKING, INC. - XPO AIR CHARTER, LLC. - XPO CNW, INC. - XPO COURIER, LLC. - XPO CUSTOMS CLEARANCE SOLUTIONS, LLC. - XPO DEDICATED, LLC. - XPO ENTERPRISE SERVICES, INC. - XPO ESCROW SUB, LLC. - XPO GLOBAL FORWARDING CANADA INC. - XPO GLOBAL FORWARDING, INC. - XPO INTERMODAL SERVICES, LLC. - XPO INTERMODAL SOLUTIONS, INC. - XPO INTERMODAL, INC. - XPO LAND HOLDINGS, LLC. - XPO LAST MILE CANADA INC. - XPO LAST MILE HOLDING, INC. - XPO LAST MILE, INC. - XPO LTL SOLUTIONS, INC. - XPO LOGISTICS CANADA INC. - XPO LOGISTICS CARTAGE, LLC. - XPO LOGISTICS DRAYAGE, LLC. - XPO LOGISTICS EXPRESS, LLC. - XPO LOGISTICS FREIGHT CANADA INC. - XPO LOGISTICS FREIGHT, INC. - XPO LOGISTICS MANAGED TRANSPORTATION, LLC. - XPO LOGISTICS MANUFACTURING, LLC. - XPO LOGISTICS NLM, LLC. - XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN CORPORATE SERVICES, INC. - XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN HOLDING COMPANY. - XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF NEW JERSEY, LLC. - XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF PUERTO RICO, INC. - XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF TEXAS, LLC. - XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN, INC. - XPO LOGISTICS WORLDWIDE CANADA INC.</p>
Membre de la commission d'audit	30/07/2015	24/05/2020 Ce mandat prendra fin à défaut de renouvellement de son mandat de membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017		

				<ul style="list-style-type: none"> - XPO LOGISTICS WORLDWIDE GOVERNMENT SERVICES, LLC. - XPO LOGISTICS WORLDWIDE, INC. - XPO LOGISTICS WORLDWIDE, LLC. - XPO LOGISTICS, LLC. - XPO OCEAN WORLD LINES, INC. - XPO PROPERTIES, INC. - XPO SERVCO, LLC. - XPO STACKTRAIN, LLC. - XPO SUPPLY CHAIN, INC. - XPO TRANSPORT, LLC. - TDG (UK) LIMITED. - SALVESEN LOGISTICS LIMITED. - HOPKINSON TRANSPORT (CHESTERFIELD) LIMITED. - XPO INVESTMENT UK LIMITED. - SALVESEN LOGISTICS HOLDINGS LIMITED. - LAMBDA 8 LIMITED. - MANUFACTURERS CONSOLIDATION SERVICE OF CANADA, INC. <p>Président - XPO LOGISTICS FRANCE</p>	
Monsieur Henri LACHMANN (79 ans, de nationalité française)					
Membre du Conseil de Surveillance	28/05/1998	Assemblée générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	1000	Aucun	<p>Membre du Conseil - FONDATION ENTREPRENDRE - CARMAT Censeur - FIMALAC Président du Conseil d'Administration - HOPITAL MARIE LANNELONGUE Président - INSTITUT TELEMAQUE Fondateur - PACTE PME Président du Comité de Campagne - FONDATION UNIVERSITE DE STRASBOURG Membre du Conseil d'Administration - PlaNet FINANCE</p>
Monsieur François-Marie VALENTIN (73 ans, de nationalité française)					
Membre du Conseil de Surveillance	09/03/1998	Assemblée générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	100	Aucun	Aucun

XPO Logistics, Inc. représentée par Madame Meghan HENSON (48 ans, de nationalité américaine)					
Membre du Conseil de Surveillance	21/02/2017	Assemblée générale annuelle appelée en 2020 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2019	100	Aucun	Aucun

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil de Surveillance comprenne en son sein des membres indépendants propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires afin de prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa direction. En tant que société contrôlée au sens de l'article L.233-3-I du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, être composé d'au moins 33% de membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où la proportion de membres indépendants était de 37,5% durant tout l'exercice 2017.

D'une manière générale, un membre du Conseil de Surveillance est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par membre indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.

Pour qu'un membre du Conseil de Surveillance puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1.4 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années précédentes : (i) salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ou (ii) salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur / membre du conseil de surveillance d'une société que la Société consolide, ou (iii) salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur / membre du conseil de surveillance de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur / de membre du conseil de surveillance ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur / de membre du conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires ou encore banquier de financement (i) significatif de la Société ou du Groupe, ou (ii) pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ; étant précisé que l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue par la Société ou le Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de son Groupe ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de douze (12) ans. La perte de la qualité de membre du Conseil indépendant intervient à la date des douze (12) ans.

Le dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Des membres du Conseil de Surveillance représentant des actionnaires importants de la Société peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% du capital ou des droits de vote de la Société, le Conseil de Surveillance se prononcera sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil de Surveillance accorde, par ailleurs, une grande importance à l'indépendance économique professionnelle et à l'esprit critique que les membres du Conseil de Surveillance peuvent acquérir au cours des années. L'ancienneté de certains membres leur donne ainsi une plus grande capacité de

compréhension des enjeux, des risques et de questionnement du Directoire.

La qualification de membre indépendant du Conseil de Surveillance est débattue à l'occasion de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance et annuellement pour l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance. Les conclusions de cet examen sont portées à la connaissance des actionnaires.

A l'occasion de sa séance du 30 mars 2018, le Conseil de Surveillance a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue qu'au 31 décembre 2017 :

- quatre (4) membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu du fait que :
 - o deux (2) d'entre eux sont des salariés de la société XPO Logistics, Inc., actionnaire à 100% de l'actionnaire majoritaire (indirect) de la Société ;
 - o l'un d'entre eux est membre du Conseil d'administration de l'actionnaire majoritaire (indirect) de la Société ;
 - o XPO Logistics, Inc. est l'actionnaire majoritaire (indirect) de la Société.
- Madame Clare CHATFIELD, Monsieur Henri LACHMANN et Monsieur François-Marie VALENTIN sont considérés comme étant indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, étant précisé que pour Monsieur Henri LACHMANN et Monsieur François-Marie VALENTIN, le critère afférent à la durée limitée de douze (12) années pour les mandats successifs a été écarté. En effet, le Conseil de Surveillance a estimé que ce critère n'était pas à lui seul suffisant pour que ces membres perdent mécaniquement leur qualité d'indépendant et a décidé de ne pas le retenir pour les raisons exposées à la section « *Adoption du Code de gouvernement d'entreprise* » du présent rapport.

A l'exception des contrats de travail consentis avec les membres non indépendants, il est précisé qu'aucun membre du Conseil de Surveillance n'entretient de relations d'affaires avec la Société ou le Groupe. Le Conseil de Surveillance n'a donc pas eu besoin d'apprécier le caractère significatif des relations d'affaires au regard de critères qualitatifs ou quantitatifs arrêtés en fonction des caractéristiques de la Société et de la relation d'affaires considérée.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique, au 31 décembre 2017, la situation des membres du Conseil de Surveillance de la Société au regard des critères d'indépendance figurant dans le Code AFEP-MEDEF et repris dans le règlement intérieur :

	Salarié ou dirigeant mandataire social exécutif au cours des cinq (5) années précédentes ⁽¹⁾	Mandats croisés ⁽¹⁾	Relations d'affaires significatives ⁽¹⁾	Lien familial ⁽¹⁾	Commissariat aux comptes ⁽¹⁾	12 ans ⁽¹⁾
Monsieur Bradley JACOBS	X	0	0	0	0	0
Madame Gena ASHE	0	0	X	0	0	0
Madame Clare CHATFIELD	0	0	0	0	0	0
Monsieur John HARDIG	X	0	0	0	0	0
Monsieur Henri LACHMANN	0	0	0	0	0	X ⁽³⁾
Monsieur François-Marie VALENTIN	0	0	0	0	0	X ⁽³⁾

XPO Logistics, Inc. (2)	Ce membre n'est pas indépendant car il détient indirectement plus de 10% des actions de la Société.
<p>(1) "O" représente un critère d'indépendance respecté, "X" représente un critère non satisfait d'indépendance. (2) XPO Logistics, Inc. est l'actionnaire majoritaire indirect de la Société. (3) Le Conseil de Surveillance a estimé que ce critère n'était pas à lui seul suffisant pour que ces membres perdent mécaniquement leur qualité d'indépendant et a en conséquence décidé qu'il ne remettait pas en cause l'indépendance de Messieurs Henri LACHMANN et François-Marie VALENTIN.</p>	

Equilibre de la composition du Conseil de Surveillance

La Société est attentive à l'équilibre de la représentation homme-femme au sein du Conseil de Surveillance. Au 31 décembre 2017, la part des femmes au sein du Conseil de Surveillance est supérieure à 40% (trois (3) sur sept (7) membres). La Société respecte ainsi les dispositions de l'article L. 225-69-1 du Code de commerce en matière de mixité homme-femme.

Modification intervenue au cours de l'exercice dans la composition du Conseil de Surveillance

Les modifications suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2017 :

Membre du Conseil de Surveillance	Modifications intervenues dans la composition du Conseil de Surveillance
Monsieur Gordon DEVENS	Démission de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et de Vice-Président du Conseil de Surveillance avec effet au 15 février 2017.
Madame Gena ASHE	<p>Cooptation en qualité de membre du Conseil de Surveillance et nomination en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil du 21 février 2017, en remplacement de Monsieur Gordon DEVENS, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p> <p>Ratification de la cooptation de Madame Gena ASHE en qualité de membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée générale du 29 juin 2017.</p> <p>Madame Gena ASHE était représentante permanente de XPO Logistics, Inc. jusqu'au 21 février 2017.</p>
XPO Logistics, Inc.	Depuis le 21 février 2017, Madame Meghan HENSON est représentante permanente de XPO Logistics, Inc., en remplacement de Gena ASHE.
Tavio HEADLEY	Démission de son mandat de membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat lors du Conseil de Surveillance du 21 février 2017. Le Conseil de Surveillance a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

- **Règles de transparence**

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu, dans un délai d'un (1) mois à compter de son entrée en fonction, de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou bien à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil de Surveillance ont par ailleurs connaissance des dispositions qui leur sont applicables et notamment des dispositions instituées par le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, des dispositions légales ainsi que des dispositions du règlement intérieur et des articles les concernant directement du Règlement Général de l'AMF.

Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire doivent déclarer directement auprès de l'AMF toute transaction effectuée pour leur compte propre et se rapportant aux actions ou à des titres de créance de la Société ou à des instruments dérivés ou à d'autres instruments financiers qui leur sont liés dans un délai de trois (3) jours ouvrés de négociation suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société ainsi que de leurs obligations à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Ainsi, à moins d'y avoir été autorisée par la Société dans des circonstances exceptionnelles, toute personne exerçant des responsabilités dirigeantes n'effectue aucune transaction pour son compte propre ou pour le compte d'un tiers, que ce soit directement ou indirectement, se rapportant aux actions ou à des titres de créance de la Société ou à des instruments dérivés ou à d'autres instruments financiers qui leur sont liés pendant une période d'arrêt de (i) trente (30) jours calendaires précédant la date de publication du communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels de la Société et (ii) quinze (15) jours calendaires précédant la date de publication des informations trimestrielles de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance détenant des informations privilégiées doivent s'abstenir d'effectuer, de recommander à ou d'inciter une autre personne à effectuer des opérations d'initiés sur les instruments financiers de la Société ou à divulguer illicitement des informations privilégiées. La tentative est également proscrite.

Chacun des membres du Conseil de Surveillance s'engage à informer le Président du Conseil de Surveillance, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

En cas de conflit d'intérêts, il pourra être demandé au membre concerné de ne pas assister, ni participer au délibéré du Conseil de Surveillance relatif à la décision à prendre.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance (article IV, 3.) prévoit à ce titre que :

« Chacun des membres du Conseil s'engage à informer, dès qu'il en a connaissance, le Président de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales. Dans ces cas de conflit d'intérêts, il pourra être demandé au membre concerné de ne pas assister ni participer au délibéré du Conseil relatif à la décision à prendre. »

- **Mission du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance, qui est un organe collégial mandaté par les actionnaires, exerce les missions qui lui sont conférées par la loi. A cet égard, il exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque, il opère les vérifications et les contrôle qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utile à l'accomplissement de sa mission. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice et décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale).

Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties de la Société. Il est également précisé que les prises de participations ou d'intérêts dans une société ou un groupement ou une structure quelconque, susceptibles d'engager ou non la responsabilité indéfinie ou non de la Société, les investissements non budgétisés ayant une incidence supérieure à 3% du chiffre d'affaires consolidé de l'année civile précédente, la cession, la location de toute branche d'activité doivent être autorisés par le Conseil de Surveillance. Il en est de même de l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions aux membres du Directoire.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les membres du Conseil de Surveillance sont informés de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

En outre, chaque année, au moins une réunion du Conseil de Surveillance se tient hors la présence des membres du Directoire. Pour l'exercice 2017, cette réunion s'est tenue le 15 mars 2017.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance et les principaux points à l'ordre du jour de celles-ci ont été notamment les suivants au cours de l'exercice écoulé :

Date	Ordre du jour	Taux de participation (votes)
21 février 2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Démission de Monsieur Gordon DEVENS de ses mandats de membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance et désignation de Madame Gena ASHE comme membre et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance en son nom propre 2. Désignation de Madame Meghan HENSON comme représentante permanente de XPO Logistics, Inc. au Conseil de Surveillance 3. Démission de Monsieur Tavio HEADLEY de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et réduction du nombre de membres du Conseil de Surveillance 4. Compte-rendu de la réunion du Conseil de Surveillance du 15 novembre 2016 5. Présentation de l'activité 2016 de la Société et ses filiales et du rapport de gestion sur les comptes consolidés IFRS de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2016, y compris la politique de rémunération 2017 pour les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, y compris le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation des travaux du conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne 6. Revue de la composition 2016 du Conseil de Surveillance en termes de diversité et d'indépendance 7. Discussion sur le fonctionnement et l'organisation du Conseil de Surveillance 8. Paiement en 2017 des actions réglées en trésorerie (cash-settled restricted shares units) des membres du Directoire 	86%
15 mars 2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte-rendu de réunion du Conseil de Surveillance du 21 février 2017 2. Jetons de présence 2017 du Conseil de Surveillance 3. Budget 2017 4. Augmentation du capital de XPO Global Forwarding International (ex-NDO) à travers l'acquisition d'actions par la Société 5. Modification et mise à jour de : <ul style="list-style-type: none"> o statuts de la Société o règlement intérieur du Conseil de Surveillance o charte interne de la Commission d'audit o notification sur l'éthique boursière o attribution des rôles entre les membres du Directoire 6. Discussion préliminaire sur le processus de nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les employés <p><i>Principaux points de l'ordre du jour discutés hors la présence des membres du Directoire :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Revue de la rémunération variable/exceptionnelle due pour le travail réalisé en 2016 aux membres du Directoire 8. Rémunération du Directoire pour 2017 	71%

<p>5 mai 2017</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte-rendu de la réunion du Conseil de Surveillance du 15 mars 2017 2. Modification et mise à jour des statuts de la Société et du règlement intérieur du Conseil de Surveillance 3. Processus de désignation du membre du Conseil de Surveillance représentant les employés 4. Approbation des sujets liés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 5. Prorogation de la licence gratuite sur la marque XPO 6. Ratification des commentaires du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion 7. Programme de titrisation 8. Conventions intra-groupe : revue, autorisation et contrôle des conventions intragroupe et de leur mise en œuvre 	<p>71%</p>
<p>18 mai 2017</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte-rendu de la réunion du Conseil de Surveillance du 5 mai 2017 2. Présentation du Directoire sur les comptes consolidés au 31 mars 2017 3. Ratification de facilités de crédit à court terme intra-groupe entre XPO Logistics, Inc. et la Société 4. Rapport du Président de la Commission d'audit sur la réunion du 16 mai 2017 	<p>100%</p>
<p>26 juillet 2017</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte-rendu de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 mai 2017 2. Notification de garantie octroyée dans le cadre du plafond de garanties annuel 3. Titrisation 	<p>86%</p>
<p>15 septembre 2017</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Changements au sein du Directoire 2. Compte-rendu de la réunion du Conseil de Surveillance du 16 juillet 2017 3. Termes et conditions des Euro PP amendées et garantie maison-mère de XPO Logistics, Inc. y afférent, octroyée à BNP Paribas Asset Management 4. Présentation du Directoire sur l'activité du premier semestre 2017 et comptes IFRS consolidés au 30 juin 2017 5. Rapport sur la réunion de la Commission d'audit du 2^{ème} trimestre 2017 	<p>100%</p>
<p>15 novembre 2017</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte-rendu de la réunion du Conseil de Surveillance du 15 septembre 2017 2. Présentation du Directoire sur les comptes IFRS consolidés au 30 septembre 2017 ; Rapport d'activité pour le 3^{ème} trimestre 2017 et grandes tendances pour fin 2017 3. Rapport de la Commission d'audit du 3^{ème} trimestre 2017 4. Renouvellement et augmentation de l'autorisation annuelle du Directoire pour les engagements de garantie de la Société 5. Renouvellement de l'autorisation annuelle du Directoire concernant les cessions 6. Notification de garanties fournies dans le cadre du plafond de garanties annuel 7. Approbation des jetons de présence 2017 du Conseil de Surveillance et de la Commission d'audit 8. Agenda corporate 2018 	<p>100%</p>

- **Fréquence des réunions**

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à sept (7) reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence mais également aux membres du Conseil de Surveillance de consacrer à leur fonction le temps et l'attention nécessaire. Le taux de présence moyen et par mandataire des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2017 était de 87,7%.

Le tableau ci-dessous présente le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance lors de l'exercice 2017 :

Date de la réunion	Taux de présence (membres présents)
21 février 2017	86%
15 mars 2017	71%
5 mai 2017	71%
12 mai 2017	100%
26 juillet 2017	86%
15 septembre 2017	100%
15 novembre 2017	100%

Membre du Conseil de Surveillance	Taux de présence (membre présent)
Monsieur Bradley JACOBS	100%
Madame Gena ASHE	100%
Monsieur John HARDIG	100%
XPO LOGISTICS, Inc. ¹ , représentée par Madame Meghan HENSON	100%
Monsieur François-Marie VALENTIN	86%
Madame Clare CHATFIELD	86%
Monsieur Henri LACHMANN	57%

¹ Depuis le 21 février 2017, Madame Meghan HENSON est représentante permanente de XPO Logistics, Inc., en remplacement de Madame Gena ASHE.

Le Conseil de Surveillance s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches.

Il s'agit d'évaluer la capacité du Conseil de Surveillance à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat de contrôler la gestion de la Société, en passant périodiquement en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Lors de sa séance du 30 mars 2018, le Conseil de Surveillance a débattu sur son fonctionnement au cours de l'exercice 2017.

- **Convocation des membres du Conseil de Surveillance**

Un calendrier des réunions du Conseil de Surveillance est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser. Les délais moyens de convocation au Conseil de Surveillance constatés sont de dix (10) jours environ.

- **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Le Conseil de Surveillance se réunit dans un lieu choisi par le Président du Conseil de Surveillance de façon à permettre à un maximum de ses membres d'être présents.

- **Représentation des membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil de Surveillance par un autre membre du Conseil de Surveillance, étant précisé que chaque membre du Conseil de Surveillance ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2017, deux (2) membres du Conseil de Surveillance ont utilisé la faculté de représentation.

- **Présidence des séances du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui sont notamment chargés de le convoquer et d'en diriger les débats.

Lors des sept (7) réunions du Conseil de Surveillance qui se sont tenues au cours de l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance a toujours été présidé par son Président ou son Vice-Président.

- **Participations des membres du Conseil de Surveillance aux délibérations du Conseil de Surveillance**

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil de Surveillance aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorise l'article 23 des statuts de la Société et 3.2 du règlement intérieur de la Société.

Selon les dispositions légales en vigueur, les statuts et le règlement intérieur, la participation par visioconférence est exclue (absence de prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité) pour l'examen des comptes annuels et consolidés ainsi que pour celui du rapport de gestion de la Société et du Groupe.

- **Décision au sein du Conseil de Surveillance**

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage.

- **Procès-verbaux de réunions**

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Surveillance est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante (ou au plus tard, celle d'après), au cours de laquelle il est soumis à approbation. Sans être inutilement détaillé, ce procès-verbal contient, outre les mentions requises par les dispositions en vigueur, un résumé des débats et des questions soulevées, il mentionne les décisions prises et les réserves émises, et l'indication, le cas échéant, de la survenance de tout incident technique relatif à la visioconférence ou au moyen de télécommunication utilisé lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

- **Information des membres du Conseil de Surveillance**

Pour permettre à chacun des membres du Conseil de Surveillance de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil de Surveillance, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour. Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur la marche de la Société. Ce rapport présente les activités de la Société avec notamment le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que le tableau des flux financiers.

Dans les trois (3) mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et consolidés. Dans le même délai, le Directoire lui communique le projet du rapport qu'il entend présenter à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le projet de texte des résolutions qu'il souhaite présenter aux actionnaires lors de cette assemblée.

Il lui présente, en outre, dans les mêmes délais, pour les premier et troisième trimestres de l'exercice, des comptes consolidés et, au plus tard le 31 juillet, les comptes sociaux et consolidés du premier semestre.

Les documents de gestion prévisionnelle sont communiqués au Conseil de Surveillance, accompagnés d'un rapport d'analyse, dans les huit (8) jours de leur établissement par le Directoire.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance peut, à tout moment si l'importance ou l'urgence du moment l'exige, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les informations et documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'information permanente comprend toute information pertinente, y compris critique, concernant la Société (notamment articles de presse et rapports d'analyse financière).

Chacun des membres du Conseil de Surveillance peut, s'il le souhaite, rencontrer, ensemble ou séparément, chacun des membres du Directoire. Dans ce cas, il en informe préalablement le Président du Conseil de Surveillance puis lui fait part des résultats de ladite réunion.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent également, s'ils le souhaitent, et en coordination avec le Président du Directoire, rencontrer tout responsable fonctionnel ou opérationnel.

Chaque membre du Conseil de Surveillance a le devoir de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil de Surveillance les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modalités d'exercice du droit de communication consacré par la loi et les obligations de confidentialité qui lui sont attachées. Les membres du Conseil sont astreints à une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes s'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions.

- **Formation des membres du Conseil de Surveillance**

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de Surveillance peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société, ses métiers, son secteur d'activité.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance (article IV, 1.) prévoit que :

« Pour exercer efficacement leurs missions, les membres du Conseil sont bien évidemment intègres et disposent des compétences nécessaires pour comprendre le fonctionnement de la Société. Soucieux de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires, ils s'impliquent suffisamment dans la définition de la stratégie de la Société ainsi que dans les délibérations du Conseil pour participer efficacement à ses décisions qui doivent être collégiales. »

- **Autorisation de conventions réglementées par le Conseil de Surveillance**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a autorisé ou ratifié de nouvelles conventions entre XPO Logistics Inc. et la Société. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des commissaires aux comptes de la Société qui en font mention dans leur rapport spécial, y compris au titre de

l'article L. 225-90 alinéa 3 du Code de commerce pour les conventions ratifiées.

Conformément à la loi et au règlement intérieur de la Société, les membres du Conseil de Surveillance intéressés aux conventions ou en situation de conflit d'intérêts n'ont pas participé au délibéré du Conseil relatif à la décision à prendre.

Les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements conclus au titre des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce sont présentées ci-dessous dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, à la section « *Caractéristiques et modalités essentielles des conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce* ».

b) Comité spécialisé

La Société a mis en place une Commission d'audit depuis le 20 mars 1988 mais ne compte pas de Comité des rémunérations, ni de Comité de nominations.

Le Conseil de Surveillance détermine, outre la politique de rémunération applicable à ses membres, la politique de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice considéré. Les travaux réalisés par les membres du Conseil de Surveillance, en concertation avec son Président, en préparation de cette séance, assurent l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent la rémunération des membres du Directoire. Ces travaux sont réalisés en prenant en compte les recommandations du Code AFEP-MEDEF et sur la base de comparatifs pertinents en relation avec la taille et l'activité de la Société et permettent d'établir une rémunération conforme à l'intérêt social de la Société. Aussi, ces travaux sont-ils réalisés directement par l'ensemble du Conseil de Surveillance et ne justifient donc pas, à ce jour, la mise en place d'un Comité des rémunérations.

De même, le Conseil de Surveillance examine régulièrement sa composition et s'assure du bon équilibre de celle-ci ainsi que de la compétence et de l'éthique de ses membres. Cet examen est également réalisé pour la Commission d'audit. Le Conseil de Surveillance comprend sept (7) membres dont trois (3) membres indépendants (42,8%). À l'occasion de ses débats, le Conseil de Surveillance traite chaque année, directement en son sein, de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines. En conséquence, la mise en œuvre d'un Comité des nominations n'apparaît pas nécessaire à ce jour.

• Composition de la Commission d'audit

La Commission d'audit ne comprend aucun dirigeant mandataire social exécutif.

Depuis le 24 juin 2016, la Commission d'audit est composée de deux (2) membres :

- Madame Clare CHATFIELD (Présidente de la Commission) - membre indépendant ;
- Monsieur John HARDIG.

Il est précisé, conformément au Code AFEP-MEDEF, que la nomination ou la reconduction du Président de la Commission d'audit fait l'objet d'un examen particulier de la part du Conseil de Surveillance.

Les compétences techniques (financière ou comptable) des membres de la Commission d'audit sont reconnues.

Madame Clare CHATFIELD justifie d'une forte expérience de consultante de par sa formation universitaire (diplômée de l'Université de Cambridge et titulaire d'un MBA) et de ses différents postes au sein de cabinets de conseil en stratégie.

Monsieur John HARDIG, est diplômé en économie de l'Université du Michigan et de l'*U.S. Naval Academy*. Directeur financier de XPO Logistics, Inc. depuis 2012, Monsieur HARDIG est responsable des opérations financières du groupe dans le cadre de sa stratégie de croissance. Auparavant, il a été directeur général au sein de Stifel Nicolaus Weisel, une entreprise intervenant dans le secteur de services d'investissement Transport & Logistique. Il a également été banquier d'affaires au sein d'Alex. Brown & Sons.

Plus d'informations sur Madame Clare CHATFIELD et Monsieur John HARDIG figurent dans le tableau ci-dessous à la section « *Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance* » du présent rapport.

Les membres de la Commission d'audit bénéficient, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de la Société.

- **Fonctionnement de la Commission d'audit**

La Commission d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant notamment le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L.823-19 et suivants du Code de commerce.

Une charte, dont la mise à jour a été approuvée par le Conseil de Surveillance le 15 mars 2017 afin de prendre en compte les services autres que la certification des comptes, précise les attributions et les modalités de fonctionnement de la Commission d'audit.

Chaque réunion de la Commission d'audit fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2017, la Commission d'audit s'est réunie à quatre (4) reprises, avec un taux de participation de 100%.

- **Mission de la Commission d'audit**

La Commission d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières. Cette mission n'est pas séparable de celle du Conseil de Surveillance qui a l'obligation légale d'arrêter les comptes sociaux annuels et d'établir les comptes consolidés annuels.

La Commission d'audit exerce les missions prévues à l'article L. 823-19 du Code de commerce et dans la charte approuvée par le Conseil de Surveillance. Elle assume le contrôle de la gestion et la vérification de la fiabilité et de la clarté des informations qui seront fournies aux actionnaires et au marché. Ainsi, elle assiste notamment le Conseil de Surveillance en émettant des avis et des recommandations à son attention dans les domaines suivants :

- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen critique des comptes semestriels et annuels et de l'information périodique ;
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe ;
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

La Commission d'audit examine notamment les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société et pour le traitement des opérations importantes à l'occasion desquelles un conflit d'intérêts serait susceptible de se produire. Elle examine également le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ainsi que les engagements hors-bilan significatifs.

La Commission d'audit apprécie également l'importance des dysfonctionnements ou des faiblesses qui lui sont, le cas échéant, communiquées et informe, le cas échéant, le Conseil de Surveillance.

La Commission d'audit est informée du programme d'audit et est destinataire des rapports d'audit internet ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

Conformément aux dispositions législatives applicables, les commissaires aux comptes présentent au cours de leurs réunions avec la Commission d'audit (i) leur programme général de travail et les sondages auxquels ils ont procédé, (ii) le cas échéant, les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes ou documents comptables et leurs observations sur les méthodes d'évaluation utilisées, (iii) le cas échéant, les irrégularités et inexactitudes qu'ils auraient découvertes et (iv) le cas échéant, les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Au cours de l'exercice, la Commission d'audit a eu l'occasion d'entendre tant les commissaires aux comptes

(y compris hors la présence des dirigeants) que les directeurs financier et responsable de l'audit interne. Outre la revue des comptes, elle a notamment revu la politique fiscale du Groupe ou l'organisation de la fonction financière au sein du Groupe.

Les travaux de la Commission d'audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice. Le délai de mise à disposition et d'examen des comptes ont été suffisants. Les présentations des commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes sociaux et des comptes consolidés ainsi que sur leur revue limitée des comptes semestriels. L'examen des comptes a été accompagné d'une présentation par la direction décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs de la Société ainsi que les options comptables retenues. La Commission d'audit n'a pas fait de réserves sur les comptes sociaux et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

c) Le Directoire

• Composition du Directoire

Au 1^{er} janvier 2017, la Société était dirigée par un Directoire composé de quatre (4) membres nommés pour une durée de deux (2) ans : Monsieur Troy COOPER, Président du Directoire, Monsieur Luis Angel GOMEZ IZAGUIRRE, membre du Directoire et responsable de la *Business Unit Transport Solutions* (anciennement dénommée Division Transport), Monsieur Malcolm WILSON, membre du Directoire et responsable de la *Business Unit Supply Chain* (anciennement dénommée Division Logistique) et Monsieur Ludovic OSTER, membre du Directoire et Directeur des Ressources Humaines.

Par délibération du Conseil de Surveillance en date du 15 septembre 2017, un changement est intervenu dans la composition du Directoire avec la nomination de Monsieur Malcolm WILSON en tant que Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Troy COOPER celui-ci ayant décidé de remettre son mandat à la disposition du Directoire. Le jour-même, le Conseil de Surveillance votait la réduction du nombre des membres du Directoire de quatre (4) à trois (3). Par ailleurs, la fonction de Directeur général *Supply Chain Europe*, précédemment occupée par Malcolm WILSON, est désormais confiée à Richard CAWSTON.

Monsieur Malcolm WILSON est désormais Président du Directoire après vingt-trois ans dans le secteur de la logistique, dont une décennie à la tête de la *Business Unit Supply Chain*. Il travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec les deux (2) directeurs généraux de ces activités, Messieurs Luis Angel GOMEZ IZAGUIRRE et Richard CAWSTON, assurant ainsi une grande continuité.

Ainsi au 31 décembre 2017, le Directoire était composé de trois (3) membres (y compris son Président).

Par délibération du Conseil de Surveillance en date du 5 mars 2018, les mandats de membres du Directoire de Messieurs Malcolm WILSON, Luis Angel GOMEZ IZAGUIRRE et Ludovic OSTER ont été reconduits à compter du 8 mars 2018 et jusqu'au 8 mars 2020. Monsieur Malcolm WILSON a par ailleurs été reconduit dans ses fonctions de Président du Directoire.

• Fonctionnement du Directoire

Avec le système dualiste qui permet de distinguer les fonctions de direction des fonctions de contrôle, la Société répond à un objectif de séparation qui doit permettre un équilibre des pouvoirs et assurer notamment une meilleure gestion des risques.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice 2017, des procès-verbaux de décisions ont été formalisés au moins quatre (4) fois. À chaque réunion, le Directoire traite de l'évolution des activités du Groupe, ainsi que, le cas échéant, des opportunités de croissance qui permettraient au Groupe de renforcer ou d'élargir sa présence. Au titre du suivi de la gestion des risques, le Directoire est régulièrement amené à se prononcer sur leur identification et les actions correctives y afférentes.

• Limitations des pouvoirs du Directoire

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précisent notamment l'ensemble des décisions soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Ainsi les décisions suivantes du Directoire sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de

Surveillance :

- les conventions réglementées, le Conseil s'assurant qu'elles ne sont pas préjudiciables à la Société ou à ses filiales ;
- la cession par la Société d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que de cautions, avals ou garanties au nom de la Société ; également, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, par une société contrôlée directement ou indirectement par la Société, lorsque cette cession intervient au profit d'une entité hors périmètre du Groupe ;
- les prises directes ou indirectes de participations ou d'intérêts dans une société, dans un groupement ou une structure quelconque, susceptibles d'engager ou non la responsabilité indéfinie de la Société ;
- les investissements tant de la Société que de toute entité qu'elle contrôle directement ou indirectement non budgétisés ayant une incidence supérieure à 3%0 du chiffre d'affaires consolidé de l'année civile précédente, la cession, la location de toute branche d'activité ;
- la signature par la Société ou de toute filiale ou sous-filiale de baux en tant que locataire pour une durée ferme supérieure à six ans et non liée à un contrat commercial de même durée ;
- l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, d'actions gratuites, et de toute autre valeur mobilière aux membres du Directoire ;
- la répartition par les membres du Directoire entre eux des tâches de direction, cette répartition ne pouvant, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au Directoire le caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société ;
- l'acceptation par les membres du Directoire de mandats dans des sociétés extérieures au Groupe, sauf s'agissant de sociétés relatives à la gestion d'un patrimoine personnel non professionnel.

Les décisions suivantes du Directoire, ou de l'un de ses membres, sont soumises à l'autorisation préalable du Président du Conseil de Surveillance :

- l'embauche par le Groupe d'un membre de la famille ou d'un proche de l'un des membres du Directoire.

En outre, le Président du Conseil de Surveillance donne un avis préalable au Directoire pour la nomination de tout mandataire social ou administrateur de filiale directe de la Société.

- **Règles de transparence**

Les membres du Directoire sont régulièrement informés des dispositions instituées par la réglementation européenne, les dispositions légales ainsi que par les articles les concernant du Règlement Général de l'AMF.

Ainsi, les membres du Directoire doivent déclarer directement auprès de l'AMF, toute transaction effectuée pour leur compte propre et se rapportant aux actions ou à des titres de créance de la Société, ou à des instruments dérivés ou à d'autres instruments financiers qui leur sont liés, dans un délai de trois (3) jours ouvrés suivant leur réalisation. Outre les membres du Directoire, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Directoire doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) ainsi que de leurs obligations à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Ainsi, à moins d'y avoir été autorisée par la Société dans des circonstances exceptionnelles, toute personne exerçant des responsabilités dirigeantes n'effectue aucune transaction pour son compte propre ou pour le compte d'un tiers, que ce soit directement ou indirectement, se rapportant aux actions ou à des titres de créance de la Société ou à des instruments dérivés ou à d'autres instruments financiers qui leur sont liés pendant une période d'arrêt de (i) trente (30) jours calendaires précédant la date de publication du communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels de la Société et (ii) quinze (15) jours calendaires précédant la date de publication des informations trimestrielles de la Société.

Les membres du Directoire détenant des informations privilégiées doivent s'abstenir d'effectuer, de recommander à ou d'inciter une autre personne à effectuer des opérations d'initiés sur les instruments financiers de la Société ou à divulguer illicitement des informations privilégiées. La tentative est également proscrite.

- **Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire au cours de l'exercice 2017**

Les informations relatives à l'âge et la nationalité des membres du Directoire en place au 31 décembre 2017, la date d'expiration de leurs mandats exercés au sein de la Société ainsi que les

mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés, cotées ou non cotées, et au cours des cinq derniers exercices et le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Directoire figurent dans le tableau ci-dessous.

Prénom et nom	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe		Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats au cours des cinq derniers exercices
			Fin de mandat		
Troy COOPER	Président et membre du Directoire		15.09.2017		
		Directeur des Opérations; Directeur Général Europe (Chief Operating Officer; Chief Executive Officer Europe)			Président
		XPO LOGISTICS INC.			XPO PORT SERVICES, INC.
					XPO CARTAGE, INC.
		Président			
		XPO LOGISTICS, LLC	09.05.2017		
		MANUFACTURERS CONSOLIDATION SERVICE OF CANADA, INC.			
		PACER SERVICES, INC.	30.06.2017		
		PACER TRANSPORT, INC.	30.06.2017		
		S & H LEASING, INC.	30.06.2017		
		S & H TRANSPORT, INC.	30.06.2017		
		XPO FLEET SERVICES, INC.	30.06.2017		
		XPO RED EUROPE HOLDING FRANCE	24.05.2017		
		XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	01.12.2017		
		XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	01.12.2017		
		XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	01.12.2017		
		Directeur			
		XPO CARTAGE, INC.	30.06.2017		
		XPO DISTRIBUTION SERVICES, INC.			
		PACER SERVICES, INC.	31.12.2017		
		XPO FLEET SERVICES, INC.	30.06.2017		
		S & H TRANSPORT, INC.	30.06.2017		
		S & H LEASING, INC.	30.06.2017		
		XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN ECOMMERCE, INC.	30.06.2017		
		XPO LOGISTICS MANUFACTURING, INC.	30.06.2017		
		XPO NLM, INC.	30.06.2017		
		XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF NEW JERSEY, INC.	31.10.2017		
		XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN TECHNOLOGY SERVICES, INC.	30.06.2017		
		XPO OCEAN WORLD LINES, INC.	31.12.2017		
		XPO SUPPLY CHAIN, INC.	31.12.2017		
		3PDIC, INC.	30.06.2017		
		BTTS HOLDING CORPORATION	30.06.2017		
		BTTS INTERMEDIATE HOLDING CORPORATION	30.06.2017		
		XPO EXPRESS, INC.	30.06.2017		
		XPO DRAYAGE, INC.	30.06.2017		

	XPO CUSTOMS CLEARANCE SOLUTIONS, INC.	30.06.2017		
	XPO AQ, INC.	30.06.2017		
	MENLO LOGISTICS GLOBAL TRANSPORTATION SERVICES, INC.	30.06.2017		
	EMERY WORLDWIDE AIRLINES, INC.	30.06.2017		
	CNF INVESTMENTS, INC.	30.06.2017		
	BOUNCE LOGISTICS, INC.	30.06.2017		
	CON-WAY MULTIMODAL INC.			
	JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY, INC.			
	XPO CNW, INC.			
	XPO ENTERPRISE SERVICES, INC.			
	XPO GLOBAL FORWARDING, INC.			
	XPO INTERMODAL SOLUTIONS, INC.			
	XPO INTERMODAL, INC.			
	XPO LAST MILE HOLDING, INC.			
	XPO LAST MILE, INC.			
	XPO LOGISTICS FREIGHT, INC.			
	XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN CORPORATE SERVICES, INC.			
	XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN HOLDING COMPANY			
	XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN, INC.			
	PACER TRANSPORT, INC	30.06.2017		
	XPO LOGISTICS WORLDWIDE, INC.			
	XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF PUERTO RICO, INC.			
	XPO LTL SOLUTIONS, INC.			
	XPO PROPERTIES, INC.			
	TDG (UK) LIMITED	01.01.2018		
	SALVESEN LOGISTICS LIMITED	01.01.2018		
	Gérant			
	BOUNCE LOGISTICS, LLC			
	XPO AIR CHARTER, LLC			
	XPO COURIER, LLC			
	XPO CUSTOMS CLEARANCE SOLUTIONS, LLC			
	XPO DEDICATED, LLC			
	XPO ESCROW SUB, LLC			
	XPO INTERMODAL SERVICES, LLC			
	XPO LAND HOLDINGS, LLC			
	XPO LOGISTICS EXPRESS, LLC			
	XPO LOGISTICS MANAGED TRANSPORTATION, LLC			
	XPO LOGISTICS MANUFACTURING, LLC			
	XPO LOGISTICS NLM, LLC			
	XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF NEW JERSEY, LLC			
	XPO LOGISTICS LLC			
	XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF TEXAS, LLC			
	XPO LOGISTICS WORLDWIDE GOVERNMENT SERVICES, LLC			
	XPO SERVCO, LLC			
	XPO STACKTRAIN, LLC			
	XPO TRANSPORT, LLC			

		XPO LOGISTICS WORLDWIDE, LLC			
		XPO LOGISTICS WORLDWIDE TECHNOLOGIES, LLC	30.06.2017		
		CNF ADVISORS LLC	30.06.2017		
		CNF VENTURES LLC	30.06.2017		
Malcolm WILSON	Président du Directoire <i>Depuis le 15.09.2017</i>				
	Membre du Directoire				
		Administrateur			Administrateur
		XPO SUPPLY CHAIN SPAIN S.L.			NDG LOGISTICS LIMITADA
		Administrateur Délégué			Directeur
		XPO SUPPLY CHAIN CHEMICALS BELGIUM	01.01.2018		TDG LIMITED
		XPO SUPPLY CHAIN BELGIUM	01.01.2018		HOLISTICA SOLUTIONS LIMITED
		XPO SUPPLY CHAIN ANTWERP BELGIUM	01.01.2018		
					Président
		Directeur			JACOBSON PACKAGING COMPANY L.C.
		TDG (UK) LIMITED	01.09.2017		JACOBSON STAFFING COMPANY L.C.
		XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS II B.V.	01.01.2018		JACOBSON LOGISTICS COMPANY L.C.
		XPO SUPPLY CHAIN HOLDING RUSSIA B.V.			JHCI HOLDING USA INC.
		XPO SUPPLY CHAIN GERMANY GMBH	01.01.2018		JHCI HOLDINGS INC.
		JHCI HOLDING USA INC.			JHCI ACQUISITION INC.
		JHCI HOLDINGS INC.			JACOBSON WAREHOUSE COMPANY INC.
		JHCI ACQUISITION INC.			JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY INC.
		JACOBSON WAREHOUSE COMPANY INC.			
		JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY INC.			
		XPO SUPPLY CHAIN BEVERAGE ROMANIA SRL	01.01.2018		
		XPO SUPPLY CHAIN POLAND SP Z.O.O.	01.01.2018		
		XPO SUPPLY CHAIN CZ S.R.O.	31.12.2017		
		XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS B.V.	01.01.2018		
		LUXURY GOODS LOGISTICS (L.G.L.) SA			
		XPO SUPPLY CHAIN ROMANIA SRL			
		SALVESEN LOGISTICS LIMITED	01.01.2018		
		XPO SUPPLY CHAIN IRELAND LIMITED	01.01.2018		
		XPO SUPPLY CHAIN UK LIMITED	01.01.2018		
		XPO HOLDINGS UK AND IRELAND LIMITED	01.01.2018		
		MENLO WORLDWIDE B.V.	01.01.2018		

	XPO SUPPLY CHAIN SERVICES CZECH S.R.O.	31.12.2017		
	XPO SUPPLY CHAIN SERVICES FINLAND OY	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN SERVICES BELGIUM BVBA	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN SERVICES GERMANY GMBH	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN SERVICES IRELAND LIMITED	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN SERVICES UK LIMITED	01.01.2018		
	MENLO WORLDWIDE LOGISTICS POLAND SP Z.O.O.			
	XPO GF HOLDING USA, INC.			
	XPO GF AMERICA, INC.			
	Gérant			
	XPO SUPPLY CHAIN PORTUGAL LDA			
	XPO SUPPLY CHAIN SWITZERLAND S.A.G.L.	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN CARE FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN SUD FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN OUEST FRANCE	01.01.2018		
	SALVESEN PROPERTY	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN NORD FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN FRAIS FRANCE	20.10.2017		
	XPO SUPPLY CHAIN SPORT FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN TOULOUSE FRANCE	01.01.2018		
	Président			
	XPO SUPPLY CHAIN NORD & EST FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN GENAS FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN PARIS & OUEST FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN FROID FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN GEL FRANCE	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN H FRANCE	01.01.2018		
	OMEGA X	01.01.2018		
	XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL			
	XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL			
	XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE			
	XPO SUPPLY CHAIN FRAIS FRANCE	01.01.2018		
	Président du Conseil d'Administration et Conseiller			
	XPO SUPPLY CHAIN ITALY S.P.A.	10.01.2018		

		XPO SUPPLY CHAIN CONSUMER GOODS ITALY S.P.A.	10.01.2018		
		XPO SUPPLY CHAIN PHARMA ITALY S.P.A.			
Luis Angel GOMEZ IZAGUIRE	Membre du Directoire				
		Administrateur			Administrateur
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS HOLDING SPAIN S.L.			ND RED EUROPE
		XPO VOLUME SPAIN S.L.			TDG LOGISTICS
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS ITALY S.R.L.			ND SILO IBERICA
		Administrateur Délégué			Gérant
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.			XPO TRANSPORT SOLUTIONS CHAMPAGNE FRANCE DI CI VRAC SUD OUEST
		Directeur			ND BELGIË
		TDG (UK) LIMITED	01.09.2017		
		XPO HOLDINGS UK AND IRELAND LIMITED			Président
		TCG EAST & SOUTH B.V.			NORBERT DENTRESSANGLE SILO
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS GERMANY GMBH			ND INTERPULVE
		NDB LOGISTICA ROMANIA SRL			XPO VRAC SILO FRANCE
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS ROMANIA SRL			XPO VRAC CHIMIE FRANCE
		SALVESEN LOGISTICS LIMITED	01.01.2018		XPO TRANSPORT SOLUTIONS LIMOUSIN FRANCE
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS UK LIMITED			XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD OUEST FRANCE
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS IRELAND LIMITED			XPO VRAC HYDRO FRANCE
		XPO KEY PL EUROPE S.R.O.			
		Gérant			
		XPO VRAC FRANCE			
		IMMOTRANS			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS IT EUROPE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS PORTUGAL LDA	24.03.2017		
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUPPORT SERVICES FRANCE			
		XPO VOLUME FRANCHISE FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS SLOVAKIA S.R.O.			
		SCI DE L'AUBIFRESNE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS MOROCCO			
		Membre du Directoire			

		XPO TRANSPORT SOLUTIONS POLAND SP Z.O.O.			
		Président			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS RHONE-ALPES FRANCE			
		XPO VOLUME SUD FRANCE (XPO VOLUME FRANCE NATIONAL depuis le 01.01.2018)			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS EST FRANCE			
		XPO PHARMA FRANCE			
		XPO TANK CLEANING SUD FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS NORD FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS OUEST FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS AUVERGNE FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRE FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD FRANCE			
		XPO VOLUME NORD FRANCE (XPO VOLUME FRANCE REGIONAL depuis le 01.01.2018)			
		XPO VOLUME MGCA FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS ILE DE FRANCE			
		XPO VOLUME OUEST FRANCE			
		XPO DISTRIBUTION FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS CHAMPAGNE FRANCE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRAL EUROPE	01.08.2017		
		XPO TANK CLEANING NORD FRANCE			
		XPO LAST MILE FRANCE			
		XPO DISTRIBUTION EUROPE FRANCE			
		XPO KEY PL EUROPE			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS SPAIN S.L.			
		Président Directeur Général			
		TDG LOGISTICS			
Ludovic OSTER	Membre du Directoire				
		Gérant			
		XPO GRADUATES EUROPE			

PARTIE II :

CARACTERISTIQUES ET MODALITES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS ENTRE LA SOCIETE ET SON ACTIONNAIRE MAJORITAIRE OU SES DIRIGEANTS

II.1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

a) Facilité de crédit court terme : prêt de XPO Logistics, Inc. à la Société d'un montant maximal de 19,7 millions d'euros

- **Objet**

Opération entre XPO Logistics Europe et XPO Logistics, Inc., pour répondre aux besoins de financement à court terme de XPO Logistics Europe.

- **Modalités**

Montant : 19 700 000 EUR

Date de mise à disposition : 25/04/2017

Date d'échéance : 25/04/2018

Taux d'intérêt : Euribor 12 mois + 2,25% par an

Caractéristiques : non garanti ; accessible selon le besoin et remboursable à tout moment sans pénalités

Cette facilité de crédit a été ratifiée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 18 mai 2017.

- **Montants tirés** : 19 700 000 EUR le 25/04/2017

- **Intérêts débiteurs comptabilisés en 2017** : 285 434 EUR

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Permettre à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, couvrir son besoin en fonds de roulement et disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Grâce à cette ligne de crédit court terme, la Société disposait ainsi d'une source de financement complémentaire flexible et présentant un taux d'intérêt avantageux, en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

b) Facilité de crédit court terme : prêt de XPO Logistics, Inc. à la Société d'un montant maximal de 30,3 millions d'euros

- **Objet**

Opération entre XPO Logistics Europe et XPO Logistics, Inc., pour répondre aux besoins de financement à court terme de XPO Logistics Europe.

- **Modalités**

Montant : 30 300 000 EUR

Date de mise à disposition : 27/04/2017

Date d'échéance : 27/04/2018

Taux d'intérêt : Euribor 12 mois + 2,25% par an

Caractéristiques : non garanti ; accessible selon le besoin et remboursable à tout moment sans pénalités

Cette facilité de crédit a été ratifiée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 18 mai 2017.

- **Montants tirés** :

27/04/2017 : 30 300 000 EUR

14/12/2017 : 5 300 000 EUR (remboursement de 25 000 000 EUR)

- **Intérêts débiteurs comptabilisés en 2017** : 411 778 EUR

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Permettre à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, couvrir son besoin en fonds de roulement et disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Grâce à cette ligne de crédit court terme, la Société disposait ainsi d'une source de financement complémentaire flexible et présentant un taux d'intérêt avantageux, en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

- **c) Facilité de crédit court terme : prêt de XPO Logistics, Inc. à la Société d'un montant maximal de 50 millions d'euros**

- **Objet**

Opération entre XPO Logistics Europe et XPO Logistics, Inc., pour répondre aux besoins de financement à court terme de XPO Logistics Europe.

- **Modalités**

Montant : 50 000 000 EUR

Date de mise à disposition : 24/01/2017

Date d'échéance : 31/01/2022

Taux d'intérêt : 3,75% par an

Caractéristiques : non garanti ; accessible selon le besoin et remboursable à tout moment sans pénalités

Cette facilité de crédit a été ratifiée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 18 mai 2017.

- **Montants tirés :**

24/01/2017 : 50 000 000 EUR

29/12/2017 : 0 EUR (remboursement de 50 000 000 EUR)

- **Intérêts débiteurs comptabilisés en 2017** : 1 750 312,50 EUR

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Permettre à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, couvrir son besoin en fonds de roulement et disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Grâce à cette ligne de crédit court terme, la Société disposait ainsi d'une source de financement complémentaire flexible et présentant un taux d'intérêt avantageux, en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

- **d) Facilité de crédit court terme : prêt de XPO Logistics, Inc. à la Société d'un montant maximal de 102 278 010 EUR**

- **Objet**

Le conseil de Surveillance, en date du 18 mai 2017, a ratifié la conversion de la facilité de crédit à court terme entre XPO Logistics, Inc. et la Société de 110 000 000 USD en 102 278 010 EUR, l'extension de sa durée au 31 décembre 2017, et le changement de taux d'intérêt.

- **Modalités**

Le montant accordé s'élève à 102 278 010 EUR, utilisable sur demande. Cette facilité de crédit a été mise à disposition de la Société le 1er février 2017 avec une échéance au 31 décembre 2017. Cette facilité de crédit est rémunérée sur la base d'un taux d'intérêt de EURIBOR 12 Mois+2,55%. Elle n'est pas garantie et est remboursable à tout moment sans pénalité.

Les montants tirés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants (présentation des soldes aux dates indiquées ci-après) :

- 01/02/2017 : 92 503 533 EUR

- 20/11/2017 : 42 503 533 EUR (remboursement de 50 000 000 EUR)

- 14/12/2017 : 0 EUR (remboursement de 42 503 533 EUR)

L'encours utilisé de cette facilité de crédit est nul au 31 décembre 2017.

Les intérêts débiteurs pris en charge par la Société au titre de l'utilisation de ce moyen de financement court terme se sont élevés à 1 944 462,75 EUR du 1^{er} février au 31 décembre 2017.

- **Intérêt de la convention pour la Société**

La mise en place de cette facilité de crédit a permis à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, de couvrir son besoin en fonds de roulement et de disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Cette facilité de crédit a permis à la Société de disposer ainsi d'une source de financement complémentaire, en euros, pour éviter à la Société de subir les effets de change. Le taux d'intérêt est un taux de marché en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

- e) **Rémunération d'une garantie consentie par XPO Logistics, Inc. au bénéfice de BNP Paribas Asset Management**

- **Contexte**

La Société a émis le 20 décembre 2013 des obligations 4 pour cent d'une valeur de 160 000 000 EUR à échéance du 20 décembre 2020 (les "Obligations"), dont les modalités figurent dans le prospectus ayant reçu le visa n° 13-681 de l'Autorité de marchés financiers en date du 18 décembre 2013 (les "Modalités des Obligations"). 120 Obligations d'un montant total de 12 000 000 EUR sont en circulation et entièrement détenues par BNP Paribas Asset Management France en tant que société de gestion du fonds BNP Paribas France Crédit ("Obligataire Unique"). Dans le cadre du projet de la Société de mettre en place un programme de titrisation de ses créances clients, la Société et l'Obligataire Unique se sont accordés sur une modification des Modalités des Obligations afin de (i) supprimer les restrictions relatives à la titrisation et (ii) octroyer une marge de manœuvre supplémentaire au ratio de levier financier en l'augmentant de 3,5x à 4,5x.

- **Objet**

Les Modalités des Obligations ont été modifiées sur les deux aspects mentionnés ci-dessus, sous la condition préalable que XPO Logistics, Inc., société-mère de la Société, émette et remette au plus tard à la date de modification des Obligations, une garantie à première demande autonome, inconditionnelle et irrévocable, d'un montant maximum de 13 920 000 EUR, conformément à l'article 2321 du Code civil, en garantie des Obligations, ce qui a été fait le 17 octobre 2017.

- **Modalités**

Le Conseil de Surveillance, en date du 15 septembre 2017, avait au préalable autorisé la Société à rémunérer XPO Logistics, Inc. en contrepartie de cette garantie, au taux de 0,7% par an calculé sur le montant de la garantie (13,92 million EUR). Le taux de 0,7% a été fixé sur la base d'un benchmarking effectué auprès de plusieurs banques, pour garantir une rémunération aux conditions du marché. Cette garantie est régie par le droit français. Le montant encouru par votre société au titre de cette garantie s'élève à 20 300 EUR au titre de l'exercice 2017.

- **Intérêt pour la société**

Cette garantie a permis à la Société de lever l'obstacle (inclus dans les Modalités des Obligations) à la mise en place d'un programme de titrisation de créances commerciales. Le programme de titrisation a permis d'apporter des liquidités complémentaires pour financer les opérations de la Société, à un taux avantageux.

II.2. Conventions et engagements approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Les conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé. En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, ces conventions et engagements ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

a) Convention avec XPO Logistics Europe S.A. vis-à-vis de filiales et sous-filiales : garantie donnée au bénéfice de Bank Mendes Gans N.V (BMG)

• **Objet**

Le Conseil de Surveillance, en date du 24 février 2014, a autorisé la Société à se porter garante de son obligation d'approvisionner le compte bancaire ouvert à son nom dans les livres de la banque BMG, afin que le cumul des soldes bancaires des autres filiales participantes soit égal à zéro.

Cette garantie à première demande est régie par le droit néerlandais, à l'instar de la convention de cash pooling.

• **Modalités**

Le montant de cette garantie à première demande porte sur l'ensemble des sommes dues par les filiales participantes au titre de cette convention de cash pooling, dans la limite d'un plafond de 90 000 000 EUR.

b) Prêt avec l'actionnaire majoritaire

• **Objet**

Le Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure, auprès de XPO Logistics, Inc. (ou l'une de ses filiales), une convention de prêt non garanti ayant pour objet de permettre à la Société de disposer, si cela s'avérait nécessaire, de la capacité financière suffisante pour procéder au remboursement anticipé de tout ou partie de son endettement financier corporate devenu exigible à la suite du changement de contrôle. Le prêt a été consenti à hauteur de toutes sommes dont la Société s'avérerait être redevable à l'occasion de la cession du bloc de contrôle, afin également de couvrir tout besoin en fonds de roulement, en trésorerie, et plus généralement tout besoin financier de la Société et de ses filiales.

• **Modalités**

Le prêt a une durée d'amortissement de 9 ans à compter du premier tirage, avec un taux d'intérêt de 5,625% par année. Le prêt est remboursable à tout moment sans pénalités pour la Société.

La tranche en euros de cet emprunt s'élevait au 31 décembre 2017 à 230 379 115,18 EUR hors intérêts courus de 1 079 902,10 EUR et a généré, sur l'exercice 2017, une charge d'intérêts de 13 836 981,53 EUR. La tranche en sterling a été intégralement remboursée le 14 décembre 2017 pour un montant de 121 134 404,16 GBP et a généré, sur l'exercice 2017, une charge d'intérêts de 6 972 712,86 GBP.

• **Intérêt de la convention pour la Société**

Le taux d'intérêt de ce prêt intragroupe reflète le nouveau profil d'emprunteur de la Société depuis qu'elle a fait son entrée dans le groupe XPO. Ce taux est inférieur à celui applicable au financement propre de XPO Logistics, Inc. Il est supérieur aux taux d'intérêts précédemment payés par XPO Logistics Europe SA, ce qui découle notamment, de la maturité plus longue du prêt intragroupe, du fait que le prêt intragroupe est remboursable à tout moment sans pénalités, ne stipule pas de covenants financiers et n'est pas garanti par des sûretés. Nous ne pensons pas qu'un refinancement à des conditions similaires auprès de prêteur extérieurs, s'il avait été possible, aurait permis d'obtenir un coût de refinancement significativement plus bas.

c) Facilité de crédit à court terme : prêt de XPO Logistics, Inc. à la Société d'un montant maximal de 110 millions de dollars

• **Objet**

Le conseil de Surveillance, en date du 18 février 2016, a approuvé la mise en place d'une facilité de crédit à court terme entre XPO Logistics, Inc. et la Société pour répondre à ses besoins de financement.

- **Modalités**

Le montant accordé s'élève à 110 000 000 USD, utilisable sur demande. Cette facilité de crédit a été mise à disposition de la Société le 29 février 2016 avec une échéance au 28 février 2017, sans renouvellement possible à la seule initiative de la Société. Cette facilité de crédit est rémunérée sur la base d'un taux d'intérêt de 0,56%. Elle n'est pas garantie et est remboursable à tout moment sans pénalité.

Ce prêt a été modifié le 1er février 2017, donnant lieu à un prêt décrit en section II.1.d) ci-dessus. L'encours à cette date était de 99 487 549,76 USD et les intérêts débiteurs comptabilisés du 1er janvier 2017 au 1er février 2017 de 46 427,52 USD (43 740,13 EUR).

- **Intérêt de la convention pour la Société**

La mise en place de cette facilité de crédit a permis à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, de couvrir son besoin en fonds de roulement et de disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Cette facilité de crédit a permis à la Société de disposer ainsi d'une source de financement complémentaire et qui présente un taux d'intérêt avantageux en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

d) Convention temporaire de licence de marque

- **Objet**

Le Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure une convention temporaire de licence de marque avec XPO Logistics, Inc.

- **Modalités**

XPO Logistics, Inc. consent à la Société et ses filiales l'autorisation d'utiliser, à titre gratuit, la marque et les logos XPO pour une durée initiale de trois mois à compter de la signature, ce dans l'attente de la négociation d'un contrat de licence rémunéré à conclure entre XPO Logistics, Inc. et la Société à des conditions du marché. Cette convention a depuis été renouvelée dans les mêmes conditions à plusieurs reprises. En 2017, XPO Logistics, Inc. en a de nouveau proposé le renouvellement à titre gratuit et, le 5 mai 2017, le Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion de la prorogation de cette licence jusqu'au 8 juin 2018.

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Afin d'assurer le développement des activités européennes, il est indispensable de pouvoir bénéficier au plus vite de la puissance de la marque mondiale XPO Logistics. La Société et ses filiales opèrent désormais sous la marque unique XPO Logistics, ce qui renforce son positionnement international. À terme, il est prévu, et ce de manière normale et conforme aux pratiques de marché, que XPO Logistics Europe SA et ses filiales participent aux coûts de la marque mondiale XPO dont elles bénéficieront sur le long terme. Un travail de valorisation de la licence sera prochainement réalisé par des experts externes désignés à cet effet. Jusqu'à ce que cette évaluation soit réalisée, XPO Logistics, Inc. mettra gratuitement sa marque à disposition. La licence sans redevance initiale d'une durée de trois mois a été reconduite jusqu'au 8 juin 2018 et sera étendue autant que nécessaire.

e) Convention de prestation de service entre la Société et XPO Logistics, Inc. son actionnaire majoritaire

- **Objet**

Le Conseil de Surveillance, en date du 15 décembre 2015, a autorisé une convention entre l'actionnaire majoritaire XPO Logistics, Inc., (le « **Prestataire** ») et la Société, pour une durée indéterminée, afin de couvrir les services fournis par le Prestataire à la Société et en particulier : (i) aux sociétés Jacobson (Jacobson est une filiale de la Société) ; et (ii) à XPO Logistics Europe SA (les « **Bénéficiaires** »). S'agissant des services fournis aux sociétés Jacobson, la rémunération annuelle du Prestataire est arrêtée en fonction du taux d'utilisation effective par les Bénéficiaires dans chaque domaine d'assistance. S'agissant des services fournis à XPO Logistics Europe SA elle-même, la rémunération couvrirait annuellement les services fournis par M. Troy Cooper en tant que Président du Directoire jusqu'au terme de son mandat le 15 septembre 2017, à savoir 190 366 USD, soit 50% du salaire de base fixe annuel de M. Troy Cooper versé par XPO Logistics, Inc..

- **Modalités**

Au titre de l'exercice 2017, les montants facturés par XPO Logistics, Inc. se sont élevés à 12 537 628 USD (11 098 389 EUR) facturés aux sociétés Jacobson et 190 366 USD facturés à XPO Logistics Europe S.A. au titre de la rémunération de M. Troy Cooper pour son mandat de Président du Directoire jusqu'au terme de son mandat le 15 septembre 2017.

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Cette convention permet à XPO Logistics Europe SA de bénéficier de manière favorable de la mutualisation d'un certain nombre de services et de ce fait d'une réduction de ses coûts en raison de la proximité géographique entre ses filiales américaines et son nouvel actionnaire. En outre, elle a permis à XPO Logistics Europe SA, jusqu'au terme de son mandat le 15 septembre 2017, de bénéficier de la grande expérience de Troy Cooper dans le secteur d'activité du groupe et de sa connaissance intime du groupe XPO. Elle reflétait notamment jusqu'à cette date la prise en charge par XPO Logistics, Inc., de 50% de la rémunération brute annuelle accordée par la Société à Troy Cooper au titre de ses fonctions de Président du Directoire. Cette convention permet non seulement une gestion opérationnelle et administrative optimisée de XPO Logistics Europe SA et de ses filiales américaines, mais également des gains de productivité et la possibilité de mieux identifier et promouvoir les opportunités de ventes croisées et les échanges de meilleures pratiques entre l'Europe et les Etats-Unis au bénéfice du périmètre européen, étant entendu que Troy Cooper dirigeait le groupe de manière collégiale, en collaboration étroite avec l'équipe de management, et notamment au sein du Directoire, jusqu'au 15 septembre 2017, date à laquelle Malcolm Wilson lui a succédé en qualité de Président du Directoire.

PARTIE III :
DESCRIPTION DES MODALITES PARTICULIERES RELATIVES À LA
PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les assemblées d'actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 9 et 29 des statuts de la Société.

L'article 9 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins.

PARTIE IV :
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE
VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES
AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR APPLICATION DES ARTICLES
L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'Assemblée Générale ayant octroyé ou modifié l'autorisation	Contenu de l'autorisation	Date limite de validité	Montant maximal autorisé	Utilisation effective de ces autorisations
29 juin 2017 (14 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2018	Prix maximum d'achat des actions : 217,50 € par action 10% des actions composant le capital social	Non
29 juin 2017 (15 ^{ème} résolution)	Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 9 836 241 € ^(a) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 500 000 000 € ^(b)	Non
29 juin 2017 (16 ^{ème} résolution)	Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 20 000 000 € ^(a)	Non

Date de l'Assemblée Générale ayant octroyé ou modifié l'autorisation	Contenu de l'autorisation	Date limite de validité	Montant maximal autorisé	Utilisation effective de ces autorisations
29 juin 2017 (17 ^{ème} résolution)	Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature consentis à la Société	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1 967 248 € ^(a) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 500 000 000 € ^(b)	Non
29 juin 2017 (18 ^{ème} résolution)	Augmentations de capital réservées aux salariés de la Société ou des sociétés de son groupe adhérent à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 196 724 € ^(a)	Non
29 juin 2017 (19 ^{ème} résolution)	Réduction du capital social par annulation des actions autodétenues	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2019	10% du capital par période de 24 mois	Non

(a) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^è à 18^è résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2017 ne pourra pas excéder 20 millions d'euros.

(b) Le montant global des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^è et 17^è résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2017 ne pourra pas excéder 500 millions d'euros.

PARTIE V : **ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE** **PUBLIQUE**

Conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-dessous.

V.1 Structure du capital de la Société et participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Le détail de l'actionnariat de la Société est présenté en chapitre 5.1 du Rapport de gestion.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote.

L'article 9 des statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

V.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Nonobstant toute disposition relative aux obligations légales d'information, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir 2% au moins du capital social ou un multiple de ce pourcentage et jusqu'au seuil de 50%, est tenu d'en informer la Société, dans le délai de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

Cette sanction ne pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la Société, dans le délai de quatre (4) jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

V.3 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Néant.

V.4 Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

V.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

V.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 11.3 des statuts de la Société, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance ; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil de Surveillance ou par l'assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux termes de l'article L. 225-96, al. 1 du Code de commerce, seule l'assemblée générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs au Directoire, notamment dans le cadre des autorisations financières (voir section « *Pouvoirs accordés au Directoire en cas d'offre publique* » ci-dessous).

V.7 Pouvoirs accordés au Directoire en cas d'offre publique

L'Assemblée générale du 29 juin 2017 a, dans sa 14^{ème} résolution, autorisé le Directoire à opérer sur les actions de la Société dans le cadre du programme de rachat approuvé et aux époques que le Directoire appréciera, y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

En outre, l'ensemble des délégations financières accordées au Directoire par l'Assemblée générale du 29 juin 2017 au titre des résolutions n°15 à n°18 sont utilisables à tout moment, y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre. Ces résolutions sont détaillées ci-dessus à la section intitulée « *Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce* ».

V.8 Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société et/ou ses filiales ont signé un certain nombre de contrats commerciaux et de partenariats, intégrant des clauses offrant au client ou au partenaire la possibilité de résilier le contrat en cas de changement de contrôle.

De plus, la Société pourrait être impactée s'agissant de la licence temporaire d'utilisation de la marque XPO Logistics qui lui est consentie par XPO Logistics, Inc. (voir Annexe 1 du Rapport de Gestion, Partie II.2.d).

V.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi ou mandat prend fin en raison d'une offre publique

Aucun engagement pris par la Société et correspondant à des indemnités (hors clauses de non concurrence et de non sollicitation contenues dans les contrats de travail des membres du Directoire) ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de leur contrat de travail ou postérieurement à ceux-ci n'existe à ce jour entre la Société et les membres du Directoire, et qui pourrait avoir une incidence en cas d'offre publique.

PARTIE VI : REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

VI.1 Politique de rémunération

Rappel de la politique de rémunération 2017

Conformément à l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a adopté lors de sa séance du 21 février 2017 la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017. Elle prévoit les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux membres et au Président du Directoire.

La politique de rémunération 2017 approuvée par l'Assemblée générale du 29 juin 2017 au titre de ses onzième à treizième résolutions figure en Annexe 1.6 du rapport financier annuel 2016 de la Société disponible sur son site internet (<https://europe.xpo.com/fr>), rubrique « Investisseurs ».

Il est rappelé que le versement, en 2018, des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribuables par la Société composant la rémunération au titre de l'exercice 2017 des dirigeants mandataires sociaux de la Société concernés est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale desdits éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société concernés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Politique de rémunération 2018

Conformément à l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a adopté lors de sa séance du 30 mars 2018 la présente politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018. Elle prévoit les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, aux membres et au Président du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux membres et au Président du Directoire.

Il est précisé que le versement, en 2019, des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribuables par la Société composant la rémunération au titre de l'exercice 2018 des dirigeants mandataires sociaux de la Société concernés qui sont exposés ci-après est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale desdits éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société concernés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

a) Conseil de Surveillance et Commission d'audit

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus à un maximum d'assiduité aux réunions de ce dernier. Aussi, la répartition des jetons de présence rémunérant les membres indépendants du Conseil ainsi que ceux qui ne sont pas employés du groupe XPO Logistics, dont l'enveloppe globale maximale est préalablement votée en assemblée générale des actionnaires, tient compte de l'assiduité de ces membres. Ainsi, les principes de répartition des jetons de présence arrêtés par le Conseil de Surveillance prévoient le versement d'une somme forfaitaire fixe annuelle, ainsi que le versement d'une part variable prépondérante fonction du nombre de séances auxquelles chacun des membres du Conseil de Surveillance a participé.

Les membres du Conseil de surveillance qui sont employés d'une entité du groupe XPO Logistics ne sont pas éligibles à bénéficier de jetons de présence.

Les membres indépendants de la Commission d'audit perçoivent une rémunération fixe complémentaire, complétée d'une part variable en fonction du nombre de séances auxquelles chacun des membres de la Commission d'audit a participé.

- Une part fixe annuelle pour tous les membres du Conseil de Surveillance, sauf pour les employés du groupe XPO Logistics ;
- Une part fixe annuelle pour le/la Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Une part variable pour le Vice-Président du Conseil de Surveillance par séance d'Assemblée Générale qu'il/elle préside effectivement ;

- Une part fixe annuelle pour les membres indépendants de la Commission d'Audit (excepté son Président) ;
- Une part fixe annuelle pour le/la Président de la Commission d'Audit ;
- Une part variable pour chaque membre du Conseil de Surveillance pour les séances auxquelles ils/elles sont présents en personne ou par téléphone/visio (sauf pour les employés du groupe XPO Logistics, pour qui aucune rémunération variable n'est prévue) ; et
- Une part variable pour chaque membre indépendant de la Commission d'Audit ou membre non employé du groupe XPO Logistics/Président de la Commission d'Audit pour chaque séance de ladite Commission à laquelle ils sont présents en personne ou par téléphone/visio.

A titre d'information, sur la base d'une présence à six (6) réunions par an, la part variable des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance est prépondérante conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient pas d'avantages en nature.

b) Directoire

En début d'année, le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire en se conformant aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Ce processus et la prise en compte de benchmark du marché garantie que les niveaux de rémunération sont cohérents et conformes aux intérêts de la Société.

La rémunération des membres du Directoire (y compris son Président) consiste en une part fixe (salaire de base) ; une part variable annuelle qui est liée la réalisation d'objectifs de performance de la Société ; un plan incitatif à long terme (*long term incentive plan* ou « LTIP ») ; et des avantages en nature.

Rémunération fixe :

La rémunération fixe des membres du Directoire est directement liée à leur périmètre de responsabilité. Elle est régulièrement examinée, par le biais d'un benchmarking, afin de s'assurer qu'elle est parfaitement adaptée au marché, en tenant compte de la portée du périmètre de responsabilité et du profil de l'entreprise (taille et activité). Ce processus garantit que les niveaux de rémunération sont cohérents avec les intérêts de la Société.

La rémunération fixe du Président du Directoire, payée par XPO Logistics Europe, est fixée par le Conseil de Surveillance.

Rémunération variable :

La rémunération variable est fixée en pourcentage de la rémunération fixe et dépend de critères de performance (atteinte d'un chiffre d'affaires, EBITDA et des cibles de free cash flow au niveau de la Société ainsi que des Business Units Transport Solutions et Supply Chain).

Pour l'exercice 2018, cette part variable cible représente un maximum de 100% de la rémunération fixe totale (pour le Président du Directoire).

En cas de surperformance au regard d'un ou plusieurs critères établis, une rémunération variable exceptionnelle peut être considérée.

Engagement différé :

Sauf application des standards en place dans la Société et par pays concerné, il n'existe aucun engagement vis-à-vis des membres du Directoire s'agissant de payer des indemnités en cas de résiliation de leurs contrats de travail et/ou d'un mandat.

Des clauses de non concurrence sont incluses dans chacun des contrats de travail des membres du Directoire. Lorsqu'elles sont rémunérées, leur rémunération n'excède pas deux (2) ans de salaire fixe annuel.

Plans d'incitation à long terme (*Long-term Incentive Plans* (« LTIP »)) :

Les membres du Directoire sont éligibles aux LTIP du groupe XPO. Les LTIP consistent en l'attribution d'unités d'actions restreintes réglées en espèces et dont les termes et conditions sont énoncés dans des accords d'attribution spécifiques avec chaque membre du Directoire. L'acquisition des actions peut être soumis à des objectifs de performance et à des critères de présence.

Avantages en nature :

Les “avantages en nature” sont composés d’une allocation voiture pour chacun des membres du Directoire et d’un forfait d’expatriation, si applicable.

Régimes de retraite :

Il n’y a pas de régimes de retraite spécifiques pour les membres du Directoire (hormis les régimes standards en place dans la Société)

VI.2 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours des exercices 2016 et 2017 (en brut)

Les informations figurant dans la présente section tiennent compte des recommandations de l'AFEP et du MEDEF telles qu'elles sont exposées dans le Code AFEP-MEDEF et de la recommandation AMF n° 2012-02 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants.

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération attribuée ou versée aux mandataires sociaux au cours des exercices 2016 et 2017.

Les montants de rémunération de M. Troy Cooper indiqués dans les paragraphes suivants correspondent aux montants versés par XPO Logistics, Inc. et sont pris en charge par XPO Logistics Europe à hauteur de 181 097 euros en 2017 et 237 895 euros en 2016.

TABLEAU 1 - RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHACUN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

En €	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Troy Cooper ⁽¹⁾ Président du Directoire jusqu'au 15 septembre 2017				
Rémunération fixe	475 798 ⁽²⁾	475 798 ⁽²⁾	475 798 ⁽⁴⁾	475 798 ⁽⁴⁾
Rémunération variable annuelle	4 543 543 ⁽¹⁷⁾	3 090 168 ⁽⁵⁾	3 090 168 ⁽⁵⁾	1 637 631 ⁽³⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Rémunération en nature	0	0	0	0
TOTAL	5 019 341	3 565 966	3 565 966	2 113 429
Malcolm Wilson ⁽⁶⁾ - Membre du Directoire Directeur Général Business Unit Supply Chain Président du Directoire à partir du 15 septembre 2017				
Rémunération fixe	327 127 ⁽⁷⁾	327 127 ⁽⁷⁾	342 774 ⁽⁷⁾	342 774 ⁽⁷⁾
Rémunération variable annuelle	3 095 429 ⁽¹⁴⁾	2 309 104 ⁽⁹⁾	2 309 104 ⁽⁹⁾	801 099 ⁽⁸⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Rémunération en nature	11 816	11 816	11 816	11 816
TOTAL	3 434 372	2 648 046	2 663 694	1 155 689
Luis Angel Gómez - Membre du Directoire Directeur Général Business Unit Transport Solutions				
Rémunération fixe	311 321 ⁽⁷⁾	311 321 ⁽⁷⁾	311 321 ⁽⁷⁾	311 321 ⁽⁷⁾
Rémunération variable annuelle	2 443 367 ⁽¹⁵⁾	1 788 372 ⁽¹¹⁾	1 788 372 ⁽¹¹⁾	746 162 ⁽¹⁰⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Rémunération en nature	45 774	45 774	53 362	53 362
TOTAL	2 800 462	2 145 467	2 153 055	1 110 845
Ludovic Oster – Membre du Directoire Directeur des Ressources Humaines				
Rémunération fixe	272 727 ⁽⁷⁾	272 727 ⁽⁷⁾	272 727 ⁽⁷⁾	272 727 ⁽⁷⁾
Rémunération variable annuelle	1 774 771 ⁽¹⁶⁾	1 376 437 ⁽¹³⁾	1 376 437 ⁽¹³⁾	296 004 ⁽¹²⁾
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Rémunération en nature	0	0	0	0
TOTAL	2 047 498	1 649 164	1 649 164	568 731

(1) Les montants indiqués pour M. Troy Cooper sont exprimés en euros sur la base d'un taux de change moyen 1€ = 1,12968\$ pour 2016 et 2017

(2) Montants pris en charge en 2017 par XPO Logistics Europe pour 181 097 €

(3) Dont 1 000 000 € sujet à une clause de remboursement si M. Troy Cooper quitte le Groupe XPO Logistics, Inc. au cours des 2 années suivant le versement du bonus

(4) Montants pris en charge en 2016 par XPO Logistics Europe pour 237 895 €

(5) Montants pris en charge par XPO Logistics, Inc., dont :

- 488 636 € sujet à une clause de remboursement si M. Troy Cooper quitte le Groupe XPO Logistics, Inc. au cours des 2 années suivant le versement du bonus
- 2 196 274€ dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's »

(6) Les montants indiqués pour M. Malcolm Wilson sont exprimés en euros sur la base d'un taux de change moyen 1€ = 0,8766£ pour 2016 et 2017

(7) Correspond à la somme de la rémunération liée au contrat de travail ainsi qu'à celle liée au statut de membre du Directoire.

(8) Dont 580 497€ sujet à une clause de remboursement si M. Malcolm Wilson quitte le Groupe au cours des 2 années suivant le versement du bonus

(9) Dont :

- 433 506 € sujet à une clause de remboursement si M. Malcolm Wilson quitte le Groupe XPO Logistics, Inc. au cours des 2 années suivant le versement du bonus
- 1 635 243 € dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's »

(10) Dont 545 455€ sujet à une clause de remboursement si M. Luis Angel Gómez quitte le Groupe au cours des 2 années suivant le versement du bonus

(11) Dont :

- 264 622 € sujet à une clause de remboursement si M. Luis Gomez quitte le Groupe XPO Logistics, Inc. au cours des 2 années suivant le versement du bonus
- 1 273 682 € dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's »

(12) Dont 136 364 € sujet à une clause de remboursement si M. Ludovic Oster quitte le Groupe au cours des 2 années suivant le versement du bonus

(13) Dont :

- 180 000 € sujet à une clause de remboursement si M. Ludovic Oster quitte le Groupe XPO Logistics, Inc. au cours des 2 années suivant le versement du bonus
- 1 018 074 € dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's »

(14) Dont 2 639 258 € dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's » et dont 183 891 € pour la part due au titre de 2017 et soumis à condition de présence au 08/08/2020 dans le cadre du plan « Cash Settled RSU's » mis en place en 2017.

(15) Dont 2 009 029 € dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's » et dont 183 891 € pour la part due au titre de 2017 et soumis à condition de présence au 08/08/2020 dans le cadre du plan « Cash Settled RSU's » mis en place en 2017.

(16) Dont 1 607 208 € dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's »

(17) Dont 3 972 585 € dans le cadre du plan de 4 ans 2016-2019 « Cash Settled RSU's »

Conformément à l'article L. 225-82-2 Code de commerce, le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation, par l'assemblée générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017, des éléments de rémunération 2017 des membres du Directoire.

La partie "Avantages en nature" correspond au forfait voiture octroyé. Dans le cadre de l'avantage en nature mentionné dans le tableau, M. Luis Angel Gómez a perçu dans le cadre de la politique de mobilité internationale du Groupe la somme de 36 600 euros au titre d'allocation logement.

La fixation des éléments de rémunération des membres du Directoire (salaire de base et rémunération variable) fait l'objet d'une revue annuelle réalisée par le Conseil de Surveillance.

Cette analyse de l'ensemble des éléments de rémunération, effectuée au début de chaque exercice, se fonde sur une revue des éléments de performance au regard d'objectifs établis en début d'année. De plus, la fixation des paramètres composant la rémunération est établie au regard de comparatifs pertinents en relation avec la taille et l'activité de la Société. Ce processus ainsi que la prise en compte de comparatifs marché détaillés assurent un positionnement cohérent de ces rémunérations, conforme à l'intérêt de la Société.

Pour l'exercice 2016, la part variable de la rémunération des membres du Directoire était fonction du Chiffre d'affaires, de l'EBITDA des Business Units Transport Solutions et Supply Chain, de l'EBITDA d'XPO Logistics Europe, ainsi que du *free cash-flow* de ces 3 entités.

Pour l'exercice 2017, la part variable de la rémunération des membres du Directoire est fonction de l'EBITDA des Business Units Transport Solutions et Supply Chain et de l'EBITDA d'XPO Logistics Europe.

Le niveau de réalisation des critères précités est établi de manière détaillée et précise, mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un Plan d'Incentive Long Terme a été mis en place en 2016 pour les membres du Directoire. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 4 ans (2016-2019) en 4 tranches distinctes, soit un versement potentiel par an
- « Cash-Settled Restricted Shares Units » : versement en espèce d'une somme équivalente à la valeur à la date du paiement d'un nombre d'actions XPO Logistics prédéfini

- Condition de performance annuelle : atteinte de l'objectif annuel fixé pour l'indicateur Adjusted Cash-Flow par action
- Valorisation potentielle du nombre d'actions servant de référence au moment de l'attribution :
 - o Troy Cooper : 4 090 907 € répartis en 4 tranches égales
 - o Malcolm Wilson : 2 954 545 € répartis en 4 tranches égales
 - o Luis Gomez : 2 272 727 € répartis en 4 tranches égales
 - o Ludovic Oster : 1 818 181 € répartis en 4 tranches égales

En outre, un plan de cash-settled time/service (RSU) a été attribué à Malcolm Wilson et Luis Gomez le 8/8/2017, sans condition de performance mais sous condition de présence fixée au 8/8/2020 :

- Malcolm Wilson : 17 337 actions
- Luis Gomez : 17 337 actions
- Durée 3 ans
- Un versement unique à l'issue du plan

Des actions de performance de la Société ont été attribuées en 2013 (Plan 2013 Tranche 1 : 1 000 actions) et en 2014 (Plan 2013 Tranche 2 : 1 000 actions) à Ludovic Oster, qui est devenu, après ces attributions, membre du Directoire (19 novembre 2014).

Le 2 octobre 2015, Ludovic Oster a accepté la proposition d'XPO Logistics, Inc. visant à renoncer à ces actions de performance en contrepartie d'une rémunération forfaitaire brute de 217,5 € par action, soit 435 000 €. Cette rémunération doit être versée en deux fois :

- 50% en décembre 2016 ; ce montant a effectivement été payé en janvier 2017
- 50% en juin 2018.

TABLEAU 2 - JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il s'agit des montants bruts avant déduction des prélèvements forfaitaires et sociaux dus à la source sur les revenus distribués.

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés au cours de l'exercice 2017	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Bradley Jacobs		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	18 873 003 ⁽²⁾	11 261 418 ⁽²⁾
John Hardig		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	4 513 748 ⁽²⁾	3 154 313 ⁽²⁾
Gordon Devens ⁽¹⁾		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	77 132 ⁽²⁾	2 763 671 ⁽²⁾
Tavio Headley ⁽⁷⁾		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	162 292 ⁽²⁾	164 937 ⁽²⁾
Angela Kirkby, représentante de la société XPO Logistics, Inc. ⁽³⁾		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	296 865 ⁽²⁾
Gena Ashe, représentante de la société XPO Logistics, Inc. ^{(4) (5)}		
Jetons de présence	65 000	0
Autres rémunérations	79 668 ⁽²⁾	39 712 ⁽²⁾
Clare Chatfield		
Jetons de présence	54 000	40 000
Autres rémunérations	0	0
Jean-Luc Poumarède ⁽⁶⁾		
Jetons de présence	0	30 500
Autres rémunérations	0	0
Henri Lachmann		
Jetons de présence	26 000	26 500
Autres rémunérations	0	0
François-Marie Valentin		
Jetons de présence	32 000	29 000
Autres rémunérations	0	0

- (1) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 15 février 2017
- (2) Rémunération perçue au titre de leurs fonctions exercées chez XPO Logistics, Inc. Cette rémunération comprend la rémunération fixe, la rémunération variable et les actions de performance et a été convertie sur la base d'un taux de change moyen de 1€ = 1,12968\$
- (3) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 18 avril 2016.
- (4) Membre du Conseil de surveillance à partir du 18 avril 2016.
- (5) Membre indépendante du Board de XPO Logistics Inc.
- (6) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 24 juin 2016.
- (7) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 21 février 2017.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015 a fixé à 320 000 euros l'enveloppe globale des jetons de présence pour les exercices 2015 et suivants. Ces derniers sont répartis par le Conseil de Surveillance sur la base de critères qui prévoient pour tous les membres indépendants du Conseil, une part fixe, ainsi qu'une part liée à la présence effective aux réunions du Conseil de Surveillance. Pour l'exercice 2017, 177 000 euros ont été distribués aux membres du Conseil de surveillance.

Cette enveloppe comprend par ailleurs la rémunération versée aux membres et au Président de la Commission d'Audit, dont une partie est attribuée en fonction du nombre de séances auxquelles les membres de la Commission ont participé. Pour 2017, le montant global attribué à la Commission d'audit s'est élevé à 22 000 euros.

TABLEAU 3 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2017 AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société durant l'exercice 2017.

TABLEAU 4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2017 PAR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Il n'y a pas eu de levée d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société durant l'exercice 2017.

TABLEAU 5 - ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE 2017 AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites de la Société durant l'exercice 2017.

Il est cependant rappelé que les membres du Directoire bénéficient d'un Plan d'Incentive Long Terme mis en place en 2016 et que Malcom Wilson et Luis Gomez bénéficient d'un plan de Cash-Settled time/service (RSU) mis en place en 2017. Leurs caractéristiques sont décrites ci-dessus, sous le tableau n°1.

TABLEAU 6 - ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2017 POUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Il n'y a pas eu d'actions gratuites de la Société devenues disponibles durant l'exercice 2017.

Il est indiqué, à titre d'information, que 5 000 actions de performance XPO Logistics, Inc. (attribuées par XPO Logistics, Inc.) sont devenues disponibles durant l'exercice 2017 pour Troy Cooper.

TABLEAU 7 - INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Il n'existe pas d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société détenus par un membre du Directoire.

Il est indiqué, à titre d'information, que Troy Cooper dispose de 25 000 options de souscription d'actions XPO Logistics, Inc. immédiatement exerçables au prix de 11,46 dollars. Ces options de souscription d'actions XPO Logistics, Inc. expirent le 16 janvier 2022.

TABLEAU 8 - INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'a été consentie au cours de l'exercice 2017 aux dix premiers salariés non mandataires.

TABLEAU 9 – INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

Il n'existe pas d'actions gratuites de la Société attribuées aux membres du Directoire.

Il est indiqué, à titre d'information, que Troy Cooper dispose de 5 000 actions de XPO Logistics, Inc. qui deviendront disponibles le 15 février 2018 pour un montant de 405 380 euros sur la base d'une valorisation de ces actions au cours du 31 décembre 2017 de 91.59 dollars.

Troy Cooper dispose également de 82 124 actions de performance XPO Logistics, Inc. conditionnées à l'atteinte de certains objectifs de performance. Ces actions XPO Logistics, Inc. seront disponibles le 2 avril 2018 et représentent un montant de 6 658 290 euros sur la base d'une valorisation de ces actions au cours du 31 décembre 2017 de 91.59 dollars.

TABLEAU 10 – INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Troy Cooper Président du Directoire du 3 septembre 2015 au 15 septembre 2017	Oui ⁽¹⁾			Non	Oui ⁽¹⁾		Oui ⁽¹⁾	
Malcolm Wilson Membre du Directoire - Directeur Général Business Unit Supply Chain du 20 novembre 2012 au 15 septembre 2017 puis Président du Directoire depuis le 15 septembre 2017 jusqu'au 20 mars 2020	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	
Luis Angel Gómez Membre du Directoire Directeur Général Business Unit Transport Solutions depuis le 20 novembre 2012 jusqu'au 20 mars 2020	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	
Ludovic Oster Membre du Directoire Directeur des Ressources Humaines depuis le 19 novembre 2014 jusqu'au 20 mars 2020	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	

(1) Ces éléments sont portés par XPO Logistics, Inc.

Le montant des indemnités de Troy Cooper dépend des circonstances du départ et peuvent aller d'un montant nul en cas de démission ou de licenciement pour faute à un montant total de 13 784 983 euros en cas de changement de contrôle au niveau de XPO Logistics, Inc.

TABLEAU 11 - SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

En €	2017	2016
Troy Cooper		
Président du Directoire depuis le 3 septembre 2015		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	3 565 966	2 113 429
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	5 019 341	3 565 966 ⁽¹⁾⁽²⁾
Valorisation des rémunérations pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 5)	0	0
TOTAL DU	5 019 341	3 565 966
Malcolm Wilson		
Membre du Directoire - Directeur Général Business Unit Supply Chain		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	2 648 046	1 155 689
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	3 434 372	2 663 694 ⁽²⁾
Valorisation des rémunérations pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 5)	0	0
TOTAL DU	3 434 272	2 663 694
Luis Angel Gómez		
Membre du Directoire - Directeur Général Business Unit Transport Solutions		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	2 145 467	1 110 845
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	2 800 462	2 153 055 ⁽²⁾
Valorisation des rémunérations pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 5)	0	0
TOTAL DU	2 800 462	2 153 055
Ludovic Oster		
Membre du Directoire - Directeur des Ressources Humaines		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	1 649 164	568 731
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	2 047 498	1 649 164 ⁽²⁾
Valorisation des rémunérations pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 5)	0	0
TOTAL DU	2 047 498	1 649 164

(1) Les montants de rémunération de M. Troy Cooper indiqués ci-dessus correspondent aux montants versés par XPO Logistics, Inc. et ne sont pris en charge par XPO Logistics Europe qu'à hauteur de 181 097 euros en 2017 et 237 895 euros en 2016 en tant que Président du Directoire de XPO Logistics Europe.

(2) Montants soumis à une clause de remboursement en cas de départ du groupe, comme détaillé au tableau 1.

PARTIE VII : CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Comme indiqué en préambule de ce rapport, la Société adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées révisé en novembre 2016 (consultable sur le site Internet du MEDEF, www.medef.com) et, conformément à l'article 27.2 dudit code, adhère au Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise.

La Société veille à appliquer les recommandations qui y figurent dans le fonctionnement de ses organes sociaux. La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées ci-après. Comme recommandé, la Société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, dont certaines sont ensuite détaillées :

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratiques XPO Logistics Europe /Explications
Institution d'un comité des rémunérations (Sections 14 et 17 du Code) - Recommandation de l'institution d'un comité des rémunérations, en charge des travaux préparatoires du Conseil de Surveillance, pour l'aider à déterminer l'ensemble des rémunérations des mandataires sociaux.	Réalisation en début d'année des travaux par l'ensemble du Conseil, en concertation avec le Président, pour établir/assurer l'équilibre et la cohérence des éléments de rémunération. ¹
Institution d'un comité des nominations (Sections 14 et 16 du Code) - Recommandation de l'institution d'un comité des nominations en charge des travaux préparatoires du Conseil de Surveillance, pour l'aider dans le choix des mandataires sociaux.	Le Conseil de Surveillance délibère régulièrement de sa composition (équilibre hommes/femmes, expérience, nationalité, etc.). Avant le 21 février 2017, le Conseil de Surveillance comptait 37,5% de membres indépendants et 25% de femmes. Depuis cette date, il compte 42,8% de membres indépendants et 42,8% de femmes. Le Conseil traite en séance plénière du plan de succession des mandataires sociaux. Ce fonctionnement a fait ses preuves à plusieurs reprises. ²
Critère d'appréciation du caractère d'indépendance (Section 8.5 du Code) - Recommandation de ne pas qualifier d'administrateur indépendant un membre du Conseil au-delà de douze (12) ans d'exercice.	Le Conseil de Surveillance a considéré que le critère de douze (12) années était inapproprié au regard de l'importance attachée à la connaissance des métiers du Groupe. L'ancienneté de ces membres leur donne une plus grande capacité de compréhension des enjeux et des risques et de questionnement du Directoire. ³
Part de membres indépendants dans la Commission d'audit (Section 15.1 du Code) Recommandation d'avoir au moins deux tiers de membres indépendants dans la Commission d'audit	La Commission d'audit est actuellement composée de deux (2) membres, dont un membre est indépendant (la Présidente de la Commission). Le Conseil de Surveillance n'a, depuis le départ de M Jean-Luc POUMAREDE en mai 2016, pas nommé de membre supplémentaire au sein de la Commission d'audit. Les compétences techniques (financière et comptable) reconnues des membres actuels de la Commission et l'indépendance de la Présidente de la Commission permettant à la Commission de mener à bien les missions qui lui sont confiées.
Contrat de travail du Président du Directoire (Section 21 du Code) Recommandation de la cessation du contrat de travail du Président du Directoire	Maintien du contrat de travail du Président du Directoire pour ses responsabilités quant aux fonctions techniques Supply Chain, qu'il représente au sein du Directoire ; la Division Supply Chain n'étant pas représentée par un autre membre du Directoire étant donné que le Directeur Général de la Supply Chain n'est pas membre du Directoire.
Conservation d'actions pour le Président du Directoire. (Section 22 du Code) Recommandation que le Conseil de	Le Président du Directoire n'a pas d'obligation, ni légale, ni statutaire, de détenir et conserver des actions de la Société, étant précisé qu'il ne bénéficie pas

<p>surveillance fixe une quantité minimum d'actions que le Président du Directoire doit conserver au nominatif, jusqu'à la fin de ses fonctions</p>	<p>d'options de souscription, ni d'attributions gratuites, d'actions de la Société. Toutefois, la Société a mis en place des plans d'intéressement à long terme (« LTIP ») bénéficiant aux membres du Directoire (y compris son Président), qui sont indexés sur l'action XPO Logistics, Inc.. Les actions de XPO Logistics, Inc. sont cotées et liquides (contrairement aux actions de la Société dont le marché est très peu liquide), et les LTIP sont soumis à des critères de performance appréciés au niveau du groupe XPO Logistics, Inc. Sans obligation de détenir ou conserver des actions de la Société ou de XPO Logistics, Inc., ces plans permettent aux membres du Directoire et à son président de bénéficier des fruits de la croissance du groupe dont la Société constitue une part très significative. En raison du poids et de la contribution de la Société dans les résultats de XPO Logistics, Inc., la réalisation des objectifs fixés au Directoire est clé pour la réalisation des objectifs du groupe. Le fait que le critère de performance du plan attribué au Directoire s'apprécie au niveau du groupe XPO Logistics, Inc. prend donc en compte pleinement la performance de la Société, les deux étant convergents.</p> <p>Le bénéfice du plan d'intéressement à long terme a été autorisé par le conseil de surveillance du 26 avril 2016, et a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil de surveillance présents et en particulier par la totalité des membres indépendants.</p> <p>En outre, les membres du Directoire, parmi lesquels son Président, bénéficient d'une rémunération variable fixée notamment en fonction de leurs résultats au sein de la Société et des business units qui les concernent. Au regard tant de ces différents éléments contribuant à aligner les intérêts patrimoniaux du Président du Directoire avec l'intérêt de la Société, que de l'illiquidité des actions de la Société, il n'est pas apparu nécessaire ni opportun à la Société de le contraindre à conserver une quantité minimum d'actions de la Société.</p>
--	---

1. Le Conseil de Surveillance détermine en début d'année la rémunération des membres du Directoire pour l'année en cours. Les travaux réalisés par les membres du Conseil, en concertation avec son Président, en préparation de cette séance, assurent l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent la rémunération des membres du Directoire. Ces travaux comprennent la prise en compte de comparatifs pertinents en relation avec la taille et l'activité de la Société et permettent d'établir une rémunération conforme à l'intérêt général de la Société. Aussi, ces travaux sont-ils réalisés directement par l'ensemble du Conseil de Surveillance et ne justifient donc pas, à ce jour, la mise en place d'un Comité des rémunérations.
2. Le Conseil de Surveillance s'assure régulièrement du bon équilibre de sa composition. Depuis le 21 février 2017, le Conseil de Surveillance comprend sept (7) membres dont trois (3) membres indépendants et trois (3) femmes. À l'occasion de ses débats, le Conseil de Surveillance traite directement en son sein de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des Ressources Humaines, ainsi que de l'égalité professionnelle et salariale. Il faut relever que ce mode de fonctionnement du Conseil de Surveillance a fait ses preuves, de manière répétée, y compris en intégrant une relative urgence. En conséquence, la mise en œuvre d'un Comité des nominations n'apparaît pas nécessaire ce jour.
3. Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance définit les critères qui permettent de qualifier un membre du Conseil de Surveillance d'indépendant ou non. Ces critères sont conformes à ceux proposés par le Code AFEP-MEDEF à l'exception du critère afférent à la durée limitée à douze (12) années pour les mandats successifs. En effet, le Conseil de Surveillance considère qu'appartenir à un conseil depuis plus de douze (12) années consécutives ne fait pas perdre mécaniquement la qualité d'administrateur indépendant. Ce critère d'ancienneté au Conseil de Surveillance vise notamment à rechercher si le temps passé ne fait pas perdre au membre son indépendance économique,

professionnelle et son esprit critique vis-à-vis de la direction. Le Conseil de Surveillance considère que Messieurs Henri LACHMANN et François-Marie VALENTIN sont indépendants d'esprit vis-à-vis du Groupe par leur personnalité. L'ancienneté de ces membres leur donne une plus grande capacité de compréhension des enjeux et des risques et de questionnement du Directoire. En outre, le Conseil de Surveillance considère que la présence de ces membres au Conseil avant le changement d'actionnaire majoritaire intervenu en 2015 permet de l'éclairer et l'informer sur de nombreux sujets relatifs à la Société. Ainsi, le Conseil ne considère pas que la durée des mandats de ces membres affectent d'une quelconque manière leur indépendance au vue de la grande liberté de jugement et de l'esprit critique dont ils font preuve.

Le Conseil de Surveillance

PARTIE VIII : **OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT** **DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES 2017**

Mesdames et Messieurs,

Le rapport présenté par le Directoire pour l'exercice 2017 a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, votre Conseil de Surveillance est appelé à vous présenter ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Lors de sa réunion du 30 mars 2018, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes consolidés, établis selon les normes IFRS, et des comptes sociaux, établis en normes françaises, de XPO Logistics Europe SA, pour l'exercice 2017.

Le Conseil de Surveillance a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il a pris connaissance des conclusions de la Commission d'audit et a entendu les commissaires aux comptes.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Directoire sur l'exercice 2017.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur les rapports de gestion et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que sur les comptes sociaux de XPO Logistics Europe.

Par ailleurs, l'activité du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2017 est détaillée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi en vertu de l'article L. 225-68 du Code de commerce et figurant en Annexe 1 du Rapport de Gestion.

Ce document est annexé au rapport de gestion.

Le Conseil de Surveillance invite les actionnaires à adopter les résolutions qui leur sont présentées par le Directoire.

Par avance, nous vous remercions de la confiance que vous saurez ainsi manifester à votre Directoire et à votre Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance

ANNEXE 2 RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, D'ACHAT D'ACTIONS OU ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES OU LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer l'Assemblée Générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017 des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 et L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

I. Options levées par des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Néant.

II. Options levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Néant.

III. Actions de performance acquises par les membres du Directoire durant l'exercice

Néant.

Fait à Lyon
Le 27 avril 2018

Le Président du Directoire
Malcolm WILSON

ANNEXE 3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société XPO Logistics Europe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Facilité de crédit court terme

Objet

Le Conseil de Surveillance en date du 18 mai 2017, a approuvé la mise en place d'une facilité de crédit à court terme entre XPO Logistics, Inc. et la Société pour répondre à ses besoins de financement à court terme.

Modalités

Le montant accordé s'élève à €19.700.000 utilisable sur demande. Cette facilité de crédit a été mise à disposition de la société le 25 avril 2017 avec une échéance au 25 avril 2018. Cette facilité de crédit est rémunérée sur la base d'un taux d'intérêt Euribor 12 mois + 2,25% par an. Elle n'est pas garantie et est remboursable à tout moment sans pénalité.

Les montants tirés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants (présentation des soldes aux dates indiquées ci-après) :

- 25/04/2017 : €19.700.000

L'encours utilisé de cette facilité de crédit s'élève au 31 décembre 2017 à €19.700.000. Les intérêts débiteurs pris en charge par votre Société au titre de l'utilisation de ce moyen de financement court terme se sont élevés à €285.434 sur l'exercice.

Intérêt de la convention pour la Société

La mise en place de cette facilité de crédit a permis à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, de couvrir son besoin en fonds de roulement et de disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Cette facilité de crédit a permis à la Société de disposer ainsi d'une source de financement complémentaire flexible et présentant un taux d'intérêt avantageux, en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

Facilité de crédit court terme

Objet

Le Conseil de Surveillance en date du 18 mai 2017, a approuvé la mise en place d'une facilité de crédit à court terme entre XPO Logistics, Inc. et la Société pour répondre à ses besoins de financement à court terme.

Modalités

Le montant accordé s'élève à €30.300.000 utilisable sur demande. Cette facilité de crédit a été mise à disposition de la société le 27 avril 2017 avec une échéance au 27 avril 2018. Cette facilité de crédit est rémunérée sur la base d'un taux d'intérêt Euribor 12 mois + 2,25% par an. Elle n'est pas garantie et est remboursable à tout moment sans pénalité.

Les montants tirés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants (présentation des soldes aux dates indiquées ci-après) :

- 27/04/2017 : €30.300.000
- 14/12/2017 : €5.300.000 (remboursement de €25.000.000)

L'encours utilisé de cette facilité de crédit s'élève au 31 décembre 2017 à €5.300.000. Les intérêts débiteurs pris en charge par votre Société au titre de l'utilisation de ce moyen de financement court terme se sont élevés à €411.778 sur l'exercice.

Intérêt de la convention pour la Société

La mise en place de cette facilité de crédit a permis à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, de couvrir son besoin en fonds de roulement et de disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Cette facilité de crédit a permis à la Société de disposer ainsi d'une source de financement complémentaire flexible et présentant un taux d'intérêt avantageux, en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

Facilité de crédit court terme

Objet

Le Conseil de Surveillance en date du 18 mai 2017, a approuvé la mise en place d'une facilité de crédit à court terme entre XPO Logistics, Inc. et la Société pour répondre à ses besoins de financement à court terme.

Modalités

Le montant accordé s'élève à €50.000.000 utilisable sur demande. Cette facilité de crédit a été mise à disposition de la société le 24 janvier 2017 avec une échéance au 31 janvier 2022. Cette facilité de crédit est rémunérée sur la base d'un taux d'intérêt de 3,75% par an. Elle n'est pas garantie et est remboursable à tout moment sans pénalité.

Les montants tirés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants (présentation des soldes aux dates indiquées ci-après) :

- 24/01/2017 : €50.000.000
- 29/12/2017 : €0 (remboursement de €50.000.000)

L'encours utilisé de cette facilité de crédit s'élève au 31 décembre 2017 à €0. Les intérêts débiteurs pris en charge par votre Société au titre de l'utilisation de ce moyen de financement court terme se sont élevés à €1.750.312,50 sur l'exercice.

Intérêt de la convention pour la Société

La mise en place de cette facilité de crédit a permis à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, de couvrir son besoin en fonds de roulement et de disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Cette facilité de crédit a permis à la Société de disposer ainsi d'une source de financement complémentaire flexible et présentant un taux d'intérêt avantageux, en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

Facilité de crédit court terme

Objet

Le conseil de Surveillance, en date du 18 mai 2017, a ratifié la conversion de la facilité de crédit à court terme entre XPO Logistics, Inc. et la Société de USD.110.000.000 en €.102.278.010, l'extension de sa durée au 31 décembre 2017, et le changement de taux d'intérêt.

Modalités

Le montant accordé s'élève à €.102.278.010, utilisable sur demande. Cette facilité de crédit a été mise à disposition de la Société le 1er février 2017 avec une échéance au 31 décembre 2017. Cette facilité de crédit est rémunérée sur la base d'un taux d'intérêt EURIBOR 12 Mois +2,55%. Elle n'est pas garantie et est remboursable à tout moment sans pénalité.

Les montants tirés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants (présentation des soldes aux dates indiquées ci-après) :

- 01/02/2017 : €.92.503.533
- 20/11/2017 : €.42.503.533 (remboursement de €.50.000.000)
- 14/12/2017 : €.0 (remboursement de €.42.503.533)

L'encours utilisé de cette facilité de crédit est nul au 31 décembre 2017.

Les intérêts débiteurs pris en charge par votre Société au titre de l'utilisation de ce moyen de financement court terme se sont élevés à €.1.944.462,75 du 1^{er} février au 31 décembre 2017.

Intérêt de la convention pour la Société

La mise en place de cette facilité de crédit a permis à la Société de répondre à ses besoins de financement à court terme, de couvrir son besoin en fonds de roulement et de disposer des ressources financières nécessaires pour rembourser des prêts non garantis venant à échéance. Cette facilité de crédit a permis à la Société de disposer ainsi d'une source de financement complémentaire, en euros, pour éviter à la Société de subir les effets de change. Le taux d'intérêt est un taux de marché en attendant qu'une solution permanente soit envisagée.

Rémunération d'une garantie consentie par XPO Logistics, Inc. au bénéfice de BNP Paribas Asset Management

Contexte

La Société a émis le 20 décembre 2013 des obligations 4 pour cent d'une valeur de €.160.000.000 à échéance du 20 décembre 2020 (les "*Obligations*"), dont les modalités figurent dans le prospectus ayant reçu le visa n° 13-681 de l'Autorité de marchés financiers en date du 18 décembre 2013 (les "*Modalités des Obligations*"). 120 Obligations d'un montant total de €.12.000.000 sont en circulation et entièrement détenues par BNP Paribas Asset Management France en tant que société de gestion du fonds BNP Paribas France Crédit ("*Obligataire Unique*"). Dans le cadre du projet de la Société de mettre en place un programme de titrisation de ses créances clients, la Société et l'Obligataire Unique se sont accordés sur une modification des Modalités des Obligations afin de supprimer les restrictions relatives à la titrisation et d'octroyer une marge de manœuvre supplémentaire au ratio de levier financier en l'augmentant de 3,5x à 4,5x.

Objet

Les Modalités des Obligations ont été modifiées sur les deux aspects mentionnés ci-dessus, sous la condition préalable que XPO Logistics, Inc., société-mère de la Société, émette et remette au plus tard à la date de modification des Obligations, une garantie à première demande autonome, inconditionnelle et irrévocable, d'un montant maximum de €.13.920.000, conformément à l'article 2321 du Code civil, en garantie des Obligations, ce qui a été fait le 17 octobre 2017.

Modalités

Le Conseil de Surveillance, en date du 15 septembre 2017, avait au préalable autorisé la Société à rémunérer XPO Logistics, Inc. en contrepartie de cette garantie, au taux de 0,7% par an calculé sur le montant de la garantie (€13.920.000). Le taux de 0,7% a été fixé sur la base d'un benchmarking effectué auprès de plusieurs banques, pour garantir une rémunération aux conditions du marché.

Cette garantie est régie par le droit français. La charge encourue par votre Société au titre de cette garantie s'élève à €20.300 au titre de l'exercice 2017.

Intérêt pour la société

Cette garantie a permis à la Société de lever l'obstacle (inclus dans les Modalités des Obligations) à la mise en place d'un programme de titrisation de créances commerciales. Le programme de titrisation a permis d'apporter des liquidités complémentaires pour financer les opérations de la Société, à un taux avantageux.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec XPO Logistics Europe S.A. vis-à-vis de filiales et sous filiales, au bénéfice de Bank Mendes Gans N.V (BMG)

Garantie donnée

Objet

Le Conseil de Surveillance, en date du 24 février 2014, a autorisé la Société à se porter garante de son obligation d'approvisionner le compte bancaire ouvert à son nom dans les livres de la banque BMG, afin que le cumul des soldes bancaires des autres filiales participantes soit égal à zéro.

Cette garantie à première demande est régie par le droit néerlandais, à l'instar de la convention de trésorerie centralisée.

Modalités

Le montant de cette garantie à première demande porte sur l'ensemble des sommes payables par les filiales participantes au titre de cette convention de trésorerie centralisée, dans la limite d'un plafond de €90.000.000.

Prêt avec l'actionnaire majoritaire

Objet

Le Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure, auprès de XPO Logistics, Inc. (ou l'une de ses filiales), une convention de prêt non garanti ayant pour objet de permettre à la Société de disposer, si cela s'avérait nécessaire, de la capacité financière suffisante pour procéder au remboursement anticipé de tout ou partie de son endettement financier *corporate* devenu exigible à la suite du changement de contrôle. Le prêt a été consenti à hauteur de toutes sommes dont la Société s'avérerait être redevable à l'occasion de la cession du bloc de contrôle, afin également de couvrir tout besoin en fonds de roulement, en trésorerie, et plus généralement tout besoin financier de la Société et de ses filiales.

Modalités

Le prêt a une durée d'amortissement de 9 ans à compter du premier tirage, avec un taux d'intérêt de 5,625% par année. Le prêt est remboursable à tout moment sans pénalités pour la Société.

La tranche euro de cet emprunt s'élevait au 31 décembre 2017 à €230.379.115,18 hors intérêts courus de €1.079.902,10 et a généré, sur l'exercice 2017, une charge d'intérêts de €13.836.981,53.

La tranche sterling de cet emprunt a été remboursée intégralement le 14 décembre 2017 pour un montant de £121.134.404,16 et a généré, sur l'exercice 2017, une charge d'intérêts de £6.972.712,86 (soit €7.958.582,23).

Facilité de crédit à court terme

Objet

Le conseil de Surveillance, en date du 18 février 2016, a approuvé la mise en place d'une facilité de crédit entre XPO Logistics, Inc. et la Société pour répondre à ses besoins de financement à court terme.

Modalités

Le montant accordé s'élève à USD.110.000.000, utilisable sur demande. Cette facilité de crédit a été mise à disposition de la Société le 29 février 2016 avec une échéance au 28 février 2017, sans renouvellement possible à la seule initiative de la Société. Cette facilité de crédit est rémunérée sur la base d'un taux d'intérêt de 0,56%. Elle n'est pas garantie et est remboursable à tout moment sans pénalité.

Ce prêt a été modifié le 1er février 2017, donnant lieu à un prêt décrit ci-dessus.

L'encours à cette date était de USD.99.487.549,76 et les intérêts débiteurs comptabilisés du 1^{er} janvier 2017 au 1er février 2017 de USD.46.427,52 (€.43.740,13).

Convention temporaire de licence de marque

Objet

Le Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure une convention temporaire de licence de marque avec XPO Logistics, Inc.

Modalités

XPO Logistics, Inc. consent à la Société et ses filiales l'autorisation d'utiliser, à titre gratuit, la marque et les logos XPO pour une durée initiale de trois mois à compter de la signature, ce dans l'attente de la négociation d'un contrat de licence rémunéré à conclure entre XPO Logistics, Inc. et la Société à des conditions du marché. Ladite autorisation a été renouvelée par le Conseil de Surveillance en date du 18 novembre 2015, pour une convention dont la durée est prorogée jusqu'au 8 juin 2016. Ladite autorisation a été renouvelée par le Conseil de Surveillance en date du 26 avril 2016, pour une convention dont la durée est prorogée jusqu'au 8 juin 2017. Ladite autorisation a été renouvelée par le Conseil de Surveillance en date du 5 mai 2017, pour une convention dont la durée est prorogée jusqu'au 8 juin 2018.

Convention de prestation de services entre la Société et XPO Logistics, Inc. son actionnaire majoritaire

Objet

Le Conseil de Surveillance, en date du 15 décembre 2015, a autorisé une convention entre l'actionnaire majoritaire XPO Logistics, Inc., (le « Prestataire ») et la Société, pour une durée indéterminée, afin de couvrir les services fournis par le Prestataire à la Société et en particulier : (i) aux sociétés Jacobson (Jacobson est une filiale de la Société) et (ii) à XPO Logistics Europe S.A. (les « Bénéficiaires »).

S'agissant des services fournis aux sociétés Jacobson, la rémunération annuelle du Prestataire est arrêtée en fonction du taux d'utilisation effective par les Bénéficiaires dans chaque domaine d'assistance. S'agissant des services fournis à XPO Logistics Europe S.A., la rémunération est annuellement de USD.190.366, soit 50 % de la rémunération brute de M. Troy Cooper, pour ses fonctions de Président du Directoire jusqu'au terme de son mandat, le 15 septembre 2017.

Modalités

Au titre de l'exercice 2017, les montants facturés par XPO Logistics, Inc. aux sociétés Jacobson se sont élevés à USD.12.537.628 (€.11.098.389) et USD.190.366 à XPO Logistics Europe S.A. au titre de la rémunération de Mr Troy Cooper jusqu'au terme de son mandat, le 15 septembre 2017.

Lyon, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Stéphane Devin

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

ANNEXE 4 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société XPO Logistics Europe, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au protocole utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

¹Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées au paragraphe 6.2.2 « Modalités de reporting : rappels méthodologiques » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ **Indicateurs quantitatifs environnementaux** : Consommation d'électricité, Consommation de combustibles ventilée par type (gaz naturel, fioul et gazole), Emissions directes associées à la consommation de combustibles (scope 1) et émissions indirectes associées à l'électricité (scope 2) de gaz à effet de serre, Quantité de déchets générés (non-dangereux et dangereux).

Indicateurs quantitatifs sociaux : Effectif total et répartition par sexe, âge et zone géographique, Nombre de nouveaux collaborateurs recrutés en CDI, Turnover global, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, Taux de gravité.

Informations qualitatives : Les conditions de santé et de sécurité au travail, Le bilan des accords collectifs, L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 46% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 13% et 48% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques⁵ du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 27 avril 2018

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Stéphane Devin
Associé

par l'usage des biens et services qu'elle produit, L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ainsi que sur les populations riveraines ou locales.

⁴ XPO Logistics Italia, XPO Logistics UK et XPO Transport UK.

⁵ Voir la liste des indicateurs environnementaux mentionnés en note de bas de page n°3 du présent rapport.

**COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**Chapitre 6
COMPTES CONSOLIDES**

- 6.1 Comptes annuels consolidés
au 31 décembre 2017**
- 6.2 Annexe aux états financiers consolidés
2017**
- 6.3 Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes consolidés**

6.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 31 DÉCEMBRE 2017

6.1.1. Compte de résultat consolidé

En K€	Note	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.2.5	5 723 135	5 424 930	5 415 278
Autres achats et charges externes		(3 480 089)	(3 301 425)	(3 373 017)
Charges de personnel		(1 817 958)	(1 725 757)	(1 694 287)
Impôts, taxes et versements assimilés		(51 269)	(55 953)	(57 464)
Dotations aux amortissements		(146 425)	(132 696)	(134 096)
Autres produits et charges opérationnels		1 682	(6 584)	(12 388)
Résultat sur cessions d'actifs d'exploitation		7 532	7 894	4 816
Coûts de restructuration		(18 422)	(10 966)	(21 151)
Plus ou moins-values immobilières		837	529	2 401
Dotations aux amortissements des relations clientèles allouées		(18 623)	(19 275)	(20 012)
Dépréciations des écarts d'acquisition		-	-	(14 022)
Badwill et ajustement des compléments de prix		-	24 235	7 286
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (E.B.I.T)	6.2.5.a	200 399	204 932	103 344
Charge d'intérêt nette	6.2.10.b	(50 327)	(54 406)	(58 350)
Pertes & gains de change net		(3 095)	(7 394)	3 133
Autres éléments financiers	6.2.10.b	(1 360)	(5 326)	(3 352)
RÉSULTAT DU GROUPE AVANT IMPÔT		145 617	137 805	44 774
Impôt sur le résultat	6.2.12	(20 028)	(49 158)	(26 486)
Quote - part des résultats des sociétés mises en équivalence	6.2.11.a	41	1 037	353
RÉSULTAT NET		125 629	89 684	18 641
Participations ne donnant pas le contrôle		5 967	4 220	1 945
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		119 662	85 464	16 695
RÉSULTAT PAR ACTION				
de base pour le résultat de l'exercice	6.2.13.c	12,22	8,73	1,70
dilué pour le résultat de l'exercice	6.2.13.c	12,08	8,63	1,69

6.1.2. État du résultat global

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
RÉSULTAT NET	125 629	89 684	18 641
Écarts de conversion	(53 418)	(10 878)	43 236
Gains et pertes liés aux réévaluations des instruments financiers	2 031	4 587	7 229
Effet d'impôt	(2 211)	(878)	(1 209)
Divers	-	-	(127)
Sous-total éléments recyclables en résultat	(53 598)	(7 169)	49 129
Gains et pertes actuariels des avantages au personnel	88 180	(9 179)	(28 600)
Effet d'impôt	(15 306)	1 642	5 310
Sous-total éléments non recyclables en résultat	72 874	(7 537)	(23 290)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	19 276	(14 706)	25 839
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	144 905	74 978	44 480
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	5 438	4 951	1 820
Actionnaires de la société mère	139 467	70 027	42 660

6.1.3. Bilan consolidé

ACTIF

En K€	Note	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Écarts d'acquisition	6.2.8.a	963 138	1 026 747	1 057 011
Immobilisations incorporelles	6.2.8.b	313 825	348 725	361 614
Immobilisations corporelles	6.2.8.c	656 559	612 031	549 936
Participations dans les entreprises associées	6.2.11.a	938	939	3 134
Autres actifs non courants	6.2.10.a	115 878	72 467	92 446
Impôts différés actifs	6.2.12	31 478	40 175	74 414
ACTIFS NON COURANTS		2 081 817	2 101 084	2 138 555
Stocks	6.2.6.b	25 533	25 070	25 452
Clients	6.2.6.d	1 080 467	991 337	975 092
Créances d'impôt courant		16 233	17 212	51 072
Autres créances	6.2.6.d	382 369	218 109	181 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.10.a	226 027	115 443	89 658
ACTIFS COURANTS		1 730 629	1 367 171	1 322 482
TOTAL DE L'ACTIF		3 812 446	3 468 255	3 461 037

PASSIF

En K€	Note	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	6.2.13	19 672	19 672	19 672
Primes d'émissions		19 134	19 134	19 134
Écarts de conversion		(16 115)	36 774	48 383
Réserves consolidées	6.2.13	757 360	596 564	580 066
Résultat de l'exercice		119 662	85 464	16 695
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		899 713	757 608	683 950
Participations ne donnant pas le contrôle		29 806	28 275	26 302
CAPITAUX PROPRES		929 519	785 883	710 252
Provisions à long terme	6.2.9	96 727	136 247	196 553
Impôts différés passifs	6.2.12	78 980	94 983	118 757
Dettes financières à plus d'un an	6.2.10.a	949 094	823 105	977 517
Autres passifs non courants	6.2.10.a	11 444	14 664	22 790
PASSIFS NON COURANTS		1 136 245	1 068 999	1 315 617
Provisions à court terme	6.2.9	14 013	27 282	41 350
Dettes financières à moins d'un an	6.2.10.a	185 532	271 374	183 478
Autres passifs courants	6.2.10.a	4 083	5 823	29 774
Découverts bancaires	6.2.10.a	7 556	10 460	27 082
Fournisseurs		868 511	827 990	686 973
Dettes d'impôt courant		16 705	38 065	27 461
Autres dettes	6.2.6.e	650 282	432 379	439 050
PASSIFS COURANTS		1 746 682	1 613 373	1 435 168
TOTAL DU PASSIF		3 812 446	3 468 255	3 461 037

6.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

K€	Note	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat Net Part du Groupe		119 662	85 464	16 695
Impôts sur le résultat (produit) / charge		20 027	49 153	26 490
Amortissements		164 739	127 740	163 617
Charges financières nettes liées aux opérations de financement		50 327	54 406	58 343
Participations ne donnant pas le contrôle		5 967	4 220	1 945
Provisions		(24 854)	(47 681)	49 067
Autres éléments financiers		4 141	13 233	(178)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés		(8 309)	(8 301)	(7 109)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(41)	(78)	(353)
Impôts sur le résultat versé		(56 312)	(33 839)	(50 505)
Marge opérationnelle brute d'autofinancement après impôt versé		275 349	244 316	258 014
Variations de stock		(1 618)	(382)	(5 220)
Créances clients - exploitation		(115 254)	(58 025)	(62 744)
Dettes fournisseurs - exploitation		108 239	152 335	13 634
BFR d'exploitation		(8 634)	93 928	(54 331)
Créances et dettes sociales		23 485	27 386	9 511
Créances et dettes fiscales		(10 726)	9 676	(451)
Créances et dettes autres		41 248	(29 831)	(3 677)
BFR hors exploitation (hors impôt sur le résultat)		54 007	7 232	5 383
BFR opérationnel (hors impôt sur le résultat)		45 373	101 160	(48 948)
Variation du fonds de pension		(14 055)	(12 855)	(14 776)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	6.2.5.a	306 666	332 620	194 290
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		45 542	49 666	51 903
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(169 992)	(185 520)	(181 937)
Créances et dettes sur immobilisations		(14 765)	12 173	(11 764)
Cessions d'immobilisations financières		-	-	10
Acquisition / cession de filiales, nettes de la trésorerie acquise / cédée	6.2.4.c	(15)	3 739	(1 224)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(139 231)	(119 942)	(143 012)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES		167 435	212 678	51 278
Dividendes versés		(3 257)	(2 249)	(20 184)
Emission d'emprunts	6.2.10.a	496 492	186 185	1 295 804
Augmentation / (diminution) de capital		34	(6)	(14)
Actions propres		-	-	273
Autres Actifs/Passifs financiers		(7 618)	(3 433)	(3 207)
Remboursement d'emprunts	6.2.10.a	(476 862)	(298 279)	(1 420 255)
Charges financières nettes liées aux opérations de financement		(53 423)	(57 207)	(55 217)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(44 634)	(174 990)	(202 800)
Écarts de change lors de la conversion des flux		(9 313)	4 718	19 531
VARIATION DE TRÉSORERIE		113 488	42 407	(131 990)
Trésorerie et équivalents à l'ouverture		104 983	62 576	194 565
Trésorerie et équivalents à la clôture	6.2.10.a	218 471	104 983	62 576
Variation de trésorerie (clôture-ouverture)		113 488	42 407	(131 990)

6.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Primes	Réserves non distribuées	Autres réserves	Résultat	Réserves de conversion	Capitau x propres part du groupe	Part.ne donnant pas le contrôle	TOTAL Capitaux propres
AU 31 DEC. 2014	19 672	19 134	556 182	(11 946)	75 895	5 147	664 084	27 156	691 240
Affectation du résultat			75 895		(75 895)				
Dividendes versés			(17 629)				(17 629)	(2 562)	(20 191)
Résultat net de l'exercice					16 695		16 695	1 945	18 640
Autres éléments du résultat global			(23 365)	5 968		43 236	25 839	(125)	25 714
(Acquisitions) cessions d'actions propres			278	(5)			273		273
Rémunérations en actions			(4 817)				(4 817)		(4 817)
Autres variations			(495)				(495)	(112)	(607)
AU 31 DEC. 2015	19 672	19 134	586 049	(5 983)	16 695	48 383	683 950	26 302	710 252
Affectation du résultat			16 695		(16 695)				
Dividendes versés								(2 246)	(2 246)
Résultat net de l'exercice					85 464		85 464	4 220	89 684
Autres éléments du résultat global			(8 108)	4 280		(11 609)	(15 437)	731	(14 706)
Rémunérations en actions			761				761		761
Impacts des variations de périmètre			2 607				2 607	(394)	2 213
Autres variations			263				263	(338)	(75)
AU 31 DEC. 2016	19 672	19 134	598 267	(1 703)	85 464	36 774	757 608	28 275	785 883
Affectation du résultat			85 464		(85 464)				
Dividendes versés			318				318	(3 575)	(3 257)
Résultat net de l'exercice					119 662		119 662	5 967	125 629
Autres éléments du résultat global			72 403	291		(52 889)	19 805	(529)	19 276
Augmentation de capital								35	35
Rémunérations en actions			1 653				1 653		1 653
Impacts des variations de périmètre			667				667	(367)	300
Autres variations			-				-	-	-
AU 31 DEC. 2017	19 672	19 134	758 772	(1 412)	119 662	(16 115)	899 713	29 806	929 519

6.2. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2017

6.2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

XPO Logistics Europe est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, soumise aux dispositions du Code de commerce, dont le siège se situe 192 avenue Thiers - 69457 Lyon Cedex 06 - France.

La société est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Euronext, compartiment A.

Les comptes du Groupe ont été arrêtés par le Directoire en date du 26 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017.

Les comptes de XPO Logistics Europe et ses filiales sont depuis le 8 juin 2015 consolidés par intégration globale au sein du groupe XPO Logistics, Inc.

Les métiers du Groupe sont les suivants : Transport Solutions et Supply Chain.

6.2.2. Évènements de l'exercice

a) Titrisation de créances commerciales

En octobre 2017, XPO Logistics Europe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 270 millions d'euros pour une durée de trois ans. Ce programme, détaillé en note 7.2.10 a.2), a pour objectif d'apporter des liquidités complémentaires pour financer les opérations de XPO Logistics Europe.

b) Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté sont ceux détaillés au Chapitre 6 du Rapport Financier Annuel 2017.

6.2.3. Principes comptables généraux

a) Déclaration de conformité et base de préparation

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par *l'International Accounting Standards Board* (« IASB ») et tel qu'approuvé par l'Union européenne, consultable sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont disponibles sur demande au siège de la Société, ou sur le site internet <http://europe.xpo.com/>

Les comptes consolidés au 31 décembre ont été établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Ils sont présentés en milliers d'euros.

b) Évolution des règles et méthodes comptables

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des amendements concernant IAS 7 et IAS 12.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations, ou amendements non entrés en vigueur au sein de l'Union Européenne et dont la mise en application est non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, tels que :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » et amendements afférents « Clarifications de la norme » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements IFRS 2 « Classification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements IFRS 4 « Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4 » ;
- Amendements IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises » ;
- Amendements IAS 40 « Transfert d'immeubles de placements » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2014-2016 (modifications d'IFRS 1 et IAS 28) ;
- Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangères et contrepartie anticipée » ;
- Interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou amendements par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

Les normes IFRS 15 et IFRS 9 rentreront en vigueur dans les états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe a effectué les travaux de détermination des impacts de ces normes sur ses états financiers et les impacts attendus sont considérés comme non significatifs.

Dans le cadre d'IFRS 15, le groupe sera amené à capitaliser les coûts marginaux d'obtention de contrats ainsi que les coûts d'exécution de contrats qui étaient jusqu'à présent en charges. Les coûts supportés sont en moyenne de 4 à 6 millions d'euros par an et ils seront étalés sur la durée de vie des contrats, soit 4 à 5 ans en moyenne.

Le groupe prévoit d'appliquer IFRS15 par le biais de la méthode de l'impact cumulatif et de comptabiliser l'impact de la première application de la norme à la date de première application le 1er janvier 2018. Par conséquent, il n'appliquera pas les dispositions d'IFRS 15 à la période comparative présentée.

La norme IFRS 16 rentrera en vigueur dans les états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). Les loyers restant dus représentant un total de 1 114,9 millions d'euros au 31 Décembre 2017 sont présentés au paragraphe 6.2.8.f engagements hors bilan. Les travaux d'analyse et de mesure de l'incidence sont en cours ainsi que le choix des options de première application.

c) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont notamment les écarts d'acquisition,
- l'estimation des provisions, en particulier pour la valorisation des actifs et passifs liés aux engagements de retraite,
- la valorisation des relations clientèles,
- la reconnaissance des impôts différés actifs.

d) Conversion des éléments en devises

- **Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées**

Les transactions en devises constatées dans les comptes de charges et de produits sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires comptabilisés dans le bilan en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Certains prêts et emprunts libellés en devises étrangères sont considérés, en substance, comme faisant partie intégrante de l'investissement net dans une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, lorsque le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible. Les différences de change relatives à ces prêts et emprunts sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion, pour leur montant net d'impôts. Ce traitement spécifique s'applique jusqu'à la date de sortie définitive de l'investissement net ou au moment où le remboursement de ces emprunts ou dettes devient hautement probable.

- **Conversion des comptes des filiales étrangères**

Les bilans des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture et leurs comptes de résultat au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont comptabilisées dans les capitaux propres, dans la rubrique "Écarts de conversion".

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

6.2.4. Périmètre de consolidation

a) Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées, directement ou indirectement par la société XPO Logistics Europe, société mère du Groupe.

Les dates de clôture des différentes entités sont conformes à celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la note 6.2.14.

- **Contrôle**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le Groupe consolide des entités structurées françaises servant exclusivement au financement des tracteurs routiers. Ces entités dénommées Locad sont des GIE qui appartiennent majoritairement à un pool bancaire. Elles acquièrent un parc de véhicules correspondant aux besoins du Groupe qu'elles financent par l'intermédiaire d'emprunts auprès d'un pool bancaire. Ces véhicules sont donnés en location exclusive aux différentes sociétés françaises utilisatrices. Ces entités étant directement contrôlées opérationnellement par le Groupe et étant à sa disposition exclusive, conformément à IFRS 10, elles sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Ces sociétés bénéficient par ailleurs d'engagements fermes de la part des constructeurs de reprise de ces véhicules moteur.

- **Contrôle conjoint**

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

- **Influence notable**

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote dans l'entreprise détenue, il est notamment présumé avoir une influence notable, sauf à démontrer que ce n'est pas le cas.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'y pas de société dans laquelle le Groupe possède un contrôle majoritaire et qui ne soit pas consolidée.

- **Acquisition d'intérêts minoritaires**

Les compléments d'acquisitions d'intérêts minoritaires, sur les entités pour lesquelles le Groupe détient déjà le contrôle, sont imputés directement en capitaux propres.

b) Évolution du périmètre de consolidation

Conformément à IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges financières.

Les normes IFRS10 et IAS 32 conduisent les groupes en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires en dettes financières. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre la juste valeur actualisée du prix d'exercice des options et la valeur des intérêts minoritaires comptabilisée en dette.

Les réserves consolidées sont réajustées chaque année de la variation entre le prix d'exercice des options et la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction.

Pas d'évolution significative du périmètre de consolidation en 2017.

c) Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales, se répartit comme suit :

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Décaissement net suite à l'acquisition des intérêts ne conférant pas le contrôle	(361)	(1 264)
Encaissement suite à la cession d'activités (a)	346	475
Encaissement suite ajustement de prix Jacobson		4 528
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DE FILIALES	(15)	3 739

(a) Le groupe a cédé la totalité de sa participation dans la société NDO Lanka en mai 2017.

d) Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés			
Acquisition de titres (a)	néant	néant	néant
Garanties de passif (b)	22 767	23 593	27 249

(a) Engagements relatifs à l'acquisition de titres

Néant.

(b) Garanties de passif données :

Le Groupe a donné des garanties de passif au titre de la cession du site de Dagenham au Royaume-Uni.
Montant des franchises : 0,1 million d'euros

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements reçus			
Garanties de passif (c)	29 825	41 473	57 75

(c) Garanties de passif reçues :

Le Groupe bénéficie de garanties de passif au titre des acquisitions de TDG, Hopkinson et MGF et a bénéficié de garanties de passif au titre des acquisitions Jacobson Companies, Fiege et Daher.
Montant des franchises : 0,02 millions d'euros

e) Événements postérieurs à l'exercice

Néant.

6.2.5. Secteurs opérationnels

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par le Directoire pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. Le Directoire représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Trois secteurs opérationnels peuvent être distingués au sein du groupe :

- Des sociétés opérationnelles Transport en Europe, dont le rôle consiste à exploiter une flotte de véhicules et conducteurs, afin d'acheminer des flux physiques de marchandises adaptés aux besoins du client. En outre, en 2017, ont été rattachées à cette Business Unit, managérialement et opérationnellement, les sociétés du métier de Global Forwarding, activité développée par le Groupe depuis 2010, dont le rôle consiste à fournir des prestations d'organisation internationale de transport. Ainsi, cette dernière activité est désormais reportée au sein du secteur opérationnel Transport Solutions et ne constitue plus un secteur opérationnel à part entière. L'information comparative 2016 et 2015 a été retraitée en conséquence afin d'assurer la comparabilité des exercices.
- Des sociétés opérationnelles Supply Chain en Europe dont le rôle consiste à fournir des prestations d'entreposage auxquelles il faut ajouter des prestations complémentaires amont (préparation de commandes, personnalisation et localisation de produits, contrôle qualité...) et aval (gestion des circuits de distribution, reverse logistics).
- Des sociétés opérationnelles Supply Chain aux Etats-Unis dont le rôle consiste à fournir des prestations d'entreposage auxquelles il faut ajouter des prestations complémentaires amont (préparation de commandes, personnalisation et localisation de produits, contrôle qualité...) et aval (gestion des circuits de distribution, reverse logistics).

Les coûts des sociétés dites de service sont alloués aux sociétés opérationnelles. La mission de ces sociétés consiste à apporter aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur cœur de métier. Parmi ces sociétés, on retrouve la société holding ainsi que les holdings pays qui ont un rôle d'assistance notamment en matière de stratégie et de communication.

La pondération des métiers du Groupe peut être appréciée grâce aux informations sectorielles fournies ci-après.

a) Indicateurs clés par secteur opérationnel

M€	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Supply Chain US	Élimination des opérations inter sectorielles	Total
Chiffre d'affaires					
31/12/2015	2 402	2 432	682	(101)	5 415
31/12/2016	2 339	2 482	701	(97)	5 425
31/12/2017	2 367	2 719	732	(95)	5 723
Chiffre d'affaires inter-secteurs					
31/12/2015	(91)	(10)			(101)
31/12/2016	(89)	(8)			(97)
31/12/2017	(87)	(8)			(95)

M€	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Supply Chain US	Total
Résultat opérationnel (EBIT)				
31/12/2015	11,7	67,1	24,5	103,3
31/12/2016	40,0	117,9	47,0	204,9
31/12/2017	56,0	120,1	24,3	200,4
Flux de trésorerie d'exploitation				
31/12/2015	73,9	82,1	37,3	194,3
31/12/2016	103,5	143,2	86,0	332,6
31/12/2017	108,7	129,1	68,9	306,7

	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Supply Chain US	Total
Effectifs				
31/12/2015	14 499	26 271	5 450	46 220
31/12/2016	14 550	29 889	5 270	49 709
31/12/2017	14 816	32 116	5 161	52 093

b) Indicateurs clés par zone géographique

M€	France	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Espagne	Autres	Total
Chiffre d'affaires (1)						
31/12/2015	1 720	1 556	708	580	851	5 415
31/12/2016	1 717	1 530	720	586	872	5 425
31/12/2017	1 772	1 577	742	628	1 004	5 723
Actifs immobilisés (2)						
31/12/2015	369	485	726	179	210	1 969
31/12/2016	436	416	730	196	210	1 988
31/12/2017	493	409	623	203	206	1 934

(1) Les pays "autres" significatifs sont la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Suisse et l'Irlande.

(2) Écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles.

	France	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Espagne	Autres	Total
Effectifs						
31/12/2015	13 068	16 293	5 490	3 835	7 534	46 220
31/12/2016	13 351	18 700	5 298	4 537	7 823	49 709
31/12/2017	13 385	20 943	5 190	4 887	7 688	52 093

6.2.6. Données opérationnelles**a) Chiffre d'affaires**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Les revenus des prestations de services réalisées sont reconnus dès la réalisation des tâches convenues contractuellement.

b) Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2017 à 25,5 millions d'euros contre 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ils sont notamment composés de gasoil, de pièces de maintenance pour les véhicules et diverses fournitures consommables pour l'activité Supply Chain.

c) Risque sur matières premières

Conjointement avec ses activités Transport, Logistique et Transitaire Global, le Groupe est exposé aux fluctuations du prix du pétrole.

Le prix du carburant en Europe dépend des fluctuations du prix du pétrole, des taxes sur les carburants et du taux de change euro / dollar.

Pour l'exercice 2017, le poste carburant représente un montant d'environ 239 millions d'euros, répartis respectivement pour 174 millions d'euros en Transport Solutions, 50 millions d'euros en Supply Chain Europe et 15 millions d'euros pour Supply Chain US.

De janvier à décembre 2017, les volumes et les prix des carburants dans les 2 principaux pays ont été les suivants :

France (en €)

134 089 737 litres (35 379 878 US gallons) : 79% sur sites, 21% hors sites.

Le prix d'achat moyen est 0€981/litre (soit : 3€713/gallon)

Jour le moins cher : 22 juin à 0€900

Jour le plus cher : 28 décembre à 1€045

Variation : 16,11%

UK (en £)

73 811 294 (19 475 275 US gallons) : 60% sur sites, 40% hors sites.

Le prix d'achat moyen est £ 0.926/litre (£ 3.51/gallon).

Jour le moins cher: 26 juin : £ 0.875

Jour le plus cher: 16 novembre : £ 0.971

Variation : 11%

Les volumes en vrac en France sont achetés sur une base spot, tandis que le solde, acheté via des cartes de crédit, est facturé à un prix d'échelle moins le rabais négocié.

Au Royaume-Uni, le carburant est acheté exclusivement sur la base de Platt's, à la fois nos propres stations-service et stations-service avec des cartes de paiement.

En outre, le Groupe inclut des clauses d'ajustement de prix en cas de modification du prix d'achat du carburant dans ses contrats de clients de transport. Ces clauses sont spécifiques à chaque client.

Ces procédures signifient que pratiquement toutes les fluctuations du prix d'achat du carburant, en dehors des fluctuations économiques à court terme, peuvent être répercutées sur le prix de vente des clients. Toutefois, en raison des fluctuations spectaculaires du marché, l'ajustement des prix pour les fluctuations des prix des carburants peut s'avérer complexe.

Étant donné que le carburant représente une part importante des coûts de production, la Business Unit Transport Solutions établit un résumé mensuel des volumes consommés, des prix d'achat réels par rapport aux repères (par exemple Platt et DIMAH) et de la consommation hors site par pays. Pour les unités opérationnelles, le système informatique leur permet de surveiller la consommation par véhicule et par conducteur.

d) Clients et autres débiteurs courants

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement. Le risque est apprécié au cas par cas après une analyse préalable basée sur l'antériorité des créances. Les créances dépréciées sont constatées en perte lorsqu'elles sont jugées irrécouvrables.

La Société a mis en place des accords de cessions sans recours de créances d'exploitation (clients et autres débiteurs). Lorsque la société transfère au cessionnaire l'ensemble des risques et avantages inhérents à ces actifs financiers, les créances sont décomptabilisées à la date de transaction.

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Clients et comptes rattachés	1 106 999	1 018 527	995 929
Provisions pour dépréciations	(26 532)	(27 190)	(20 837)
Clients	1 080 467	991 337	975 092
Créances fiscales et sociales	102 706	102 623	89 498
Avances et acomptes versés	20 214	15 376	9 856
Charges constatées d'avance	59 333	50 362	63 271
Autres créances diverses	200 116	49 748	18 582
Autres créances	382 369	218 109	181 208
Créances d'impôt courant	16 233	17 212	51 072

Les créances fiscales et sociales correspondent essentiellement à de la TVA déductible.

Les variations des dépréciations des créances clients s'analysent comme suit :

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Ouverture	(27 190)	(20 837)	(21 563)
Dotations de la période	(5 622)	(14 875)	(3 922)
Reprises utilisées	3 140	7 428	2 690
Reprises non utilisées	2 439	1 174	1 164
Variations de périmètre et reclassements	455	(110)	951
Écarts de conversion	246	31	(158)
Clôture	(26 533)	(27 190)	(20 837)

L'échéancier des créances clients se détaille comme suit :

K€	Total	Non échues et non dépréciées	Échues de 0 à 90 jours	Échues de plus de 90 jours
31/12/2015	975 092	582 781	377 218	15 093
31/12/2016	991 337	644 411	310 432	36 493
31/12/2017	1 080 467	736 492	361 649	35 390

Les créances échues depuis plus de 90 jours ne portent pas intérêt.

e) Fournisseurs et autres créanciers courants

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	868 511	827 990	686 973
Dettes d'impôt courant	16 705	38 065	27 461
Autres dettes fiscales	131 625	120 907	123 380
Autres dettes sociales	246 374	250 445	243 431
Autres dettes courantes	272 283	61 028	72 239
Autres dettes	650 282	432 379	439 050

6.2.7. Charges et avantages au personnel

a) Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS19 révisée, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013.

- **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs afférents qui leur sont dédiés.

Cette évaluation est établie par des actuaires indépendants en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière sur une base individuelle (méthode dite des unités de crédit projetées), qui repose sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation d'effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes et d'une actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en Autres éléments du résultat global.

Le coût des services passés, les coûts d'intérêts et les coûts administratifs sont comptabilisés en compte de résultat.

- **Régimes à cotisations définies**

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

- **Autres avantages long terme**

Les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) incluent principalement les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail pour les seules sociétés françaises de la Business Unit Supply Chain. Les engagements correspondants font l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes modalités que les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La charge afférente est consolidée en compte de résultat.

- **Description des régimes**

Les engagements de retraite et avantages assimilés à prestations définies contractés par les sociétés du Groupe sont :

- les régimes d'indemnités de fin de carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur (Transports Routiers, Services de l'Automobile, Syntec & Entreprises de Propreté),
- le régime du "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) pour les sociétés italiennes,
- les régimes de retraites pour certaines sociétés du Royaume-Uni (aujourd'hui fermés aux nouveaux entrants), d'Irlande, d'Allemagne et des Pays-Bas.

Le montant à décaisser par le Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond aux prestations payées aux employés, aux contributions du Groupe aux fonds, déduction faite des prestations payées directement par ces fonds.

• **Hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

En%	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
	Royaume-Uni	France	Royaume-Uni	France	Royaume-Uni	France
Taux d'actualisation pour obligation de prestations définies	2,53	1,3	2,70	1,5	3,75	2,0
Taux d'actualisation pour coût net des intérêts	2,21		2,70			
Taux d'inflation (RPI)	3,10		3,30		3,0	
Taux d'inflation (CPI)	2,00	1,70	2,20	1,70	2,0	1,75
Taux de progression des pensions					2,0 à 2,9	
Taux de progression des salaires						
- Conducteurs		2,0		2,0		2,0
- Autres		1,5		1,5		1,5
Taux de mobilité						
- Transport Solutions		6,4		6,2		6,2
- Supply Chain		4,5		4,7		4,7
Tables de mortalité	S2 tables with adjustments of 110% to reflect results of mortality study – CMI 2016 1,25%	INSEE TD/TV 2012-2014	CSPS: 120% of S2PxA tables, CMI_2013 projections with 1.5% long-term rate of improvement TDG: S1NxA tables, CMI_2011 projections with 1% long-term rate of improvement	INSEE TD/TV 2012-2014		INSEE TD/TV 2011-2013

Pour la France, les âges de départ à la retraite tiennent compte pour les conducteurs routiers d'une possibilité de fin d'activité à partir de 57 ans.

Les taux d'actualisation sont déterminés par zone géographique par référence aux taux des obligations à long terme du secteur privé.

• **Juste valeur des actifs investis par niveau et tableau de flux du niveau 3 - Royaume- Uni**

En millions de livres sterling	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	47,7			47,7
Placements à revenu fixes				
<i>Emprunts d'Etat</i>		274,6		274,6
<i>Fonds communs de placement obligataires</i>		216,4		216,4
<i>Placements Privés</i>			-	-
Instruments dérivés				
<i>Dérivés sur actions</i>		40,2		40,2
<i>Dérivés de taux d'intérêts</i>		9,7		9,7
<i>Dérivés de change</i>		-		-
Immobilier			-	-
Fonds spéculatifs			30,9	30,9
Fonds diversifiés multi actifs				
<i>Diversification en « Risk Parity »</i>		203,9		203,9
<i>Allocation dynamique d'actifs</i>		204,8		204,8
Total en millions de livres sterling	47,7	949,6	30,9	1 028,2
Total en millions d'euros	53,7	1 070,3	34,8	1 158,8
	5%	92%	3%	100%

En millions de livres sterling	Placements privés	Fonds spéculatifs	Immobilier	TOTAL Niveau 3
Solde au 31/12/2016	27,4	28,1	0,03	55,6
Revenus des actifs				
Actifs détenus en fin d'exercice	-	2,8	-	2,8
Ventes	(27,4)	-	0,03	(27,5)
Solde au 31/12/2017	-	30,9	-	30,9

- Détail et évolution des engagements et provisions

K€	31/12/2017		
	France et autres	Royaume-Uni	Total
Provision nette des surplus à l'ouverture	34 601	27 768	62 369
Charges (produit) de la période	3 465	1 660	5 125
Entrées de périmètre	624	-	624
Prestations payées par l'employeur	(1 762)	-	(1 762)
Contributions versées aux fonds de pension	(2 087)	(11 766)	(13 853)
Éléments du résultat global	467	(88 647)	(88 180)
Effets de la conversion	13	204	217
Provision nette des (surplus) à la clôture	35 321	(70 782)	(35 461)
Dont provision et fonds de pension déficitaires	40 213	-	40 213
Dont fonds de pension en (surplus)	(4 892)	(70 782)	(75 674)
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 125	-	3 125
Coûts administratifs	-	1 471	1 497
Coûts (produits) d'intérêts	421	571	998
Coûts (produits) des services passés	-	-	-
Réductions, cessations – curtailment gains	(81)	(389)	(470)
Charge de la période	3 465	1 660	5 125
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	37 433	1 172 744	1 210 177
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 125	-	3 125
Coûts administratifs	-	-	-
Coûts (produits) d'intérêts	421	30 189	30 610
Pertes (gains) actuariels	(227)	(391)	(618)
Effets des regroupements d'entreprises	628	-	628
Réductions et cessations	-	(389)	(389)
Modifications de régime et changement d'hypothèse	582	(17 041)	(16 459)
Coûts des services passés	-	-	-
(Gains) et pertes d'expériences	-	(3 300)	(3 300)
Prestations versées	(1 762)	(53 190)	(54 952)
Effets de la conversion	13	(40 517)	(40 504)
Valeur actualisée des engagements à la clôture	40 213	1 088 106	1 128 319
Valeur actualisée des actifs des régimes à l'ouverture	2 858	1 144 977	1 147 835
Rendement réel des actifs des régimes	-	29 612	29 612
Pertes (gains) actuariels	-	67 915	67 915
Contributions versées	2 087	11 766	13 853
Prestations payées	-	(53 190)	(53 190)
Coûts administratifs	-	(1 471)	(1 471)
Réductions et cessations – curtailment & settlements	-	-	-
Effets des regroupements d'entreprises/cession du fonds	(53)	-	(53)
Effets de la conversion	-	(40 720)	(40 720)
Valeur actualisée des actifs des régimes à la clôture	4 892	1 158 888	1 163 780

K€	31/12/2016			31/12/2015		
	France et autres	Royaume-Uni	Total	France et autres	Royaume-Uni	Total
Provision nette des surplus à l'ouverture	31 496	77 907	109 403	30 093	57 720	87 813
Charges (produit) de la période	1 978	(36 161)	(34 183)	2 730	4 226	6 956
Entrées de périmètre	725	-	725	408	(1)	407
Prestations payées par l'employeur	(1 088)	-	(1 088)	(1 879)	(249)	(2 128)
Contributions versées aux fonds de pension	570	(12 854)	(12 284)	(429)	(15 177)	(15 606)
Éléments du résultat global	929	8 250	9 179	572	28 039	28 611
Effets de la conversion	(8)	(9 375)	(9 383)	1	3 349	3 350
Provision nette des (surplus) à la clôture	34 601	27 768	62 369	31 496	77 907	109 403
Dont provision et fonds de pension déficitaires	37 446	27 768	65 214	34 931	77 907	112 838
Dont fonds de pension en (surplus)	(2 845)	-	(2 845)	(3 435)	-	(3 435)
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 538	-	1 538	2 256	-	2 256
Coûts administratifs	444	1 782	2 226	0	2 297	2 297
Coûts (produits) d'intérêts	506	2 360	2 866	474	1 929	2 403
Coûts (produits) des services passés	(52)	(38 317)	(38 369)	-	-	-
Réductions, cessations – curtailment gains	(458)	(1 985)	(2 443)	-	-	-
Charge de la période	1 978	(36 161)	(34 183)	2 730	4 226	6 956
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	34 932	1 184 522	1 219 454	33 100	1 163 271	1 196 371
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 961	-	1 961	2 256	2 297	4 553
Coûts administratifs	-	1 782	1 782	-	-	-
Coûts (produits) d'intérêts	506	38 925	39 431	474	43 388	43 862
Pertes (gains) actuariels	2	235 968	235 970	572	(45 509)	(44 937)
Effet des regroupements d'entreprises	712	(732)	(20)	408	0	408
Réductions et cessations	(458)	(23 822)	(24 280)	-	-	-
Modifications de régime et changement d'hypothèse	54	(38 317)	(38 263)	-	-	-
Coûts des services passés	1 311	-	1 311	-	-	-
Gains) et pertes d'expériences	(490)	-	(490)	-	-	-
Prestations versées	(1 088)	(49 430)	(50 518)	(1 879)	(50 725)	(52 604)
Effet de la conversion	(9)	(176 151)	(176 160)	1	71 801	71 802
Valeur actualisée des engagements à la clôture	37 433	1 172 744	1 210 177	34 932	1 184 522	1 219 454
Valeur actualisée des actifs des régimes à l'ouverture	3 436	1 106 615	1 110 051	3 007	1 105 551	1 108 558
Rendement réel des actifs des régimes	-	36 565	36 565	-	41 459	41 459
Pertes (gains) actuariels	-	227 718	227 718	-	(73 548)	(73 548)
Contributions versées	-	12 854	12 854	429	15 177	15 606
Prestations payées	(591)	(49 430)	(50 021)	-	(50 476)	(50 476)
Réductions et cessations – curtailment & settlements	-	(21 837)	(21 837)	-	-	-
Effets des regroupements d'entreprises/cession du fonds	13	(732)	(719)	-	-	-
Effets de la conversion	-	(166 776)	(166 776)	-	68 452	68 452
Valeur actualisée des actifs des régimes à la clôture	2 858	1 144 977	1 147 835	3 436	1 106 615	1 110 051

- **Sensibilité des engagements**

La sensibilité des engagements aux variations des hypothèses clés est la suivante :

Variation de l'engagement en M€	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au taux de progression des salaires
France		
- 0,5%	1,6	(1,4)
- 0,25%	0,8	(0,7)
+ 0,25%	(0,7)	0,8
+ 0,5%	(1,4)	1,5

Variation de l'engagement en M£	Sensibilité au taux d'actualisation
Royaume Uni	
+0,25%	(38,9)

b) Paiements fondés sur les actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'actions de performance ou de rémunérations réglées en trésorerie indexées sur le cours de l'action XPO Logistics, Inc. (« phantom shares »).

Ces opérations sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits

- Pour les plans réglés en instruments de capitaux propres, la contrepartie de cette charge est un compte de situation nette spécifique.
- Pour les plans réglés en trésorerie, la contrepartie de cette charge est une dette de personnel.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée a minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon aux membres du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Certains salariés du Groupe bénéficient de plans d'actions de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

	ACTIONS DE PERFORMANCE XPO Inc.
Date de l'Assemblée XPO Logistics, Inc.	08/09/2015
Date d'attribution	30/06/2016
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	335 953
Pour les Mandataires sociaux	-
Fin de période d'acquisition (<i>F : France I : International</i>)	F&I 30/06/2019
Fin de période de conservation (<i>F : France I : International</i>)	F&I 30/06/2019
Date de délivrance	10/07/2019
Cours de l'action à la date juridique d'attribution	26,26 USD
Nombre d'actions annulées en 2016	26 217
Nombre d'actions restantes au 31/12/2016	309 736
Nombre d'actions annulées en 2017	20 762
Nombre d'actions restantes au 31/12/2017	288 974

Les mandataires sociaux bénéficient d'une rémunération réglée en trésorerie indexée sur le cours de l'action XPO Logistics, Inc. (« phantom shares »). Cette rémunération est basée :

- sur un nombre total de 338 133 actions attribuée en février 2016, dont l'acquisition des droits, soumise à conditions de performance, se fait en quatre tranches de 25% du nombre total d'actions à chacun des quatre premiers anniversaires de la date d'attribution ;
- sur un nombre total de 34 674 actions attribuée en août 2017, dont l'acquisition des droits, soumise à conditions de performance, se fait à la fin d'une période de 3 ans après la date d'attribution.

La charge de l'exercice 2017 relative aux rémunérations fondées sur des actions est de 8 936 K€ (hors contributions sociales).

c) Rémunération des dirigeants (Parties liées)

• Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Nature de la charge			
Avantages du personnel à court terme	1 840	2 835	4 232
Avantages postérieurs à l'emploi			
Autres avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat			1 956
Avantages au titre de paiements fondés sur les actions	6 623	3 927	1 610
Jetons de présence	117	126	177

• Rémunérations allouées sous forme d'actions aux dirigeants

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Souscriptions de l'exercice			
Actions de performance			
Levées de l'exercice			
Bons de souscription d'actions			
Annulations de l'exercice			
Actions de performance			(2 000)
Cessions de l'exercice			
Bons de souscription d'actions			(110 000)
Stock détenu à la fin de l'exercice			
Bons de souscription d'actions	-	-	-
Actions de performance	-	-	-

Les salariés du Groupe ainsi que la Direction ne bénéficient pas d'autres avantages ; notamment, il n'existe pas de retraite chapeau pour les dirigeants.

d) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

La 3ème loi de finances rectificative 2012 en France a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), correspondant à un crédit d'impôt (imputable sur l'impôt ou remboursable au bout de 3 ans) assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC (7% en 2017 et 6% en 2016). Le Groupe a choisi de présenter le CICE en déduction des charges de personnel. Le CICE comptabilisé en 2017 est de 22,4 millions d'euros contre 18,9 millions d'euros en 2016.

e) Engagements hors bilan liés au personnel

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés			
Contribution aux régimes de retraite à prestations définies UK et Irlande (K€)	11 092	63 071	117 623

Engagement de paiement de contributions relatif aux régimes de retraite à prestations définies UK à fin décembre 2017 (montants non actualisés) :

En K€	
1 an	11 092
de 1 à 5 ans	-
plus de 5 ans	-
Total	11 092

6.2.8. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition sont à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés à travers la valorisation des UGT auxquelles ils se rattachent. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence".

Variation de la valeur nette (en K€)	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Supply Chain US	Total
Valeur nette au 31/12/2015	289 828	340 957	426 226	1 057 011
Variation des écarts 2016	628	(628)		
Dépréciations 2016				
Effets de change	(14 879)	(29 375)	13 990	(30 264)
Valeur nette au 31/12/2016	275 577	310 954	440 216	1 026 747
Variation des écarts 2017				
Dépréciations 2017				
Effets de change	(4 102)	(6 210)	(53 297)	(63 609)
Valeur nette au 31/12/2017	271 475	304 744	386 919	963 138
Dont dépréciations cumulées	(19 028)			(19 028)

Suite à la réorganisation interne décrite en note 6.2.5 – secteurs opérationnels (rattachement des opérations de commissionnaire de transport à la business unit Transport Solutions), les écarts d'opérationnels (rattachement des opérations de commissionnaire de transport à la business unit Transport Solutions), les écarts d'acquisition relatifs à l'activité Global Forwarding sont désormais présentés au sein de la Business Unit Transport Solutions. L'information comparative 2015 et 2016 a été retraitée en conséquence.

La méthodologie de dépréciation des goodwill et les tests de sensibilité sont présentés en note 6.2.8.e)

Détail des écarts d'acquisition par UGT (en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Supply Chain France	42 253	42 253	42 253
Supply Chain UK	170 834	177 005	206 376
Supply Chain Italie	38 131	38 131	38 131
Supply Chain Espagne	33 370	33 370	33 370
Supply Chain Benelux	18 724	18 724	18 724
Supply Chain autres pays	1 434	1 471	1 476
Transport Solutions UK	100 907	104 003	118 735
Transport Solutions France	15 997	15 991	15 995
Distribution France	91 044	91 044	91 044
Transport Solutions & Distribution Iberia	50 251	50 251	50 251
Transport Solutions autres pays	13 275	14 287	14 431
Supply Chain US	386 919	440 216	426 226
TOTAL	963 138	1 026 747	1 057 011

b) Autres immobilisations incorporelles

- **Relations clientèles**

Conformément à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 38, les relations clients identifiées lors de l'acquisition des groupes Christian Salvesen, TDG et Jacobson sont évaluées en fonction de la marge générée par le chiffre d'affaires prévisionnel et de la rémunération du capital, sur une durée estimée par référence au taux d'attrition observé.

Ces actifs sont amortis linéairement sur une durée de 11 à 20 ans selon les entités.

Les contrats spécifiques à durée indéterminée ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés.

- **Logiciels**

Les coûts de développement des logiciels générés en interne inscrits à l'actif du bilan sont de deux ordres :

- des dépenses externes (licences, recours à des sociétés spécialisées...),
- ainsi que les coûts directs des collaborateurs associés au projet, pendant les phases de conception, paramétrage et recette.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 12 à 60 mois.

K€	Concessions, brevets, licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute			
Valeur au 31 décembre 2015	59 077	419 914	478 991
Acquisitions	9 876	3 258	13 134
Cessions	(4 520)	0	(4 520)
Écarts de conversion	(1 363)	(6 671)	(8 034)
Variations de périmètre et reclassements	(540)	591	51
Valeur au 31 décembre 2016	62 530	417 092	479 622
Acquisitions	18 602	117	18 719
Cessions	(1 413)	0	(1 413)
Écarts de conversion	(673)	(34 883)	(35 556)
Variations de périmètre et reclassements	8 117	137	8 254
Valeur au 31 décembre 2017	87 163	382 463	469 626
Amortissements, dépréciations			
Valeur au 31 décembre 2015	(49 537)	(67 840)	(117 377)
Dotations	(5 836)	(19 650)	(25 486)
Reprises	4 472	0	4 472
Écarts de conversion	1 046	5 631	6 677
Variations de périmètre et reclassements	815	2	817
Valeur au 31 décembre 2016	(49 040)	(81 857)	(130 897)
Dotations	(6 900)	(19 473)	(26 373)
Reprises	1 398	(3)	1 395
Écarts de conversion	536	6 058	6 594
Variations de périmètre et reclassements	(7 101)	580	(6 521)
Valeur au 31 décembre 2017	(61 106)	(94 696)	(155 802)
Valeur nette au 31 décembre 2015	9 540	352 074	361 614
Valeur nette au 31 décembre 2016	13 490	335 235	348 725
Valeur nette au 31 décembre 2017	26 057	287 767	313 825

Les relations clientèles à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée valorisés lors des différentes acquisitions sont regroupés dans le poste « Autres immobilisations incorporelles » pour un

montant net global de 284,1 millions d'euros au 31/12/2017 contre 331,4 millions d'euros au 31/12/2016 et 351,7 millions d'euros au 31/12/2015.

Les relations clients sont à durée d'utilité déterminée pour 232,8 millions d'euros et indéterminée pour 51,3 millions d'euros.

Le test de dépréciation des relations client est inclus dans celui des actifs longs termes (cf. note 6.2.8.e) et n'a révélé aucune perte de valeur.

c) Immobilisations corporelles

• Matériel de transport

Le matériel de transport est initialement comptabilisé à son coût d'acquisition. Le Groupe apprécie chaque année les conditions de marché ainsi que les conditions de reprise qui lui sont accordées par ses fournisseurs. Ces conditions sont fonction de l'année d'acquisition et du type de véhicule (tracteur, semi-remorque, porteur).

En fonction de ces critères, le Groupe projette linéairement une durée d'utilisation estimée des véhicules et en déduit une durée d'amortissement. L'amortissement pratiqué sur les véhicules est donc linéaire sur une durée allant actuellement de 66 mois à 152 mois.

• Autres immobilisations corporelles

Les investissements en immobilisations corporelles sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- constructions : linéaire sur une durée allant de 15 à 40 ans,
- agencements de construction : linéaire sur 10 ans,
- installations techniques, matériels et outillage industriel : linéaire sur 5 ans,
- autres immobilisations corporelles : linéaire sur 3 à 10 ans.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont revues chaque année. Des tests de perte de valeur sont effectués lorsque des indicateurs sont rencontrés (valeur de marché pour l'immobilier).

K€	Terrains et agencements	Constructions	Matériel et outillage	Matériel de transport	Autres immo. corporelles	Avances et acomptes	Total
Valeur brute							
Valeur au 31 décembre 2015	37 684	197 314	249 314	560 758	159 357	15 353	1 219 780
Acquisitions	58	27 512	29 983	144 749	16 539	9 371	228 212
Cessions	(1 462)	(3 877)	(13 677)	(108 033)	(10 688)	0	(137 737)
Écarts de conversion	(1 515)	(5 358)	(8 256)	(11 753)	(1 436)	(555)	(28 873)
Var. périmètre et reclassements	0	5 221	24 465	1 280	1 033	(11 333)	20 666
Valeur au 31 décembre 2016	34 765	220 812	281 829	587 001	164 805	12 836	1 302 048
Acquisitions	76	16 950	45 368	130 520	22 424	7 230	222 568
Cessions	(1)	(2 259)	(18 070)	(100 866)	(8 176)		(129 372)
Écarts de conversion	(300)	(5 478)	(6 762)	(7 199)	(4 672)	(470)	(24 881)
Var. périmètre et reclassements	0	(5 100)	8 463	3 748	(3 701)	(4 148)	(738)
Valeur au 31 décembre 2017	34 541	224 925	310 828	613 203	170 681	15 448	1 369 626
Amortissements, dépréciations							
Valeur au 31 décembre 2015	(6 286)	(125 051)	(161 966)	(256 973)	(119 569)		(669 845)
Dotations	(28)	(12 426)	(28 167)	(68 501)	(17 377)		(126 499)
Reprises	623	2 989	12 182	76 021	9 397		101 212
Écarts de conversion	424	1 560	4 495	5 115	1 155		12 749
Var. périmètre et reclassements	0	(2 430)	(4 860)	(15)	(329)		(7 634)
Valeur au 31 décembre 2016	(5 267)	(135 358)	(178 316)	(244 353)	(126 723)		(690 017)
Dotations	(21)	(16 414)	(28 116)	(73 711)	(20 427)		(138 689)
Reprises	1	1 765	15 519	72 490	7 458		97 233
Écarts de conversion	52	3 409	4 254	3 852	3 622		15 189
Var. périmètre et reclassements	2 062	94	(805)	(1 377)	3 244		3 218
Valeur au 31 décembre 2017	(3 173)	(146 504)	(187 464)	(243 099)	(132 826)		(713 066)
Valeur nette décembre 2015	31 398	72 263	87 348	303 785	39 788	15 353	549 936
Valeur nette décembre 2016	29 498	85 454	103 513	342 648	38 082	12 836	612 031
Valeur nette décembre 2017	31 367	78 421	123 364	370 104	37 854	15 448	656 559

d) Contrats de location

• Location financement

Les contrats de location financement transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ils correspondent aux principaux indicateurs retenus par la norme IAS 17 soit :

- transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail.

Le Groupe porte les contrats de location financement à l'actif de son bilan au moment du début de la location. Les immobilisations acquises via des contrats de location financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Autrement, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Le Groupe est parfois amené à procéder à des opérations de cession-bail de certains actifs. Conformément à la norme IAS 17, le traitement comptable de ces transactions dépend notamment des éléments suivants :

- qualification ultérieure du contrat mis en place (contrat de location simple ou contrat de location financement),
- conditions de vente du bien antérieurement détenu (prix de vente aux conditions de marché).

• Locations simples

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans la majorité des cas sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers restant dus sont présentés au paragraphe 7.2.9.f engagements hors bilan.

Les biens pris en location financement inclus dans les immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

K€	Valeurs brutes			Amortissements, dépréciations		
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Terrains et agencements	3 542	3 542	3 542			
Constructions	10 362	10 362	10 362	(6 481)	(6 053)	(5 625)
Matériel et outillage	20 472	19 980	19 976	(6 905)	(4 967)	(2 956)
Matériel de transport	153 248	94 395	45 818	(27 871)	(20 161)	(19 255)
Autres immo. Corporelles	13	13		(5)	(2)	
TOTAL	187 367	128 292	79 698	(41 262)	(31 183)	(27 836)

e) Tests de perte de valeur

• Actifs non-courants

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs non-courant selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité,
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation de chaque UGT est effectué au minimum une fois par an, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Les écarts d'acquisition individuels sont rattachés à l'UGT de l'activité à laquelle ils se rapportent.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auxquels s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Les hypothèses clefs retenues dans le plan d'affaires sont fonction de la rentabilité actuelle des UGT, de leur potentiel de progression apprécié par rapport à la profitabilité structurelle des autres UGT de la business unit, ainsi que des perspectives de croissance de leur marché. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par zone géographique par l'entreprise.

• Participations dans les entreprises associées

Des tests de dépréciation sur les valeurs des participations dans les entreprises associées sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise associée opère, ou une baisse importante ou prolongée de la valeur boursière du titre, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont conduits conformément aux dispositions des normes IAS 28 et IAS 36, par comparaison entre la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée et la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée à laquelle elle se rattache.

• Hypothèses

Les principales hypothèses utilisées pour la réalisation des tests de dépréciations sont les suivantes :

Coût moyen pondéré du capital par UGT	31/12/2017	31/12/2016
Supply Chain France	7,0%	6,8%
Supply Chain UK	7,1%	7,2%
Supply Chain Italie	8,3%	8,3%
Supply Chain autres pays	7,9%	8,0%
Supply Chain Espagne	7,7%	7,9%
Supply Chain Benelux	7,0%	6,9%
Transport Solutions UK	7,1%	7,2%
Transport Solutions France	7,0%	6,8%
Distribution France	7,0%	6,8%
Transport Solutions & Distribution Espagne	7,7%	7,9%
Transport Solutions autres pays	7,9%	8,0%
Supply Chain US	6,8%	6,6%

Le taux de croissance à long terme utilisé pour l'ensemble des UGT est de 2,0%, identique à l'exercice précédent.

L'ensemble des UGT a fait l'objet de tests de dépréciation en 2017.

- **Sensibilité**

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

- réduction de 0,5% du taux de croissance long terme (soit un taux de 1,5% au lieu de 2,0%)
- augmentation de 0,5% du coût moyen pondéré du capital,
- réduction du chiffre d'affaires de 5%,
- réduction du résultat opérationnel de 5%.

La valeur d'utilité de l'ensemble des UGT demeure supérieure à leur valeur nette comptable.

f) Engagements hors bilan liés aux actifs immobilisés et aux contrats de location

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés			
Loyers immobiliers	1 018 883	1 121 837	1 151 729
Loyers matériels de transport	96 055	150 804	162 914

Les engagements relatifs aux loyers correspondent aux loyers dus entre le 1^{er} janvier 2018 et la première possibilité légale de sortie du bail. Ils s'échelonnent comme suit :

En K€	Loyers immobiliers	Loyers matériels de transport
1 an	249 267	33 047
de 1 à 5 ans	498 190	58 641
plus de 5 ans	271 426	4 367
Total	1 018 883	96 055

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements reçus			
Loyers immobiliers	3 970	3 972	3 439
Engagement de reprise constructeurs	152 099	152 091	163 846

6.2.9. Provisions et passifs éventuels

a) Provisions

- **Principe général**

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite, résultat d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables. Elles font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif. L'effet de cette actualisation est constaté en résultat financier le cas échéant.

- **Modalités particulières**

Les provisions de propre assureur, relatives aux sinistres, sont évaluées sur la base des réclamations reçues à la date d'arrêté des comptes et des réclamations encourues mais non reçues.

La provision IBNR britannique est liée au coût estimé des demandes d'indemnisation suite à un préjudice sur tiers lié principalement aux véhicules et à la responsabilité civile employeur. La franchise à la charge de l'entreprise ou la valeur du préjudice non assurée à l'extérieur composent cette provision. Les demandes d'indemnisation sont payables à moins d'un an, mais la Direction Générale anticipe, compte tenu du délai des demandes et des recours en justice possibles, que la durée de vie moyenne de ces provisions est supérieure à 5 ans.

Les provisions pour remise en état de bâtiments concernent principalement les sites logistiques britanniques pris en locations simples vis-à-vis de bailleurs tiers et couvrent les coûts probables de remises en état lors de la restitution de ceux-ci. Elles sont évaluées sur la base des coûts de remises en état attendus au terme du bail et actualisés à la date de clôture. Elles sont constituées linéairement sur la durée estimée du bail à mesure de l'utilisation de bâtiments. Le cas échéant si une obligation de remise en état existe dès l'entrée en location, indépendamment de l'utilisation future du bâtiment, la provision pour remise en état est constituée en totalité lors de l'entrée en location en contrepartie d'un actif, lequel est amorti sur la durée du bail.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37, à savoir :

- s'il existe un plan formalisé et détaillé précisant à minima :
 - l'activité ou la partie d'activité concernée,
 - la localisation,
 - la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés,
 - les dépenses qui seront engagées,
 - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre,
- si l'entreprise a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre lors de la restructuration.

Pour un contrat logistique, les provisions pour contrats déficitaires sont constatées lorsque les coûts nécessaires à la réalisation des obligations contractuelles sont supérieurs aux revenus tirés du contrat.

K€	Valeur au 31 déc 2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	Variations de périmètre	Autres éléments du résultat global	Reclassements et autres variations	Effets de conversion	Valeur au 31 déc 2016
Sinistres	12 587	5 497	(3 537)	(2 284)			1	(975)	11 289
Litiges et risques sociaux	22 742	7 397	(8 241)	(1 598)			(123)	(214)	19 963
Litiges et risques fiscaux	2 075	3 872	0	(5)			0	14	5 956
Avantages au personnel	112 838	22 736	(32 092)	(38 791)		9 179	728	(9 383)	65 215
Restructurations	16 482	8 314	(9 324)	(1 887)			0	(11)	13 574
Remises en état	22 736	5 472	(4 049)	(3 380)			(4 735)	(2 487)	13 557
Loyers Onéreux	20 626	3 419	(6 985)	0			0	(1 808)	15 252
Contrats Onéreux	3 598	3 134	(2 398)	0			2	(25)	4 311
Provisions environnement	3 749	219	(166)	(229)			1 124	(350)	4 347
Litiges clients / fournisseurs	9 893	5 397	(4 559)	(847)			52	(316)	9 620
Autres provisions	10 576	(34)	(10 067)	(15)			36	(51)	445
TOTAL	237 903	65 423	(81 418)	(49 036)	0	9 179	(2 915)	(15 606)	163 529

K€	Valeur au 31 déc 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	Variations de périmètre	Autres éléments du résultat global	Reclassements et autres variations	Effets de conversion	Valeur au 31 déc 2017
Sinistres	11 289	5 009	(4 911)	(2 471)				(147)	8 769
Litiges et risques sociaux	19 963	2 853	(4 269)	(2 991)			101	(28)	15 631
Litiges et risques fiscaux	5 956	219	(1 806)	(2 090)			(1 017)	(28)	1 235
Avantages au personnel	65 215	5 521	(13 924)			(88 180)	72 219	(637)	40 213
Restructurations	13 574	4 601	(9 492)	(2 615)			(85)	(84)	5 899
Remises en état	13 557	2 949	(1 655)	(469)			0	(467)	13 915
Loyers Onéreux	15 252	107	(3 038)	(180)			1 564	(322)	13 384
Contrats Onéreux	4 311		(1 039)				(1 961)	(18)	1 293
Provisions environnement	4 347	438	(1 299)				2 062	(95)	5 452
Litiges clients / fournisseurs	9 620	644	(4 522)	(1 933)			569	(79)	4 297
Autres provisions	445	461	(40)	(12)			(175)	(25)	654
TOTAL	163 529	22 801	(45 996)	(12 762)		(88 180)	73 277	(1 929)	110 740

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, les avantages au personnel des salariés britanniques (ex Christian Salvesen et ex TDG) sont en surplus et sont inclus dans le poste Autres actifs non courants (cf. note 6.2.7.a). Ils étaient inclus dans les provisions pour avantages au personnel pour un montant de 27,8 millions d'euros à fin décembre 2016.

Les provisions pour sinistres comprennent la provision IBNR britannique pour un montant de 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

b) Passifs éventuels

Par opposition à la définition d'une provision rappelée ci-dessus, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable, soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

- Mise à jour des litiges relatifs à la sous-traitance internationale de transport

Conformément à notre demande et avant tout examen du fond du dossier, le Tribunal s'est prononcé le 5 mai 2015 sur la régularité de la procédure suivie pendant la phase d'enquête précédant l'ouverture du procès. Il a considéré que les arguments en nullité soulevés par notre défense étaient fondés. En conséquence, l'essentiel des éléments de l'enquête préliminaire ont été annulés.

A la suite de cette décision, l'examen des pièces restantes du dossier a été fixé au 7 mars 2016. A l'issue de cette audience, le tribunal correctionnel de Valence a, par décision rendue le 26 mai 2016, fait pleinement droit aux arguments de la défense et a relaxé l'ensemble des sociétés et personnes physiques concernées. Le Parquet a fait appel de cette décision.

Dans l'attente du jugement d'appel, la société a conservé sa position historique de ne provisionner aucune somme au titre de ce litige.

6.2.10. Financement et instruments financiers

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les emprunts bancaires et obligataires, découverts bancaires et dettes de location financement qui, après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie, composent l'endettement financier net (cf. note 6.2.10.a.2)
- les prêts et autres actifs financiers long terme (cf. note 6.2.10.a.4) ;
- les instruments dérivés (cf. note 6.2.10.a.3) ;
- les autres actifs et passifs financiers courants et non courants (cf. note 6.2.10.a.1).

a.1) Valeur des actifs et passifs financiers

K€	Valeur comptable	Actifs ou passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs ou passifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs ou passifs évalués au coût amorti	Instruments dérivés
31 décembre 2016							
Actifs non courants	72 467			25	72 442		
Créances clients	991 337				991 337		
Autres créances et actifs courants	235 321				235 321		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 443	115 443					
Total actifs financiers	1 414 568	115 443		25	1 299 100		
Dettes financières	1 094 480					1 094 480	
Découverts	10 460	10 460					
Autres passifs non courants	14 664					14 786	(121)
Dettes fournisseurs	827 990					827 990	
Dettes d'impôt courant	38 065					38 067	
Autres dettes	432 370					432 370	
Autres passifs courants	5 823					3 685	2138
Total passifs financiers	2 423 855	10 460				2 411 379	2 016
31 décembre 2017							
Actifs non courants	115 878			16	115 862		
Créances clients	1 080 467				1 080 467		
Autres créances et actifs courants	398 602				398 602		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	226 027	226 027					
Total actifs financiers	1 820 974	226 027		16	1 594 931		
Dettes financières	1 134 626					1 134 626	
Découverts	7 556	7 556					
Autres passifs non courants	11 444					11 444	
Dettes fournisseurs	868 511					868 511	
Dettes d'impôt courant	16 705					16 705	
Autres dettes	650 282					650 282	
Autres passifs courants	4 083					4 083	
Total passifs financiers	2 693 207	7 556				2 685 651	

La juste valeur des placements à court terme qui se composent de valeurs mobilières de placement, est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres (niveau 1 : référence à un marché actif).

La juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. A la date de la transaction, elle correspond généralement au prix de transaction. La détermination de la juste valeur doit ensuite être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt est égale à la valeur actuelle des futurs cash-flows estimatifs (niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables).

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2013, fixe les principes d'évaluation de la juste valeur, ces derniers s'appliquant à la fois aux évaluations initiales et aux évaluations subséquentes. Une de ses dispositions comptables impose de tenir compte du risque de contrepartie dans la réévaluation des instruments financiers de couverture. Cet ajustement a été jugé non significatif compte tenu de la nature des instruments financiers actifs et passifs du Groupe, du montant non significatif que représente la valeur de ces contrats au regard du total bilan et au regard des dettes et actifs financiers, ainsi qu'au regard de ses principaux partenaires financiers qui correspondent à des banques de premier rang aux cotes de crédit élevées.

La juste valeur des dettes fournisseurs et des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

a.2) Endettement financier net

• Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts obligataires et les autres dettes bancaires sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

La juste valeur correspond généralement au montant de la trésorerie reçue.

Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

• Dettes de location financement

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes de location financement correspondent au montant le plus faible entre la juste valeur du bien capitalisé et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Par la suite, les paiements au titre de la location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

• Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie sont des investissements à court terme, très liquides, pouvant être convertis rapidement en un montant connu de trésorerie qui n'est pas exposé à un risque de valeur important. Ces équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de comptes rémunérés. Ils sont classés au bilan à l'actif, sur la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et au passif, sur la ligne "Découverts bancaires".

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

K€	31/12/2016	31/12/2017	Échéances		
			Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
NON COURANT					
Dettes financières à plus d'un an	751 198	601 011		333 223	267 788
Titrisations de créances commerciales		237 073		237 073	
Location financement	71 906	111 010		81 674	29 336
TOTAL NON COURANT	823 105	949 094		651 970	297 124
COURANT					
Dettes financières à moins d'un an	258 770	149 627	149 627		
Titrisations de créances commerciales		11 862	11 862		
Location financement	12 604	24 043	24 043		
TOTAL COURANT	271 374	185 532	185 532		
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 094 478	1 134 627	185 532	651 970	297 124
Équivalents de trésorerie					
Disponibilités	(115 443)	(226 027)	(226 027)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(115 443)	(226 027)	(226 027)		
Découverts bancaires	10 463	7 556	7 556		
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	(104 983)	(218 471)	(218 471)		
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE	989 495	916 156	(32 939)	651 970	297 124

L'échéancier a été valorisé aux taux de change du 31/12/2017.

Répartition de la dette par devise et par taux	Devise	Taux	K€
Emprunt	EUR	Euribor 3 mois	54 346
Emprunt	EUR	Euribor 12 mois	25 000
Emprunt	EUR	Taux fixe	230 379
Emprunt	GBP	Libor 3 mois	6 255
Emprunt	GBP	Taux Fixe	136 531
Emprunt	USD	Taux Fixe	278 635
Emprunt obligataire	EUR	Taux fixe	12 000
Emprunt location financement	EUR	Taux fixe	72 955
Emprunt location financement	EUR	Euribor 1 mois	34 972
Emprunt location financement	EUR	Euribor 3 mois	23 908
Emprunt location financement	GBP	Libor 1 mois	2 722
Emprunt location financement	GBP	Libor 3 mois	253
Emprunt location financement	GBP	Taux fixe	235
Emprunt location financement	PLN	Taux fixe	10
Affacturage	EUR	Euribor 3 mois	7 490
Titrisations de créances commerciales	EUR	ABCP cost	133 571
Titrisations de créances commerciales	GBP	ABCP cost	115 364
POSITION AVANT COUVERTURE			1 134 626
dont		Taux fixe	730 745
dont		Taux variable	403 881

Le Groupe ne détient plus aucun contrat de couverture de taux au 31/12/2017. A cette date, 36% de la dette financière brute (emprunt obligataire, emprunts bancaires, et prêts intra-groupe) est indexée sur des taux variables, 64% sur des taux fixes (respectivement 18% et 82% en 2016).

La dette est majoritairement libellée en euro (pour 595 M€) et en USD (pour 279 M€).

(en K€)	Emprunts	Financements Titrisation de créances commerciales	Emprunts Location financement	Total dettes financières
Valeur au 31/12/2015	1 116 974		44 021	1 160 995
Emission d'emprunts	186 187			186 187
Remboursements d'emprunts	-279 692		-18 588	-298 280
Flux non cash	0		60 852	60 852
Effets de change	-13 499		-1 775	-15 274
Valeur au 31/12/2016	1 009 969	0	84 510	1 094 480
Emission d'emprunts	245 664	250 828		496 492
Remboursements d'emprunts	-455 060		-21 802	-476 862
Flux non cash	-1	0	72 583	72 581
Effets de change	-49 934	-1 893	-238	-52 065
Valeur au 31/12/2017	750 638	248 935	135 053	1 134 626

Répartition de la dette par nature en M€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dette Corporate – ICNote XPO Inc.	667	862	864
Dette Corporate - EURO PP obligataire	12	12	12
Dette Financements d'actifs	199	220	285
<i>Dont location financement</i>	135	85	45
Affacturage	7	0	0
Titrisation des créances	249	0	0
Total dettes financières	1 135	1 094	1 161

Les lignes de crédit disponibles, utilisées ou non utilisées, sont décrites en note 7.2.10.a.3 § Risques de Liquidité.

- **Titrisations des créances commerciales**

En octobre 2017, XPO Logistics Europe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 270 millions d'euros pour une durée de trois ans. Selon les termes du programme, XPO Logistics Europe, ou l'une de ses filiales françaises ou anglaises détenues à 100%, cède des créances commerciales à XPO Collections Designated Activity Company Limited («XCDAL»), une entité ad hoc, créée spécifiquement pour ce programme, et incluse dans le périmètre de consolidation de XPO Logistique Europe.

Les créances cédées sont financées par l'émission de Senior Variable Funding Notes dans la même devise que les créances correspondantes. Elles sont présentées comme des créances clients dans le bilan consolidé de la Société et l'obligation de rembourser la trésorerie obtenue via ce programme est comprise dans la dette de la Société. Au 31 décembre 2017, la capacité d'emprunt résiduelle s'élève à 17,7 millions d'euros. Le contrat a été amendé au cours du premier trimestre 2018 afin de porter le montant maximum du programme à 350 M€.

Le programme de titrisation de créances apporte des liquidités complémentaires pour financer les opérations de XPO Logistics Europe. La dette contractée dans le cadre du programme porte intérêt au coût de financement interne des prêteurs plus une marge de 1,05%. Le programme de titrisation de créances commerciales contient des obligations et des garanties, des engagements donnés et reçus, des clauses de résiliation, des cas de défauts de paiement, des indemnités et autres obligations pour XPO

Logistics Europe, certaines de ses filiales et XCDAL qui sont habituelles pour des transactions de cette nature.

- **Ratios liés à la dette financière**

Suite au refinancement de la dette Corporate en 2015, la majeure partie des lignes de financement du Groupe soumise à des ratios financiers a été remboursée et remplacée par des financements accordés par XPO Logistics, Inc. Au 31/12/2017, le solde des emprunts soumis à des ratios financiers s'élève à 12 millions d'euros.

Les deux ratios financiers visés ci-dessus sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés conformément aux définitions contractuelles et sur 12 mois glissants.

- Le ratio « d'Endettement Financier », rapport entre l'Endettement Net Total (Dettes Financières Brutes diminuées de la Trésorerie) et les Capitaux Propres consolidés ;
- le ratio de « Levier », rapport entre l'Endettement Net Total (Dettes Financières Brutes diminuées de la Trésorerie) et l'EBITDA.

Au 31 décembre 2017, le Groupe satisfait ces deux ratios.

a.3) Instruments financiers dérivés et politique de gestion des risques

- **Comptabilité de couverture**

L'ensemble des couvertures efficaces conformément aux critères de la norme IAS 39 est traité en comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur (fair value hedge),
- de couverture de flux de trésorerie (cash-flow hedge),
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur et sont comptabilisés dans le bilan consolidé sur les lignes « Autres passifs non courants » et « Autres passifs courants ».

- **Couverture de change**

Les couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles et financières enregistrées au bilan des sociétés du Groupe.

Le Groupe pratique, ou a pratiqué, des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net réalisé à l'étranger. La part efficace des couvertures est comptabilisée dans une rubrique distincte des capitaux propres (réserves de conversion) jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat.

- **Couverture de taux d'intérêts**

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de swap de taux d'intérêts, mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de variation de taux.

Les dérivés qualifiés de cash-flow hedge sont comptabilisés au bilan dans les actifs ou passifs financiers avec les capitaux propres comme contrepartie.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de change, le risque sur actions et autres produits financiers et le risque sur matières premières.

Risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du Groupe (GBP, PLN, RON, USD, RMB, HKD, RUB, CHF, HUF, CZK, INR, CLP, BRL, MAD, UAH) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une gestion externe.

Devises – K€	USD (États-Unis)	GBP (Royaume-Uni)	PLN (Pologne)	RON (Roumanie)	RUB (Russie)	Autres	Total
Actif (passif) net avant couverture	348 922	242 397	24 841	43 894	10 563	14 400	685 017
Couverture							
Position nette après couverture	348 922	242 397	24 841	43 894	10 563	14 400	685 017

Sur l'exercice 2017, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de (52,8) millions d'euros, dont un impact des couvertures naturelles comptabilisé en augmentation des capitaux propres à la clôture de l'exercice (couvertures d'investissement net à l'étranger et couvertures de flux de trésorerie) conformément aux normes IAS21 et IAS39, de +7,5 millions d'euros.

Le montant recyclé en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie exposés au risque de change est une charge de (0,9) million d'euros en 2017 contre (1,5) millions d'euros en 2016 et (0,8) million d'euros en 2015.

En 2017 comme en 2016 et 2015, il n'y a eu aucun recyclage en résultat au titre des couvertures d'investissement net.

Le Groupe est principalement exposé à l'USD et au GBP.

Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ (34,9) millions d'euros.

Une dépréciation de 10% du GBP entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ (24,2) millions d'euros.

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux est géré au niveau central pour l'ensemble des positions du Groupe.

Les emprunts bancaires et location financement sont concentrés sur quelques sociétés du Groupe : XPO Logistics Europe, XPO Transport Location France, XPO Supply Chain France, XPO Supply Chain International, XPO Holding Transport Solutions Europe, XPO Supply Chain UK Limited, XPO Transport Solutions Spain S.L., les LOCAD et XPO Holdings UK and Ireland Limited. Tous les contrats sont négociés et validés par la direction financière du Groupe.

La dette du Groupe afférente aux actifs corporels étant contractée à taux variable Euribor 3 mois, le Groupe avait mis en place, jusqu'au 29 décembre 2017, des instruments de couverture afin de limiter son exposition aux risques de variation de taux.

Le portefeuille de couvertures de taux était constitué exclusivement de swaps de taux (échange d'un taux variable - Euribor 3 mois - contre un taux fixe), les contrats sont arrivés à maturité le 29/12/2017.

Les charges ou produits résultant de la différence entre le taux servi et le taux reçu sont comptabilisés en résultat sur l'exercice. Le résultat ainsi enregistré au titre de l'année 2017 est une perte nette de 2 204 K€ (perte de 4 472 K€ en 2016).

La juste valeur de l'instrument de couverture de taux est comptabilisée conformément à la norme IAS 39 au bilan avec en contrepartie, une augmentation des capitaux propres de 2 028 K€ au 31 décembre 2017 contre une augmentation des capitaux propres de 4 638 K€ au 31 décembre 2016.

En K€	Nominal	Juste valeur au bilan				Imputation en	
		Ouverture		Clôture		Résultat	Capitaux Propres
		Actif	Passif	Actif	Passif		
Swaps de taux							
Exercice clos au 31 décembre 2016	100 000	0	7 265	0	2 017	611	4 638
Exercice clos au 31 décembre 2017	100 000	0	2 017	0	0	(12)	2 028

Le Groupe ne souscrit pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

- **Risque de liquidité**

Au 31/12/2017, le Groupe dispose de lignes de découvert, confirmées à hauteur de 40,9 millions d'euros et non confirmées à hauteur de 51,5 millions d'euros, ainsi que de la trésorerie disponible à hauteur de 226 millions d'euros. Une partie du financement du Groupe est assortie de conditions de performance financière. Ces conditions financières sont décrites en note 7.2.10.a.2 § Ratios liés à la dette financière.

Les montants des flux de trésorerie des passifs financiers établis sur la base des paiements contractuels non actualisés sont les suivants :

En K€	Valeur comptable	Moins d'1 an			Entre 1 et 5 ans			Plus de 5 ans		
		Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital
Passifs financiers										
Dettes financières	999 573	34 406	801	161 489	97 939	280	570 296	18 024	29	267 788
Dettes location financement	135 052	768	565	24 043	2 075	1 375	81 673	323	53	29 336
Découverts bancaires	7 556	0	0	7 556	0	0	0	0	0	0

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'échéancier sont les suivantes :

- taux de change retenus : taux de clôture
- taux d'intérêts retenus : taux applicables au 31/12/2017

En K€	31/12/2017	dont confirmées		dont non confirmées	
		Tirées	Non Tirées	Tirées	Non Tirées
Lignes de crédits disponibles					
Dettes financières	999 573	999 573	0	0	0
Dettes location financement	178 430	135 052	43 378	0	0
Découverts bancaires	92 447	2 744	38 203	4 812	46 688

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère avoir la capacité à faire face à ses échéances à moins d'un an.

- **Risque sur actions et autres placements financiers**

Le Groupe ne dispose d'aucun placement financier susceptible d'être exposé à un risque de fluctuation de cours.

- **Risque sur matières premières**

Ce risque est décrit en note 6.2.6.c.

Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres et de l'endettement net.

Le Groupe inclut dans l'endettement net les emprunts portant intérêts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées.

Les capitaux propres incluent la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts portant intérêts à plus d'un an	949 094	823 105	977 517
Emprunts portant intérêts à moins d'un an	185 532	271 374	183 478
Découverts bancaires	7 556	10 460	27 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(226 027)	(115 443)	(89 658)
Endettement net	916 155	998 496	1 098 419
Capitaux propres part du Groupe	899 713	757 608	683 950
Ratio	1,0	1,3	1,6

a.4) Détails autres actifs non courants

Ces actifs sont comptabilisés à l'origine et à chaque clôture au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

- **Contrat de location financement en tant que bailleur**

Lorsqu'un contrat de location est identifié à l'intérieur d'un contrat de logistique en application d'IFRIC 4, il est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle applicable aux actifs amortissables que possède le groupe.

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et cautionnements	26 266	37 700	33 843
Provisions pour dépréciations	(1 364)	(1 364)	(14)
Dépôts et cautionnements	24 902	36 336	33 830
Contrats de location financement	8 805	15 605	35 826
Cash non disponible	5 611	13 951	17 223
Prêts	203	1 117	1 383
Avantages au personnel*	75 674	2 845	3 435
Titres de sociétés non consolidées	16	24	50
Autres Actifs	667	2 589	699
TOTAL	115 878	72 467	92 446

* Avantages au personnel : se reporter en note 6.2.7.a. Ce montant correspond aux fonds de pension en surplus reconnus à l'actif du bilan selon les critères d'IAS19R. La variation par rapport à l'an passé correspond principalement à la variation des écarts actuariels.

Le détail par échéance des prêts, des dépôts et cautionnements et du cash non disponible au 31/12/2017 est le suivant :

K€	Solde 31/12/2017	Date de maturité		
		Moins d'1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôts et cautionnements	26 266	4 454	16 186	5 626
Cash non disponible	5 611	89	5 024	498
Prêts	203	0	0	203
TOTAL	32 080	4 543	21 210	6 327

Les prêts portent intérêts. Les dépôts et cautionnements ne portent pas intérêts.

- **État de variation des dépréciations**

Les variations des dépréciations des Dépôts et cautionnements s'analysent comme suit :

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Ouverture	(1 364)	(14)	(14)
Dotations de la période		(1 350)	
Clôture	(1 364)	(1 364)	(14)

- **Montant des actifs échus non dépréciés par échéance**

Aucun actif échu non déprécié.

b) Résultat financier

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits financiers assimilés	6 625	9 617	4 317
Intérêts et charges assimilés	(56 952)	(64 023)	(62 667)
CHARGE D'INTÉRÊT NETTE	(50 327)	(54 406)	(58 350)
PERTES & GAINS DE CHANGE NET	(3 095)	(7 394)	3 133
Intérêts des fonds de pensions & autres provisions - produits	-	-	153
Intérêts des fonds de pensions & autres provisions - charges	(1 315)	(5 753)	(2 959)
Autres éléments financiers	(45)	427	(546)
AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS	(1 360)	(5 326)	(3 352)
TOTAL	(54 783)	(67 127)	(58 569)

c) Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés			
Cautions et garanties	55 442	73 431	99 308

Les engagements (covenants) liés au financement du Groupe sont détaillés dans le paragraphe « Ratios liés à la dette financière » de la note 6.2.10.a.2 relative à l'endettement net.

6.2.11. Entreprises associées et coentreprises

a) Informations sur les entreprises associées

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Valeur des titres à l'ouverture	939	3134	2 087
Quote-part de résultat	41	78 (*)	353
Autres éléments du résultat global		-	-
Dividendes		-	-
Augmentation et diminution de capital	-	-	-
Écarts de conversion	(26)	(241)	100
Variations de périmètre et reclassements	(16)	(2 032)	594
Valeur des titres à la clôture	938	939	3 134

(*) La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence reconnue dans le compte de résultat s'élevait en 2016 à 1 037 K€. Ce montant intègre une plus-value de cession des titres Interbulk et NCG UK pour un montant de 959 K€ et une quote-part de résultat de l'exercice 2016 des autres sociétés mises en équivalence de 78 K€.

K€	Titres mis en équivalence	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Centrale des franchisés				
31/12/2015	(130)	(382)	11 128	(131)
31/12/2016	(179)	(528)	8 852	(145)
31/12/2017	(211)	(572)	7 947	(45)
NDB Logistica Romania				
31/12/2015	826	1 651	6 253	136
31/12/2016	904	1 808	6 520	164
31/12/2017	1 005	2 009	6 474	252
Salto				
31/12/2015	155	455	5 350	50
31/12/2016	154	453	1 530	(2)
31/12/2017	155	456	0	3
LOG INS ARES				
31/12/2015	13	26	2 804	149
31/12/2016	59	121	4 129	95
31/12/2017	(10)	(21)	5 694	(142)
Interbulk				
31/12/2015	2 210	51 754	310 415	183
NCG UK				
31/12/2015	60	121	3 725	191
NDG Logistics Limitada				
31/12/2015	-	-	10	(982)

b) Informations relatives aux parties liées

1. Les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative sont les suivantes :

En K€ Société	Nature	Produits ou (charges)		Solde bilan débit ou (crédit)	
		31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16
XPO Logistics Inc.	Dettes Financières			(667 103)	(862 486)
XPO Logistics Inc.	Charges Financières	(43 307)	(44 897)	(2 820)	(3 615)
XPO Logistics Inc.	Prestations administratives	(11 099)	(9 116)	(10 454)	(2 953)
XPO Logistics Inc.	Rémunération président du directoire	(181)	(295)		

2. Les transactions avec les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence ne sont que des transactions courantes effectuées au prix du marché pour des montants non significatifs au regard de l'activité du Groupe.

Les soldes bilanciers à la clôture de l'exercice sont également non significatifs.

6.2.12. Impôts sur les résultats

a) Détail des impôts sur les résultats

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
(Charge) ou produit d'impôt exigible hors CVAE	(23 569)	(28 245)	(29 292)
(Charge) ou produit de CVAE	(12 213)	(13 217)	(13 221)
(Charge) ou produit net d'impôt différé	15 754	(7 695)	16 027
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé incluant la CVAE	(20 028)	(49 158)	(26 486)

• Analyse de la charge d'impôt et preuve d'impôt

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RESULTAT	145 617	137 805	44 774
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	(50 136)	(47 447)	(15 416)
Effet sur les impôts différés à l'ouverture d'un changement de taux d'impôt (*)	28 514	(3 413)	(1 064)
Différences permanentes liées à la comptabilisation de la CVAE et le CICE	11 906	11 065	11 045
Incidence liée à la différence des taux d'impôt sur les sociétés	12 055	11 130	3 445
Régularisation exercices précédents	1 485	(96)	1 013
Provision pour risques fiscaux	(7 708)	(3 431)	-
Différences permanentes entre les résultats IFRS et les résultats imposables	(2 514)	1 318	(12 614)
Crédit d'impôt et autres taxes	(927)	(2 099)	(1 260)
Changement des déficits fiscaux non activés	(490)	(2 971)	1 586
CHARGE D'IMPÔT HORS CVAE COMPTABILISÉS	(7 815)	(35 941)	(13 266)
Taux Effectif d'Impôt hors CVAE	5,37%	25,89%	29,60%
Charge de CVAE	(12 213)	(13 217)	(13 220)
CHARGE D'IMPÔT ET DE CVAE COMPTABILISÉE	(20 028)	(49 158)	(26 486)
Taux Effectif d'Impôt	13,75%	35,67%	59,20%

(*) Les principaux changements de taux concernent les Etats-Unis (21% versus 38%) et la France (25,82% versus 28,92%)

b) Impôts différés

Le Groupe XPO Logistics Europe comptabilise sans actualisation les impôts différés générés par les différences temporaires existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan consolidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt voté (ou quasi voté) dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé.

Les crédits d'impôts et les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables et les différences temporaires ne sont reconnus que lorsqu'il existe une probabilité raisonnable d'utilisation ou de réalisation dans le cadre d'une continuité de l'exploitation à moyen terme.

Les impôts différés passifs sont reconnus en intégralité.

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Impôts différés actifs	31 478	40 175	74 414
Impôts différés passifs	(78 980)	(94 983)	(118 757)
Impôts différés Nets	(47 502)	(54 808)	(44 343)

Les impôts différés nets au 31 décembre 2017 sont principalement générés dans les pays suivants : la France à hauteur d'un impôt différé actif net de 20,9 M€ ; l'Italie à hauteur d'un impôt différé actif de 2.8 M€ ; le Royaume-Uni à hauteur d'un impôt différé passif de (18,3) M€ ; l'Espagne à hauteur d'un impôt différé passif de (20,6) M€ ; les Etats-Unis à hauteur d'un impôt différé passif de (31,9) M€.

La ventilation par nature des impôts différés se détaille comme suit :

En K€	31/12/2017			31/12/2016			31/12/2015		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
Immobilisations incorporelles	3 130	(73 660)	(70 530)	2 311	(126 425)	(124 114)	1 719	(125 316)	(123 597)
Immobilisations corporelles et location financement	6 886	(20 362)	(13 476)	8 549	(30 023)	(21 474)	8 143	(37 672)	(29 529)
Provisions et avantages au personnel	14 470	(14 069)	401	30 396	(553)	29 843	46 035	(1 673)	44 362
Déficits reportables	42 235	-	42 235	56 315	-	56 315	56 355	-	56 355
Autres éléments	7 723	(13 855)	(6 132)	10 135	(5 513)	4 622	9 533	(1 467)	8 066
Total	74 444	(121 946)	(47 502)	107 706	(162 514)	(54 808)	121 785	(166 128)	(44 343)
Effet de la compensation	(42 966)	42 966		(67 531)	67 531		(47 371)	47 371	
Impôts comptabilisés	31 478	(78 980)	(47 502)	40 175	(94 983)	(54 808)	74 414	(118 757)	(44 343)

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

En K€	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles et location de financement	Provisions et avantages au personnel	Déficits reportés en avant	Autres éléments	Total
Impôts différés au 31/12/2015	(123 597)	(29 529)	44 362	56 355	8 066	(44 343)
Éléments comptabilisés en résultat	946	9 218	(14 409)	(817)	(2 628)	(7 690)
Effet des variations de change	(1 463)	(1 163)	(1 741)	777	208	(3 382)
Éléments comptabilisés en capitaux propres, reclassements et variations de périmètre	-	-	1 631	-	(1 024)	607
Impôts différés au 31/12/2016	(124 114)	(21 474)	29 843	56 315	4 622	(54 808)
Éléments comptabilisés en résultat	44 999	7 350	(16 580)	(11 526)	(8 489)	15 754
Effet des variations de change	8 585	649	(435)	(2 554)	172	6 417
Éléments comptabilisés en capitaux propres, reclassements et variations de périmètre	-	(1)	(12 427)	-	(2 437)	(14 865)
Impôts différés au 31/12/2017	(70 530)	(13 476)	401	42 235	(6 132)	(47 502)

Les impôts différés passifs sont générés essentiellement par la reconnaissance des actifs incorporels relations clientèles et de la revalorisation des sites immobiliers comptabilisés lors de l'acquisition des groupes Christian Salvesen, TDG et Jacobson Companies, ainsi que par la différence de durée d'amortissement sociale et consolidée des véhicules.

Les déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été reconnu représentent un montant en base de 86,6 M€ soit 19,82 M€ d'impôt non activé.

6.2.13. Capitaux propres et résultat par action

a) Capital émis et réserves

Années	Nature de l'opération	Variations du capital			Capital après opérations	
		Nombre d'actions	Nominal en euro	Primes en euro	Montant en euro	Nombre d'actions
Au 31 décembre 2015					19 672 482	9 836 241
Au 31 décembre 2016					19 672 482	9 836 241
Au 31 décembre 2017					19 672 482	9 836 241

Le capital social est composé d'actions dont la valeur nominale est 2 euros.

Chaque action donne droit à une voix ; toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les dividendes par action versés au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

En €	2016	2015	2014
Dividendes	-	-	1,80

Les autres réserves s'analysent comme suit :

K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Réserves non distribuées	758 772	598 267	586 049
Actions propres	(4 402)	(4 402)	(4 402)
Juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger	-	(2 502)	(7 089)
Effet d'impôt sur instruments financiers et écarts de conversion	2 990	5 201	6 079
Divers			(571)
Total autres réserves	(1 412)	(1 703)	(5 983)
Total réserves consolidées	757 360	596 564	580 066

b) Nombre moyen d'actions

Les actions propres, quelle que soit leur destination, sont imputées sur les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions émises	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Nombre d'actions propres	(44 447)	(44 447)	(44 447)
Nombre d'actions	9 791 794	9 791 794	9 791 794
Bons de souscription d'actions	110 000	110 000	110 000
Options de souscription d'actions	0	0	0
Nombre total moyen d'actions diluées	9 901 794	9 901 794	9 901 794

c) Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Le résultat net consolidé par action après dilution prend en compte les actions issues de l'exercice d'options de souscription d'actions sous déduction des actions auto-détenues.

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net part du Groupe	119 662	85 464	16 695
Nombre d'actions	9 791 794	9 791 794	9 791 794
Résultat net par action	12,22	8,73	1,70
Résultat net part du Groupe	119 662	85 464	16 695
Nombre moyen d'actions dilué	9 901 794	9 901 794	9 901 794
Résultat net dilué par action	12,08	8,63	1,69

6.2.14. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés qui font partie du périmètre de consolidation arrêtent leur exercice au 31 décembre à l'exception de NDO India qui clôture ses comptes au 31 mars. Une situation intermédiaire au 31 décembre a été établie chez NDO India pour les besoins de l'arrêté des comptes du Groupe.

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont indiquées ci-après.

Au 31 Décembre		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode	Note
		2017	2016	2017	2016		
XPO SUPPLY CHAIN GERMANY GMBH	Allemagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS GERMANY GMBH	Allemagne	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING BELGIUM SA	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CHEMICALS BELGIUM SA	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN BELGIUM SA	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN ANTWERP BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING BRASIL LTDA	Brésil	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING CHILE SA	Chili	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING (TIANJIN) CO. LIMITED	Chine	100	100	100	100	IG	
XPO CHINA GLOBAL FORWARDING	Chine	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING SPAIN SL	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS HOLDING SPAIN SL	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME SPAIN SL	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SPAIN SL	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SPAIN SL	Espagne	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICA SA	Espagne	50	50	50	50	IG	
JHCI HOLDINGS USA, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JHCI HOLDINGS, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JHCI ACQUISITION, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON WAREHOUSE COMPANY, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON PACKAGING COMPANY, LC	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON STAFFING COMPANY, LC	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	

JACOBSON LOGISTICS COMPANY, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING HOLDING USA, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING AMERICA, INC.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO LOGISTICS EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS RHONE-ALPES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SERVICES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT LOCATION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NORD & EST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO RED EUROPE HOLDING FRANCE	France	0	100	0	100	IG	2/
XPO TRANSPORT SOLUTIONS EST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO PHARMA FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO MAINTENANCE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
TRANSIMMO PICARDIE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CARE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO GRADUATES EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN GENAS FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN PARIS & OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
OMEGA XXIV	France	100	100	100	100	IG	
IMMOTRANS	France	100	100	100	100	IG	
XPO TANK CLEANING SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
FCT LOGISTICS COLLECTIONS	France	100	0	100	0	IG	1/
XPO TRANSPORT SOLUTIONS FORMATION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
PORT DE BOUC TRANSIT	France	100	100	100	100	IG	
AUTOLOG	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS IT EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS AUVERGNE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE CENTRALE DES FRANCHISES XPO FRANCE	France	35,67	33,89	35,67	33,89	MEQ	
BRIVE-TRANSIT	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME MGCA FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ILE DE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUPPORT SERVICES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SALTO	France	34	34	34	34	MEQ	
XPO VOLUME FRANCHISE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	France	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
OMEGA VII	France	0	100	0	100	IG	2/
XPO DISTRIBUTION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FROID FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN GEL FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SALVESEN PROPERTY	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 10	France	0	100	0	100	IG	2/
XPO SUPPLY CHAIN H FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CHAMPAGNE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRAL EUROPE	France	0	100	0	100	IG	2/
OMEGA X	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRAIS FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TANK CLEANING NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SCI DE L'AUBIFRESNE	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 11	France	100	100	100	100	IG	
XPO PARTICIPATIONS EUROPE	France	0	100	0	100	IG	2/
XPO LAST MILE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SPORT FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO DISTRIBUTION EUROPE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
LOG'INS ARES XPO	France	49	49	49	49	MEQ	

LOCAD 12	France	100	100	100	100	IG	
XPO KEY PL EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN TOULOUSE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
TDG LOGISTICS	France	100	100	100	100	IG	
XPO HONG KONG GLOBAL FORWARDING LIMITED	Hong-Kong	100	100	100	100	IG	
NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS HUNGARY KFT	Hongrie	0	100	0	100	IG	2/
NDO INDIA PRIVATE LIMITED	Inde	100	100	100	100	IG	
XPO COLLECTIONS DAC	Irlande	100	0	100	0	IG	1/
XPO GLOBAL FORWARDING IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
INVERALMOND INSURANCE LIMITED GBP	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
IWT WORLDWIDE LOGISTICS LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN ITALY S.P.A.	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CONSUMER GOODS ITALY S.P.A.	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN PHARMA ITALY S.P.A	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ITALY S.R.L.	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.	Luxembourg	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS MOROCCO SARL D'AU	Maroc	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS II B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
TCG EAST & SOUTH B.V.	Pays-Bas	88,25	76,5	88,25	76,5	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN HOLDING RUSSIA BV	Pays-Bas	50	50	50	50	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	100	0	100	0	IG	1/
XPO CONTRACT LOGISTICS POLAND SP Z.O.O	Pologne	100	0	100	0	IG	1/
XPO SUPPLY CHAIN POLAND SP Z.O.O.	Pologne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS POLAND SP Z.O.O.	Pologne	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN PORTUGAL LDA	Portugal	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS PORTUGAL LDA	Portugal	100	100	100	100	IG	
XPO KEY PL EUROPE S.R.O.	Rép. Tchèque	100	0	100	0	IG	1/
XPO SUPPLY CHAIN CZ	Rép. Tchèque	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN BEVERAGE ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	
NDB LOGISTICA ROMANIA SRL	Roumanie	50	50	50	50	MEQ	
XPO SUPPLY CHAIN ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ROMANIA	Roumanie	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRIGO ROMANIA SRL	Roumanie	50	50	50	50	IG	
N D OVERSEAS ROUMANIA	Roumanie	100	100	100	100	IG	
TDG LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
TDG (UK) LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO HOLDING UK AND IRELAND LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO BULK UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
HOPKINSON TRANSPORT (CHESTERFIELD) LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
LAMBDA 5 LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
LAMBDA 6 LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO INVESTMENT UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICS HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO MAINTENANCE UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
WH HOLMES (TRANSPORT) LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO LOGISTICS FRESH LLC	Russie	50	50	50	50	IG	
XPO LOGISTICS RUS LLC	Russie	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING RUS ZAO	Russie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SLOVAKIA S.R.O.	Slovaquie	100	100	100	100	IG	
NDO LANKA (PRIVATE) LIMITED	Sri Lanka	0	40	0	40	IG	2/
XPO SUPPLY CHAIN SWITZERLAND S.A.G.L.	Suisse	100	100	100	100	IG	
LUXURY GOODS LOGISTICS (L.G.L) SA	Suisse	49	49	49	49	IG	

1/ Société créée/acquise en 2017 2/ Société liquidée / cédée en 2017

IG : Intégration Globale ; MEQ : Mise en Equivalence

6.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'Assemblée Générale de la société XPO Logistics Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société XPO Logistics Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

• Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les écarts d'acquisition sont inscrits à l'actif pour une valeur de 963 138 K€. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an, ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Ces écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») des activités auxquelles ils se rapportent.</p> <p>Les tests de dépréciation des différentes UGT sont effectués par XPO Logistics Europe S.A. sur la base du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction selon les modalités et les hypothèses décrites en notes 7.2.8 e) de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition est un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les comptes consolidés et parce que la détermination de la valeur des UGT, prise en compte dans les tests de dépréciation, nécessite le recours à des estimations et des hypothèses requérant une part importante de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par votre groupe dans le cadre des tests de dépréciation. Nos travaux, avec l'appui de nos spécialistes, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance du processus d'établissement du plan d'affaires et s'entretenir avec la direction financière du Groupe sur les principales hypothèses retenues pour son élaboration ; ▪ Apprécier le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs ; ▪ Mesurer la sensibilité de la valeur des UGT au taux d'actualisation et au taux de résultat opérationnel ; ▪ Comparer les données par rapport à d'autres groupes du même secteur d'activité ; ▪ Apprécier si les informations données dans la note 7.2.8 e) de l'annexe aux comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les principales hypothèses et les analyses de sensibilité réalisées, sont présentées de manière adéquate.

• Titrisation des créances commerciales

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 7.2.10.a.2) de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2017, le Groupe XPO Logistics Europe S.A. a mis en place, sur l'exercice, un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximal de 270 M€. Les créances commerciales sont cédées à une entité ad hoc, créée spécifiquement pour ce programme et consolidée au 31 décembre 2017. Les créances cédées sont financées par l'émission de Senior Variable Funding Notes.</p> <p>Le montant de la dette résultant de la mise en place de ce programme de titrisation s'élève à 249 M€ au 31 décembre 2017.</p> <p>Nous avons estimé que le traitement comptable de ce programme de titrisation lors de sa mise en place était un point clé de l'audit du fait de sa spécificité, de sa complexité, du caractère inhabituel de ces transactions pour le Groupe et de l'importance de leur montant au 31 décembre 2017.</p>	<p>Nous avons pris connaissance et analysé, avec l'appui de nos spécialistes, les engagements contractuels liés à ce programme de titrisation ainsi que le processus mis en œuvre par le Groupe pour son exécution et sa comptabilisation.</p> <p>Nous avons examiné la conception et l'efficacité des contrôles clés mis en place par le Groupe que nous avons estimés les plus pertinents dans le cadre de ce programme.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à apprécier le bien-fondé de la traduction comptable de ce programme de titrisation, notamment en ce qui concerne l'analyse de la consolidation de l'entité ad hoc et de la présentation de la dette résultant de la mise en œuvre de ce programme au regard des normes comptables applicables.</p> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée au titre de cette opération dans l'annexe des comptes consolidés.</p>

• **Provisions et passifs éventuels pour risques commerciaux et risques liés à la réglementation du travail**

Risque identifié	Notre réponse
<p>XPO Logistics Europe peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et de litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité, notamment au regard de la réglementation du travail ou de litiges commerciaux. Le Groupe peut faire également l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité. Une provision est constituée lorsque :</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'entretenir avec les personnes en charge d'estimer les provisions pour risques commerciaux et risques liés à la réglementation du travail ; ▪ Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier ces risques et évaluer les provisions correspondantes, et tester les contrôles que nous avons jugés pertinents ; ▪ Comparer les montants provisionnés lors des exercices précédents aux montants finalement payés lors de la résolution des litiges afin d'apprécier la fiabilité les provisions ; ▪ Apprécier les hypothèses retenues par la direction financière et les services juridiques internes du groupe pour déterminer ces passifs ▪ Evaluer, le cas échéant, l'analyse du groupe au regard des informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par les conseils externes de la société en réponse à nos demandes de confirmations écrites.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé ; ▪ Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; ▪ Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. 	
<p>L'évaluation du risque lié aux procédures en cours est basée sur les estimations effectuées par le Groupe avec l'aide de ses conseils.</p>	
<p>Les provisions et passifs éventuels pour risques commerciaux et risques liés à la réglementation du travail sont compris dans les provisions à long terme et provisions à court terme exposées en note 7.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	
<p>L'évaluation des provisions et passifs éventuels pour risques commerciaux et risques liés à la réglementation du travail constitue un point clé de l'audit en raison :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De l'incertitude sur l'issue des procédures engagées ; ▪ Du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction ; ▪ Et, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres consolidés si ces estimations devaient varier. 	

• **Evaluation des engagements de retraite et des actifs correspondants au Royaume-Uni**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe participe à un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au Royaume-Uni, tel que détaillé en note 7.2.7. de l'annexe aux comptes consolidés. La valeur actuarielle des engagements actualisés au titre de ce régime, s'élève à 1 088 M€ au 31 décembre 2017.</p> <p>Compte tenu d'une couverture de ces passifs par des actifs dédiés, dont la valeur au 31 décembre 2017 s'élève à 1 159 M€, l'actif net au 31 décembre 2017 s'établit à 71 M€.</p> <p>La direction fait appel à des actuaires externes pour l'aider à estimer le montant total des obligations résultant de ces régimes et les hypothèses sous-tendant leur évaluation ainsi que pour déterminer leurs impacts comptables.</p> <p>L'évaluation des engagements et des actifs relatifs à ce régime de retraite, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, les futures augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité,</p> <p>Du fait des montants que représentent ces engagements, et les actifs dédiés à leur couverture, mais aussi de l'importance des jugements de la direction et de la technicité requise pour leur évaluation, nous avons considéré l'évaluation de ces engagements et des actifs correspondants comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons, avec l'aide de nos spécialistes, apprécié les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre des régimes de retraite au Royaume-Uni, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'appréciation de l'indépendance et de la compétence des actuaires utilisés par le Groupe ; ▪ L'appréciation des taux d'actualisation et d'inflation afin d'évaluer leur cohérence avec les conditions de marché ; ▪ L'appréciation des hypothèses relatives aux augmentations de salaires, aux taux de rotation et de mortalité, pour évaluer leur cohérence avec les spécificités du régime et, le cas échéant, avec les références nationales et sectorielles concernées ; ▪ L'analyse des calculs préparés par les actuaires externes, notamment ceux étayant la sensibilité l'engagement aux variations du taux d'actualisation. <p>En ce qui concerne les actifs de couverture dédiés au Royaume-Uni, nous avons également procédé à des tests de valorisation afin de s'assurer que l'évaluation de ces actifs était appropriée.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 7.2.7 a) de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

• **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société XPO Logistics Europe par votre assemblée générale du 18 novembre 2015 pour le cabinet KPMG S.A. et du 19 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit, membre du réseau ERNST & YOUNG, était commissaire aux comptes de la société de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

• Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

• Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Stéphane Devin

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

**COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**Chapitre 7
COMPTES SOCIAUX**

- 7.1. Comptes sociaux
- 7.2. Annexe
- 7.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

7.1. COMPTES SOCIAUX

BILAN (avant affectation du résultat)

Actif

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Montant brut	6 924	2 048	1 813
Amortissements	1 808	1 688	1 538
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 116	360	276
Montant brut	678	677	655
Amortissements	491	433	373
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	187	244	283
Montant brut	721 418	789 219	802 579
Dépréciations	34 633	38 765	32 425
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	686 785	750 454	770 154
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	692 089	751 058	770 713
Stocks et en-cours	0	0	0
Clients et comptes rattachés	9 718	4 063	3 055
Autres créances	155 017	292 723	137 192
Disponibilités	7 595	26 667	23 080
Charges constatées d'avance	272	208	161
TOTAL ACTIF CIRCULANT	172 603	323 662	163 488
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	783	4 630	44
TOTAL DE L'ACTIF	865 474	1 079 350	934 245

Passif

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	19 672	19 672	19 672
Réserves	315 481	290 786	327 624
Résultat de l'exercice	57 386	24 694	-36 838
Provisions réglementées	58	85	222
CAPITAUX PROPRES	392 597	335 238	310 681
Provisions pour risques et charges	1 904	5 234	1 549
Provisions sur impôts	0	0	0
PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS A LONG TERME	1 904	5 234	1 549
Emprunt obligataire	12 000	12 000	12 000
Dettes financières	200 145	371 862	444 498
EMPRUNTS A LONG TERME	212 145	383 862	456 498
Dettes financières	56 539	142 602	48 722
Fournisseurs et effets à payer	10 836	8 937	7 767
Autres passifs	122 878	44 549	39 356
Banques	68 141	129 657	64 010
DETTES A COURT TERME	258 394	325 744	159 855
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	433	29 272	5 662
TOTAL DU PASSIF	865 474	1 079 350	934 245

COMPTE DE RESULTAT

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
CHIFFRE D’AFFAIRES NET	23 791	17 742	18 237
Frais d’exploitation	(26 513)	(22 415)	(56 477)
Autres revenus	1 412	1 058	68
RESULTAT OPERATIONNEL	(1 310)	(3 616)	(38 171)
Quote-part des résultats des sociétés	0	0	0
Frais financiers nets	38 547	14 372	(19 858)
Résultat exceptionnel	(487)	(6 436)	871
RESULTAT AVANT IMPOT	36 750	4 320	(57 158)
Impôt sur les sociétés	20 635	20 374	20 320
RESULTAT NET	57 386	24 694	(36 838)

7.2. ANNEXE

7.2.1. Règles et méthodes comptables

a) Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité de l’exploitation, permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre et indépendance des exercices) et conformément au Règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et aux règles d’établissement et de présentation des comptes annuels généralement admises en France.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition. Elles sont constituées essentiellement de logiciels et licences informatiques, et sont amorties sur une durée de 12 à 60 mois linéaire.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : Linéaire sur 5 ans
- Installations et agencements divers : Linéaire de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : Linéaire de 3 à 10 ans

d) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d’achat. Les dépenses d’honoraires liées à leur acquisition sont également inscrites à l’actif du bilan.

Selon l’avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d’Urgence du CNC, les frais d’acquisition incorporés aux titres de participation font l’objet d’un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans.

Le portefeuille titres de la société XPO Logistics Europe S.A. fait l’objet d’une évaluation régulière afin de savoir s’il y a nécessité de constituer une provision pour dépréciation.

Cette dernière repose sur la valeur consolidée de la société, sa contribution économique présente et future au résultat consolidé du Groupe ainsi que sa capacité présente et future à générer un cash-flow positif.

Lorsque l'évaluation résultant de ces différents critères amène à constater que la valeur des titres au bilan est supérieure à la capacité contributive de la Société, une provision est constatée.

e) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent à l'achat auprès du SPV des titres de second rang émis dans le cadre du programme de titrisation.

f) Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité souscrit par la société a fait l'objet d'une demande de clôture.

- Les titres auto-détenus inscrits sous la rubrique « autres titres immobilisés » ont été transférés en valeurs mobilières de placement
- Les autres composants (SICAV) contenus précédemment dans la rubrique « autres immobilisations financières » ont été cédés.

g) Instruments dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments de couverture de taux concernant ses emprunts, essentiellement des swaps de taux. La politique du Groupe est de sélectionner pour ces couvertures des contreparties dont la qualité rend improbable toute défaillance à l'échéance.

Les gains et les pertes dégagés sur ces instruments sont inscrits en résultat de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Ces instruments de couverture sont mentionnés en engagements hors bilan.

h) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée individuellement en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

i) Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché sur la base du coût moyen du dernier mois de l'exercice est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

j) Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée chaque fois que les organes de direction de la Société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Ces provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et des charges correspondants.

k) Impôt

Conformément à la convention d'intégration fiscale, les économies d'impôt correspondant aux résultats des filiales sont comptabilisées en diminution de la charge d'impôt de XPO Logistics Europe S.A., société tête du groupe.

l) Conversion des éléments en devises

Les charges et produits en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les dettes et créances exprimées en devises, et n'ayant pas fait l'objet de couverture, sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent donnent lieu à la comptabilisation d'écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif sont provisionnés

via une provision pour risques et charges à caractère financier. Lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la provision peut être limité à l'excédent des pertes sur les gains.

m) Actions propres

Les titres auto-détenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions figurent sous la rubrique « valeurs mobilières de placement » et font l'objet d'une évaluation à la clôture en fonction du cours de bourse constaté en fin d'exercice (cours moyen du dernier mois). Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant dès lors que la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

n) Quote-part des résultats des sociétés intégrées

Ce poste se compose des affectations des résultats de l'exercice antérieur des SNC/SCI du Groupe, au prorata de la participation de XPO Logistics Europe dans chacune d'elles.

o) Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de la société holding de XPO Logistics Europe, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

p) Engagement de retraite

L'engagement de retraite et avantages assimilés à prestation définie contracté par la société XPO Logistics Europe S.A. concerne le régime d'indemnités de fin de carrière (IFC) en application de la convention collective en vigueur des Transports Routiers.

q) Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont consolidés par :

XPO Logistics, Inc.
Five Greenwich Office Park
Greenwich, Connecticut 06831, Etats-Unis

7.2.2. Faits marquants de l'exercice

a) Programme de titrisation de créances

En octobre 2017, le groupe XPO Logistics Europe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 270 millions d'euros pour une durée de trois ans. Selon les termes du programme, XPO Logistics Europe, ou l'une de ses filiales françaises ou anglaises détenues à 100%, cède des créances commerciales à XPO Collections Designated Activity Company Limited («XCDAL»), une entité ad hoc, créée spécifiquement pour ce programme, et incluse dans le périmètre de consolidation de XPO Logistique Europe.

XPO Logistics Europe S.A. est l'agent centralisateur de tous les flux financiers liés au programme.

Les créances cédées sont financées dans la même devise que les créances correspondantes par l'émission de Senior Variable Funding Notes et de Junior Notes souscrites par XPO Logistics Europe S.A. et comptabilisées en immobilisations financières dans ses comptes sociaux, ces dernières s'élevant à 109M € au 31/12/17.

b) Transmission universelle de patrimoine

Le 29 juin 2017, la société XPO Logistics Europe S.A. associé unique des sociétés XPO Participations Europe et Omega VII, a décidé la dissolution anticipée de ces deux sociétés, sans liquidation, par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, avec transmission universelle du patrimoine de ces sociétés à l'associé unique, XPO Logistics Europe S.A.

Ces opérations ont généré, dans la Société, des vrais mali de fusion de 47 K€ concernant XPO Participations Europe et 3 941 K€ concernant Omega VII.

c) Remboursement d'un prêt avec l'actionnaire majoritaire

Le Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure, auprès de XPO Logistics Inc. (ou l'une de ses filiales), une convention de prêt non garanti ayant pour objet de permettre à la Société de disposer, si cela s'avérait nécessaire, de la capacité financière suffisante pour procéder au remboursement anticipé de tout ou partie de son endettement financier corporate devenu exigible à la suite du changement de contrôle. Le prêt a été consenti à hauteur de toutes sommes dont la Société s'avérerait être redevable à l'occasion de la cession du bloc de contrôle, afin également de couvrir tout besoin en fonds de roulement, en trésorerie, et plus généralement tout besoin financier de la Société et de ses filiales.

La tranche en sterling de ce prêt a été intégralement remboursée le 14 décembre 2017 pour un montant de 121 134 K GBP. Cette tranche sterling a été remplacée par un crédit court terme de XPO Logistics Inc. à XPO Holdings UK and Ireland Limited, du même montant, soit 121 134 K GBP, mis en place le 14 décembre 2017.

7.2.3. Notes annexes

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeurs brutes (en K€)	01/01/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Concessions, brevets, et logiciels	1 912	6	0	1 918
Immobilisations incorporelles en cours	136	4 876	5	5 007
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 048	4 882	5	6 925
Terrain	0	0	0	0
Construction	204	0	0	204
Installations générales, agencements, aménagements	215	0	0	215
Matériel de transport	0	0	0	0

Mobilier, matériel de bureau et informatique	222	2	0	224
Œuvre d'art	36	0	0	36
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	677	2	0	678
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	2 725	4 884	5	7 603
Amortissements (en K€)	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
Concessions, brevets, et logiciels	1 688	121	0	1 809
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	1 688	121	0	1809
Construction	143	20	0	163
Installations générales, agencements, aménagements	103	23	0	126
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier, matériel de bureau et informatique	187	15	0	202
Œuvre d'art	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	433	58	0	491
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.	2 121	179	0	2 300

b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participations	564 027	34 633	529 394
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prêts	48 754	0	48 754
Autres immobilisations financières	108 637	0	108 637
TOTAL	721 418	34 633	686 785

	Valeur brute 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2017
Titres de participations	568 361	0	(4 335)	564 026
Autres titres immobilisés	913	0	(913)	0
Prêts	218 931	556	(170 732)	48 755
Autres immobilisations financières	1 014	108 595	(973)	108 637
TOTAL	789 219	109 151	(176 953)	721 418

En K€	Dépréciation 01/01/2017	Dotations	Reprises	Dépréciation 31/12/2017
Titres de participations	38 765	0	(4 132)	34 633
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	38 765	0	(4 132)	34 633

- **Titres de participations**

La diminution des participations de 4 335 K€ se détaille comme suit :

- Annulation des titres de la société Omega VII pour 4 298K€ suite à sa dissolution anticipée avec transmission universelle de son patrimoine à XPO Logistics Europe S.A., son associé unique.
- Annulation des titres de la société XPO Participations Europe pour 37K€ suite à sa dissolution anticipée avec transmission universelle de son patrimoine à XPO Logistics Europe S.A., son associé unique.

Le reprise de provision pour dépréciation des titres de participation de 4 132K€ concerne intégralement les titres de Omega VII, suite à sa dissolution anticipée avec transmission universelle de son patrimoine à XPO Logistics Europe S.A., son associé unique.

- **Autres titres immobilisés**

Leur diminution provient du transfert d'actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité vers le compte de valeurs mobilières de placement suite à la clôture de ce contrat de liquidité.

- **Prêts**

Il s'agit uniquement de prêts consentis à des sociétés du Groupe :

En K€	31/12/2017	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts	48 754	1 216	35 414	12 124
TOTAL	48 754	1 216	35 414	12 124

- **Autres immobilisations financières**

Il s'agit de dépôts et cautionnements pour 42K€, et pour 108 595 K€ des titres de second rang achetés par XPO Logistics Europe auprès du SPV dans le cadre du programme de titrisation.

c) Trésorerie nette

La trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Actions propres	4 402	3 489	3 489
Banques / Disponibilités	(64 948)	(106 479)	(44 419)
TRESORERIE NETTE	(60 546)	(102 990)	(40 930)

- **Actions propres**

XPO Logistics Europe SA détient 44 447 actions propres de la Société pour une valeur brute de 4 402K€ (en 2016, 38 578 actions pour 3 489K€ et en 2015, 38 578 actions pour 3 489K€).

d) Echéances des créances à la clôture de l'exercice

En K€	31/12/2017	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	9 718	9 718	0	0
Autres créances	155 017	155 017	0	0
TOTAL ACTIF	164 735	164 735	0	0

e) Créances et dettes concernant les entreprises liées

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Prêts	48 754	218 931	300 622
Clients et comptes rattachés	9 717	4 061	2 553
Comptes courant intra-groupe	152 096	276 653	99 472
Créances intra-groupe	114	16	139
Dépôts et cautionnements	0	0	0
TOTAL ACTIF	210 681	499 660	402 786
Emprunts	256 670	514 449	493 207
Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 979	1 810	467
Comptes courants intra-groupe	109 958	30 489	23 415
Dettes intra-groupe	0	56	0
TOTAL PASSIF	369 607	546 804	517 089

f) Engagements hors bilan**• Instruments financiers**

La dette du Groupe afférente aux actifs corporels étant contractée à taux variable Euribor 3 mois, le Groupe avait mis en place, jusqu'au 29 décembre 2017, des instruments de couverture afin de limiter son exposition aux risques de variation de taux.

Le portefeuille de couvertures de taux était constitué exclusivement de swaps de taux (échange d'un taux variable - Euribor 3 mois - contre un taux fixe), les contrats sont arrivés à maturité le 29/12/2017.

Les charges ou produits résultant de la différence entre le taux servi et le taux reçu sont comptabilisés en résultat sur l'exercice. Le résultat ainsi enregistré au titre de l'exercice 2017 est une perte de 2 177K€ (perte de 5 046K€ en 2016).

• Engagements et cautions reçus

Néant.

• Engagements et cautions donnés

Garantie à première demande : 25 000 KGBP et 90 000K€
 Garantie dans le cadre du programme de titrisation : 357 000K€
 Garantie Fonds de pension Salvesen Logistics Ltd : 60 161 KGBP

• Engagements de paiements futurs

Les engagements de paiements futurs concernent un bail commercial : 1 202K€ dont 335K€ à moins d'un an et 867K€ d'un à cinq ans.

• Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite se montent à 165K€ au 31 décembre 2017 (68K€ au 31 décembre 2016).

Ils sont déterminés pour l'ensemble des salariés selon une méthode actuarielle dont les principales hypothèses sont :

	2017	2016
Taux d'actualisation	1,30%	1,50%
Taux de progression des salaires	1,5 à 2,00%	1,5 à 2,00%
Taux de mobilité	6,4%	6,2%
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2012-2014	INSEE TD/TV 2012-2014
Age de départ à la retraite (suivant catégorie socio-professionnelle et date de naissance)	entre 55 et 63 ans	entre 55 et 63 ans

Les droits au titre des Indemnités de Départ en Retraite sont définis par la Convention Collective Nationale des Transports Routiers (n°3085).

Dans le cadre d'un départ volontaire en retraite du salarié entre 60 et 65 ans (55ans pour les chauffeurs éligibles au Congé de Fin d'Activité), les montants des indemnités à verser par la société représentent :

- pour les non-cadres : entre 0,5 et 2,5 mois de salaire selon l'ancienneté (de 10 ans à 30 ans)
- pour les cadres : entre 4,5% et 25% de la rémunération annuelle selon l'ancienneté (de 10ans à 30 ans)

• Crédit-bail

Crédit Bail : néant

g) Rémunérations en actions

L'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2015 a modifié les termes et conditions des bons de souscription d'actions détenus par les dirigeants. Cette modification a été suivie du rachat par XPO Logistics France de ces bons au prix induit par l'OPAS, sans impact cash pour la Société.

Par ailleurs, il a été proposé aux managers du groupe une modification du plan actuel d'actions de performance. Ce plan qui devait initialement être réglé en actions sera réglé en trésorerie. Comptablement, ce changement des modalités du plan s'est traduit par la comptabilisation d'une dette de (13,6) M€ dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015. Suite à la mise en paiement d'une partie de cette dette sur les deux derniers exercices, la dette restante au 31 décembre 2017 s'élève à (6,4) M€.

h) Capitaux propres et variation de la situation nette

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

En K€	31/12/16 avant affectation	Affectation Résultat 2016	Dividendes	Emission d'actions	Réduction de capital	Autres mouvements	Résultat 2017	31/12/17 avant affectation
Capital	19 672							19 672
Prime d'émission	10 690							10 690
Prime de fusion	3 914							3 914
Prime d'apport	4 394							4 394
Bons de souscription d'action	136							136
Réserve légale	1 985							1 985
Réserves indisponibles	115							115
Réserves facultatives	200 000							200 000

Report à nouveau	69 533	24 694						94 247
Réserves PVLТ	0							0
Dividendes	0							0
Résultat 2016	24 694	(24 694)						0
Résultat 2017	0	0					57 386	57 386
Provisions réglementées	85					(27)		58
SITUATION NETTE	335 238	0	0	0	0	(27)	57 386	392 597

i) Provisions

En K€	01/01/2017	Dotations	Reprises		31/12/2017
			Provision Utilisée	Provision non utilisée	
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	85	37	64	0	58
Provisions pour risques					
Pour pertes de change	4 630	783	0	4 630	783
Pour risque social	604	138	604	0	138
Pour risque fiscal	0	488	0	0	488
Autres provisions pour risques	0	495	0	0	495
TOTAL	5 319	1 941	668	4 630	1 962

Les principaux mouvements des provisions sont les suivants :

- La provision pour risque social concernant principalement la rémunération de la clause de non concurrence d'un ancien dirigeant jusqu'en septembre 2017 a été reprise en intégralité (604K€), à hauteur des paiements de cette clause effectués en 2017. Une provision de 138K€ a été dotée suite à un contrôle URSSAF effectué sur la société.
- La provision pour risque fiscal de 488K€ a été dotée suite au redressement fiscal d'une des filiales de la société.
- La dotation aux autres provisions pour risques à hauteur de 495K€ concerne des coûts de restructuration internes à la société.

j) Dettes

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Autres emprunts obligataires	12 000	12 000	12 000
Emprunts auprès des établissements de crédits	0	0	0
Banques créditrices	68 141	129 657	64 010
Intérêts courus	14	14	13
TOTAL	80 156	141 671	76 023

- Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En K€	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	0	12 000	0
Emprunts auprès des établissements de crédits	0	0	0
Banques créditrices	68 141	0	0
Intérêts courus	14	0	0
TOTAL	68 155	12 000	0

- Ratios liés à la dette financière

Suite au refinancement de la dette Corporate en 2015, la majeure partie des lignes de financement du Groupe soumise à des ratios financiers a été remboursée et remplacée par des financements accordés par XPO Logistics Inc. Au 31/12/2017, le solde des emprunts soumis à des ratios financiers s'élève à 12 M€. Au 31 décembre 2017, le Groupe satisfait ces deux ratios.

k) Les charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance se montent à 272 K€ contre 208 K€ en 2016 tandis qu'il n'y a pas de produits constatés d'avance sur cet exercice comme en 2016.

Ces comptes ne contiennent que des éléments ordinaires liés à l'exploitation courante de l'entreprise.

l) Les charges à payer et produits à recevoir

Produits à recevoir (en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts courus s/OCA et prêts	556	3 867
Intérêts courus à recevoir	9	390
Clients factures à établir	62	114
TOTAL	627	4 372

Charges à payer (en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs factures à recevoir	2 821	4 010
Intérêts courus à payer	278	641
Intérêts courus sur emprunts	1 306	2 070
Personnel et comptes rattachés	7 272	8 258
Impôts, taxes et versements assimilés	41	66
Sécurité sociale et organismes sociaux	3 785	5 320
Fournisseurs d'immos-FAR	244	0
TOTAL	15 747	20 366

Les charges à payer comprennent notamment 6 395k€ au titre de primes attribuées aux bénéficiaires français en remplacement du plan d'actions de performance (4 568k€ en Personnel et 1 827k€ en Sécurité Sociale et organismes sociaux).

m) Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires a évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Production vendue de services France	10 338	8 031
Production vendue de services Etranger	13 453	9 711
TOTAL	23 791	17 742

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement à la refacturation auprès des sociétés du Groupe de prestations de services.

n) Charges d'exploitation

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Achats matières premières, autres approvisionnements	294	162	14
Autres achats et charges externes	16 605	15 150	31 494
Charges de personnel	7 945	6 215	22 382
Impôts, taxes et versements assimilés	590	351	571
Dotation aux amortissements	179	217	214
Dotation (reprise) sur provisions	722	194	1 624
Autres charges (produits)	177	126	177
TOTAL	26 513	22 415	56 477

o) Quote-part des résultats sur opérations en commun

Le montant de la quote-part des résultats est de 0 K€ au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

p) Charges et produits financiers

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des titres	10 641	31 906	30 963
Intérêts sur prêts	11 670	16 353	12 311
Intérêts sur emprunts	(26 585)	(26 287)	(35 774)
Intérêts sur comptes courants	14 668	10 472	10 575
Couverture de taux	(2 177)	(5 046)	(8 948)
Produits et charges financiers divers	(7 280)	(3 711)	(593)
Différence de change	29 633	1 610	(26 657)
Produits et charges sur cessions sur VMP	(2)	0	0
Dépréciations / provisions	7 979	(10 926)	(1 735)
TOTAL	38 548	(14 372)	(19 858)

Au 31 décembre 2017, le montant des charges financières avec les entreprises liées est de 26 489 K€ (25 822 K€ au 31 décembre 2016) et celui des produits financiers avec les entreprises liées de 37 142K€ (58 155 K€ au 31 décembre 2016).

q) Impôts société

XPO Logistics Europe et ses principales filiales françaises ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés (Loi de Finances de 1988).

En K€		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant		3 7238	0	37 238
Exceptionnel	CT	(487)	0	(487)
	LT	-	-	
Intégration fiscale (produits)			(20 635)	20 635
Carry back			0	0
TOTAL		36 751	(20 635)	57 386

Le résultat d'ensemble au niveau de l'intégration fiscale pour l'exercice 2017 a été calculé en tenant compte du solde des déficits utilisables à l'ouverture de l'exercice, en fonction des règles de limitation d'imputation des déficits reportables applicables à compter de l'exercice 2011.

Le total des déficits restant à reporter s'élève à 110 876 K€ au 31/12/2017.

r) Résultat exceptionnel

En K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de cessions d'immobilisation	0	(3 654)	277
Dotation / reprise de provisions et amortissements	(461)	138	559
Autres éléments exceptionnels	(26)	(2 920)	35
TOTAL	(487)	(6 436)	871

s) Accroissements et allègements futurs d'impôt

Nature	01/01/2017		Variation	31/12/2017	
	Actif	Passif		Actif	Passif
I - Décalages certains ou éventuels					
1 - Provisions réglementées		24	(10)		15
2 - Subventions d'investissements					
3 - Charges non déductibles temporairement					
. Organic		12	(4)		7
. Ecart de conversion passif		8 465	(8 354)		112
. Ecart de conversion actif	1339		(1 137)	202	
. Provision pour pertes de change		1339	1137		202
. Autres provisions pour risques et charges		0	(254)		254
4 - Produits non taxables					
5 - Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et encore non comptabilisées					
TOTAL I	1 339	9 841		202	590
II - Eléments à imputer					
1 - Déficits reportables	31 830		(3 202)	28 628	
2 - Moins-value à long terme					
3 - Autres					
TOTAL II	31 830	0	(3 202)	28 628	0
Taux d'impôt	28,92 %			25,82%	

t) Effectifs moyens

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Cadres et agents de maîtrise	39	34	43
Employés	1	1	3
TOTAL	40	35	46

u) Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2017, la rémunération versée aux membres du Conseil de surveillance est de 177 000€.

v) Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482
Nombre d'actions ordinaires	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maxi. d'actions à créer :					
Par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
Par droit de souscription	140 000	110 000	110 000	110 000	110 000
OPERATIONS ET RESULTAT					
Chiffre d'affaires (H.T.)	15 667 561	16 826 424	18 237 314	17 742 025	23 791 208
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	50 582 843	36 886 231	(54 143 883)	14 520 909	29 306 498
Impôts sur les bénéfices	(19 920 877)	(23 825 691)	(20 320 267)	(20 374 420)	(20 635 057)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net	82 626 195	44 741 895	(36 837 918)	24 694 475	57 385 772
Résultat distribué	15 737 986	17 705 234	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis. et provisions	7,17	6,17	3,44	3,55	5,08
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	8,40	4,55	3,75	2,51	5,83
Dividende attribué	1,60	1,80	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen salariés	38	47	46	35	40
Montant masse salariale	3 637 472	3 893 806	15 353 345	4 937 136	6 113 648
Sommes versées aux organismes sociaux	1 952 635	2 101 834	7 029 118	1 278 001	1 831 676

w) Filiales et participations

FILIALES	Capital	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances en C/C	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividende sencaissés
XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	124 120	51 335	100	173 759	173 759	(17 998)	12 992	36 460	45 554
XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	308 438	32 116	100	348 281	348 281	106 330	15 476	12 325	42 333
XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	10 583	(21 078)	100	41 183	6 616	68 409	3 021	(7 390)	1 418
LAMBDA 5 LTD	225	183	100	450	450	(408)	0	0	0
XPO GRADUATES EUROPE	48	(250)	100	185	185	211	748	(94)	0
Titres de participation HG				66	0				
Frais d'acquisition				7	7				
TOTAL	443 413	62 305		563 930	529 297	156 544	32 236	41 301	89 305
Valeur totale des titres de participation au bilan				564 027	529 394				
Autres participations				97	97				

	Taux moyen 31/12/17	Taux clôture 31/12/17
Lambda 5 LTD	0,87667	0,88723

Lambda 5 LTD est une société étrangère gérée en livres sterling. Il est utilisé le taux de clôture pour les données de capital et de capitaux propres contre un taux moyen annuel pour le chiffre d'affaires et le résultat net. Les autres colonnes, notamment la valeur des titres, sont issues des comptes de XPO Logistics Europe S.A. au 31/12/2017.

Outre les filiales du tableau, XPO Logistics Europe S.A. détient 10 autres participations pour une valeur brute de 97 K€.

x) Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la date du bilan.

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'attention de l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société XPO Logistics Europe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 529.394 milliers euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note «8.2.1. d) Titres de participation » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la valeur consolidée à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques, ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- examiner la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés retenus par la direction,
- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction pour chacune de ces activités;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- examiner que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajusté du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- examiner la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les

données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société XPO Logistics Europe S.A. par l'assemblée générale du 18 novembre 2015 pour le cabinet KPMG S.A. et du 19 mai 2011 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la 7^{ème} année.

Antérieurement, le cabinet Ernst & Young Audit, membre du réseau Ernst & Young, était commissaire aux comptes de la société de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Stéphane Devin

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

SOMMAIRE

Pages

Responsable du rapport financier annuel		2
Attestation du responsable du rapport financier annuel		2
Rapport de gestion sur les comptes clos au 31 décembre 2017		3
Chapitre 1 Présentation de la Société		4
1.1 Organigramme simplifié au 31 décembre 2017 (% en capital)		5
1.2 Les ressources humaines		5
1.3 Rôle des différentes structures juridiques dans l'organisation du groupe		6
1.4 Activités de XPO Logistics Europe		6
1.4.1. La business unit Supply Chain Europe.....		7
1.4.2. La business unit Supply Chain US		10
1.4.3. La business unit Transport Solutions		11
1.5 Liste des sociétés consolidées		14
Chapitre 2 Informations d'ordre économique et financier liées à XPO Logistics Europe et ses filiales		15
2.1. Situation de XPO Logistics Europe au 31 décembre 2017		16
2.1.1. Compte de résultat consolidé		16
2.1.2. Bilan consolidé.....		18
2.1.3. Tableau des flux de trésorerie		18
2.1.4. Business unit Supply Chain Europe		19
2.1.5. Business unit Supply Chain US		19
2.1.6. Business unit Transport Solutions		20
2.2. Comptes sociaux de la maison mère, XPO Logistics Europe SA.		20
2.2.1. Compte de résultat et bilan de XPO Logistics Europe SA.		20
2.2.2. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices		21
2.2.3. Dépenses non déductibles fiscalement		22
2.2.4. Délais de paiement fournisseurs		22
2.2.5. Événements significatifs et modifications statutaires survenus en cours d'exercice		22
2.2.6. Événements significatifs et modifications statutaires survenus depuis la clôture de l'exercice		22
2.2.7. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir		22
2.2.8. Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées		23
2.2.9. Prises de participation et de contrôle		23
2.2.10. Affectation du résultat		23
Chapitre 3 Informations relatives aux commissaires aux comptes		24
3.1 Mandats en cours		25
3.2 Honoraires perçus par les commissaires aux comptes		26
Chapitre 4 Informations sur la détention du capital		27
4.1. Répartition du capital et des droits de vote.....		28
4.1.1. Capital.....		28
4.1.2. Répartition du capital et des droits de vote		28
4.1.3. Synthèse des détentions d'actions de la Société par les mandataires sociaux au 31 décembre 2017		29
4.1.4. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents		30

4.2.	Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription, d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice	30
4.2.1.	Options levées par des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice	30
4.2.2.	Options levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice	30
4.2.3.	Actions de performance acquises par les membres du Directoire durant l'exercice.....	30
4.3.	Operations sur titres - programme de rachat.....	31
Chapitre 5 Autres informations		32
5.1.	Facteurs de risques	33
5.1.1.	Risques opérationnels	33
5.1.2.	Risques juridiques, réglementaires, fiscaux et d'assurance.....	39
5.1.3.	Risques de marché.....	44
5.1.4.	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	47
5.2.	Rapport social, environnemental et sociétal	55
5.2.1.	La responsabilité sociétale chez XPO Logistics Europe	55
5.2.2.	Modalités de reporting : rappels méthodologiques.....	56
5.2.3.	Responsabilité sociale de XPO Logistics Europe.....	57
5.2.4.	Responsabilité environnementale de XPO Logistics Europe	64
5.2.5.	Responsabilité sociétale de XPO Logistics Europe.....	74
5.3.	Recherche et développement.....	79
Annexes au rapport de gestion		80
Annexe 1	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	81
	Partie I : Gouvernance	82
	Partie II : Caractéristiques et modalités essentielles des conventions et engagements entre la société et son actionnaire majoritaire ou ses dirigeants	105
	Partie III : Description des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.....	111
	Partie IV : Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité.....	112
	Partie V : Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	114
	Partie VI : Rémunération des mandataires sociaux	116
	Partie VII : Code de gouvernement d'entreprise	125
	Partie VIII : Observation du conseil de surveillance sur le rapport du directoire sur les comptes 2017.....	128
Annexe 2	Rapport spécial du directoire sur les options de souscription d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice	129
Annexe 3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	130
Annexe 4	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	135
Chapitre 6 Comptes consolidés		138
6.1.	Comptes annuels consolidés 31 décembre 2017.....	139
6.1.1.	Compte de résultat consolidé	140
6.1.2.	Etat du résultat global	141
6.1.3.	Bilan consolidé.....	142
6.1.4.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	143
6.1.5.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	144
6.2.	Annexe aux états financiers consolidés 2017	145
6.2.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	145
6.2.2.	Evènements de l'exercice	145

6.2.3. Principes comptables généraux.....	145
6.2.4. Périmètre de consolidation	147
6.2.5. Secteurs opérationnels	149
6.2.6. Données opérationnelles	151
6.2.7. Charges et avantages au personnel.....	154
6.2.8. Immobilisations incorporelles et corporelles	161
6.2.9. Provisions et passifs éventuels	168
6.2.10. Financement et instruments financiers	171
6.2.11. Entreprises associées et coentreprises	180
6.2.12. Impôts sur les résultats.....	182
6.2.13. Capitaux propres et résultat par action	184
6.2.14. Liste des sociétés consolidées	185
6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	188
Chapitre 7 Comptes sociaux	195
7.1. Comptes sociaux	196
7.2. Annexes	197
7.2.1. Règles et méthodes comptables	197
7.2.2. Faits marquants de l'exercice	200
7.2.3. Notes annexes	200
7.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	211